



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail - Justice - Solidarité

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORÊTS

STRATÉGIE NATIONALE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE EN GUINÉE DU PLAN STRATEGIQUE 2011 – 2020 ET DES OBJECTIFS D'AICHI

Juillet 2016

Elhadj Maadjou BAH, *M. Sc.* Environnement, Consultant Principal du Projet
Ansoumane KEÏTA, *Ph. D.*, Biologie
Alpha Issaga Pallé DIALLO, *Ph. D.*, *Sc.* Environnement
Oury Bobo KOULIBALY, DESS Économie

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS	5
LISTE DES FIGURES.....	6
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	8
RÉSUMÉ	10
MÉTHODOLOGIE	15
<i>PRÉMIÈRE PARTIE : LA GUINÉE ET SA BIODIVERSITÉ</i>	17
CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA GUINÉE	18
1.1 Cadre géographique.....	18
1.2 Régions naturelles de la Guinée.....	18
1.3 Découpage administratif.....	21
1.4 Situation économique.....	22
CHAPITRE II : LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DE GUINÉE	25
2.1 Diversité des écosystèmes	25
2.2 Diversité des espèces	25
2.3 Biens et services écosystémiques, leur contribution à la réduction de la pauvreté.....	27
2.4 Contribution de la biodiversité et des BSE au développement économique.....	34
2.5. Causes et conséquences de la dégradation de la diversité biologique.....	36
2.6. Coûts de la perte et de la dégradation de la biodiversité en Guinée.....	44
2.7 Conflits et compromis potentiels, éventuelles solutions acceptables par tous	46
2.8 Répartition écologique de la biodiversité et scénarios du changement climatique.....	49
2.9 Impact des changements climatiques sur les biens et services écologiques.....	50
2.10. Zones importantes pour l'amélioration des capacités d'adaptation au changement climatique.....	51
2.11 Renforcement de la résilience des écosystèmes au changement climatique et éradication de la pauvreté.....	53
2.12. Connectivité des zones importantes pour la diversité biologique.....	55
2.13 Défis auxquels sont confrontées les aires protégées de la Guinée au 21 ^e siècle	57
CHAPITRE III : ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS D'AICHI 2, 3, 4, 11 ET 14 ET ÉTAT ACTUEL DE L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES, PLANS, PRATIQUES ET STRATÉGIES SECTORIELS.....	61

3.1. Analyse du développement au regard des Objectifs d'Aichi	61
3.2. État d'intégration de la diversité biologique au niveau systémique.....	70
3.3. Etat d'intégration de la diversité biologique au niveau sectoriel.....	72
3.4. État d'intégration de la diversité biologique au niveau communautaire.....	79
<i>DEUXIÈME PARTIE : LA STRATÉGIE RÉVISÉE ET SA MISE EN ŒUVRE.....</i>	<i>80</i>
CHAPITRE IV : STRATÉGIE NATIONALE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 2016-2025 ET LES OBJECTIFS D'AICHI ET SON PLAN D' ACTIONS QUINQUÉNAL 2016-2020	81
4.1. Réussites, difficultés et leçons tirées de la mise en œuvre de la précédente stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'actions	81
4.1.1. Principales réussites induites	82
4.1.2 Principales difficultés	82
4.1.3. Mesures pour remédier aux faiblesses.....	83
4.2. Vision et mission de la Stratégie	83
4.3. Mission de la stratégie révisée sur la diversité biologique.....	85
4.4. Stratégie nationale 2016-2025 et les objectifs d'Aichi.....	85
4.5. Acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie	108
4.6. Mécanisme de gestion de conflits.....	109
4.7. Coût du plan global pour la mise en œuvre de la SNDB 2016-2025 et les objectifs d'Aichi	111
CHAPITRE V : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉVISÉE	134
5.1. Cadre de mise en œuvre.....	134
a. État des lieux.....	134
b. Forces et faiblesses du cadre actuel de coordination et de consultation	134
5.1.2. Perspectives.....	135
5.2. Agence Nationale de Coordination de la Mise en Œuvre et du Suivi de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et de son Plan d'Actions (ANCMOS)	136
5.3 Renforcement des capacités en matière de technique et de technologie	142
5.4. Renforcement des capacités de l'ANCMOS	144
5.5. Acteurs et leurs responsabilités	144
5.6 Modalités d'exécution, de coordination et de suivi-évaluation.....	145
5.7. Synergie entre acteurs de la mise en œuvre de la SPANB.....	145
5.8. Nouvelles capacités à intégrer dans la gestion de la diversité biologique en vue de la mise en œuvre de la SPANB.....	146
5.9. Opérationnalisation de l'intégration de la diversité biologique aux niveaux sectoriel et systémique	151
CHAPITRE VI : FINANCEMENT DU PLAN QUINQUENAL 2016-2020 DE LA STRATÉGIE	154
6.1. Sources de financement.....	154
6.2. Mobilisation d'un financement durable.....	154

6.2.1. Manques à gagner(GAP) pour le financement de la mise en œuvre..	154
6.3. Plan détaillé pour rendre les sources de recettes opérationnelles	167
6.4. Stratégie de mobilisation de ressources financières.....	168
6.5. Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action sur la diversité biologique.....	171
6.6. Feuille de route de la mise en œuvre de la stratégie	172
Feuille de route pour l'exécution du projet	172
CONCLUSION	173
BIBLIOGRAPHIE.....	175
ANNEXE I : Tableau synoptique des projets de mise en œuvre de la SPANB.....	179
ANNEXE II : Quelques photos d'illustration de la biodiversité en Guinée.	182

AVANT PROPOS

La Guinée est un des 34 points chauds de la biodiversité terrestre mondiale reconnu par WWF et l'UICN. Une multitude d'influences biogéographiques lui donne quatre régions naturelles dont le patrimoine génétique est cependant, encore très mal connu.

Une étude expérimentale qui a évalué la valeur des biens et services écosystémiques de la réserve de Kounounkan à Forécariah, a montré que la biodiversité guinéenne fournit 22 services de régulation, 11 services d'approvisionnement ou biens écologiques, 2 des services ontogéniques et 17 services socioculturels.

La biodiversité génétique, écosystémique, animale ou végétale, constitue le support de nombreuses activités de la société guinéenne et est le fondement d'une grande partie de la diversité culturelle nationale basée sur les services des écosystèmes. Les connaissances traditionnelles de nos populations sont liées au grand nombre d'activités et de bénéfices tirés la biodiversité.

Suite au constat d'une érosion considérable de cette importante diversité biologique, à l'instar de nombreux pays du monde, la Guinée a participé activement à l'élaboration et à la négociation de la convention sur la diversité biologique qu'elle a signée à Rio en Juin 1992 et ratifié le 7 Mai 1993.

Par respect pour les engagements ainsi pris en tant que Partie à la convention, le Gouvernement, avec l'assistance technique du P.N.U.E. puis du PNUD, sur financement du FEM, a adopté en 2001, sa première stratégie nationale sur la diversité biologique, en application de l'article 6 de ladite convention.

Malgré les engagements et les objectifs nationaux inscrits dans cette stratégie nationale et son plan d'actions adoptés par le Gouvernement en 2001, le constat en 2010 a été que la biodiversité a décliné fortement. Le phénomène a résulté de multiples pressions induites par des exploitations qui ont surplombé les capacités des écosystèmes et des ressources biologiques, des pollutions, des fragmentations, des perturbations etc....., le tout accentué par les changements climatiques.

A Nagoya, au Japon, en 2010, la dixième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique a constaté qu'en dépit de certaines avancées, la communauté internationale a de façon globale échoué à enrayer la perte de la biodiversité. Elle a, en conséquence fixé un nouvel objectif à atteindre, à savoir : A l'horizon 2050, il faudrait que les humains « valorisent, conservent et restaurent la biodiversité et en usent avec sagesse », afin notamment que perdurent les « services » que leur rendent les écosystèmes.

Il s'agit donc, d'assurer en chaque lieu, non seulement un fonctionnement écologique satisfaisant, mais aussi un potentiel élevé de diversification et d'adaptation, en préservant, valorisant la biodiversité dans un esprit de solidarité écologique locale et globale, d'équité et un esprit de solidarité envers les générations présentes et futures.

Considérant que la biodiversité est un enjeu de société où chacun doit s'y reconnaître pour l'intégrer dans ses projets de développement socioéconomique et culturel, face à l'érosion de la biodiversité, le gouvernement a mis en place, dès le lancement de la révision, un processus collaboratif, comme clef de la réussite. Ce processus a été conçu pour renforcer la capacité collective à agir aux différents niveaux et dans tous les secteurs d'activité.

La stratégie ainsi élaborée a une vision partagée et une ambition commune qui est de préserver, accroître, restaurer et valoriser la biodiversité dans toute la Guinée. Elle vise un usage durable et équitable à travers une implication nationale de tous et dans tous les secteurs d'activité. Ce processus d'implication est aussi sous régionale pour la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes dans les périmètres transfrontaliers, dans un esprit de solidarité, pour maintenir le fonctionnement des écosystèmes et leurs capacités d'adaptation et d'évolution dans le long terme.

Cette stratégie pleinement inscrite dans une démarche nationale et internationale a pour ambition: i) la promotion de la réduction des impacts directs et indirects sur la biodiversité et la répartition équitable des bénéfices que celle-ci procure ; ii) la contribution à l'aménagement intégré du territoire et au développement durable par l'intégration de la biodiversité comme priorité dans toutes les politiques publiques pour l'atteinte du mieux-être des générations présentes et futures; iii) l'association dans l'action de toutes les parties prenantes (Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques, société civile, chercheurs, éducation etc.); iv) la mobilisation par l'information, la sensibilisation et la communication, élus et citoyens, le renforcement de leurs capacités d'action pour une contribution responsable et réussie.

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1.1	Carte des régions naturelles de la République de Guinée..... 19
1.2	Carte administrative de la République de Guinée 22
2.1	Carte de la couverture forestière en République de Guinée en 2010 27
2.2	Modèle conceptuel de la Valeur Économique Totale d'un écosystème 29
2.3	Carte du potentiel en carbone de République de Guinée 30
2.4	Carte de l'impact des pressions sur la couverture forestière en République de Guinée de 2010 43
2.5	Carte de la perte forestière de la République de Guinée de 2010 45
2.6	Conflits et compromis potentiels entre acteurs dans l'usage de la biodiversité 49
2.7	Carte de localisation de principales aires protégées du réseau guinéen en 2016 55
2.8	Ébauche des corridors écologiques 57
2.9	Les trois types de corridors écologiques 58
2.10	Carte de zones importantes de biodiversité (<i>Hotspot</i>) en Guinée 61
4.1	Schéma de partenariat des Parties prenantes à la conservation de la biodiversité et au développement en Guinée..... 110
5.1	Organigramme de l'Agence Nationale de Coordination de la Mise en Œuvre et du Suivi de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et de son Plan d'Actions (ANCMOS)..... 141
5.2	Modèle systémique pour l'intégration de la diversité biologique dans la planification politique et financière 151
6.1	Financement à rechercher (GAP) 155
6.2	Evolution des volumes de financement par bailleur 168

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
1.1	Subdivisions administratives de la Guinée 21
1.2	Indicateurs macro-économiques de la Guinée de 2008 à 2013 23
1.3	Budget de l'État (%PIB) de 2008 à 2013 23
1.4	Croissance du PIB de 2009 à 2013 23
2.1	Liste des services écosystémiques; en grisé les services prioritaires 28
2.2	Relation entre les objectifs nationaux de développement déclinés en OMD et la valeur de la biodiversité et des BSE..... 33
2.3	Poids des secteurs dans l'économie de 2009 à 2013 35
2.4	Croissance pondérée par secteur de 2009 à 2013 35
2.5	Poids des sous-secteurs du primaire de 2008 à 2013..... 35
2.6a	Taux d'investissement sectoriel public des sous-secteurs primaires de 2008 à 2010..... 35
2.6b	Taux d'investissement sectoriel public des sous-secteurs primaires de 2011 à 2013..... 36
2.7	Contribution du secteur minier à l'économie guinéenne entre 2006 et 2011..... 36
2.8	Facteurs de changement de la diversité biologique..... 41
2.9	Stocks de carbone et leur valeur dans les écosystèmes guinéens..... 45
2.10	Perspectives d'accroissement de la couverture du territoire national en aires protégées par type d'écosystèmes dans le cadre du plan stratégique 2016-2025 53
3.1	Matrice d'analyse de l'interface entre les menaces pesant sur biodiversité, les secteurs socio-économiques et les objectifs 2, 3, 4, 11 et 14 d'Aichi 63
3.2a	État d'intégration de la gestion de la biodiversité dans le cadre politique national..... 70
3.2b	État d'intégration de la gestion de la biodiversité dans le cadre juridique et réglementaire national..... 71
4.1	Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et les Objectifs d'Aïchi relatifs au but stratégique A..... 86
4.2	Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et les Objectifs d'Aïchi relatifs au but stratégique B..... 88
4.3	Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et les Objectifs d'Aïchi relatifs au but stratégique C..... 93
4.4	Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et les Objectifs d'Aïchi relatifs au but stratégique D..... 99
4.5	Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et les Objectifs d'Aïchi relatifs au but stratégique E..... 103
4.6	Programme 1 : Promotion de la bonne gouvernance dans la gestion de la biodiversité..... 179
4.7	Programme 2 : État de référence, tendances et protection de la biodiversité..... 180
4.8	Programme 3 : Conservation/utilisation durable de la biodiversité, amélioration du cadre de vie et intégration de la biodiversité dans la lutte contre la pauvreté 180
4.9	Plan d'actions de la Stratégie nationale sur la diversité biologique 2016-2020 et les objectifs d'Aichi..... 112
5.1a	Éléments à intégrer au cadre politique national..... 147
5.1b	Éléments à intégrer au cadre juridique et réglementaire..... 148
6.1	Ventilation et chronogramme de financement des bailleurs..... 167
6.2	Feuille de route pour l'exécution du projet..... 172

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ABN	Autorité Bassin du Niger
AMP	Aires Marines Protégées
AN	Assemblée Nationale
ANCMOS/SPANB	Agence Nationale de Coordination de la Mise en Œuvre de la Stratégie Nationale sur La Diversité Biologique et son Plan d'Actions
AP	Aires Protégées
APD	Aide Publique au Développement
ASPFE	Affaires Sociales, Promotion Féminine et Enfance
AT	Aménagement du Territoire
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BSE	Biens et Services Écosystémiques
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CÉRE	Centre d'Études et de Recherche en Environnement
CILSS	Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CLE	Comité Local de l'Eau
CNEDD	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
CNT	Conseil National de Transition
CTRN	Conseil Transitoire de Redressement National
DTI	Droit et Taxe à l'Importation
DND	Direction Nationale de la Décentralisation
DSRP-3	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFC	Fonds Fiduciaires Pour La Conservation
FMI	Fonds Monétaire International
GIEC	Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
IPHC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
ISR	Investissements Socialement Responsables
L	Loi
LPDA	Lettres de Politique de Développement Agricole
LPDE	Lettre de Politique de Développement de l'Élevage
MA	Ministère de l'Agriculture
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MC	Ministère du Commerce
MEEF	Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts
MEH	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
MEPA	Ministère de l'Elevage et de la Production Animale
MEPA	Ministère de l'Enseignement Prè Universitaire et Alphabétisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail
MF	Ministère des Finances
MIPMEPSP	Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé
MJ	Ministère de la Jeunesse
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
MVAT	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire

NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONUDI	Organisme des Nations Unies pour le Développement Industriel
PACO	Programme pour l'Afrique Centrale et Occidentale
PACV	Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDL	Plans de Développement Local
PDSDHMG	Projet de Développement Social Durable Haute et Moyenne Guinée
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMF	Programme Micro finance
PNIASA	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PoWPA	Intégration du Programme de travail sur les aires protégées
PRG	Présidence République de Guinée
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
RPTES	Programme Régional du Secteur des Énergies traditionnelles
SDAU	Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme
SFI	Société Financière Internationale
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SGP	Small Grant Projects
SNAP	Stratégie Nationale d'Actions Prioritaires
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNDBPA	Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et son Plan d'Action
SPANB	Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique
SPD	Service Préfectoral de Développement
SP-SRP	Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UGANC	Université Gamal Abdel Nasser de Conakry
UNBIO	Unité Nationale pour la Biodiversité
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
USD	Dollar des États Unis
USAID	United States Agency for International Development

RÉSUMÉ

Située entre 7°05' et 12°51' de latitude Nord et les 7°30' et 15°10' de longitude Ouest, la République de Guinée couvre 245 857 km² avec 10 523 261 habitants (M.P, 2014). Elle possède un climat tropical avec l'alternance de deux saisons (sèche et pluvieuse) dont la durée varie selon les régions. La Guinée reçoit 430 milliards de m³ de pluies par an, en moyenne. Ces eaux sont drainées par un réseau hydrographique dense résultant d'un relief et d'une structure géologique favorables au ruissellement (FEM/PNUD, 2010). Sur le plan pédologique, la Guinée possède des sols ferrallitiques, hydromorphes et alluvionnaires. Seulement, près de 25% du territoire seraient cultivables (6,2 millions d'ha), et moins de 30% de cette superficie sont effectivement cultivés chaque année.

La Guinée dispose d'importantes ressources naturelles, mais se classe parmi les pays les plus pauvres de la planète. Malgré ses potentialités naturelles, le pays importe des produits alimentaires alors qu'il est le deuxième producteur de Bauxite au monde et possède la plus grande réserve mondiale qui est estimée à 29 billion de tonnes (Diallo, S. T. *et al.*, 2013). On y retrouve aussi beaucoup d'autres minéraux comme le fer, l'or, le diamant, etc. Son potentiel hydro-énergétique est important mais sous-exploité. Le succès de la stabilisation macroéconomique depuis les élections présidentielles de 2010 et l'amorce de réformes visant à soutenir le secteur productif et améliorer le climat des affaires ont permis quelques avancées sur les plans social, économique et de gouvernance.

L'état de référence de la diversité biologique en Guinée présente une diversité écosystémique riche et diversifiée. Les principaux groupes d'écosystèmes identifiés sont les écosystèmes terrestres (forêts denses humides, forêts denses sèches et galeries forestières, savanes, montagnes, plantations forestières, agrosystèmes et les écosystèmes bâtis), les écosystèmes d'eaux douces (1 161 cours d'eau se répartissant dans 23 bassins fluviaux dont 14 internationaux), les écosystèmes côtiers et marins (forêts claires côtières, mangrove, les écosystèmes insulaires et marins) et les écosystèmes construits (villes/villages, industrie, zones d'exploitation minière).

L'étude expérimentale portant évaluation de la valeur des biens et services écosystémiques (BSE) de la réserve de Kounounkan à Forécariah, a montré que la biodiversité guinéenne fournit 22 services de régulation, 11 services d'approvisionnement ou biens écologiques, 2 des services ontogéniques et 17 services socioculturels. À travers les 10 déterminants du bien-être de la population guinéenne étroitement liés aux écosystèmes, ces BSE contribuent à la réduction de la pauvreté, au développement économique et à la résilience des écosystèmes et des communautés au changement climatique. Ces BSE sont en étroite relation avec sept des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), donc la plupart des objectifs nationaux de développement. Le poids du secteur primaire dans l'économie a été respectivement de 20,85%, 21,58% et 21,96% en 2009, 2010 et 2013.

L'analyse des pressions et menaces qui pèsent sur les écosystèmes et leur diversité biologique en Guinée permet de ressortir cinq principales causes directes de la perte de cette biodiversité. Il s'agit (i) de la surexploitation des ressources, (ii) de l'urbanisation, des infrastructures et des équipements, (iii) des pollutions, (iv) de la non-durabilité des systèmes d'exploitation, et (v) du changement climatique. L'analyse des causes directes a permis de dégager cinq causes indirectes ou profondes de la dégradation de la diversité biologique en Guinée. Ce sont (i) la pauvreté des populations, (ii) la croissance démographique, (iii) l'insuffisance des capacités humaines, financières et institutionnelles, (iv) la mal gouvernance dans la gestion de la diversité biologique, (v) l'enchevêtrement des compétences, et (vi) l'analphabétisme et le faible niveau de connaissance de la valeur et du rôle de la diversité biologique. Les conséquences des causes directes et profondes sont (i) la perturbation des équilibres écologiques, (ii) la précarité des conditions de vie des populations, (iii) l'aggravation des changements climatiques, et (iv) les pressions et conflits fonciers issus de la dégradation et de la perte de la biodiversité. Ces conséquences sont en interaction dynamique de sorte que les dégradations s'auto-entretiennent pour créer, en

fonction des interventions de l'homme, un cycle vicieux de dégradation ou un cycle vertueux d'amélioration de la qualité de la biodiversité.

L'analyse des projections du changement climatique montre que la biodiversité serait fortement impactée dans tous les scénarios. La baisse drastique des précipitations et la hausse de la température auront des impacts importants sur les ressources en eau (eaux de surface et souterraines) et les secteurs socioéconomiques du pays (Ministère de l'agriculture, 2012). D'après PMF/FEM - SGP/GEF (2010), la durée des jachères se raccourcit de plus en plus (de 8 à 10 ans dans les années 1970 à 3 à 5 ans de nos jours). Les impacts négatifs du changement climatique sur les biens et services écosystémiques (BSE) se traduisent par une menace croissante sur la survie des espèces, une diminution de la productivité, une baisse des revenus et une faible capitalisation des potentialités influençant ainsi négativement sur l'accès des populations aux services de base. Ces impacts accélèrent la dégradation de la diversité biologique en influençant sur : (i) la distribution géographique des espèces ; (ii) la phénologie des espèces ; (iii) l'interaction entre les espèces ; (iv) les taux de photosynthèse et de respiration ; et (v) la composition des communautés et la structure des écosystèmes.

Les zones particulièrement importantes pour la restauration afin d'améliorer la résilience au changement climatique sont les écosystèmes humides, la mangrove, les zones montagneuses et les carrières de mine et de matériaux de construction abandonnés. La conservation de la diversité biologique en Guinée s'opère à travers la conservation *in-situ* et la conservation *ex-situ*. La conservation *in-situ* se résume en 186 forêts communautaires, 162 forêts classées et un réseau de 53 sites d'aires protégées couvrant les principaux types d'écosystèmes suivants : (i) catégorie A : aires protégées des écosystèmes terrestres (21 sites) ; (ii) catégorie B : aires protégées des écosystèmes côtiers, marins et insulaires (zones humides d'importance internationale / Sites Ramsar) : 7 sites ; et (iii) catégorie C : aires protégées des écosystèmes d'eau douce continentale (25 sites). Les systèmes d'exploitation ont dégradé et fragmenté les différents types d'écosystèmes. Ce réseau est constitué des aires protégées, des grandes forêts classées, de la mangrove, des zones humides d'importance, des forêts humides, des forêts galerie, des forêts sèches et des savanes. Des corridors permettent de relier ces réservoirs de biodiversité entre eux par la plus courte distance. Ces corridors suivent le plus que possible des cours d'eau et évitent les zones non propices. Ils ont été tracés le plus possible avec une orientation sud-est nord-ouest. Des corridors en lien avec les plus grandes aires protégées des pays voisins ont aussi été esquissés.

Les principaux défis pour cet engagement tiennent dans l'insuffisance des moyens financiers et humains, les lacunes de la connaissance scientifique sur le rythme de dégradation des forêts, ainsi que la faible implication des communautés locales dans la gestion durable des forêts. La superficie du réseau guinéen des aires protégées qui était de 8% en 2009 est passée à 15% en 2014, soit un accroissement de 7%. En termes de perspectives, le Gouvernement guinéen s'est engagée à accroître cette couverture à 25% du territoire national dans le cadre de l'exécution du plan stratégique 2016-2025. Cet engagement se traduira par l'érection de nouvelles aires protégées "sur 10% du territoire nationale (soient 24585 km²) réparties ainsi qu'il suit :

- Pour les écosystèmes terrestres, on couvrira au total 22 127 km² dont 1 054 km² dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions 2016-2020 (correspondant à 0,43% du territoire national) ;
- Pour les écosystèmes d'eau douce, la couverture totale sera de 14 751 km² dont 4 214 km² (1,71%) à réaliser par le plan d'actions 2016-2020 ;
- Pour les écosystèmes marins et côtiers, on couvrira 24 586 km² au total dont 9 659 km² (7,86% du territoire) dans le cadre du plan d'actions 2016-2020.

Ceci correspond à un accroissement total de 24 585 km² (10%) pour l'ensemble de la stratégie dont 14 927 km² (soient 6% du territoire national) qui seront réalisés dans le cadre du plan d'actions 2016-2020.

Pour le renforcement de l'efficacité de gestion des aires protégées le Gouvernement a créé le corps des conservateurs de la nature doté d'un statut paramilitaire particulier. Pour l'opérationnalisation de ce corps, un personnel de 2 000 agents a été recruté et formé. Parmi ces agents, 500 sont déployés pour la surveillance du réseau des aires protégées. En plus, les 48 cadres formateurs à la disposition du Ministère de l'environnement, des Eaux et Forêts ont suivi une formation au commandement. Pour compléter cette formation, un programme de formation technique est en perspective au niveau de ce Ministère.

À l'échelle globale, le déboisement et le défrichement sont à l'origine d'environ un cinquième des émissions de GES (1,7 Gt C/an). Le portrait de la Guinée est le suivant (République de Guinée, 2007) : la quantité totale des émissions de gaz à effet de serre (GES) à travers les différentes activités socio-économiques (7 Mt C/an) est nettement inférieure à celle absorbée (-11 Mt C/an) par les formations végétales, ce qui fait que le pays reste encore un important puits avec un potentiel d'absorption de l'ordre de -4 Mt C/an. Basé sur l'estimation d'une perte forestière de 0,5 %/an en Guinée, si ces forêts denses et claires sont transformées en jachère et savane arbustive, la perte de carbone est estimée à 1,27 Mt C/an. Cela représente une valeur d'environ \$ 13 millions US/an qui s'en va en fumée, seulement pour la conversion de la forêt en jachère. Pour les forêts tropicales comme celles guinéennes, les coûts sont les suivants (i) protection : \$ 5 à 102 US/ha ; (ii) plantation : \$ 51 à 2380 US/ha ; (iii) agroforesterie : \$ 850 à 5950US/ha ; (iv) régénération ou mise en défens : \$ 5 à 102 US/ha. Van Kooten *et al.* (2004) estiment le coût de séquestrer 1 t C dans les tropiques par pratiques : (i) conservation des forêts : \$ 45 à 55 US/ha ; (ii) plantation : \$ 55 à 65 US/ha ; (iii) agroforesterie : \$ 55 à 70 US/ha ; (iv) gestion forestière : \$ 23 à 28 US/ha ; et (v) dans le sol : \$ 28 à 34 US/ha.

L'analyse du développement sectoriel au regard des objectifs d'Aichi 2, 3, 4, 11 et 14, montre que les différentes menaces pesant sur la diversité biologique se situent au niveau de tous les secteurs et que les solutions à préconiser doivent concerner tous les secteurs. L'analyse des cadres politiques juridique et réglementaire a permis de constater que l'intégration de la biodiversité a des forces qu'il faut maintenir et des faiblesses qu'il faut corriger par des améliorations sensibles.

La vision et mission de la Stratégie révisée sur la diversité biologique est la suivante « De 2016 à 2025, la diversité biologique est restaurée, conservée, valorisée et utilisée avec sagesse par tous les acteurs, en assurant le maintien des services écosystémiques fournis, en maintenant les écosystèmes en bonne santé, en garantissant des avantages essentiels aux générations actuelles et futures de la Guinée ». Sa mission quant à elle est de « Définir des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté ».

La mise en œuvre de cette stratégie passe par 18 objectifs d'Aichi retenus par la Guinée sur les 20 repartis entre les cinq buts stratégiques exige l'implication active et la synergie des acteurs nationaux et internationaux. Ces objectifs sont repartis entre les buts stratégiques suivants : Pour le but stratégique A : gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble des programmes du gouvernement et de la société (les objectifs visés sont : 1, 2, 3 et 4). Pour le but stratégique B : réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable (les objectifs visés sont : 5, 6, 7 et 9). Pour le but stratégique C : améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique (les objectifs visés sont : 11, 12 et 13). Pour le but stratégique D : renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par

les écosystèmes (les objectifs sont : 14, 15 et 16). Pour le but stratégique E : renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités (les objectifs sont : 17, 18, 19 et 20). La mise en œuvre de cette stratégie demande la synergie entre tous les acteurs publics nationaux, les acteurs nationaux du secteur privé et de société civile et les acteurs internationaux.

La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique requiert des compromis pour concilier les intérêts inter et intra-acteurs, acceptables de tous. Ces compromis doivent allier la protection et l'exploitation durable à travers la réglementation, l'information, l'éducation, la sensibilisation, le partenariat dans la prise de décision, l'accompagnement dans la mise en œuvre des diverses activités planifiées et le partage juste et équitable des avantages. Le mécanisme de gestion des intérêts et de formation de partenariats entre les parties prenantes à la conservation de la biodiversité et au développement en vue d'un compromis durable doit être mis en œuvre grâce à un partenariat global piloté par l'Agence Nationale de Coordination de la Mise en Œuvre et du Suivi de la Stratégie et de son Plan d'Actions (ANCMOS) sous la responsabilité du Ministère chargé de l'environnement et des eaux et forêts. Le Plan global pour la mise en œuvre du SPANB 2016-2025 et les objectifs d'Aichi est estimé à \$ 414819 000 US. Son plan quinquennal présente un coût estimé à \$ 235 884 180 US, pour la période 2016-2020.

L'état des lieux au niveau sectoriel de la mise en œuvre de la première stratégie sur la diversité biologique montre que le Gouvernement a reconnu la nécessité de la coordination des activités de mise en œuvre des politiques, programmes et projets de gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. À ce titre, il a créé divers organes de consultation/coordination qui ont cependant mal fonctionné et n'ont pas atteint les résultats escomptés. Prenant en compte les limites constatées dans le fonctionnement des organes de consultation et de coordination et de la nécessité de créer un cadre de concertation inclusive de gestion des ressources naturelles, il s'avère nécessaire de mettre en place une structure nationale de coordination efficace de mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'actions.

Les principales lacunes relevées dans la mise en œuvre de cette dernière stratégie sont le manque d'appropriation aux niveaux national, sectoriel et local, couplé à un manque de mécanismes de coordination et de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la stratégie et son plan d'action. Cela nécessite des arrangements institutionnels et à une gouvernance efficace pour l'atteinte des objectifs du plan stratégique 2015-2020 et les objectifs d'Aichi à travers la mise en place d'un Comité de Pilotage (CP) et d'une Agence Nationale de Coordination de la Mise en Œuvre et du Suivi de la Stratégie et de son Plan d'Actions (ANCMOS). Placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts, le CP, sera créé par Décret du Président de la République sur proposition de ce Ministère. Les membres de cet organe sont nommés par Arrêté du Ministre de tutelle. Les structures particulièrement concernés sont les Ministères en charge : de l'agriculture, de l'élevage, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de l'administration du territoire et de la décentralisation, de la pêche et de l'aquaculture, du plan, de l'économie et des finances, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de l'environnement et des eaux et forêts, de la promotion féminine et de l'enfance, de la jeunesse, des transports, du commerce, des mines et de la géologie, de l'industrie et des PME, de l'énergie et de l'hydraulique, de l'hôtellerie et du tourisme, des travaux publics et de la culture. L'Unité Nationale pour la Diversité biologique (UNBio) reste l'organe consultatif du CP en matière de diversité biologique.

Placée sous la supervision du CP, l'ANCMOS est un organe technique créé par Décret du Président de la République sur proposition du Ministre en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Les membres de cet organe sont nommés par Arrêté du Ministre de tutelle. L'ANCMOS jouit d'une autonomie administrative et financière. Les modes de communication entre ses membres et les groupes d'acteurs qu'ils représentent doivent être fluides. L'ANCMOS est un organe de coordination et de suivi de la mise en œuvre des actions ; de

concertation et de dialogue ; d'assistance et d'appui pour la mise en œuvre des engagements internationaux de la Guinée dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

L'ANCMOS/SPANB est dirigée par un Chef d'Agence, assisté d'un adjoint. La structure sera composée d'une cellule de mobilisation des ressources et de gestion des Affaires administratives et Financières, d'une cellule de renforcement des capacités et de communication, d'une cellule de suivi-évaluation, et d'une cellule d'Audit interne. L'ANCMOS/SPANB sera représentée au niveau des quatre régions naturelles et au niveau des Préfectures et travaillera en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés (publics, privés, communautés locales, organisations professionnelles, populations, partenaires techniques, scientifiques et financiers locaux, bailleurs de fonds publics et privés (nationaux et internationaux). La planification et la mise en œuvre de l'intégration de la gestion durable de la diversité biologique nécessite la participation de toute une gamme d'acteurs étatiques, du milieu scientifique, de la société civile, du secteur privé et d'autres alliés potentiels. L'ANCMOS doit bénéficier d'un renforcement des capacités en matière de technique, de technologie et de financement. Pour une parfaite réussite, le renforcement de capacités devra être un processus dynamique exigeant : (i) des compétences, des capacités d'organisation, des politiques et des législations, (ii) des compétences institutionnelles, humaines et une coordination active et efficace pour remplir les missions nationales et les engagements sous-régionaux et internationaux. Ce renforcement des capacités devra : (i) au plan *systémique*, créer un cadre central fédérateur, pouvant assurer la synergie entre les institutions et tous les acteurs du public et du privé ; (ii) au plan *institutionnel*, améliorer les infrastructures, les équipements, la clarification des missions et des responsabilités ; et (iii) au plan *individuel*, améliorer les connaissances, les compétences et les comportements des acteurs.

Pour réussir l'intégration de la biodiversité dans la planification politique et financière sectorielle, il faut appliquer le modèle systémique représenté du Secrétariat de la CDB. Ce modèle montre qu'une planification avec une vision saine de l'environnement et une bonne gouvernance peuvent favoriser des résultats durables. À cet effet, il faut intégrer à la base les planifications décentralisée, spatiale et sectorielles en incluant les BSE. Il faut également une budgétisation financière respectueuse de l'environnement, utilisant les mécanismes financiers novateurs et les réformes fiscales écologiques.

Le processus de financement de la mise en œuvre de la stratégie passe par le financement national, les financements courants ou financements par l'Aide Publique au Développement (APD) et les financements innovants en biodiversité. La mobilisation du montant nécessaire à la mise en œuvre entre dans les prérogatives de la cellule de mobilisation des ressources de l'ANCMOS avec la contribution de l'État guinéen et des bailleurs de fonds publics et privés. Prenant en compte ce besoin et la possibilité de financement du gouvernement (\$ 23 588 418 US) pour la mise en œuvre du plan d'action national pour atteindre les buts de la stratégie révisée, un besoin complémentaire de financement de \$ 212 295 762 US est nécessaire (GAP).

Les manques en matière de financement se définissent par rapport aux besoins estimés pour la mise en œuvre du plan d'action national pour atteindre les buts de la stratégie révisée. Il faut rappeler que la stratégie couvre la période 2015-2025. Il est envisagé que la Guinée ira au rendez-vous de 2020 avec les résultats de son plan d'actions quinquennal (2016-2020) dont la réalisation requiert la mobilisation de \$ 235 884 180 US pour financer les 58 projets nationaux. Ce montant sera mobilisé par la Cellule de mobilisation de ressources créée à cet effet au niveau de l'ANCMOS. Ce montant sera mobilisé grâce aux financements de sources potentielles internes (contribution de l'État guinéen) et externes (contribution des bailleurs de fonds publics et privés). La stratégie de mobilisation des ressources requiert la mobilisation des souscripteurs cibles à travers l'organisation d'une table-ronde des bailleurs, le suivi de l'après table ronde, et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

MÉTHODOLOGIE

L'élaboration de la Stratégie nationale sur la diversité biologique 2016-2025 pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi en Guinée a démarré en 2013 et a suivi 17 étapes successives complémentaires.

1. La mise en place de l'équipe du projet : un Consultant principal pour coordonner les activités de gestion administrative et technique du projet et un Comptable pour la gestion financière ;
2. La mise en place de l'Unité Nationale pour la Biodiversité (UNBio) qui est un organe consultatif en matière de biodiversité en Guinée. Cet organe technique et scientifique regroupe des experts des secteurs publics, privés et de la société civile, ainsi que des bailleurs de fonds. Cet organe a pour objet de favoriser un consensus sur toutes les questions de biodiversité en étude et d'éviter l'apparition de tout conflit potentiel entre les partenaires ;
3. Le recrutement d'un Consultant international-conseiller pour appuyer l'équipe du Projet dans le processus d'élaboration de la Stratégie révisée et de son plan d'actions ;
4. L'élaboration et la diffusion par le Consultant principal des Termes de Références pour la réalisation de neuf études relatives à la planification nationale sur la diversité biologique 2011-2020 et la mise en œuvre en Guinée des objectifs d'Aichi ;
5. Le recrutement de neuf groupes d'experts nationaux ayant travaillé sur les thématiques suivantes :
 - i. Un groupe de cinq experts nationaux pour la Définition des politiques et des stratégies de renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre des programmes de travail sur les Aires Protégées (PTAP/PoWPA) ;
 - ii. Un groupe de deux experts nationaux pour l'Évaluation des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre en Guinée du Plan stratégique de la conservation sur la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi ;
 - iii. Un groupe de cinq experts nationaux pour l'Analyse de l'économie et du développement centrés sur la diversité biologique en Guinée ;
 - iv. Un groupe de trois experts nationaux pour l'Analyse du développement sectoriel axée sur la biodiversité, focalisé sur l'exploitation minière, l'exploitation forestière et l'agriculture en Guinée ;
 - v. Un groupe de cinq experts nationaux pour l'élaboration de la Stratégie nationale préliminaire sur la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aïchi et son Plan d'actions ;
 - vi. Un expert international (canadien) appuyé par un expert guinéen pour la détermination des Valeurs économiques et socioculturelles de la réserve naturelle de Kounounkan, Guinée et recommandations en matière de biodiversité et de changements climatiques ;
 - vii. Un groupe de quatre experts nationaux pour la Définition des cadres nationaux de mise en œuvre de la stratégie nationale révisée sur la diversité biologique et son plan d'actions ;
 - viii. Un groupe de deux experts nationaux pour la Définition des cadres permanents de présentation de rapports sur l'application de la convention sur la diversité biologique et son plan d'actions ;

- ix. Une équipe de trois consultants nationaux appuyée par le Consultant principal pour l'élaboration du Document final de la Stratégie révisée sur la diversité biologique, conformément aux orientations globales du Plan stratégique de la Convention sur la Diversité Biologique pour 2011-2020 et les objectifs d'Aichi et de son résumé politique pour décideurs ;
6. L'organisation et l'animation par le Consultant principal d'une session de mise à niveau de deux jours à l'intention des membres de l'UNBio et des consultants des quatre groupes chargés de réaliser les études de base ;
7. L'organisation d'une session de formation sur la Mise à jour et la révision de la SPANB conformément au plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique et aux objectifs d'Aichi, à l'intention des consultants nationaux, des membres de l'UNBio et de tous les partenaires. Cette session a été animée par un expert international ;
8. L'organisation d'une session de formation sur sept thèmes à l'intention des consultants nationaux, des membres de l'UNBio et de tous les partenaires. Animés par un expert international, ces thèmes sont : (i) vocabulaire de la conservation in-situ, et (ii) les services écosystémiques, (iii) résilience écosystémique au changement climatique, (iv) valeurs économiques et socio-culturelles des écosystèmes, (v) intégration de la biodiversité dans l'économie nationale, (vi) principes de l'équateur, et (vii) modélisation de l'état futur de la biodiversité ;
9. La collecte des données et informations auprès des partenaires publics, privés, de la société civile et des communautés locales dans des Préfectures des sept régions administratives et Conakry ;
10. La soumission des différents rapports à l'UNBio pour évaluation de la conformité avec les TDR correspondants pour un quitus autorisant leur soumission en atelier national de validation ;
11. La validation des huit rapports en ateliers nationaux par les partenaires (services centraux et déconcentrés, société civile et secteur privé) ;
12. La soumission du Document final de la Stratégie révisée sur la diversité biologique, élaboré conformément aux orientations globales du Plan stratégique de la Convention sur la Diversité Biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi au Forum d'appui à l'élaboration de la Stratégie sur la diversité biologique pour commentaires ;
13. La prise en compte des commentaires du Forum pour amendement du Document de la Stratégie révisée ;
14. La validation du Document final de la Stratégie révisée, son Plan d'actions et son Résumé politique pour décideurs en atelier national par les partenaires (services centraux et déconcentrés, société civile et secteur privé) ;
15. La prise en compte des commentaires de l'atelier national pour amender le document final de la Stratégie, de son Plan d'actions et de son Résumé politique pour décideurs ;
16. La transmission du document final de la Stratégie révisée, de son Plan d'actions et de son résumé politique pour décideurs au Gouvernement pour approbation et adoption ;
17. L'édition et la ventilation du rapport final adopté à qui de droit.

PRÉMIÈRE PARTIE : LA GUINÉE ET SA BIODIVERSITÉ

CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA GUINÉE

1.1 Cadre géographique

La République de Guinée est située entre 7°05' et 12°51' de latitude Nord et les 7°30' et 15°10' de longitude Ouest et couvre 245 857 km² pour 10 523 261 habitants (M.P, 2014). Elle est limitée : (i) à l'Ouest par l'Océan Atlantique ; (ii) au Sud par la Sierra Leone et le Liberia ; (iii) à l'Est par la Côte d'Ivoire et le Mali ; (iv) au Nord par la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali.

Elle possède un climat tropical avec l'alternance de deux saisons dont la durée varie selon les régions. Approximativement, la saison des pluies varie de 5 mois au Nord à 9 mois au Sud-est. Les précipitations moyennes annuelles varient de 4 000 mm (Région côtière) à 1 100 mm (Haute Guinée). Les mois de juillet et août sont les plus pluvieux. Les vents dominants sont l'harmattan et la mousson. De direction Est, l'harmattan est caractérisé par une grande sécheresse et des amplitudes thermiques très marquées. La mousson se fait sentir de mai à octobre. La Guinée enregistre d'importantes quantités de pluies (430 milliards de mètres cube, en moyenne par an). Ces eaux sont drainées par un réseau hydrographique très dense (le plus important de la sous-région : 1 161 cours d'eau) qui résulte d'un relief accidenté et d'une structure géologique favorable au ruissellement (FEM/PNUD, 2010). Sur le plan pédologique, la Guinée est caractérisée par une hétérogénéité des sols. On y retrouve des sols ferrallitiques, hydromorphes et alluvionnaires. Seulement, près de 25% du territoire seraient cultivables (6,2 millions d'ha), et moins de 30% de cette superficie sont effectivement cultivés chaque année. En 2005, le service national des statistiques agricoles (SNSA) a estimé que seulement 1 370 145 ha constituent la superficie occupée par les cultures annuelles que sont le riz, le fonio, le sorgho, le mil, le maïs, l'arachide, le manioc, l'igname, la patate, le taro et la pomme de terre sur l'ensemble du pays dont 990 045 ha sur coteaux.

La population guinéenne est passée de 9,7 millions d'habitants en 2007 à 10 523 261 d'habitants en 2014 (M.P, 2014). Le taux de croissance démographique annuel moyen entre le recensement de 1996 et celui 2014 est de 2,63% (équivalant à un doublement tous les 22 ans). Ce taux reste préoccupant quant à la protection de la diversité biologique, car il pourrait lui être préjudiciable en raison de la forte demande en ressources.

1.2 Régions naturelles de la Guinée

La diversité des conditions écologiques permet de subdiviser le territoire guinéen en quatre régions naturelles qui sont la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière (figure 1.1). Cette division est toutefois relative, car à l'intérieur des régions, l'altitude, la topographie, l'hydrologie, la végétation, les paramètres climatiques et les sols varient largement. Le pays a également quatre grands domaines phytogéographiques, à savoir la mangrove, la forêt sèche, les savanes et la forêt dense humide.

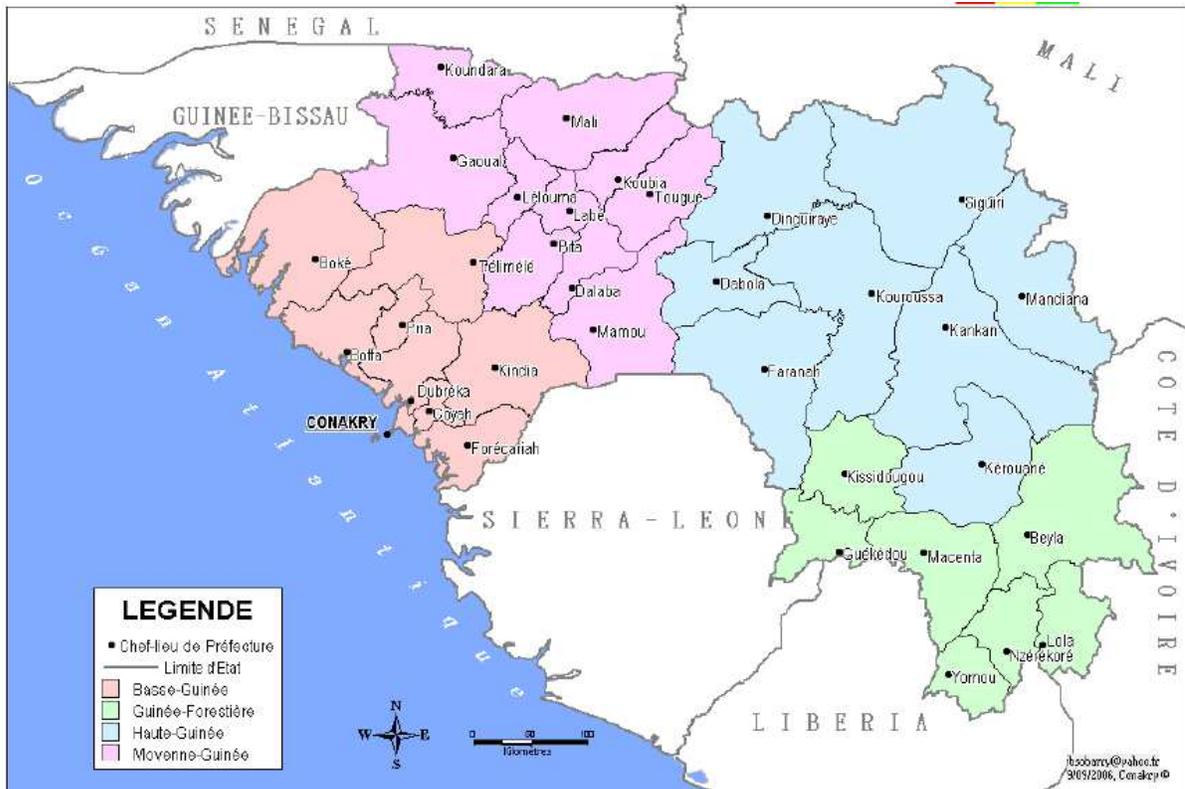


Figure 1.1 : Carte des régions naturelles de la République de Guinée
 Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement, des Eaux et Forêts (2006).

a. Guinée Maritime

La Basse Guinée ou Guinée Maritime possède un climat du type sub-guinéen, (tropical humide) avec des précipitations annuelles très abondantes. Cette région couvre 15% de la surface totale du pays (36 200 km²). Située dans la partie Ouest du pays, elle s'étale sur 152 km de largeur et 320 km le long de l'Océan Atlantique. Elle comprend une zone côtière marécageuse derrière laquelle s'étend une plaine s'élevant lentement jusqu'aux piedmonts des plateaux du Fouta-Djalon. La pluviométrie annuelle varie entre 2 000 et 4 000 mm, la température varie entre 22 et 32°C avec une moyenne de 27°C.

Le potentiel des terres agricoles est de 1,3 million d'hectares, dont 0,38 million cultivés annuellement. Le riz, les tubercules, le maïs, le palmier à huile, l'anacardier et les légumes sont les principales cultures. La dégradation du couvert forestier, suite à l'exploitation minière, l'extension des terres agricoles, l'urbanisation et l'exploitation de bois, y est très accentuée. Actuellement, les forêts couvrent environ 8% de sa superficie. Au nombre de ces forêts il faut compter les 50 000 ha du reste de la forêt dense mésophile (forêt relique de Kounoukan à Forécariah) et les 250 000 ha de formation de mangrove (dont à peine 120 000 ha susceptibles d'une gestion forestière). L'élevage transhumant est de plus en plus important dans cette région et entre souvent en concurrence avec l'agriculture et plus particulièrement avec la riziculture dans les bas-fonds qui servent de pâturages humides en saison sèche.

b. Moyenne Guinée

La Moyenne Guinée est constituée par un ensemble de montagnes et de plateaux. Le climat tropical y est modifié en microclimat de montagne avec des précipitations peu abondantes et

des températures basses. L'harmatan qui souffle de novembre à avril dessèche la végétation et accélère l'évaporation des réserves superficielles et l'évapotranspiration des végétaux. L'altitude varie de 600 à 1500 m et la région couvre 63 600 km², soit les 26% de la superficie du pays. La pluviométrie annuelle varie entre 1 500 et 2 000 mm et la température entre 10 et 33°C, avec des minima atteignant 4°C entre décembre et février en certains endroits.

Le potentiel en terres cultivables est de 800 000 ha, dont plus de 450 000 ha cultivés chaque année avec 80 000 ha en tapades. Les sols sont en grande partie très dégradés et les principales cultures qui y sont pratiquées sont le fonio, le maïs, les tubercules, l'arachide, le riz et les légumes. La grande richesse à exploiter est la culture stabilisée dans les tapades avec une fumure organique et à hauts rendements. Les tapades et les fonds de vallée présentent des possibilités agricoles réelles. L'élevage est l'une des activités socio-économiques les plus importantes. Le Nord-ouest de cette zone (plaines de Gaoual et de Koundara) présente les plus grands effectifs de bovins grâce aux pâturages humides de moyennes vallées. Le déséquilibre de plus en plus marqué entre la demande et la disponibilité en terres a provoqué une migration des activités pastorales vers la Guinée Maritime. Du point de vue occupation du sol, la Moyenne Guinée comprend (i) la savane soudano guinéenne au Nord-Est, (ii) la forêt sèche au Nord-Ouest, (iii) les basses plaines au Sud, (iv) les hauts plateaux qui lui sont typiques, et (v) les plantations de pins de Dalaba et Pita. Y sont également alternés des espaces presque dénudés (plaines et *bowé*), collines aux versants déboisés, cultures, habitations.

c. Haute Guinée

La Haute Guinée est une vaste région de savanes arborées et de plateaux qui couvre 96 700 km², ce qui représente 39% du territoire. Cette région est située entre 200 et 400 m d'altitude et son climat est de type soudanien, chaud, avec une longue saison sèche pendant laquelle l'harmatan souffle de novembre à mai et dessèche la végétation, accélère l'évaporation des réserves superficielles et l'évapotranspiration des végétaux. La température varie entre 17°C et 43°C avec une moyenne de 30°C et la pluviométrie entre 1 100 et 1 700 mm/an. Les principales cultures sont le riz, les tubercules, le maïs, l'arachide, l'anacardier et le coton. Cette région a un potentiel en terres cultivables de plus de 2,7 millions ha (100 000 ha de plaines alluviales), dont 400 000 ha seraient cultivées chaque année. L'élevage de bovins et des petits ruminants y est important. La forêt dense sèche couvre 8,3% de la région.

d. Guinée forestière

La Guinée Forestière est une région montagneuse, prolongeant le massif du Fouta-Djalou. La végétation y est dense et le climat est du type équatorial avec une saison sèche réduite à 3 ou 4 mois, des pluies abondantes (2 300 mm en moyenne), une amplitude thermique modérée et une humidité relativement élevée (supérieure à 70% toute l'année). La Guinée forestière couvre 49 500 km², ce qui correspond à 20% de la superficie de la Guinée. Cette région est soumise à une croissance démographique importante (3,1%/an). La pluviométrie varie entre 1 700 et 3 000 mm/an et la température oscille entre 19 et 29°C avec une moyenne de 24°C.

Son potentiel en terres cultivables est de 1,4 million ha, dont plus de 400.000 ha cultivés chaque année. Le riz est la culture principale avec 52% des surfaces cultivées. D'autres cultures comme les tubercules, le bananier, l'hévéa, le colatier et le caféier sont également pratiquées à grande échelle. Dans la plupart des forêts denses, le caféier et le cacaoyer sont introduits en sous-étage forestier. Le temps utile de régénération de la fertilité des terres est

de l'ordre de 6 à 8 ans, ce qui devient difficile avec les besoins accrus en terres liés à l'augmentation de la population. L'amélioration des techniques pour la gestion de la fertilité est au centre de la problématique régionale. Les conditions de production sont toujours extensives, les entretiens sont généralement insuffisants et les fumures organiques et minérales ne sont pas utilisées. Hors les massifs forestiers classés de Ziama et de Diecké, qui couvrent 170 000 ha dont seulement 81 000 ha de forêt dense, la forêt se retrouve sous forme de lambeaux d'anciens massifs forestiers, d'îlots inaccessibles en zone de montagne, de galeries le long de quelques rivières. Le nord de la Guinée Forestière (Beyla, Kissidougou, Guéckédou) n'est plus une région pré-forestière mais une région de savane "ex-forestière" ou "post-forestière".

1.3 Découpage administratif

Sur le plan administratif, le pays est subdivisé en sept régions administratives et la ville de Conakry. Les sept régions administratives regroupent 33 Préfectures et la ville de Conakry comporte cinq Communes urbaines. La répartition de la population entre les régions administratives est consignée dans le tableau 1.1 et carte 1.2.

Tableau 1.1
Subdivisions administratives de la Guinée

N°	Région administrative	Superficie en km ²	Population	Nombre de Communes/Préfectures
1	Conakry	308	1 667 864	5 Communes
2	Boké	31 186	1 081 445	5 Préfectures
3	Kindia	28 873	1 559 185	5 Préfectures
4	Mamou	17 074	732.117	3 Préfectures
5	Labé	22 869	995 717	5 Préfectures
6	Faranah	35 581	942 733	4 Préfectures
7	Kankan	72 145	1 986 329	5 Préfectures
8	Nzérékoré	37 658	1 663 582	6 Préfectures

Source des données : M.P. (2014).



Figure 1.2 : Carte administrative de la République de Guinée
 Source : Cinquième rapport national sur la diversité biologique (2014).

1.4 Situation économique

La Guinée dispose d'importantes ressources naturelles, mais se classe parmi les pays les plus pauvres de la planète. Malgré ses potentialités naturelles, le pays est obligé d'importer des produits alimentaires alors qu'il est le deuxième producteur de Bauxite au monde et en possède la plus grande réserve mondiale qui est estimée à 29 billion de tonnes (Diallo, S. T. *et al.*, 2013). On y retrouve aussi beaucoup d'autres minéraux comme le fer, l'or, le diamant, etc. Son potentiel hydro-énergétique est important mais sous-exploité. Le succès de la stabilisation macroéconomique depuis les élections présidentielles de 2010 et l'amorce de réformes visant à soutenir le secteur productif et améliorer le climat des affaires ont pas permis des avancées notables sur les plans social, économique et de gouvernance.

Pour faire l'analyse économique des secteurs ayant pour centre d'intérêt la biodiversité, il est judicieux de faire l'analyse du cadre macro-économique du pays pour les dernières années (cf. tableau 1.2). Dans ce tableau sont présentés les indicateurs macro-économiques ci-après : le PIB, le PIB par tête, le PNB/tête (en \$ US), le PIB/tête (en \$ US), l'IHPC (Indice Harmonisé des Prix à la Consommation), la FBCF totale (en % du PIB), la FBCF (Formation Brute du Capital Fixe) publique (en % du PIB), la FBCF privée (en % du PIB). Mais, selon le Ministère du plan (2013), le revenu par tête dissimule des grandes disparités, 40% les plus riches de la population consomment 77,6% de la richesse totale et 60% les plus pauvres consomment 22,4%. Il ressort de ce tableau que le PIB a fortement chuté en passant de

4,9% en 2008 à 1,2% en 2013. Le PNB/tête et le PIB/tête (en \$ US) sont respectivement de 506,9 et de 535,8 en 2013. Le budget de l'État (% PIB) (cf. tableau 1.3) est constitué de recettes, dépenses, et épargne budgétaire. Il ressort de ce tableau que les recettes publiques sont passées de 15,7% en 2008 à 20,0% en 2010 et baissent à 19,0% en 2013. Pour les dépenses, c'est en 2010 qu'elles ont accru de 20,5%. Les dépenses en capital se sont accrues en passant de 9,2% en 2010 à 9,5% en 2012. L'épargne budgétaire a été négative en 2009 et 2010. Mais en 2011 et 2012, elle s'est fortement améliorée en atteignant un pic de 4,7% en 2012 avant de chuter à 2,4% en 2013. Le solde excluant les dons a été pourtant négatif en 2013 à -7,4%. Le solde primaire qui était de 3,0% en 2008 a été négatif entre 2009 et 2013 à l'exception d'une légère reprise en 2011 soit 0,2%.

La croissance du PIB selon les secteurs (cf. tableau 1.4) montre que le secteur primaire qui a pour centre d'intérêt la biodiversité a évolué progressivement de 2009 à 2013 avec un accent marqué en 2013 pour 4,88%. Le secteur secondaire a enregistré des taux négatifs en 2009 et en 2013 respectivement (-3,14%) et (-2,25%) et un taux positif de 4,4% en 2011. Le secteur tertiaire a connu une évolution de 2009 à 2012 pour régresser en 2013 à un taux de 2,22%.

Tableau 1.2
Indicateurs macro-économiques de la Guinée de 2008 à 2013

Indicateurs	Valeurs des indicateurs par année					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PIB	4,9%	-0,3%	1,9%	3,9%	3,9%	1,2%
PIB par tête	1,7%	-3,4%	-1,2%	0,6%	0,7%	-2,0%
PNB/tête (en US\$)	407,0	412,6	382,5	398,7	460,1	506,9
PIB/tête (en US\$)	439,8	436,9	412,9	442,5	491,1	535,8
IHPC	18,4%	4,7%	15,5%	21,4%	15,2%	12,0%
FBCF total (en % du PIB)	21,3%	16,4%	17,1%	20,0%	22,0%	19,0%
FBCF publique (en % du PIB)	2,8%	5,2%	6,7%	3,4%	6,9%	5,4%
FBCF privée (en % du PIB)	18,5%	11,2%	10,4%	16,6%	15,1%	13,6%

Source : Ministère du Plan (2013).

Tableau 1.3
Budget de l'État (% PIB) de 2008 à 2013

Éléments du budget	Valeur des éléments du budget par an					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes courantes	15,7%	15,4%	15,3%	16,8%	20,0%	19,0%
Dépenses courantes	13,4%	16,5%	20,5%	15,8%	15,3%	16,7%
Dépenses en capital	4,0%	7,1%	9,2%	4,7%	9,5%	7,6%
Épargne budgétaire	2,3%	-1,1%	-5,2%	1,0%	4,7%	2,4%
Solde (dons exclus) base engagements	-1,7%	-8,3%	-14,4%	-3,7%	-5,4%	-7,4%
Solde primaire	3,0%	-4,8%	-11,3%	0,2%	-1,4%	-2,5%

Source : Ministère du Plan (2013)

Tableau 1.4
Croissance du PIB de 2009 à 2013

Éléments de croissance	Valeurs des éléments de croissance par année				
	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur primaire	3,23%	3,19%	4,48%	3,85%	4,88%
Secteur secondaire	-3,14%	2,32%	4,44%	3,55%	-2,25%
Secteur tertiaire	0,80%	1,34%	3,18%	3,33%	2,22%
D T I (Droits et Taxes à l'Importation)	-2,54%	-0,19%	3,15%	8,43%	0,05%
PIB aux prix du marché	-0,3%	1,9%	3,9%	3,9%	1,2%

Source : Ministère du Plan (2013).

Le DSRP-3 prévoit une croissance macro-économique de 5% par an de 2013 à 2015, ce qui stabiliserait la pauvreté vers 2015. L'économie reste prometteuse malgré les difficultés que le Gouvernement devra rencontrer avec la prospective "Guinée, vision 2035". Les secteurs minier et agricole contribueront largement à cette croissance économique dont la projection est de 7,1% par an. Pour le Ministère d'État chargé de l'Économie et des Finances ce chiffre de 7,1% par an représente le scénario d'une croissance forte et durable. Sur le plan politique, ce scénario est soutenu par des ambitions de modernisation du secteur agricole, de mise en valeur plus intense des potentialités minières et agricoles du pays, de promotion de l'industrie manufacturière, de progrès social marqué par le recul significatif du sous-emploi, de la pauvreté et des inégalités (SP-SRP, 2013).

CHAPITRE II : LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DE GUINÉE

2.1 Diversité des écosystèmes

L'état de référence de la diversité biologique en Guinée présente une diversité écosystémique riche et diversifiée. Selon Keïta *et al.*, (2013), les principaux groupes d'écosystèmes identifiés sont les écosystèmes terrestres, eaux douces, côtiers, marins, insulaires et construits.

- *Les écosystèmes terrestres qui comprennent (voir figure 2.1) :*
 - ✓ les écosystèmes de forêts denses humides (700 000 ha soit 2,85%) ;
 - ✓ les écosystèmes de forêts denses sèches (800 000 ha soit 2,25%) ;
 - ✓ les écosystèmes de savanes soudano-guinéennes (1 600 000 ha soit 6,51%) ;
 - ✓ les écosystèmes de montagnes (10 639 000 ha soit 43,25%) ;
 - ✓ les écosystèmes agricoles (estimés à 6,2 millions d'ha dont 10% inondables) ;
 - ✓ les plantations forestières ;
 - ✓ les écosystèmes bâtis (urbains, industriels et autres).

- *Les écosystèmes des eaux douces qui se subdivisent en écosystèmes lenticques (étangs, mares, marais, et plaines d'inondation) et en écosystèmes lotiques (rivières et fleuves). La Guinée est dotée d'un réseau hydrographique dont la superficie des bassins varie de 5 km² à 99 168 km² (Niger).*

- *Les écosystèmes côtiers et marins qui regroupent :*
 - ✓ *Les écosystèmes côtiers* comprennent les forêts claires côtières, les écosystèmes de mangrove (estimés en 1965 à 350 000 ha et à environ 250 000 ha actuellement avec une régression annuelle de 450 ha soit 4,2% par an), les vasières (305 km²), les écosystèmes des estuaires et les écosystèmes de la proche bande côtière ;
 - ✓ *Les écosystèmes marins* (47 400 km²) ;

- *Les écosystèmes insulaires qui comprennent les îles Tristao (50 000 ha) classée site Ramsar en 1992, Alcatraz (à 0,75 ha) classée aussi site Ramsar en 1992, de Naufrage situé à quelque 2,30 km d'Alcatraz à la frontière avec la Guinée-Bissau., Moteba (Rio pongo) et les îles de Loos constituées des îles : Kassa, Tamara, Room, Blanche, Cabri et Corail, ainsi que de plusieurs autres petits îlots (île de la bouteille, île Poulet, île Fousset). l'île blanche (10 ha) a été classée pour servir de dernier refuge substantiel aux tortues de mer qui viennent se reproduire en Guinée.*

- Les écosystèmes construits qui comprennent l'ensemble des modifications majeures sur les écosystèmes naturels par les actions anthropiques. Il s'agit des exploitations agricoles, des pêcheries, les espaces pastoraux, les zones d'aquaculture, les écosystèmes urbains et industriels, les plantations forestières, les zones d'exploitation minière, etc.

2.2 Diversité des espèces

Les espèces recensées dans ces écosystèmes, sont :

- ✓ 32 espèces de virus dont Ebola apparu en 2014 ;

- ✓ 226 bactéries vraies, 4 Mycoplasmes et 7 Rickettsies ;
- ✓ 167 espèces de protoctista dont les algues avec 86 espèces soit 31 Chlorophyta (Algues vertes), 20 Phaeophyta (Algues brunes), 26 Rhodophyta (Algues rouges), 9 autres Algues non classées et les Protozoaires avec 81 espèces ;
- ✓ 124 espèces d'Eumycota qui regroupent l'ensemble des champignons dont 61 Basidiomycètes, 23 Ascomycètes, 15 Phycomycètes, 14 Zigomycètes et 11 autres champignons et des Lichens avec 18 espèces ;
- ✓ 3 062 espèces de plantes. Les Bryophytes sont au nombre de 55 espèces recensées, les Ptéridophytes représentent 163 espèces dont 20 Lycopodiophyta, 143 autres espèces de Pteridophyta. Les Gymnospermes (Coniferophytea) sont représentées par 11 espèces. Quant aux Angiospermes, il a été dénombré 2 833 espèces dont 2 067 Magnoliopsida et 766 espèces de Liliopsida ;
- ✓ 4 931 espèces rencontrées pour le règne animal dont 1 668 recensées après la monographie.

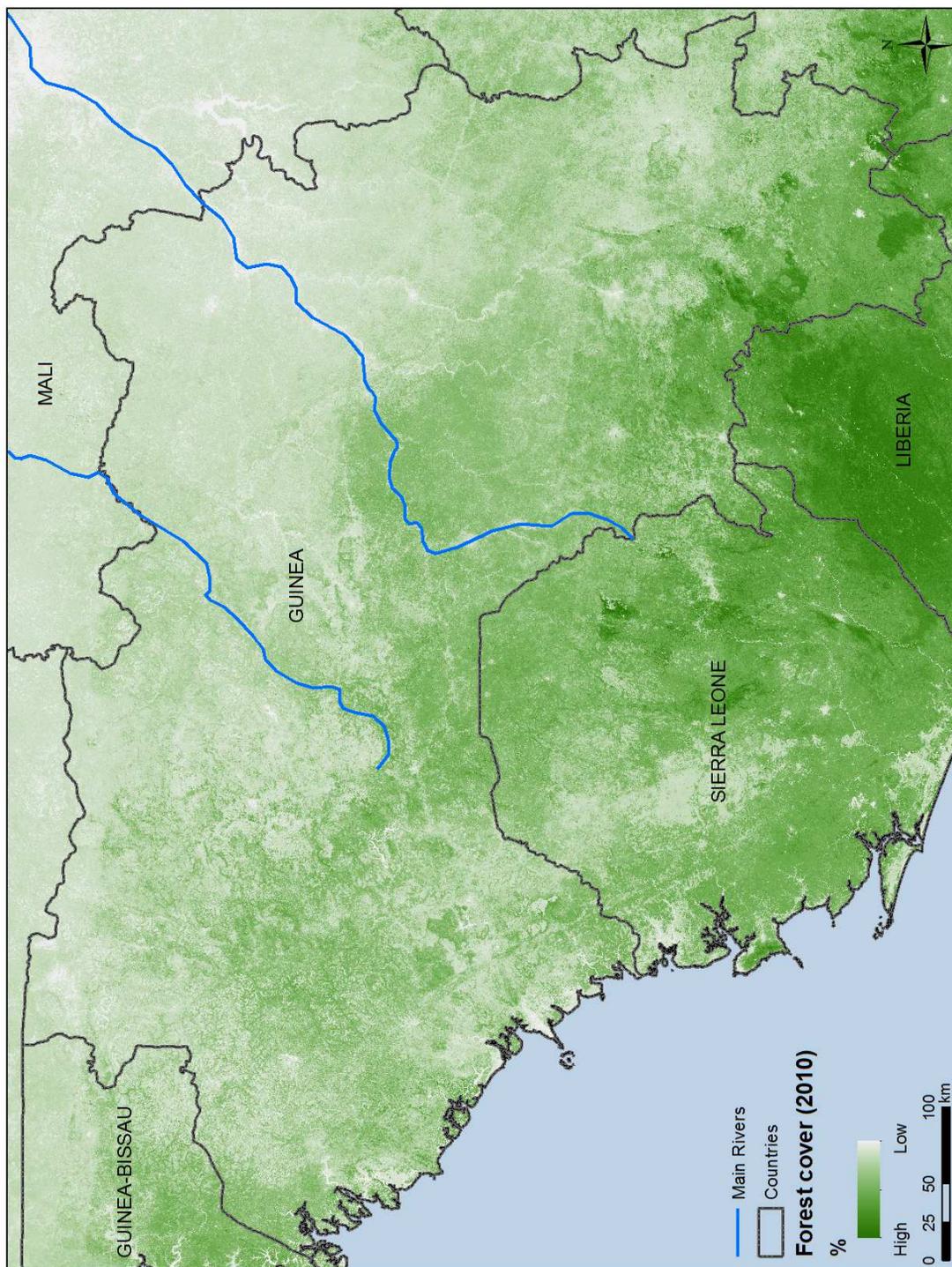


Figure 2.1 : Carte de la couverture forestière en République de Guinée de 2010.
Source : Hansen et al. (2013).

2.3 Biens et services écosystémiques, leur contribution à la réduction de la pauvreté

a. Principaux biens et services écosystémiques (BSE)

L'évaluation de la valeur des BSE de la réserve de Kounounkan à Forécariah constitue la première étude de valorisation d'une aire protégée menée en Guinée. Elle permettra

d'intégrer la valeur économique de la biodiversité dans divers secteurs écologiques, économiques et sociaux, notamment les plans sectoriels, de développement local et de lutte contre la pauvreté. Selon Limoges (2014), il reste beaucoup à découvrir dans nos liens avec la biodiversité et dans les bénéfices que les populations obtiennent de vivre dans un écosystème en santé. Depuis une dizaine d'années, une liste de services écosystémiques des plus exhaustives a été élaborée par les chercheurs (cf. tableau 2.1). Cette liste est comparable à la classification du *Common International Classification of Ecosystem Services* (CICES cité par Limoges, 2014) mais a été adaptée par l'auteur pour son usage dans les études d'évaluation. En grisé, sont les services qui ont été considérés prioritaires dans le contexte d'une aire protégée en milieu rural guinéen. La figure 2.2 illustre le modèle conceptuel de la Valeur Économique Totale d'un écosystème. Ce modèle permet de calculer la valeur économique d'un écosystème en prenant compte tous les usages des ressources. Le *Critical Ecosystem Partnership Fund* a déterminé le potentiel en carbone des écosystèmes forestiers guinéens (cf. figure 2.3) [UICN, UNEP-WCMC et CEPF, 2015].

Tableau 2.1
Liste des services écosystémiques ; en grisé les services prioritaires

Catégorie de BSE	Type de service écosystémique
Services de régulation	Régulation du climat global
	Régulation du climat local
	Efficacité énergétique
	Protection contre les événements météorologiques extrêmes et les tsunamis
	Réduction des odeurs
	Purification de l'air
	Purification de l'eau
	Atténuation des inondations et des sécheresses
	Fertilité des sols
	Dégradation des matières organiques
	Décontamination des sols
	Contrôle de l'érosion
	Contrôle des glissements de terrain
	Protection des infrastructures urbaines
	Sécurité routière
	Protection contre les chutes de pierres
	Réduction des ravageurs agricoles et forestiers
	Pollinisation
	Dispersion des semences
	Réduction des maladies humaines et d'autres nuisances
Réduction du bruit	
Services d'approvisionnement (biens écologiques)	Approvisionnement en nourriture
	Approvisionnement en eau douce
	Approvisionnement en combustible
	Approvisionnement en matériaux
	Approvisionnement en ornements naturels
	Animaux de compagnie
	Animaux utiles
	Approvisionnement en plantes et animaux médicinaux
	Approvisionnement en produits biochimiques
	Source de ressources génétiques
	Voie de déplacement
Services ontogéniques	Développement du système immunitaire
	Développement psychosocial
Services socioculturels	Facteur d'apaisement
	Potentiel récréatif et touristique
	Esthétique du paysage

Catégorie de BSE	Type de service écosystémique
	Camouflage
	Barrière
	Source d'inspiration
	Potentiel éducatif
	Source de biomimétisme
	Référence temporelle
	Structure du système de savoirs
	Support à l'intelligence temporelle
	Support à l'intelligence géographique
	Sens du lieu
	Fondement de la structure sociale
	Élément du sens de l'appartenance
	Patrimoine culturel
	Sens religieux et spirituel

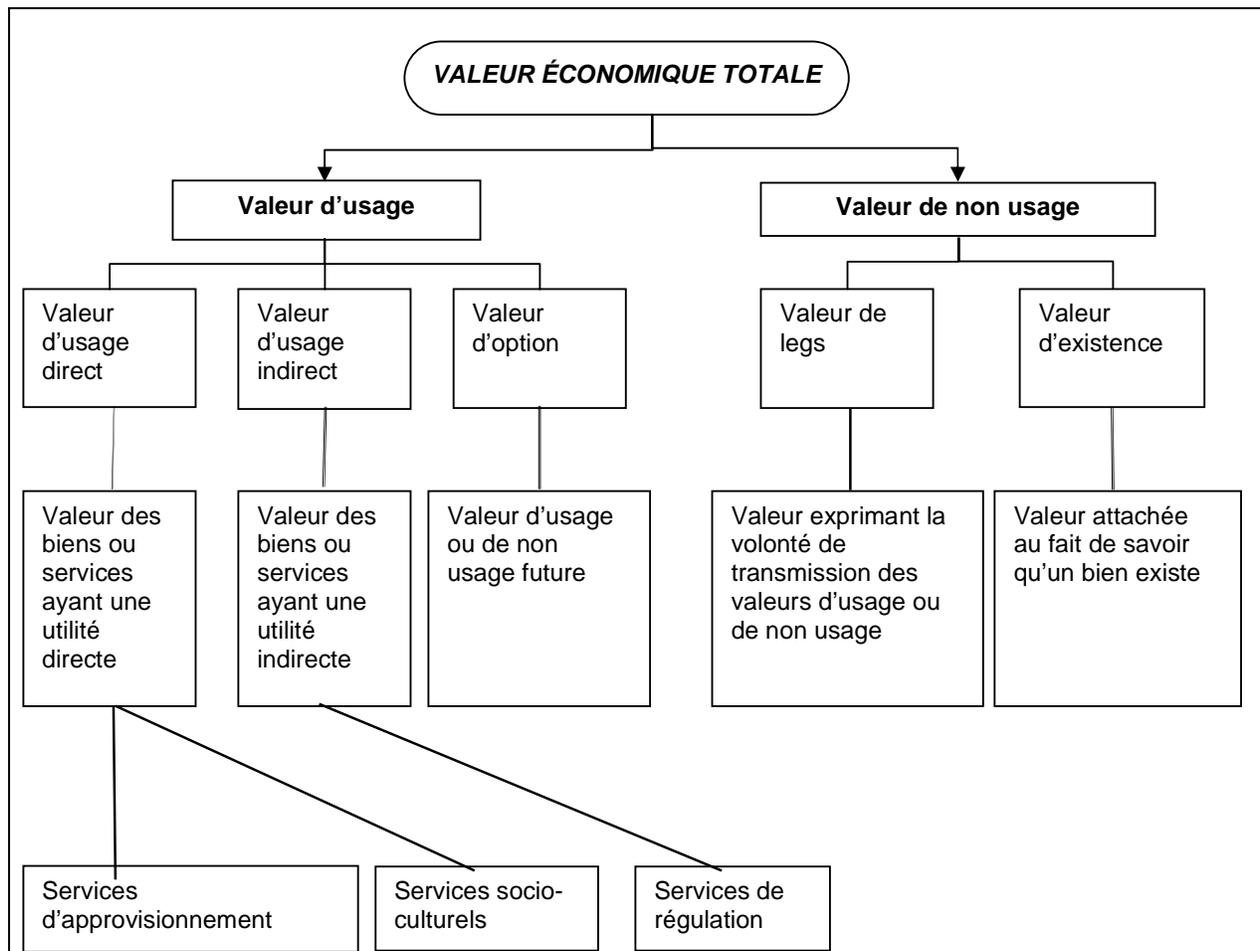


Figure 2.2 Modèle conceptuel de la Valeur Économique Totale d'un écosystème.

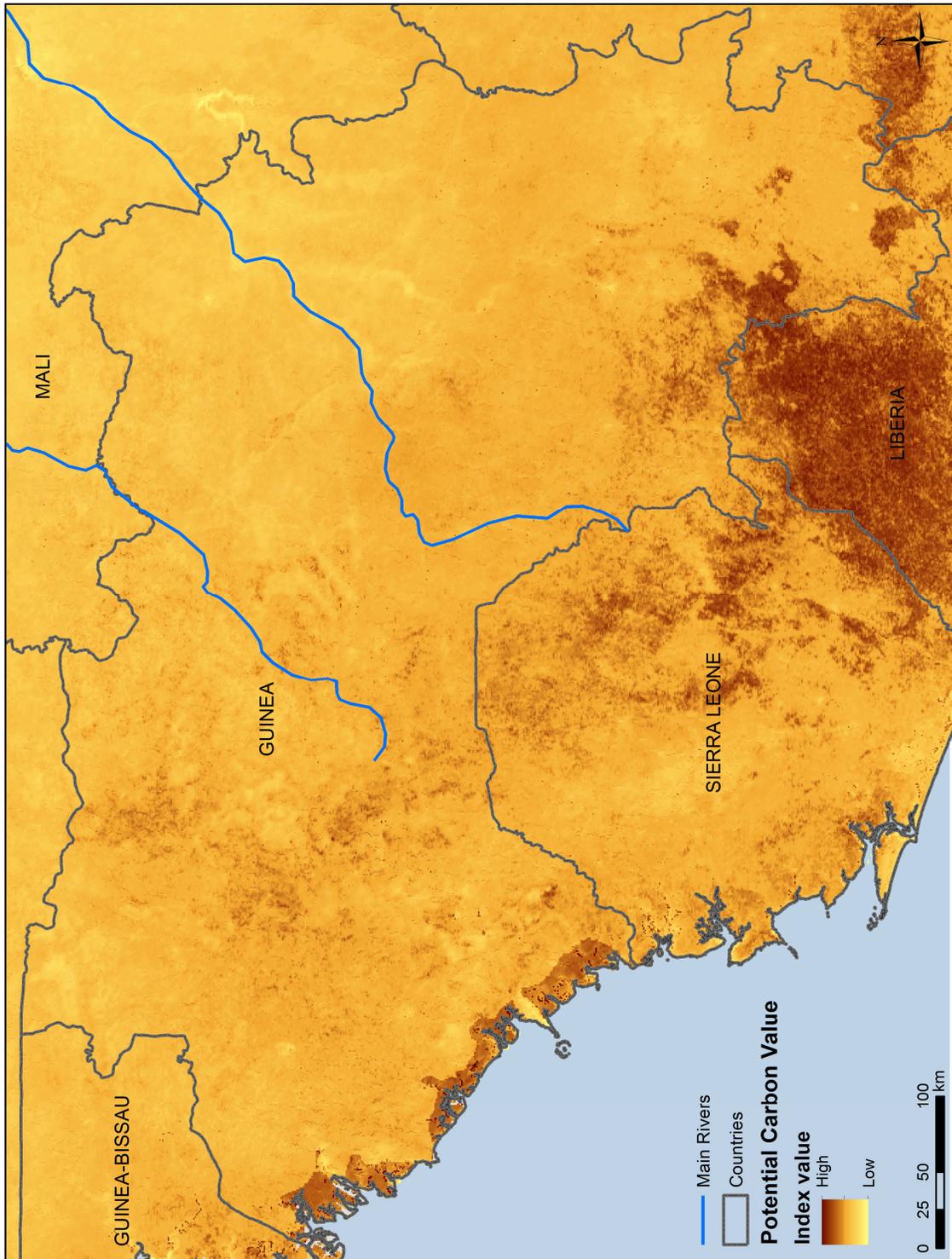


Figure 2.3 : Carte du potentiel en carbone de la République de Guinée.
Source : UCN, UNEP-WCMC et CEPF (2015).

Les services d'approvisionnement concernent les services socio-économiques de la biodiversité sauvage, de l'agrodiversité et de l'élevage. Les produits forestiers contribuent à l'énergie domestique (77% au niveau national) et à l'amélioration des revenus des ménages. Sur le plan énergétique, 99% des ménages utilisent le bois de chauffage (Ministère de l'Agriculture, 2012). Les produits forestiers fournissent de multiples produits dont l'utilisation est des plus diverses : nourriture (beurre de Karité, fruits et graines de néré, etc.),

médicaments (feuilles, écorces, racines, fleurs), matières premières pour l'artisanat, fourrages et autres (colorants, gommés, tanins, etc.). En plus, il y a l'utilisation du bois rouge (Acajou, Sipo, Tama, Sapelli, Kossipo, etc.) et le bois blanc (Fraké, Framiré, etc.) pour les besoins internes du pays.

Les ressources alimentaires se rapportent essentiellement aux ressources végétales et animales sauvages. Les tubercules, les racines, les écorces, les fruits, les fleurs et les feuilles de certaines plantes sauvages rentrent dans la consommation alimentaire nationale. Nombreuses espèces animales sauvages sont utilisées dans l'alimentation. Ces animaux sont abattus par des armes à feu, à l'aide des flèches et des couteaux ou capturés par le piégeage lors de la chasse. La pêche et la chasse fournissent une part importante de protéines animales à la population. Les produits de cueillette et de chasse occupent une place prépondérante dans l'alimentation des populations rurales et l'approvisionnement des marchés locaux.

S'agissant des services médicaux, les végétaux sont largement utilisés en médecine traditionnelle en Guinée. Certaines parties des plantes comme les racines, les feuilles, les écorces, le bois, les fruits, les bourgeons et les fleurs ont des propriétés thérapeutiques appréciables. Ces parties sont très souvent utilisées dans la fabrication des produits pharmaceutiques et dans les recettes de médecine traditionnelle. Ces produits forestiers contribuent à la sécurité alimentaire, à la santé (80% de la population utilise la médecine traditionnelle). Plus de 1 200 espèces végétales sont traditionnellement utilisées pour le traitement des maladies les plus courantes. Certaines espèces animales aussi ont des vertus curatives en médecine traditionnelle à travers leur viande d'organes, leurs déchets, etc. La peau, les os, les cornes, les dents, les griffes, les poils, les viscères, les graisses et le lait sont aussi souvent utilisés.

Les écosystèmes restent le laboratoire naturel où surviennent les processus de transformation et d'emmagasinement des gaz recyclés qui sont les nutriments indispensables à la vie, par exemple le carbone, l'azote et l'oxygène. Les écosystèmes naturels de la Guinée sont les habitats naturels de la diversité biologique et des lieux de purification de l'eau. Ils restent le laboratoire naturel où surviennent les processus de transformation et d'emmagasinement des gaz recyclés qui sont les nutriments indispensables à la vie, par exemple le carbone, l'azote et l'oxygène. Dans les forêts classées, il existe des espèces rares comme les lions, les panthères, etc. Par exemple, dans les forêts classées de Ziama et de Diecké, il existe des espèces rares comme les hippopotames nains, les panthères et des éléphants. La faune participe à la dissémination de plusieurs espèces végétales, elle vit aussi des fruits, des fleurs, des feuilles et des écorces de certaines plantes. Les animaux sauvages participent eux aussi à la fertilisation des sols (guanoses, fumiers et fientes des oiseaux).

La diversité biologique dans les écosystèmes absorbe, décompose les polluants tels que les déchets organiques, les pesticides, les métaux lourds, les graisses et les huiles notamment grâce à la photosynthèse des plantes, des bactéries et des champignons. Le couvert végétal stabilise les terres dans les bassins versants en freinant l'érosion, la dégradation des sols et en facilite la retenue et la pénétration de l'eau dans le sol. Ces mêmes zones contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et jouent un rôle régulateur du climat avec une influence particulière sur la pluviométrie.

Les services socio-culturels comprennent le cadre de vie, les services culturels et le loisir. La diversité biologique est largement utilisée dans l'artisanat de la Guinée et procure des revenus substantiels à une importante couche de la population. Les trophées d'animaux et le bois de certaines espèces végétales servent à la production d'articles très divers de différents corps de métiers : mobilier, sculptures, cordonnerie, tissage, broderie, vannerie, tannerie, teinture, ustensiles, menuiserie, etc.

La diversité biologique de la Guinée, de par sa variété et de ses habitats, recèle des valeurs esthétiques, des beautés naturelles diverses et variées offrant des potentialités écotouristiques remarquables. Ces sites sont constitués de parcs, de réserves, de forêts sacrées, d'espèces animales sacrées, de montagnes, de falaises, de pics, de grottes, de chutes, de mares, de paysages divers, etc. Ils sont, à bien d'égards, favorables à l'organisation d'un tourisme de contemplation qui a certainement beaucoup plus de valeur que la chasse, la pêche ou les revenus agricoles à l'hectare.

Quant à la valeur culturelle de la biodiversité, il convient de noter que certaines cultures traditionnelles contribuent activement au maintien de la santé et de la diversité des écosystèmes dont elles sont tributaires. De nombreuses plantes et des animaux sont utilisés pour remplir des fonctions sociologiques, culturelles et religieuses. Par exemple, la noix de cola est utilisée dans les cérémonies culturelles, d'ouverture des réunions ainsi que dans les cérémonies de fête et de mariage. Les artisans utilisent le bois pour sculpter des masques, des statuettes, des instruments de communication comme la Tabala des mosquées etc. Les pêcheurs utilisent le bois d'acajous et de baobabs pour faire des pirogues de pêche. En plus, certaines espèces de plantes et certains animaux sont considérés comme sacrés.

Sur le plan économique, le secteur forestier contribuait à 2,5% du PIB en 2006 contre 3,2% du PIB en 2004 (MAEF, 2006 cité par Ministère de l'Agriculture, 2012). Faute d'inventaire à l'échelle nationale, le patrimoine forestier s'élèverait à environ 13 millions d'ha (53% du territoire) qui se répartissent entre 250 000 ha de mangroves (350 000 ha en 1965), 700 000 ha de forêt dense humide au sud-est de la Guinée (14 millions autrefois), 1 600 000 ha de forêt dense sèche et forêt claire au nord de la Guinée et 10 636 000 ha de savane boisée (MAEF, 2006). Les forêts classées sont au nombre de 162 et totalisent une superficie de 1 182 133 ha (5% du pays). En 2001, il existait 12 sociétés forestières industrielles opérationnelles dont quatre disposant d'une scierie et 103 exploitants forestiers artisanaux qui exploitaient plus de 53 000 m³ répartis entre les formations naturelles (48 000 m³) et les plantations (5 000 m³) [Diawara, 2001].

b. Contribution des BSE à la réduction de la pauvreté et leur intégration dans les objectifs nationaux de développement

Les BSE contribuent au développement durable, à la réduction de la pauvreté, à la résilience au changement climatique et aux désastres naturels (cf. tableau 2.2 ci-dessous). Les 10 déterminants du bien-être de la population guinéenne étroitement liés aux écosystèmes inspirés d'UNEP, CDB et Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (s.d) sont :

- Le fait de pouvoir être à l'abri de maladies évitables ;
- Être capable de se nourrir adéquatement ;
- Être capable de vivre dans un logement sûr et propre ;

- Être capable d'avoir de l'eau potable en quantité suffisante ;
- Être capable d'avoir de l'air pur ;
- Être en mesure d'accéder à l'énergie pour se chauffer et se nourrir ;
- Être capable d'utiliser la médecine traditionnelle ;
- Être en mesure de continuer à utiliser des éléments naturels présents dans les écosystèmes pour les pratiques culturelles traditionnelles et spirituelles ;
- Être capable de faire face aux phénomènes naturels extrêmes comme les inondations, les tempêtes tropicales et les glissements de terrain ;
- Être capable de prendre des décisions de gestion durable respectant les ressources naturelles et contribuant à un flux de revenus constant.

La vulnérabilité des pauvres aux changements environnementaux se manifeste comme suit :

- Les pauvres dépendent des BSE pour une large gamme de besoins fondamentaux (nourriture, logement, vêtements, médicaments, énergie, revenu,...) ;
- Beaucoup de pauvres ont perdu droits et accès aux BSE en raison de la privatisation ;
- Les pauvres sont particulièrement vulnérables aux changements environnementaux ;
- La dépendance des pauvres envers les BSE n'est pas mesurée et est donc négligée dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

Tableau 2.2

Relation entre les objectifs nationaux de développement déclinés en OMD et la valeur de la biodiversité et des BSE

Objectifs nationaux de développement	Déterminants du bien-être étroitement liés aux BSE
OMD 1 Éliminer la pauvreté et la faim	Les stratégies de subsistance et la sécurité alimentaire des pauvres dépendent souvent de l'état des BSE
OMD 2 Assurer l'éducation primaire pour tous	Un revenu additionnel obtenu d'une gestion durable des ressources naturelles pourrait être dépensé en éducation
OMD 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Le temps que les femmes passent à aller chercher de l'eau et du bois de chauffe réduit leur possibilité de pratiquer des activités qui génèrent un revenu
OMD 4 Réduire la mortalité infantile	Une gestion améliorée des bassins versants locaux peut réduire la mortalité infantile qui provient des maladies hydriques
OMD 5 Assurer la santé maternelle	La valorisation de la médecine traditionnelle pourrait améliorer la santé et réduire la mortalité La pollution de l'air à l'intérieur des maisons et le transport de charges lourdes aux derniers stades de la grossesse mettent en danger la santé de la femme avant la naissance
OMD 6 Éliminer les maladies majeures comme le paludisme	Les facteurs de risques environnementaux sont responsables d'un cinquième de toutes les maladies dans les pays en développement
OMD 7 Assurer un environnement durable	La valorisation durable des BSE permet de mettre en synergie les fonctions écologiques, économiques et socioculturelles

Source : UNEP, CDB et Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (s.d).

2.4 Contribution de la biodiversité et des BSE au développement économique

La dépendance de l'économie guinéenne à la nature se fait remarquer par son potentiel de croissance du secteur primaire et ses effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie nationale. Le secteur primaire, constitué de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts est le moteur du développement économique et social. Comprendre donc le potentiel économique de la biodiversité et la contribution de ses différents usages à l'essor économique national est un défi à relever pour les décideurs politiques, les professionnels de l'environnement et de la biodiversité, les économistes et les chercheurs.

Le poids du secteur primaire dans l'économie (cf. tableau 2.3) est presque stable au cours des années successives sauf en 2009 lorsqu'il a atteint 20,85%. De 2010 à 2013, il est respectivement à 21,58% et à 21,96%. L'agriculture à elle seule occupe une place importante : 13,43% en 2009 et 13,93% en 2010. Ce poids a augmenté durant les années suivantes de 14,15, 14,30 et 14,31% en 2011, 2012 et 2013 respectivement. Les poids des autres sous-secteurs, à savoir les forêts, la pêche et l'élevage restent presque les mêmes durant toute cette période. Les forêts sont restées entre 2,24 et 2,30%, la pêche entre 0,82 et 0,84% et l'élevage de 4,33 à 4,58%.

Le secteur secondaire a évolué presque en dents de scie : 33,44% en 2009 ; 32,4 en 2010 ; 32,6 en 2011 ; 32,78 en 2012 et 32,67% en 2013. Le secteur tertiaire aussi a évolué entre 37,66% à 38,07% sur toute la période. En croissance pondérale, le secteur primaire prime sur les autres (cf. tableau 2.4). Il est de 1,07% en 2013 alors que le secteur secondaire est de -0,74% et le secteur tertiaire de 0,83% pour la même année. Le poids des sous-secteurs du primaire dans l'économie du pays est consigné au tableau 2.5 qui suit. Il est aisé de remarquer que l'agriculture occupe la première place avec 65,39%, suivi de l'élevage avec 20,71%, puis les forêts avec 10,09%, et enfin la pêche avec 3,82% pour l'année 2013 (en prévision).

Le taux d'investissement du secteur primaire a été le plus faible en 2009 avec 3,17%, alors qu'il a été de 11,00% en 2012 (cf. tableaux 2.6a et 2.6b). De même, les sous-secteurs agriculture, forêts, pêche et élevage ont connus des taux d'investissement sectoriels les plus faibles en 2009 soit 2,9%, 15,1%, 4,33% et 0,5% respectivement. Alors qu'en 2012, ces sous-secteurs ont connus des taux d'investissement élevés soient 13,5%, 27,0%, 8,3% et 1,0% respectivement pour l'agriculture, les forêts, la pêche et l'élevage.

En ce qui concerne le secteur minier, ce dernier joue un rôle essentiel dans le développement économique de la République de Guinée. Malgré sa concentration sur l'exportation de minerais pas ou peu transformés, le secteur minier représente actuellement plus de 80% des exportations (cf. tableau 2.7). Il fournit 20 à 25% des recettes publiques (un montant estimé à 210 millions de dollars US en 2012) et plus de 10 000 emplois directs (Banque Mondiale, 2012). Le Gouvernement guinéen tire également des recettes des taxes à l'exportation de diamants et à la location des infrastructures (un montant estimé à 8 millions de dollars US en 2012). Plus de 200 000 personnes participeraient activement à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or et du diamant essentiellement.

Tableau 2.3
Poids des secteurs dans l'économie de 2009 à 2013

Secteurs	Poids des secteurs selon les années				
	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur primaire	20,85%	21,58%	21,85%	21,97%	21,96%
▪ Agriculture, chasse	13,43%	13,92%	14,15%	14,30%	14,31%
▪ Sylviculture et forêt	2,24%	2,30%	2,30%	2,27%	2,25%
▪ Pêche	0,84%	0,86%	0,82%	0,82%	0,82%
▪ Élevage	4,33%	4,50%	4,57%	4,58%	4,58%
Secteur secondaire	33,44%	32,48%	32,60%	32,78%	32,67%
Secteur tertiaire	37,66%	38,07%	37,85%	37,59%	37,38%
D T I	8,05%	7,87%	7,71%	7,65%	7,99%
PIB aux prix du marché	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : Ministère du Plan (2013).

Tableau 2.4
Croissance pondérée par secteur de 2009 à 2013

Secteurs	Croissance pondérée des secteurs par an				
	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur primaire	0,67%	0,69%	0,98%	0,85%	1,07%
▪ Agriculture / Chasse	0,45%	0,50%	0,71%	0,57%	0,75%
▪ Sylviculture et forêt	0,04%	0,05%	0,06%	0,06%	0,08%
▪ Pêche	0,02%	-0,03%	0,04%	0,03%	0,06%
▪ Elevage	0,16%	0,16%	0,18%	0,19%	0,18%
Secteur secondaire	-1,05%	0,75%	1,45%	1,16%	-0,74%
Secteur tertiaire	0,30%	0,51%	1,20%	1,25%	0,83%
D T I	-0,2%	-0,02%	0,24%	0,64%	0,004%
PIB aux prix du marché	-0,28%	1,94%	3,87%	3,90%	1,17%

Source : Ministère du Plan (2013).

Tableau 2.5
Poids des sous-secteurs du primaire de 2008 à 2013

Secteurs	Poids des sous-secteurs du primaire selon les années					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur primaire	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Agriculture, chasse	64,42%	64,50%	64,77%	65,08%	65,15%	65,39%
Sylviculture et forêt	10,77%	10,64%	10,55%	10,35%	10,22%	10,09%
Pêche	4,03%	3,99%	3,75%	3,75%	3,75%	3,82%
Élevage	20,78%	20,87%	20,94%	20,83%	20,87%	20,71%

Source : Ministère du Plan (2013).

Tableau 2.6a
Taux d'investissement sectoriel public des sous-secteurs primaires de 2008 à 2010

Secteurs	Taux d'investissement public sectoriel par an					
	2008		2009		2010	
	BND	Total	BND	Total	BND	Total
Secteur primaire	1,09%	6,52%	1,50%	3,17%	5,71%	7,2%
Agriculture	1,21%	7,48%	0,95%	2,9%	6,16%	7,8%
Forêt et environnement	3,35%	20,43%	11,88%	15,1%	18,32%	23,0%
Pêche	1,83%	5,75%	1,30%	4,33%	13,73%	15,2%
Élevage	0,04%	0,74%	0,03%	0,5%	4,87%	6,1%
PIB aux prix du marché	0,25%	0,80%	0,36%	1,8%	1,2%	1,4%

Source : Ministère du Plan (2013).

Tableau 5.6b

Taux d'investissement sectoriel public des sous-secteurs primaires de 2011 à 2013

Secteurs	Taux d'investissement sectoriel public en fonction des années					
	2011		2012		2013	
	BND	Total	BND	Total	BND	Total
Secteur primaire	1,9%	5,3%	3,5%	11,00%	2,98%	6,05%
Agriculture	2,00%	5,7%	5,40%	13,5%	3,98%	8,0%
Forêt et environnement	6,36%	17,9%	0,73%	27,0%	0,64%	8,3%
Pêche	4,65%	8,2%	0,36%	8,3%	0,33%	6,6%
Elevage	0,08%	0,5%	0,03%	1,0%	0,17%	0,6%
PIB aux prix du marché	0,4%	1,0%	1%	2,1%	0,6%	1,2%

Source : Ministère du Plan (2013).

Tableau 2.7

Contribution du secteur minier à l'économie guinéenne entre 2006 et 2011

	Contribution du secteur minier à l'économie selon les années					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Montant (en millier de \$ US)	128 220	136 970	160 580	151 780	173 340	219 600
En % de recettes publiques	31,51%	24,4%	24,1%	21,9%	26,2%	28,60%
Contribution au PIB	14,4%	14,5%	15,8%	14,7%	14,5%	14,2%

Source : Ministère du Plan (2013).

2.5. Causes et conséquences de la dégradation de la diversité biologique

2.5.1. Causes de la dégradation de la diversité biologique

Les facteurs qui sont à l'origine de la dégradation de la diversité biologique sont :

- ✓ l'augmentation de la demande en ressources biologiques due à la croissance démographique et à une offre limitée en ressources alternatives ;
- ✓ l'ignorance des conséquences à long terme des activités économiques sur l'environnement ;
- ✓ la faiblesse des dispositions juridiques en ce qui concerne la conservation des ressources naturelles et la protection des aires protégées ;
- ✓ l'inadéquation des lois et règlements par rapport aux impératifs de conservation des écosystèmes et des espèces ;
- ✓ le manque d'information et de sensibilisation des acteurs ;
- ✓ la mauvaise appréciation des conséquences de l'utilisation de technologies non appropriées ;
- ✓ le manque de reconnaissance de la valeur réelle de la biodiversité par l'économie de marché ;
- ✓ la faiblesse des politiques sectorielles en ce qui concerne le contrôle et le suivi de l'exploitation des ressources biologiques ;
- ✓ l'accroissement de la migration humaine ;
- ✓ l'instabilité politique et les guerres civiles dans les pays voisins ; etc.

2.5.1.1. Causes directes de dégradation de la diversité biologique

L'analyse des pressions et menaces qui pèsent sur les écosystèmes et leur diversité biologique en Guinée permet de ressortir cinq principales causes directes de la perte de cette biodiversité. Ces causes sont d'ordre anthropique et naturel.

Surexploitation des ressources : la surexploitation des ressources est à l'origine d'une érosion et d'une dégradation de la diversité biologique. Ainsi la plupart des zones labourées perdent de la matière organique, de l'humus et la diversité de leurs microorganismes à cause des défrichements culturels et des pratiques agricoles extensives ;

- la surexploitation des ressources halieutiques marines (pêche illicite et abusive) et la dégradation des ressources en eau, cumulées au réchauffement climatique est à l'origine de la raréfaction des poissons ;
- le prélèvement incontrôlé des ressources ligneuses et des produits forestiers non ligneux y compris la chasse illicite et abusive compromettent dangereusement la gestion durable de la diversité biologique ;
- l'exploitation anarchique du sous-sol (exploitation minière en particulier), le surpâturage, les feux de brousse, la carbonisation et la cuisson des briques en argile portent considérablement atteinte à la diversité biologique ;
- les feux détruisent une grande diversité d'animaux, notamment d'insectes et de reptiles ; empêchent la régénération du couvert végétal et stérilisent les couches superficielles du sol ;
- la carbonisation est une pratique répandue surtout dans les Préfectures qui avoisinent la Capitale Conakry à savoir : Boffa, Fria, Dubréka, Coyah, Forécariah, Boké et Kindia. Longtemps axée sur les espèces forestières, elle porte à présent sur certaines espèces fruitières, fourragères, etc.
- l'expansion urbaine nécessite annuellement la construction de nombreux fours à briques qui consomment des milliers de stères de bois surtout les espèces à grand pouvoir calorifique. Cette pratique contribue à la destruction des berges des cours d'eau provoquant ainsi leur envasement et leur tarissement.
- la couverture forestière est de nos jours sérieusement entamée par des activités anthropiques (coupe de bois d'œuvre et de service, médecine traditionnelle, sculpture et utilisations diverses).
- le fumage de poisson, technique traditionnelle, repose sur l'utilisation de la fumée de bois de mangrove (Rhizophoras) accélère la disparition de la mangrove ;
- l'extraction traditionnelle du sel consomme une grande quantité de bois et occasionne de défrichements importants par l'ouverture de nouveaux casiers à sel ou par la coupe de bois dans les peuplements d'Avicennia. La consommation en bois pour cette extraction est de l'ordre de 3 kg de bois pour production de 1 kg de sel.

Urbanisation, infrastructures et équipements : l'étalement urbain, la création d'infrastructures (de transport, hydro-énergétiques, de télécommunication, etc.) et l'installation d'équipements entraînent la dégradation, la fragmentation éco-paysagère et la destruction des habitats naturels. On note ainsi l'existence d'une fragmentation par l'urbanisation et les habitats ruraux et une fragmentation par les infrastructures et équipements (voies de communication et de transport d'énergie). À Conakry, l'évolution de la consommation d'espace par habitant est passée de 1 100 m² par habitant en 1930 à 87 m² en 1985 (MUH, 1988). En zone rurale, l'analyse des cartes de l'occupation du sol de 1975 à 2006, montre que le territoire habité s'est accru de +10% alors que celui forestier a diminué de -12% (Diallo, A. I. P 2012 ; Diallo, A. I. P., Baudouin, et Raymond, 2014).

Le DSRP-2 de 2010, indique que le grand programme d'ouverture de voie de communication envisage la réalisation de ponts et de 7 736 km de routes dont entre autres : 1 169 km de routes à bitumer, 3 687 km de routes en terre et 2 880 mètres linéaires de ponts à réaliser

pour la période 2002-2007. Ceci va entraîner d'importantes fragmentations des paysages et des habitats naturels. Les grands aménagements, comme la construction des barrages hydro-énergétiques et hydro-agricoles entraînent l'engloutissement d'importantes superficies et de biocénoses. Par exemple, l'emprise de la retenue du barrage de Garafiri a fait disparaître des centaines d'hectares de savanes et de forêts galeries. En outre, la biomasse végétale perdue à cause de l'inondation est estimée à 172 000 stères sans oublier que la construction de la ligne électrique a été réalisée au dépend d'une riche biodiversité. Il faut ajouter à cela, les conséquences sur la diversité biologique et les écosystèmes de la construction imminente de nouveaux chemins de fer dont un transnational et de ports miniers à Boké et Forécariah.

Pollutions : le rejet dans la nature des déchets gazeux, liquides et solides d'origine industrielle et artisanale constituent une autre cause de la dégradation de la diversité biologique. Les pollutions agissent en synergie en inhibant les processus naturels et sont un obstacle à la vie et à la circulation des espèces. Ainsi, l'état écologique des milieux récepteurs affecte la conservation des écosystèmes et des espèces.

Non-durabilité des systèmes d'exploitation : l'utilisation durable des ressources biologiques se fonde sur les deux principes suivants, à savoir le respect des capacités de régénération des écosystèmes et la prise en compte de la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures. En Guinée, les populations, en se procurant de manière non durable diverses ressources naturelles (eau, air, plantes, énergie, terre, animaux, etc.) qui leurs sont nécessaires, portent atteinte aux capacités de régénération des écosystèmes. Les activités de ces populations concernent généralement l'élevage et l'exploitation minière, agricole, forestière, de la faune, etc.

La forte et constante pression qu'exerce la population sur les ressources forestières et les terres occasionnant d'importants défrichements agricoles, le surpâturage et un prélèvement important de bois-énergie (85% de l'énergie consommée en Guinée proviennent des combustibles traditionnels, en plus des 50 000 t/an consacrés au fumage du poisson. La forêt dense sèche subit une régression de 17% tous les 15 ans, celle dense humide est passée de 14 millions d'hectares en 1967 à seulement 700 000 ha en 2002 (Diawara, 2010). En Guinée, la durée des jachères se raccourcit de plus en plus (de 8-10 ans dans les années 70 à 3-5 ans de nos jours). Ceci est dû à la croissance démographique galopante (2,63%/an) et à la monétarisation de l'économie rurale occasionnant une extension de l'agriculture itinérante. Ce système d'agriculture entraîne un épuisement des sols, une chute des productions et une augmentation des surfaces cultivées aux dépens des forêts. Par exemple, la superficie rizicultivée est passée de 460 000 ha en 1996 à 714 000 ha en 2005 à 780 000 ha en 2007 (Ministère de l'Agriculture, 2012).

Changements climatiques : d'après le Conseil National de l'Environnement (2007), les températures varieront de la façon suivante :

- en Moyenne et Haute Guinée (zones nord-ouest et nord-est du pays), le réchauffement sera de l'ordre de 0,3 à 2,2°C (sensibilité 1,5°C) ; de 0,4 à 3,3°C (sensibilité 2,5°C) et de 0,5 à 4,8°C (sensibilité 4,5°C) ;

- en Basse Guinée et en Guinée Forestière (zones du sud-ouest et sud-est du pays), le réchauffement variera en moyenne de 0,2 à 1,8°C pour la sensibilité 1,5°C ; de 0,3 à 2,7°C pour la sensibilité 2,5°C et de 0,4 à 3,9°C pour la sensibilité 4,5°C.

Selon le PANA, les risques climatiques qui menacent la diversité biologique et les modes d'existence sont : (i) l'élévation de la température de surface et du niveau de la mer, (ii) la sécheresse, (iii) la forte insolation, (iv) les inondations, (v) la perturbation du régime pluviométrique, et (vi) les pluies orageuses.

2.5.1.2. Causes profondes de dégradation de la diversité biologique

L'analyse des causes directes a permis de dégager six causes profondes de la dégradation de la diversité biologique en Guinée. Il s'agit de : (i) la pauvreté des populations, (ii) la croissance démographique, (iii) l'insuffisance des capacités humaines, financières et institutionnelles, (iv) la mal gouvernance dans la gestion de la diversité biologique, (v) l'enchevêtrement des compétences, et (vi) l'analphabétisme et le faible niveau de connaissance de la valeur et du rôle de la diversité biologique.

La pauvreté : l'incidence de pauvreté de la Guinée est de 55,2% et le pays est classé 179^{ème} sur 187 pays en 2013 avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,392 (PNUD, 2014). Les infrastructures, les services et l'administration demeurent déficients, tandis que le secteur privé reste embryonnaire. D'après la Banque Mondiale, le PIB par habitant était approximativement de 450 \$ US en 2012. Le chômage reste un grand problème pour les guinéens. Selon le DSRP-III (2013), 85,7% des filles et 61% des garçons ne trouvent pas d'emplois et 70% des moins de 25 ans ont du mal à trouver du travail (SP-SRP, 2013).

La croissance démographique : la population guinéenne est passée de 9,7 millions d'habitants en 2007 (SP-SRP, 2013) à environ 10,6 millions en 2014 (MP, 2014). Son taux de croissance annuel est de 2,63%. Ce taux entraîne une forte demande en ressources naturelles. La Guinée est un pays essentiellement rural, où plus de 70% de sa population active exploitent en grande partie la biodiversité disponible pour satisfaire leurs besoins. Cette croissance démographique a pour conséquences la pression sur le patrimoine biologique sous l'effet de l'augmentation de la demande.

L'insuffisance des capacités humaines, financières et institutionnelles : la sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des gènes est encore faible. Les capacités techniques et l'insuffisance d'outils pour réduire les pressions exercées sur la diversité biologique restent encore minimes. La Guinée accuse un retard dans la maîtrise des effets de la dégradation de la diversité biologique. Les connaissances traditionnelles des communautés, pourtant utiles dans le maintien de la diversité biologique, sont négligées dans les mesures de conservation. La diversité biologique n'apparaît pas de façon significative dans la comptabilité nationale.

La mal gouvernance et l'enchevêtrement des compétences : la mal gouvernance dans la gestion de la biodiversité se manifeste par l'insuffisance des textes d'application, la méconnaissance des lois par la plupart des acteurs et la faible application des textes de lois relatives à la protection et la valorisation de la biodiversité. La faible compréhension des fondements de la gouvernance locale et de la gestion décentralisée des ressources

naturelles explique cette situation. De même, la faible maîtrise des rôles et responsabilités des différents acteurs notamment les représentants des populations, les autorités coutumières et les services techniques justifie leur réticence à s'inscrire dans le processus de protection et d'utilisation durable de la biodiversité. Au niveau local, il ressort que la faible harmonisation des interventions sur le terrain et l'analphabétisme des populations contribuent à la dégradation de la biodiversité. La Guinée occupe le 164^{ème} rang sur 182 pays, dans l'Indice de perception de la corruption publié par *Transparency International* (TI).

L'enchevêtrement des compétences : l'enchevêtrement des compétences dans la gestion de la biodiversité est caractérisé par des conflits d'attributions et de compétences entre les ministères, entre les services d'un même ministère et entre des échelles des collectivités territoriales. La fragmentation des champs de compétence complique la gestion de la biodiversité en aggravant les problèmes qui découlent de la rationalisation et de la délégation du pouvoir. Avec les conflits d'attribution et entre les champs de compétences, les structures ne sont en mesure de collaborer et d'assurer la coordination nécessaire pour résoudre les problèmes d'intérêt commun en faveur de la biodiversité. C'est pour cette raison qu'un des éléments clés d'une gestion efficace de la biodiversité et des autres problèmes environnementaux est l'attribution judicieuse des rôles et la coordination des interventions à tous les paliers de gouvernement. Ces mesures permettent d'entretenir une collaboration plus étroite entre les acteurs, favorisent l'échange d'informations et préviennent les conflits de compétences et le chevauchement des responsabilités.

Le faible niveau de connaissance de la valeur de la biodiversité et l'analphabétisme : le faible niveau de connaissance de la valeur socio-culturelle et du rôle de la biodiversité dans la croissance de l'économie nationale et dans la survie des communautés locales contribue à l'accroissement des pressions sur la biodiversité. Les populations guinéennes sont dépositaires de nombreuses connaissances protectrices des écosystèmes. Ces connaissances ont permis de conserver des espaces et des ressources fauniques et floristiques tout en tirant partie de leurs valeurs économiques dans le respect des équilibres écologiques. Ces ressources étaient gérées collectivement selon les us et coutumes en place. L'accroissement de la population, l'acculturation, l'apparition de nouvelles techniques et opportunités non respectueuses des seuils de tolérance de l'environnement pour le maintien de l'équilibre écologique, ont imprimé une pression sur les ressources biologiques. Très fréquemment la dégradation des structures traditionnelles et des structures de gestion des ressources s'est accompagnée de la dégradation des ressources.

L'un des problèmes auquel se heurte la gestion de la biodiversité est l'analphabétisme de la grande majorité de la population. Cet analphabétisme et l'illettrisme accentuent la pauvreté. Les efforts consentis ont permis de faire passer le taux d'analphabétisme de 74% de la population en 1984 (85% de femmes) à 62% en 2003 dont 79,45% de femmes. Le taux d'alphabétisation de la population adulte est estimé à 34% (Ministère du Plan, 2012). Il a été observé qu'en milieu rural, seulement 20,2% de la population âgée de 15 ans ou plus est alphabétisée contre 58,9% en milieu urbain. La pauvreté semble avoir une grande incidence sur le niveau d'alphabétisation de la population (49,9% en milieu urbain). Il a été également observé que les disparités entre sexe sont frappantes. Ainsi, 47,2% pour le sexe masculin et 22,8% pour le sexe féminin sont alphabétisés, cela démontre que le taux d'alphabétisation des hommes est de loin plus élevé que celui des femmes.

2.5.1.3 Menaces et tendances

La Monographie Nationale sur la diversité biologique a relevé que de nombreuses espèces sont en péril en Guinée. Elle note :

- Comme espèces endémiques : 69 plantes, 20 poissons osseux, 1 reptile, 1 amphibien, 1 mammifère et 1 insecte ;
- Comme espèces menacées : 42 plantes, 8 insectes, 93 poissons osseux, 7 requins 6 raies, 8 crustacés, 6 céphalopodes, 1 amphibien, 8 reptiles, 10 oiseaux et 47 mammifères ;
- Comme espèces vulnérables : 16 plantes, 9 amphibiens, 7 reptiles, 1 oiseau et 9 mammifères.

Les menaces qui pèsent sur les éléments constitutifs de la diversité biologique, leurs impacts et tendances sont présentés dans le tableau 2.8 et la figure 2.4 présente l'impact des pressions sur la couverture forestière.

Tableau 2.8
Facteurs de changement de la diversité biologique

Écosystèmes	Principales menaces								
	infrastructures et Urbanisation	Systèmes agricoles, élevage	Feux de brousse	Carbonisation, fours à briques :	coupe de bois de Mangrove, extraction de sel, fumage du poisson	exploitation Forestière incluant les produits secondaires	Pêche	Chasse	Exploitation des mines et carrières
Forêt dense humide	2 →	3 ↑	1 ↗	1 →		4 ↑		4 ↑	2 →
Forêt dense sèche	3 ↗	3 ↗	3 ↘	3 →		4 →		4 →	4 ↑
Savane	3 ↗	3 ↗	4 →	3 →		4 →		4 ↗	4 ↑
Montagne	2 →	3 →	2 ↘	4 ↘		2 →		2 →	3 ↗
Eaux douces	3 ↘	2 →					3 ↗		2 →
Insulaires	4 ↗					2 ↗	4 →	1 ↗	
Marins	4 ↗						4 ↑		4 ↗
Côtiers	2 ↑	3 ↑	1 →	4 ↗	4 ↑	4 ↑	4 →	1 ↑	4 ↗

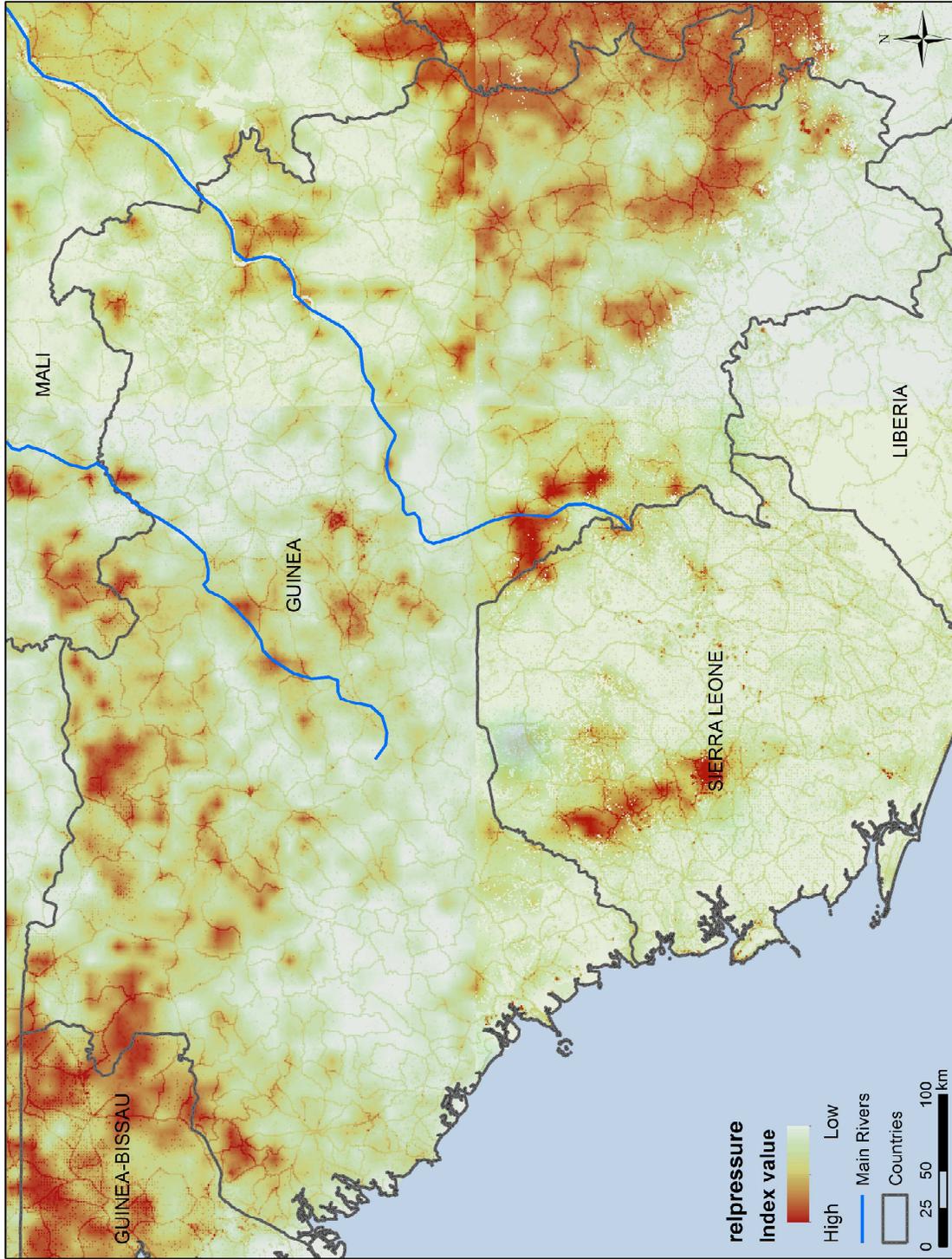


Figure 2.4 : Carte de l'impact des pressions sur la couverture forestière en République de Guinée de 2010.
 Source : UICN, UNEP-WCMC et CEPF (2015).

2.5.2. Conséquences de la dégradation de la diversité biologique

Les conséquences des causes directes et profondes sont (i) la perturbation des équilibres écologiques, (ii) la précarité des conditions de vie des populations, (iii) l'aggravation des changements climatiques, et (iv) les pressions et conflits fonciers issus de la dégradation et de la perte de la biodiversité. Ces conséquences sont en interaction dynamique de sorte que les dégradations s'auto-entretiennent pour créer, en fonction des interventions de l'homme, un cycle vicieux de dégradation ou un cycle vertueux d'amélioration de la qualité de la biodiversité. La figure 2.5 est la carte de pertes forestières de la Guinée en 2010 élaborée par Hansen *et al.* (2013).

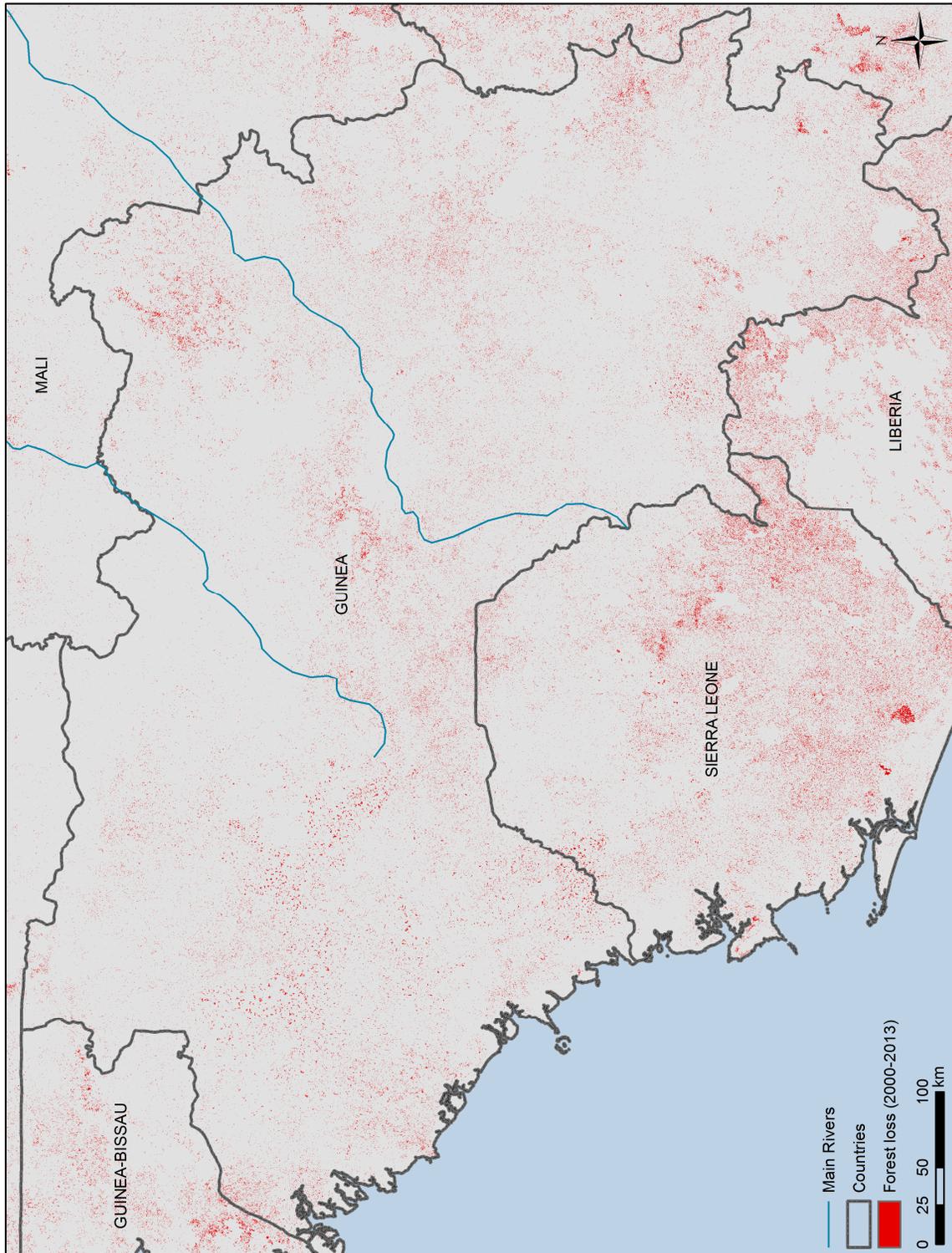


Figure 2.5 : Carte de la perte forestière en République de Guinée de 2010.
Source : Hansen et al. (2013).

2.6. Coûts de la perte et de la dégradation de la biodiversité en Guinée

À l'échelle globale, le déboisement et le défrichement sont à l'origine d'environ un cinquième des émissions de GES (1,7 Gt C/an), la majorité étant imputable au déboisement dans les

régions tropicales. Depuis 1850, au total 136 Gt C ont été émis dans l'atmosphère en raison du défrichement (IPCC, 2014, cité par Limoges, 2014). Le portrait de la Guinée est le suivant (République de Guinée, 2007) : la quantité totale des émissions de gaz à effet de serre (GES) à travers les différentes activités socio-économiques (7 Mt C/an) est nettement inférieure à celle absorbée (-11 Mt C/an) par les formations végétales, ce qui fait que le pays reste encore un important puits avec un potentiel d'absorption de l'ordre de -4 Mt C/an. Basé sur l'estimation d'une perte forestière de 0,5 %/an en Guinée, si ces forêts denses et claires sont transformées en jachère et savane arbustive, la perte de carbone est estimée à 1,27 Mt C/an.

Cela représente une valeur d'environ \$ 13 millions US/an qui s'en va en fumée, seulement pour la conversion de la forêt en jachère. Cela peut être relativisé en la comparant avec la valeur de \$ 18 milliards US du stock de carbone des savanes, jachères et autres écosystèmes transformés. Selon les estimations les plus récentes, une valeur de \$ 20 US est accordée aux dommages provoqués par les changements climatiques pour chaque tonne de C relâchée. Ainsi, pour chaque ha de forêt tropicale transformé en champ, ce sont des dommages estimés à - \$ 4000 qui sont provoqués (Limoges, 2014 citant Fankhauser et Pearce). Le tableau 2.9 utilise les superficies des différentes formations végétales de la Guinée pour estimer les stocks de carbone et leur valeur monétaire. Les densités pour chaque type de formation sont tirées d'IPCC (2014), de Carney *et al.* (2014) et de Trevor *et al.* (2014).

Tableau 2.9
Stocks de carbone et leur valeur dans les écosystèmes guinéens

Type formation végétale	Superficie (x 1000 ha)	Densité de carbone (t C/ha)	Stock total de carbone (Mt C)	Valeur du stock (milliards \$)
Mangroves	250	800	200	2,0
Forêts denses humides	700	250	175	1,8
Forêts claires et forêts denses sèches	1600	150	240	2,4
Savanes boisées	10 636	110	1170	12
Jachères et savane arbustive	7500	70	525	5,3
Couverture agricole	1700	40	68	0,7
Autres	2200	0	0	0
Total	24 586	-	2378	24

UNEP-WCMC (2010) a modélisé le stock de carbone de la Guinée, lequel est estimé à 2,4 GtC, plus de la moitié se trouve dans les sols. Le carbone stocké dans les écosystèmes est distribué inégalement dans le pays. Les secteurs contenant les plus grandes concentrations de carbone (11% du stock total) ne couvrent que 3% du pays, soit 330 km² (Limoges, 2014). L'adaptation écosystémique est la mise en place de mesures d'adaptation aux changements climatiques via la gestion des écosystèmes et de la biodiversité. L'accroissement des services écosystémiques favorisant la résilience constitue une stratégie dont le rapport coût/bénéfice élevé a déjà été démontré, notamment en zone côtière. Les mangroves génèrent des services écosystémiques d'une valeur de \$ 2000 à 9000/ha/an (UNEP-WCMC, 2006). La majorité de ces services contribuent à la résilience des communautés. Les mangroves peuvent diminuer les dommages causés par les ouragans et par d'autres événements météorologiques extrêmes qui génèrent de hautes vagues.

Quelques auteurs ont calculé le coût des activités de gestion des forêts tropicales afin d'aider à calculer les rapports coût/bénéfices. Ainsi, Dixon *et al.* (1994) estiment les coûts suivants pour des forêts tropicales en Afrique en dollars d'aujourd'hui : (i) protection : \$ 5 à 102 US/ha ; (ii) plantation : \$ 51 à 2380 US/ha ; (iii) agroforesterie : \$ 850 à 5950US/ha ; et (iv) régénération ou mise en défens : \$ 5 à 102 US/ha, Van Kooten *et al.* (2004) estiment le coût de séquestrer 1 t C dans les tropiques par pratiques : (i) conservation des forêts : \$ 45 à 55 US/ha ; (ii) plantation : \$ 55 à 65 US/ha ; (iii) agroforesterie : \$ 55 à 70 US/ha ; (iv) gestion forestière : \$ 23 à 28 US/ha ; (v) dans le sol : \$ 28 à 34 US/ha.

2.7 Conflits et compromis potentiels, éventuelles solutions acceptables par tous

La dégradation et la perte de la biodiversité engendrent et pourraient générer des pressions et conflits. Les conflits sur les ressources naturelles portés en justice dépassent de loin le reste des conflits existants. La commission nationale des terres et autres biens a enregistré, entre juillet 2007 et juillet 2010, 16 354 conflits fonciers, soit une moyenne de 5 451 conflits par an (Ministère du Plan, 2012). Dans toutes les aires protégées, il existe des conflits sur l'utilisation des ressources liées au fait qu'en dehors de ces espaces en défens, les ressources sont épuisées et les terroirs des communautés n'assurent plus leur subsistance. Il en découle ainsi des violences grandissantes autour des ressources.

Dans le contexte guinéen, la possibilité d'utiliser la terre et les différentes ressources qu'elle contient : sol, sous-sol, minerais, ressources énergétiques et halieutiques, eaux superficielles et souterraines et végétaux constitue une première catégorie de droits. La législation qui régit actuellement l'exploitation des ressources naturelles en général et de la biodiversité en particulier couvre de nombreux secteurs et n'est pas accompagnée par des textes d'application appropriés et sont souvent pas suffisamment connus de la population, en général, et même de certains des agents techniques chargés de sa mise en application. L'on constate souvent des incohérences et même des contradictions entre les politiques de ces différents secteurs. Parfois, il y a des incohérences dans un ensemble de politiques concernant un même secteur. Cette situation ouvre la voie à la naissance et au développement de nombreux conflits entre usagers de ressources tirées de la biodiversité. Dans les zones humides, différentes formes d'utilisation des ressources (par ex. agriculture, pêche et élevage) peuvent avoir lieu sur le même espace, soit simultanément soit tour à tour.

La rivalité pour l'accès aux ressources entre les différents groupes d'utilisateurs peut donner lieu à des conflits, notamment sur les terres fertiles saisonnièrement inondées, utilisées pour l'agriculture or, dans de nombreux endroits du pays, les pâturages et les forêts ont été convertis en champs de riz ou lieu d'habitat, souvent avec l'appui, tacite ou non, des pouvoirs publics. Des conflits se produisent entre les communautés agricoles et éleveurs notamment en moyenne Guinée et en Basse Guinée.

L'interdépendance étroite des ressources et de leurs utilisations dans les zones humides engendre des défis qui ont le plus souvent une portée sectorielle. En principe, la législation régleme l'eau, le foncier, les ressources halieutiques et pastorales et différents services peuvent être chargés de chacun de ces secteurs, mais l'interaction entre ces ressources et/ou ces activités sont le plus souvent laissées de côté.

Les tensions pour l'accès ou le contrôle de la terre ou des ressources peuvent dégénérer en de violentes confrontations, voire même en des différends internationaux tels que c'est le cas souvent dans la frontière guinéo malienne du côté de la Préfecture de Mandiana. Souvent l'intervention des élus locaux est indispensable pour départager les belligérants. Cependant, dans certaines localités du pays les conflits sont gérés sous l'arbre à palabre avec le soutien des griots et des sages. Le recours à un tribunal pour résoudre les litiges, compte tenu des coûts y afférents constitue la dernière alternative pour des citoyens souvent pauvres et animés par la préservation du bon voisinage, de la paix sociale et des liens séculaires qui unissent les populations.

L'intervention d'un nombre important et divers de groupes d'acteurs, dans le cadre de l'exploitation du sol, du sous-sol, de la faune et de la flore, à travers l'Agriculture, l'Élevage, l'Exploitation du bois, des mines et carrières (artisanale et industrielle), de la Chasse et de la capture, de l'installation des équipements et infrastructures, aussi dans les Mythes, Cultes et rites. Mais également des incursions, de l'exploitation des produits forestiers non ligneux, y compris les produits de la pharmacopée, la préservation des eaux de boisson, la natation, le lessivage etc., naissent de nombreux et très divers conflits d'intérêts qui doivent être convenablement gérés à travers des compromis acceptables de tous, pour une exploitation durable des ressources naturelles, une paix, une harmonie sociale et un bien-être des populations (cf. figure 2.6).

Les acteurs concernés par la diversité biologique se ramènent principalement à deux groupes : le groupe des conservateurs et gestionnaires de l'exploitation durable des ressources naturelles et celui des exploitants des ressources naturelles.

- ⇒ Le groupe 1 est constitué du secteur public national, des partenaires publics et privés, des ONG nationales et Internationales, de la société civile nationale et les collectivités locales.
- ⇒ Le groupe 2 est constitué du secteur privé national et international, les partenaires privés et les collectivités locales.

Dans le groupe des exploitants des ressources naturelles, peu de partenaires ont des intérêts immédiats convergents avec le groupe des conservateurs et gestionnaires de l'exploitation durable des ressources naturelles, du fait que bien d'entre eux visent des intérêts immédiats. Des compromis acceptables de tous sont à trouver et mettre en place pour concilier les besoins des deux groupes. Ces compromis sont à trouver à travers une réglementation adéquate, l'information, l'éducation, la sensibilisation, le partenariat dans l'identification, l'analyse et la prise de décision. Il faut également un accompagnement adéquat dans la mise en œuvre des diverses activités planifiées et un partage juste et équitable des avantages issus de la gestion et de l'exploitation des ressources naturelles.

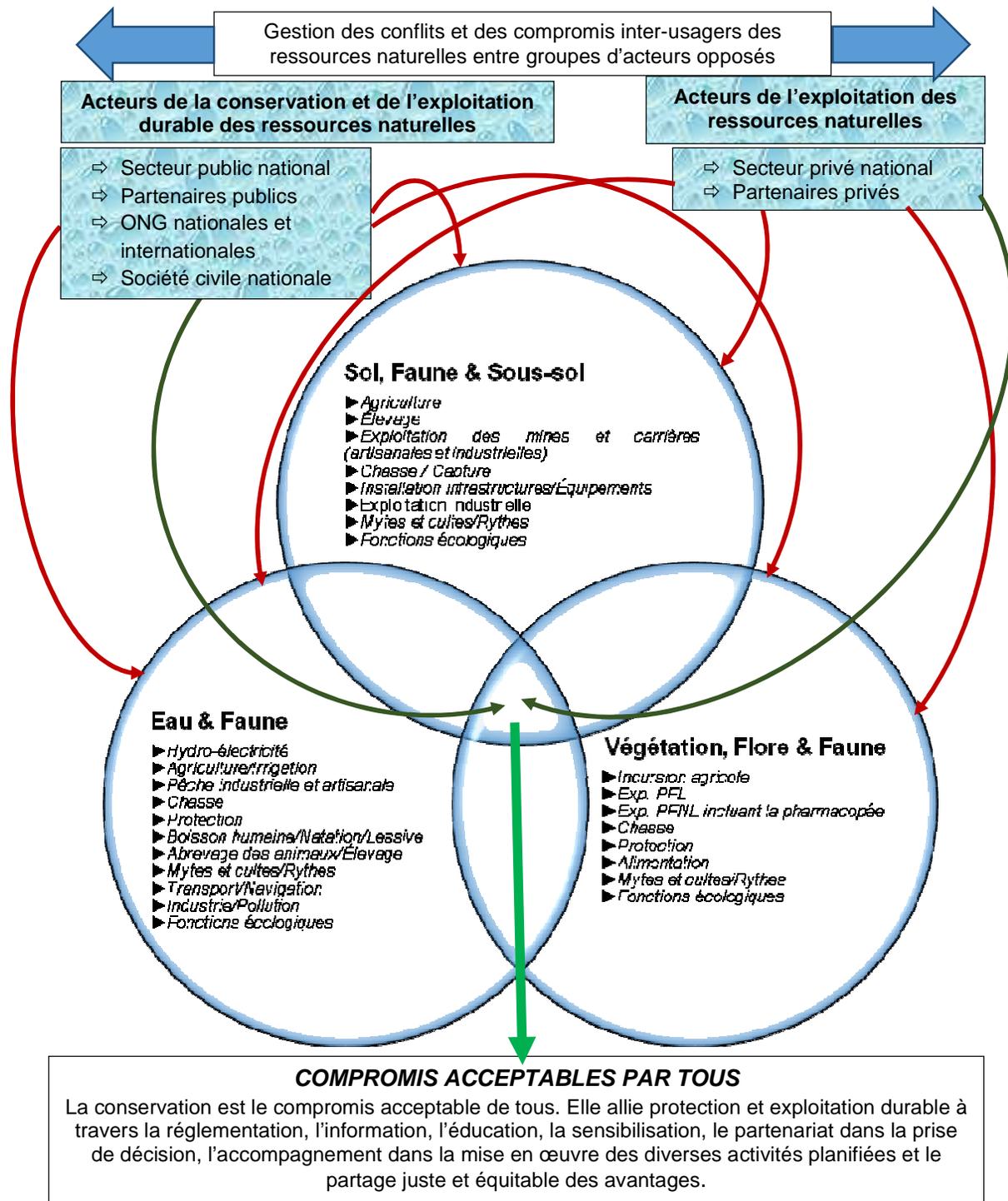


Figure 2.6 : Conflits et compromis potentiels entre acteurs dans l'usage de la biodiversité

Légende :

Conflits potentiels dans l'usage des ressources

Compromis potentiels dans l'usage des ressources



Note : Cette figure a été élaborée par l'équipe de consultants en tenant compte de la documentation disponible en la matière et des réalités nationales.

2.8 Répartition écologique de la biodiversité et scénarios du changement climatique

D'après le Conseil National de l'Environnement (2007), sur la base des prévisions d'augmentation de la température moyenne de la Terre de 1,5°C, 2,5°C et 4,5°C faites par le Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), que les températures varieront considérablement en Moyenne et Haute Guinée (zones nord-ouest et nord-est du pays). Le réchauffement sera de l'ordre de 0,3 à 2,2°C (sensibilité 1,5°C) ; de 0,4 à 3,3°C (sensibilité 2,5°C) et de 0,5 à 4,8°C (sensibilité 4,5°C). L'élévation de température sera accompagnée de changements dans la répartition et le volume des précipitations sur l'étendue du territoire. Ces changements pourraient atteindre 36,4% de la normale actuelle à partir de 2050 et 40,4% en 2100. Cette baisse drastique des précipitations aura des impacts importants sur les ressources en eau (eaux de surface et souterraines) et les principaux secteurs socioéconomiques du pays (Ministère de l'agriculture, 2012). Les différents scénarii retenus confirment la tendance générale actuelle d'une augmentation de la température et une baisse des précipitations aux différentes échéances temporelles 2025, 2050, 2075 et 2100 aux sensibilités 1,5°C, 2,5°C et 4,5°C. Les régions situées au nord-ouest et nord-est du pays connaîtront une diminution des précipitations de 31% de la moyenne actuelle à partir de 2050 ; cette baisse se poursuivra et atteindra les 40% à l'horizon 2100. Les régions au Sud du 10^e parallèle nord auront un déficit de 7,4% en 2050 pour atteindre 15% en 2100.

Les études de vulnérabilité montrent que les épisodes de sécheresses observées au cours de la période 1961-1990 ont fortement influencé le régime hydrologique des cours d'eau. Les courbes de variation de l'hydraulicité empruntent les mêmes allures que celles des indices pluviométriques : une tendance à la baisse de façon générale et en particulier au cours de la dernière décennie. Selon le Conseil National de l'Environnement (2007) les cours d'eau subiront une réduction de débit dépassant les 50% de la moyenne actuelle par endroit. Ce phénomène de réduction sera commun à toutes les régions du pays mais très marqué pour celles situées au Nord du 10^{ème} parallèle. De 2050 à 2100, le débit du Niger diminuera de 16 à 28% à la sensibilité 2,5°C et de 23 à 54% à la sensibilité 4,5°C. Des exemples plus frappant s'observent sur les principaux cours d'eau du bassin du Niger qui connaissent de nos jours des phénomènes liés d'une part à la perte du couvert végétal et de l'humidité du sol et d'autre part à l'accroissement de l'érosion hydrique par les eaux pluviales et la destruction des forêts galeries. La vulnérabilité du secteur de l'agriculture et de l'élevage se fera ressentir sur la durée des jachères qui va se raccourcir davantage (de 8-10 ans dans les années 1970 à 3-5 ans de nos jours).

Sur l'ensemble de la Guinée, l'évolution des indices des normales pluviométriques calculés sur les périodes de 1951-1980 ; 1961-1990 ; 1971-2000 par rapport à la moyenne 19361-1990 a révélé que les hauteurs pluviométriques s'abaissent surtout à partir de 1970 et jusqu'à nos jours. C'est une période de net déficit pluviométrique. Ainsi, à partir des années 1970 à 1980, commence une période de forte chaleur ; allant jusqu'à plus de 3°C au-dessus de la normale observable sur l'ensemble du pays et même de sécheresse par endroit. La tendance montre que depuis près d'un demi-siècle, le climat guinéen « se réchauffe ». Les dix dernières années ont été particulièrement les plus chaudes jamais observées depuis le début des observations météorologiques et le 20^{ème} siècle le plus chaud des 1 000 ans passés (ABN, 2004).

D'après PMF/FEM - SGP/GEF (2010), en Guinée, la durée des jachères se raccourcit de plus en plus (de 8 à 10 ans dans les années 1970 à 3 à 5 ans de nos jours). Ceci est dû à la

croissance démographique galopante (3,1%/an) et à la monétarisation de l'économie rurale occasionnant une extension de l'agriculture itinérante. Ce système d'agriculture entraîne un épuisement des sols, une chute des productions et une augmentation des surfaces cultivées aux dépens des forêts. La forte et constante pression qu'exerce la population sur les ressources forestières et les terres occasionnant d'importants défrichements agricoles, le surpâturage et un prélèvement important de bois-énergie : 85% de l'énergie consommée en Guinée, vient de « combustibles traditionnels », à côté des 50 000 tonnes/an, consacrés au fumage du poisson. Ces pratiques entraînent une destruction des écosystèmes et des habitats naturels et une perte importante de biodiversité, accentuant la désertification, qui touche particulièrement la Haute Guinée et les zones nord du pays. Il s'ensuit une baisse généralisée de la fertilité des sols avec pour corollaires une baisse du potentiel de production et une chute des rendements. De plus, l'exploitation minière à grande échelle et à ciel ouvert et l'urbanisation galopante des grandes agglomérations Guinéennes contribuent à une diminution des terres agricoles et à une perte de la diversité biologique. La dégradation des terres est également le fait de la non application des textes réglementaires et législatifs et de la mauvaise gestion du foncier rural.

2.9 Impact des changements climatiques sur les biens et services écologiques

L'impact des effets néfastes des changements climatiques sur les services écosystémiques est considérable et se traduit par une menace croissante sur la survie des espèces, une diminution de la productivité, une baisse des revenus et une faible capitalisation des potentialités influençant ainsi négativement sur l'accès des populations aux services de base.

En Guinée, la réduction de la pluviométrie provoquerait la perturbation du régime hydrique des cours d'eau, l'assèchement des terres, des cours d'eau et des mares, la dégradation des têtes de sources, l'étiage prononcé des grands cours d'eau, l'ensablement des lits des cours d'eau, la pénurie d'eau, la migration de la faune sauvage, ainsi que la baisse de la production et de productivité animales. Ceci cause ainsi la baisse de rendement des sols, la perte de récoltes et de cheptels et ainsi des conflits sociaux (République de Guinée, 2007). Il existe plusieurs zones humides d'importance mondiale en Guinée. Des diminutions de ruissèlement pourraient entraîner une réduction de superficie de ces zones. Ces incidences se feraient sentir surtout en Moyenne et Haute Guinée.

Paradoxalement, des événements météorologiques extrêmes se manifesteraient par des pluies diluviennes provoquant des inondations, des pertes d'espèces animales et végétales, l'érosion des rives, la destruction de certaines zones humides, le déracinement d'arbres par chablis, des éboulements de terre et l'accélération du processus d'érosion des terres.

Les forêts guinéennes génèrent une grande quantité de services écosystémiques. Avec leur dégradation graduelle appréhendée, ce sont les services associés à cette perte de forêt qui diminueront. La dégradation des zones humides entraînerait une diminution des services de régulation tels que la purification de l'eau et l'atténuation des inondations et des sécheresses.

Les services écosystémiques d'approvisionnement en eau risquent de diminuer significativement en Guinée. En effet, les études de vulnérabilité montrent une tendance à la baisse du régime hydrologique des cours d'eau de façon générale et en particulier au cours de la dernière décennie. Les cours d'eau subirait une réduction de débit dépassant les 50 % de la moyenne actuelle par endroit, plus particulièrement pour ceux situés au Nord

(République de Guinée, 2007). Ainsi la pêche diminuerait suite à une réduction du volume de l'habitat aquatique. La navigation serait de plus en plus difficile. L'écotourisme en forêt pourrait perdre de l'intérêt, les plus belles forêts, les paysages d'intérêt et la faune charismatique devenant de plus en plus rares et difficiles d'accès.

D'une manière générale, les impacts des changements climatiques sur la diversité biologique accélèrent sa dégradation en influençant sur : (i) la distribution géographique des espèces ; (ii) la phénologie des espèces ; (iii) l'interaction entre les espèces ; (iv) les taux de photosynthèse et de respiration ; et (v) la composition des communautés et la structure des écosystèmes.

En raison des impacts négatifs de la vulnérabilité du système naturel, les changements climatiques vont se répercuter sur la population, en particulier les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les chasseurs, les exploitants des produits forestiers ligneux et non ligneux, les planteurs, etc. dont les activités seront considérablement compromises.

2.10. Zones importantes pour l'amélioration des capacités d'adaptation au changement climatique

Beaucoup de mesures sont déjà réalisées ou planifiées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité qui demeurent nécessaires pour améliorer la capacité de la nature à s'adapter aux changements climatiques. Ces mesures incluent la création d'une mosaïque d'aires protégées terrestres, d'eaux douces, marines et côtières, interconnectées et conçue en tenant compte des changements climatiques prévus, ainsi que des mesures intégrées pour la restauration et la gestion des terres et de l'eau ayant pour but de réduire les contraintes non climatiques sur la biodiversité. Les zones particulièrement importantes pour la restauration afin d'améliorer la résilience des écosystèmes face au changement climatique sont les écosystèmes humides, la mangrove, les zones montagneuses et les carrières de mine et de matériaux de construction abandonnés.

2.10.1. Les écosystèmes terrestres

Ils regroupent six principaux types qui sont : (i) les forêts denses humides, (ii) les forêts denses sèches, (iii) les savanes soudano-guinéennes (savanes boisées, arborées, arbustives et herbeuses), (iv) les montagnes, (v) les écosystèmes agricoles, et (vi) les plantations forestières qui ont connu un net recul ces dernières années.

Les forêts denses humides se localisent au sud-est de la Guinée et sont du type Libero-ivoirien. Couvrant jadis 14 millions d'hectares, ils ne sont aujourd'hui que de 700.000 ha (Guillard 1989) repartis dans les Préfectures de Guéckédou, Lola, Macenta, N'Zérékoré et Yomou. Les principaux sont : (i) les forêts classées de Ziama et Diécké, (ii) la forêt classée du Mont Béro, (iii) le Pic de Fon, (iv) la forêt de N'Zoo, (v) la forêt de Déré et la forêt de Gampa.

Les forêts denses sèches et les galeries forestières : elles se localisent principalement dans la moitié Nord de la Guinée à l'exception du plateau central du Fouta-Djalon. Ces forêts couvrent environ 800 000 ha avec de beaux peuplements à Dabola, Kouroussa, Faranah, Tougué, Koundara, Gaoual, Kissidougou et l'extrême nord de Macenta.

Les savanes qui couvrent la majeure partie du territoire national sont à chaque saison sèche, la proie des feux de brousse.

Les montagnes localisées principalement en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière. Ces écosystèmes constituent des réservoirs importants d'eau faisant de la Guinée le "Château d'eau" de l'Afrique Occidentale.

Les écosystèmes agricoles qui sont constitués d'une mosaïque très diversifiée de types de milieux réservés à l'agriculture et à l'élevage dans tous les écosystèmes. Ces milieux sont occupés de façon permanente ou temporaire par des céréales, des plantes à tubercules, des plantes fruitières, des plantes légumineuses, les plantes oléagineuses, des cultures industrielles, des plantes fourragères, les animaux domestiques, etc. :

Les plantations forestières : certaines ont été réalisées pendant la période coloniale et d'autres au cours des différents plans de développement économique de la Guinée : plan triennal (1963-1967), plan quinquennal (1967-1972), plan septennal (1972-1979). La réalisation d'autres plantations a été poursuivie jusqu'en 1994. Ces plantations se retrouvent un peu partout dans le pays et particulièrement en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière comme l'indiquent les tableaux ci-dessous.

2.10.2. Les écosystèmes d'eau douce

La Guinée en raison de sa position géographique, son relief varié et ses conditions climatiques est dotée d'un réseau hydrographique relativement dense avec plus de 1 165 cours d'eau inventoriés qui se répartissent dans 23 bassins fluviaux : 9 nationaux et 14 internationaux.

2.10.3. La mangrove

Couvrant une bande d'environ 350 km de long sur 5 km de large, elle entoure la plus grande partie des îles et y pénètre profondément par l'intermédiaire des marigots. Dépendant du relief, elles se trouvent en zones plus ou moins étendues ici et là.

2.10.4. Les aires protégées

La conservation de la diversité biologique en Guinée s'opère à travers la conservation *in situ* et la conservation *ex situ*. La conservation *in situ* se résume en 186 forêts communautaires, 162 forêts classées et un réseau de 53 sites d'aires protégées (cf. figure 2.7 couvrant les principaux types d'écosystèmes suivants :

- *Catégorie A* : Aires protégées des écosystèmes terrestres (21 sites) (21073 Km²);
- *Catégorie B* : Aires protégées des écosystèmes côtiers, marins et insulaires (zones humides d'importance internationale / Sites Ramsar) : 7 sites (5268 Km²) ;
- *Catégorie C*. Aires protégées des écosystèmes d'eau douce (25 sites, 10537 Km²).

La superficie du réseau guinéen des aires protégées qui était de 8% en 2009 est passée à 15% en 2014, soit un accroissement de 7%. En termes de perspectives, le Gouvernement guinéen s'est engagée à accroître cette couverture à 25% du territoire national dans le cadre de l'exécution du plan stratégique 2016-2025. Cet engagement se traduira par l'érection de nouvelles aires protégées pour chaque groupe d'écosystème (cf. tableau 2.10).

Tableau 2.10

Perspectives d'accroissement de la couverture du territoire national en aires protégées par type d'écosystèmes dans le cadre du plan stratégique 2016-2025

Ecosystèmes	AP. 2016	AP 2025	Accroissement 2016-2025	Accroissement 2016-2020
Écosystèmes terrestres	21073	22127	1054	1054
Écosystèmes d'eau douce	10537	14751	4214	4214
Écosystèmes marins et côtiers	5268	24586	19318	9659
Total en superficie	36879 km ²	61464 km ²	24585 km ²	14927 km ²
Total en pourcentage	15%	25%	10%	6%

Pour le renforcement de l'efficacité de gestion des aires protégées le Gouvernement a créé le corps des conservateurs de la nature doté d'un statut paramilitaire particulier. Pour l'opérationnalisation de ce corps, un personnel de 2 000 agents a été recruté et formés. Parmi ces agents, 500 sont déployés pour la surveillance du réseau des aires protégées. En plus, les 48 cadres formateurs à la disposition du Ministère de l'environnement, des Eaux et Forêts ont suivi une formation au commandement. Pour compléter cette formation, un programme de formation technique est en perspective au niveau de ce Ministère.

2.11 Renforcement de la résilience des écosystèmes au changement climatique et éradication de la pauvreté

Pour s'inscrire dans une dynamique de prévention, il faut privilégier la capacité de la résilience des espèces et des écosystèmes afin de limiter les opérations d'atténuation et d'adaptation. Cette résilience pourrait se faire à travers certaines pratiques dont :

- une bonne gestion des terres, de l'eau et des ressources naturelles ;
- une mise en œuvre des pratiques agroécologiques durables (diversification des systèmes agricoles, gestion de la matière organique du sol, protection des sols contre l'érosion, gestion de la couverture du sol, etc.) ;
- une pratique des systèmes agro-sylvo-pastoraux intensifs qui combinent arbres, cultures, pâturages et arbustes fourragers plantés à des densités élevées ;
- une rotation des pâturages pour respecter la capacité de charge des écosystèmes, atteindre une forte densité d'élevage et favoriser une bonne production de lait et de viande ;
- une extension du réseau d'aires protégées de 15% à 25% afin d'intégrer tous les types d'écosystèmes ;
- une auto-organisation des communautés, une action collective et une consolidation des réseaux de solidarité au niveau local et régional.²



Figure 2.7 : Carte de localisation de principales aires protégées du réseau guinéen en 2016.
 Source : UNEP-WCMC (2015).

2.12. Connectivité des zones importantes pour la diversité biologique

Les systèmes d'exploitation ont dégradé et fragmenté les différents types d'écosystèmes. Une carte de modélisation (cf. figure 2.8 ci-dessous) connecte ce réseau écologique. Ce réseau est constitué des aires protégées, des grandes forêts classées, de la mangrove, des zones humides d'importance, des forêts humides, des forêts galerie, des forêts sèches et des savanes. Des corridors ont été tracés pour relier les réservoirs de biodiversité entre eux par la plus courte distance. Ces corridors suivent le plus que possible des cours d'eau et évitent le plus possible les zones d'habitat non propices. Ils ont été tracés le plus possible avec une orientation sud-est nord-ouest. Des corridors en lien avec les plus grandes aires protégées des pays voisins ont aussi été esquissés.

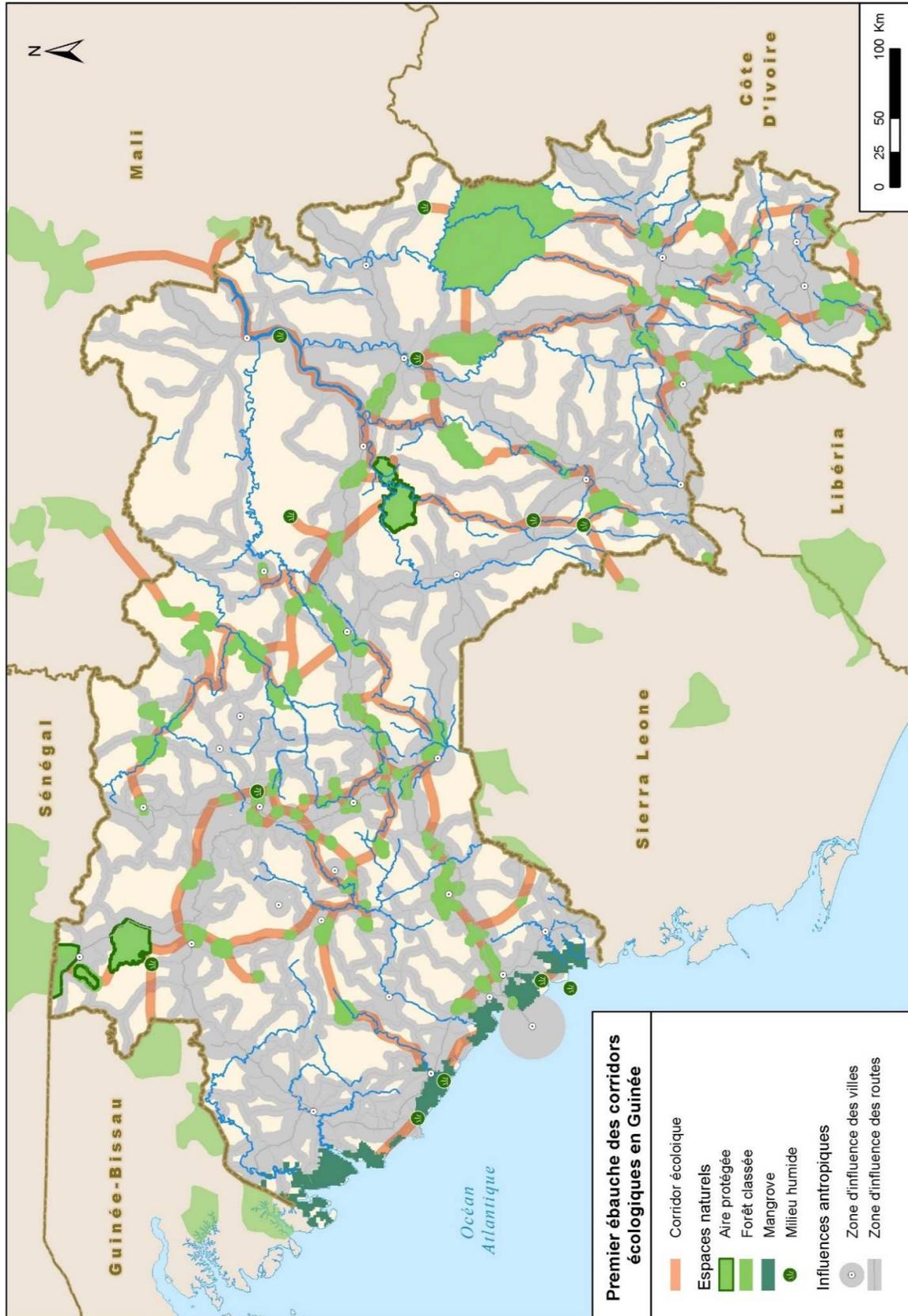


Figure 2.8 : Ébauche des corridors écologiques.
Source : Limoges (2014).

Ces connexions peuvent utiliser différents modèles de corridors écologiques (figure 2.9).

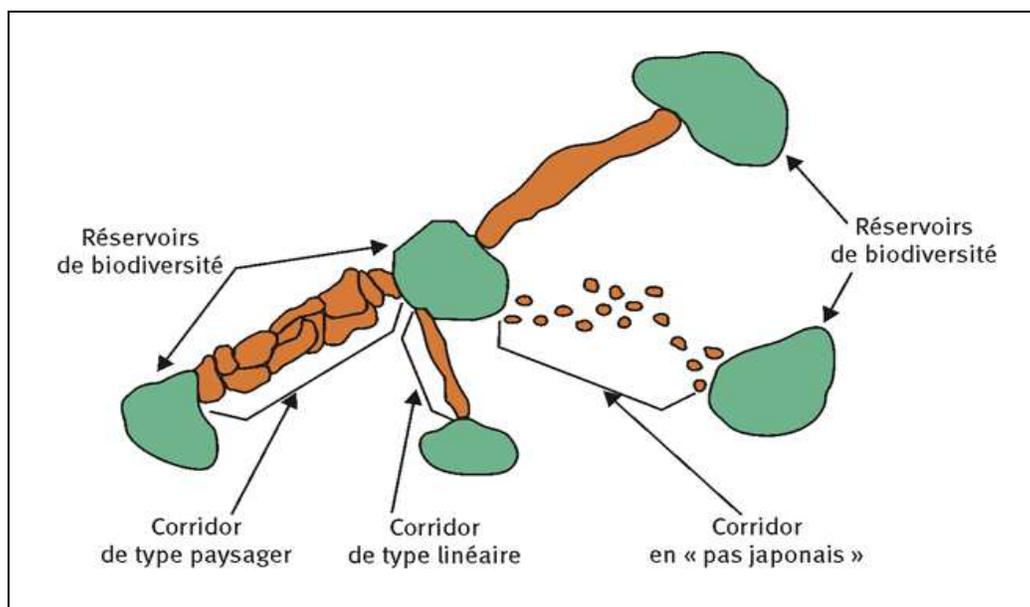


Figure 2.9 Les trois types de corridors écologiques (source : COMOP TVB, 2010)

Les corridors écologiques peuvent prendre trois formes (figure 2.9 ci-dessus) : de type paysager, de type linéaire ou en pas japonais. Le type est déterminé en fonction de la configuration des écosystèmes constituant les hiatus et du contexte socioéconomique local. Le type paysager correspond à une matrice composée de jachères et de savanes de divers âges et stades de régénération. Le corridor linéaire peut être créé de toute part par la plantation d'habitats propices le long d'un cours d'eau, comme mesure de compensation, par exemple. Le type en pas japonais est approprié quand des habitats imperméables existent et ne peuvent pas être modifiés ou restaurés. Les parcelles d'habitats propices, les pas japonais, peuvent alors faire l'objet d'amélioration, de restauration ou d'une protection accrue pour en augmenter la valeur écologique et leur valeur en tant qu'étape migratoire.

2.13 Défis auxquels sont confrontées les aires protégées de la Guinée au 21^e siècle

- a. Principaux défis de la gestion des aires protégées en Guinée : les principaux défis pour cet engagement tiennent dans l'insuffisance des moyens financiers et humains, les lacunes de la connaissance scientifique sur le rythme de dégradation des forêts, ainsi que la faible implication des communautés locales dans la gestion durable des forêts. L'évaluation des lacunes a mis en exergue les défis suivants :
- La non clarification du statut juridique et institutionnel de certaines aires protégées (délimitation, acte de création, etc....) ;
 - La faible application des textes juridiques et les difficultés dans l'application de certains articles des codes (fermeture de la chasse dans la zone forestière, chasse nocturne) ;
 - La faiblesse des moyens matériels et financiers et délabrement de certaines infrastructures existantes ;
 - L'existence de quelques conflits institutionnels ;
 - Un faible taux de fréquentation touristique ;

- Une faible représentativité des écosystèmes insulaires dans le réseau national ;
 - Un manque de cadre national de recherche appliquée aux Aires Protégées ;
 - Le manque d'études approfondies sur les technologies adaptées et les approches novatrices pour une gestion efficace des aires protégées ;
 - L'insuffisance de données scientifiques sur les aires protégées ;
 - Le faible transfert de technique et de technologie appropriée, la non-conformité des réserves de biosphère (zonage, cogestion ...) par rapport à leurs objectifs ;
 - Un manque de politique nationale sur l'accès aux ressources génétiques à l'intérieur des aires protégées et sur le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ;
 - Une insuffisance des compétences nationales en matière de gestion appropriée des Aires Protégées ;
 - Les femmes et les jeunes participent timidement dans le système des aires protégées ;
 - Les mesures d'adaptation aux changements climatiques sont encore peu intégrées dans le processus de gestion des AP ;
 - Il n'y a pas eu d'évaluation des coûts, des avantages et des impacts économiques et socioculturels de la création et du maintien des AP, en particulier pour les communautés autochtones et locales en Guinée.
 - Le faible soutien des partenaires au développement dans la gestion des aires protégées en Guinée ;
 - Le non-respect des engagements des partenaires au développement dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées envers les pays parties à la convention sur la diversité biologique dont la Guinée ;
 - Le manque d'outils de suivi et d'évaluation.
- b. Perspectives de gestion des aires protégées, priorités d'action et axes : les priorités d'actions à court terme s'articulent autour des axes ci-après :
- Élaborer et/ou valider des plans d'aménagement de chacune des aires protégées ;
 - Faire évoluer les modes de gestion pour atteindre les objectifs de gestion dans les Réserves de Biosphère ;
 - Renforcer les capacités du personnel ;
 - Réviser à la hausse le traitement du personnel, recruter du personnel supplémentaire et améliorer les conditions de vie et de travail (restauration et réhabilitation des infrastructures et équipements) ;
 - Aménager et valoriser les aires protégées avec notamment l'aménagement et le développement d'infrastructures touristiques ;
 - Approfondir la recherche sur les parcs ;
 - Renforcer un partenariat avec les médias.
 - Clarifier le statut juridique et institutionnel de chacune des aires protégées (délimitation, décret de création...) ;
 - Revoir les textes législatifs et réglementaires relatifs aux aires protégées (Code forestier, Code de l'environnement, Code Foncier...) et proposer les amendements nécessaires pour lever les incohérences actuelles ;
 - Valider (après actualisation) les plans d'aménagement des parcs qui ont déjà été élaborés, notamment dans le cadre du projet AGIR ;
 - Former et renforcer les personnels aux métiers de conservateur, mais aussi aux nouveaux défis de gestion pour certains parcs, notamment le dialogue avec les autres acteurs, la planification, le suivi évaluation des résultats, le reporting, ...

- Evaluer les possibilités d'élargir le cercle des modes de gestion des aires protégées et en particulier la possibilité de classer certaines aires protégées en catégories V et VI de l'UICN en s'appuyant sur les collectivités ;
- Elaborer le *Business plan* du réseau et le soumettre aux partenaires et à l'Etat.

Pour surmonter les multiples défis, la politique nationale de l'environnement adoptée en 2012 a retenu les axes suivants pour une bonne gestion de la diversité biologique :

- L'inventaire et l'évaluation des écosystèmes et de la diversité biologique ;
- Le renforcement des périmètres déjà classés par une délimitation, un aménagement et un plan de gestion ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles ;
- L'élargissement du réseau national d'aires protégées ;
- La restauration des zones dégradées ;
- La création de nouvelles plantations forestières, pour satisfaire la demande en produits forestiers ;
- La surveillance continue et l'évaluation de la ressource forestière ;
- Le renforcement de la participation populaire à la conservation de la diversité biologique ;
- La création de valeurs par l'utilisation des méthodes qui tout en soutenant les écosystèmes pour le long terme génèrent des apports financiers pour les populations partenaires (écotourisme, ranch de gibiers etc.)
- La promotion d'une agriculture intégrant la diversité biologique et l'environnement ;
- Le renforcement de la législation sur tous les aspects de la diversité biologique et de l'environnement ;
- Le renforcement de la recherche en biodiversité et en environnement ;
- La conception d'une stratégie efficace de lutte contre les feux de brousse ;
- L'application de techniques de gestion écologiquement rationnelles des forêts ;
- L'intégration de la diversité biologique dans tous les plans nationaux et sectoriels de développement ;
- La mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion d'aires protégées ;
- Le renforcement de la gestion des aires protégées existantes ;
- La promotion du partage juste et équitable des bénéfices liés à l'exploitation des ressources de la diversité biologique ;
- la protection de la diversité biologique et la mise en place de bases de données environnementales
- le renforcement de l'identification et la valorisation des savoirs locaux qui participent fortement à la préservation de la diversité biologique.

En exécution du plan de gestion 2011-2020, la superficie du réseau guinéen des aires protégées qui était de 8% en 2009 est passée à 15% en 2014, soit un accroissement de 7%. Qui a porté la superficie des Aires protégées à 36 879 Km². En termes de perspectives, le Gouvernement guinéen s'est engagée à accroître cette couverture à 25% du territoire nationale dans le cadre de l'exécution du plan stratégique 2011-2020. Pour le renforcement de l'efficacité de gestion des aires protégées le Gouvernement a créé le corps des conservateurs de la nature doté d'un statut paramilitaire particulier. Pour l'opérationnalisation de ce corps, un personnel de 2 000 agents a été recruté et formés. Parmi ces agents, 500 sont déployés pour la surveillance du réseau des aires protégées. En plus, les 48 cadres formateurs à disposition du MEEF ont suivi une formation au commandement.

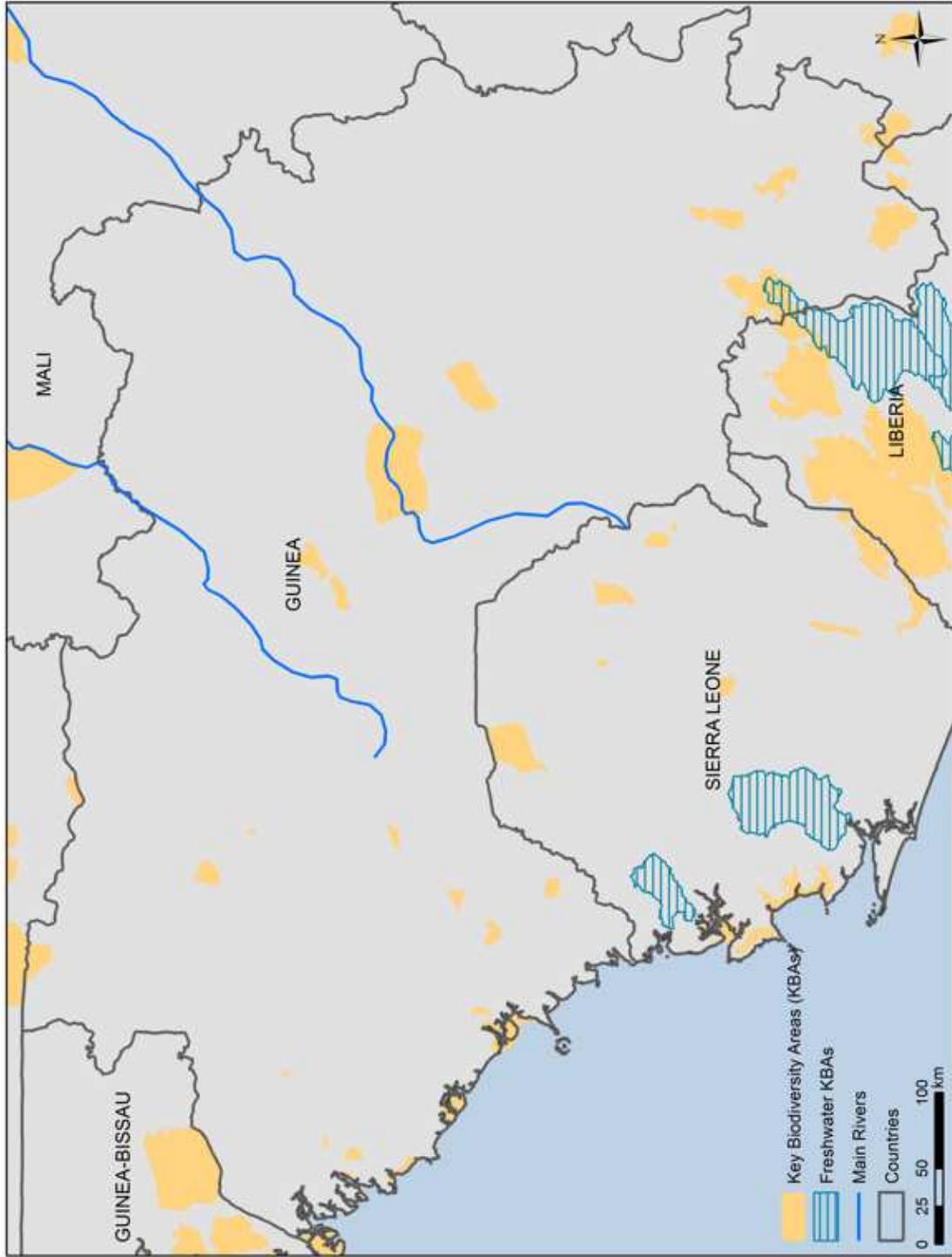


Figure 2.10 : Zones importantes de biodiversité (Hotspot) en Guinée
Source : BirdLife International and Conservation International (2015)

CHAPITRE III : ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS D'AICHI 2, 3, 4, 11 ET 14 ET ÉTAT ACTUEL DE L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES, PLANS, PRATIQUES ET STRATÉGIES SECTORIELS

3.1. Analyse du développement au regard des Objectifs d'Aichi

L'analyse du développement sectoriel centré sur la biodiversité, cerne les mécanismes permettant à la Guinée d'exécuter les Objectifs d'Aichi 2, 3 et 4, qui visent à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et l'Objectif 14 correspondant au rôle des services écosystémiques dans le développement. Elle concerne également l'application de l'objectif 11 relatif à l'accroissement du réseau d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et couvrant des zones présentant d'importants services écosystémiques, des zones terrestres, des eaux intérieures, des zones marines et côtières particulièrement capitales pour la diversité biologique. Le tableau 3.1 présente la matrice d'analyse de l'interface entre les menaces pesant sur biodiversité, les principaux secteurs socio-économiques en lien avec la protection et la valorisation des ressources de la biodiversité et les Objectifs d'Aichi.

But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique à travers l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à tous les niveaux :

- **Objectif 2** : *De 2011 à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon le besoin, et dans les systèmes de notification ;*
- **Objectif 3** : *De 2011 à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées et/ou réduites progressivement, afin d'atteindre un niveau minimum des impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont identifiées, vulgarisées et appliquées ;*
- **Objectif 4** : *De 2011 à 2020 au plus tard, le Gouvernement, les entreprises, les partenaires au développement et autres parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures et mis en œuvre des plans pour assurer une production et une consommation durables des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.*

But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique :

- **Objectif 11** : *De 2011 à 2020 au plus tard, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement capitales pour la diversité biologique et les zones présentant d'importants services écosystémiques, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.*

But stratégique D : Renforcer pour tous (valoriser et pérenniser) les avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes :

- Objectif 14 : *De 2011 à 2020 au plus tard, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.*

Tableau 3.1

Matrice d'analyse de l'interface entre les menaces pesant sur la biodiversité, les secteurs socio-économiques et les objectifs 2, 3, 4, 11 et 14 d'Aichi

Menaces	Secteur concerné													Objectifs d'Aïchi	Solutions préconisées déclinées en projet		
	Secteurs directement concernés							Secteurs transversaux									
	Agriculture & Gestion Terres	Élevage & Gestion Pâturages	Exploit. Forest. & Sylviculture	Exploitation minière	Pêche & Aquaculture	TP & Dév infrastructures	Tourisme & Artisanat	Industrie & PME	Amén. Territoire & Urbanisme	Financement Développement	Réd. Pauvreté & Dév. local	Décentralisation	Genre			Culture	Ens. Sup. et Rech. Scientifique
Faibles capacités humaines, matérielles, financières, techniques et institutionnelles permettant d'assurer une meilleure intégration des valeurs de la biodiversité dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement, de réduction de la pauvreté et de conservation <i>in-situ</i> et <i>ex-situ</i>																2, 3, 4, 11, 14	Renforcement de capacités humaines, financières, matérielles, techniques et institutionnelles
Manque d'un cadre de planification participative et intégrée de gestion																2, 4, 11, 14	Mise en place d'un cadre de planification participative et intégrée en faveur de la gestion

3.2. État d'intégration de la diversité biologique au niveau systémique

Une revue des cadres politiques, juridiques et réglementaires a permis de déterminer le niveau d'intégration de la diversité biologique présenté dans les tableaux 3.2a et 3.2b ci-dessous.

Tableau 3.2a
État d'intégration de la gestion de la biodiversité dans le cadre politique national

Intitulé du document	Points forts	Faiblesses
Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-3), 2013-2015	En son chapitre I, section 1.1.2.8 portant Gestion environnementale, ce document intègre de manière perceptible la gestion durable des ressources naturelles	Faible niveau d'application
La Politique Nationale de l'Environnement	À travers ses chapitres 3, 4 et 5, elle exprime une volonté politique de créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement de la Guinée. Dans ce cadre elle intègre les objectifs de la CDB	Cette politique connaît à ce jour un faible niveau de mise en œuvre. La diversité biologique est mal gérée et constitue à se dégrader, les capacités des institutions de gestion de la diversité biologique sont faibles, la participation des acteurs nationaux et internationaux de gestion de la diversité biologique est insuffisante et la méconnaissance de la diversité biologique dans la comptabilité nationale
Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) de décembre 1991	Dans sa section 7, ce Schéma intègre la protection de l'environnement en général et la gestion durable de la diversité biologique en particulier	Faible niveau d'application
La Politique foncière rurale	Cette politique énonce que l'attribution collective des terres ne devrait plus relever des groupes sociaux unis par des liens de parenté en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles	Difficulté d'application du principe considéré comme un des points forts de la politique foncière et domaniale
Le Programme Régional du Secteur des Énergies traditionnelles (RPTES)	Ce programme intègre la protection de la diversité biologique à travers la promotion des technologies appropriées comme les fumoirs améliorés, les foyers améliorés et la technique des marais salants pour l'extraction du sel.	Faible niveau d'application
Stratégie nationale d'actions prioritaires (SNAP) : Réforme du secteur de sécurité de mai 2014	Cette stratégie se préoccupe de la diversité biologique à travers (i) sa vision qui est d'assurer à la Guinée une gestion équilibrée et durable des ressources naturelles et de l'environnement, et (ii) la création du corps paramilitaire des conservateurs de la nature en 2014 (recrutement et déploiement de 2 000 agents conservateurs de la nature)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque des moyens pour le personnel conservateur de la nature ▪ Insuffisance de logements des gardes forestiers dans les parcs et réserves ▪ Absence de limites précises et de cartes des AP
Vision Guinée 2035	En cours d'élaboration	-

Tableau 3.2b

État d'intégration de la gestion de la biodiversité dans le cadre juridique et réglementaire national

Intitulé de l'acte	Points forts	Faiblesses
<p>La Constitution du 10 juin 2010</p> <p>L'Ordonnance n°045/PRG/SGG/87 du 28 mai 1987, portant Code de Protection et de mise en valeur de l'Environnement</p> <p>La Loi L/99/013/AN du 22 juin 1999, adoptant et promulguant le code forestier</p>	<p>À travers les articles 16 et 21, cette Constitution pose le principe de protection de l'environnement et de partage juste et équitable</p> <p>À ses articles 2, 4, 48 à 57 inclusivement, ce Code intègre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique</p> <p>Le Code forestier préserve la flore et les écosystèmes forestiers contre toute forme de dégradation et régleme sa gestion. Il prévoit les domaines forestiers de l'État, des collectivités et privés. Il prévoit également un plan forestier national, régional et préfectoral</p>	<p>-</p> <p>Ce Code n'intègre pas le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de diversité biologique. Il n'intègre également pas la biotechnologie moderne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les plans forestiers régionaux et préfectoraux n'ont pas été élaborés ▪ Les modes de gestion des domaines forestiers n'ont pas été efficaces et la dégradation des forêts s'est accentuée
La Loi n°L/95/051/CTRN du 20 novembre 1995 portant Code pastoral	Cette loi évoque que toute exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales doit prendre en considération la nécessité de protéger l'environnement sous peine d'amende	Cette Loi ne fait pas allusion spécifiquement à l'intégration élevage-biodiversité
L'Ordonnance n°92/019 du 30 mars 1992, portant Code foncier et domaniaal	Dans ses articles 92 et 97, ce Code fait état des règles d'aménagement foncier rural applicables à la protection de l'environnement et le domaine public naturel favorable au développement de la diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de textes d'application ▪ Conflit de compétences
La Loi L/98/036/AN du 31 décembre 1998 portant Code pénal	Des peines d'emprisonnement et amendes sont prévues pour des actions de dégradation de la nature	Les amendes prévues sont très faibles
La Loi L/2011/006/CNT du 9 septembre 2011 portant Code minier	Il contient des dispositions de protection de l'environnement, de la diversité biologique et de réhabilitation des milieux naturels après exploitation des mines ou carrières	Manque de rigueur dans la restauration des carrières
<p>La Loi L/98/017/AN du 13 juillet 1998 portant Code de l'urbanisme</p> <p>Le Code des collectivités locales publié en 2008</p>	<p>A travers les articles L. 111.4, L. 111.8 et L. 121.1 et la section 4. ce Code intègre l'environnement et la diversité biologique</p> <p>Il évoque l'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles avec la prise en compte de la protection de ces ressources lors de l'exploitation</p>	<p>Manque d'application</p> <p>Elle ne fait pas allusion spécifiquement à la diversité biologique</p>
<p>Le Code de l'eau : Loi n°L/94/ 005/CTRN du 15 février 1994</p> <p>Le Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse : Loi L/97/038/AN</p>	<p>À travers ses chapitres 3 à 10 inclusivement, ce Code régit l'utilisation des ressources en eau, la protection des bassins versants et de la qualité des eaux ainsi que la sauvegarde des certaines régions ou zones</p> <p>Ce Code intègre la protection et l'utilisation durable de la diversité biologique (i) en fixant les principes fondamentaux visant à assurer la</p>	<p>Faible niveau d'application</p> <p>Ce Code occulte le troisième objectif de la CDB qui porte sur le partage équitable des</p>

Intitulé de l'acte	Points forts	Faiblesses
du 09 décembre 1997	protection, la conservation et la gestion de la faune sauvage et ses habitats, et (ii) en reconnaissant le droit de chasse, en exigeant l'utilisation rationnelle des espèces animales et leur pérennité	avantages tirés de l'exploitation des ressources de la diversité biologique

Les recommandations relatives à l'intégration de la biodiversité au niveau systémique sont consignées au chapitre 5

3.3. Etat d'intégration de la diversité biologique au niveau sectoriel

i. Département en charge de l'Agriculture

Pour renforcer la sécurité alimentaire et contribuer à la réduction de la pauvreté en conformité avec les objectifs de la SRP et les OMD, ce Département a mis successivement en place deux Lettres de Politique de Développement Agricole (en 1991 et 1998) et une Politique Nationale de Développement Agricole en 2007. Les objectifs généraux du secteur ont été :

- D'assurer la sécurité alimentaire et réduire la faim ;
- D'exporter les excédents sur les marchés régionaux et internationaux ;
- De réduire l'extrême pauvreté, créer des emplois et accroître les revenus pour les populations notamment en milieu rural.

Les objectifs spécifiques ont été entre autres :

- De promouvoir l'entrepreneuriat agricole grâce à la stimulation de l'initiative privée ;
- D'améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles ;
- D'assurer une utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement ;
- D'augmenter la production et la productivité des exploitations familiales.

Les stratégies de réalisation de ces objectifs ont été :

- L'extension des superficies irriguées afin de réduire sa forte dépendance au régime pluviométrique ;
- L'intensification de la production par une utilisation plus importante d'intrants agricoles afin d'accroître de façon significative sa productivité ;
- Le développement de la riziculture afin de couvrir les besoins croissants de la population ;
- La diversification agricole par le développement des autres productions vivrières ;
- La gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables ;
- Le renforcement institutionnel et la coordination du programme.

Le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) couvre tous les sous-secteurs de l'agriculture (végétal, animal et halieutique). Il répartit les composantes et sous composantes des six programmes prioritaires entre les objectifs stratégiques suivants : (i) développer durablement la riziculture en améliorant la maîtrise de l'eau et en augmentant la productivité pour réduire la pression sur les ressources naturelles (ii) diversifier les productions vivrières autre que le riz, (iii) promouvoir les exportations agricoles et l'agrobusiness, (iv) améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables,

(v) améliorer la qualité des services agricoles (recherche, conseil, contrôle, réglementation, politique) et renforcer concomitamment et significativement les capacités des différents acteurs, (vi) assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du PNIASA.

À chacun des objectifs stratégiques, correspond un programme décliné en sous programmes et composantes. Cependant, le PNIASA n'a pas fait état de façon claire et précise de gestion durable de la diversité biologique. L'agriculture guinéenne est une agriculture de subsistance du type extensif, dominée par un système de culture traditionnelle utilisant très peu d'intrants agricoles. Les exploitations de type familial occupent 60% de la population et représentent 95% des terres. Ces exploitations sont fortement dépendantes de la pluviométrie pour 95% des superficies emblavées et la production est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires de la famille.

ii. Département en charge de l'Élevage et de la Production Animale

L'élevage est la deuxième activité du secteur rural après l'agriculture. Il concerne 283 087 familles d'éleveurs en 2000 et procure des revenus à 30% de la population rurale. En 2012, les effectifs du cheptel sont estimés à 5,459 millions de bovins, 1,838 millions d'ovins, 2,199 millions de caprins, 20 millions de volailles et 86 000 porcins. L'élevage repose sur des pâturages naturels riches et variés d'environ 70 000 km² et comporte près de 350 espèces fourragères. Malgré son importance socio-économique, le secteur ne bénéficie que de 1,8% des investissements publics du secteur agricole (Bah, Maadjou, 2013).

Depuis la relance du secteur de l'élevage en 1987, les efforts consentis par le Gouvernement et ses partenaires ont abouti à l'implantation d'un réseau de prestataires de services privés et des groupements d'éleveurs organisés autour d'objectifs socio-économiques. Ces programmes et projets ont permis plusieurs réalisations dans nombreux domaines, dont le renforcement institutionnel, l'amélioration de la santé animale, le développement des infrastructures de commercialisation du bétail et des produits animaux, la structuration du milieu éleveur, l'appui au secteur privé, la sécurisation du cheptel, l'amélioration de l'alimentation du bétail, l'amélioration génétique et l'intégration agriculture-élevage.

Plusieurs contraintes gênent encore le développement du secteur, dont : (i) l'insuffisance des aménagements pastoraux (points d'eau, pâturages améliorés), (ii) la faible diffusion des textes relatifs au code de l'élevage et au code pastoral ; (iii) l'insuffisance des textes d'application ; (iv) l'insuffisance des compétences dans certains domaines spécifiques comme les analyses et les évaluations économiques, ainsi que les évaluations stratégiques des programmes de développement.

La politique de développement et les objectifs du secteur de l'élevage sont articulés autour des axes suivants :

- la sécurité alimentaire en termes d'accroissement de la quantité, de la qualité et de la régularité du disponible en denrées d'origine animale ;
- l'amélioration des revenus des éleveurs et agriculteurs par le soutien des spéculations animales les plus adaptées ;

- la protection de l'environnement à travers la vulgarisation de nouvelles normes et techniques d'élevage.

Pour renforcer la sécurité alimentaire et contribuer à la réduction de la pauvreté en conformité avec les objectifs de la SRP et des OMD, le pays s'est doté d'une politique publique contenue dans les Lettres de Politique de Développement Agricole (LPDA 1 et 2) améliorées par une Stratégie et un Plan d'Actions de Développement de l'Élevage à moyen et long termes» validée le 7 mai 1997. A ces documents s'ajoute la Lettre de Politique de Développement de l'Élevage (LPDE). Cette lettre prévoit deux grands axes d'intervention pour le moyen et le long terme qui sont : (i) un axe transversal ou approche programme qui vise l'appui aux systèmes d'élevage traditionnel avec la participation des groupements d'éleveurs, et (ii) un axe vertical ou approche filière qui concerne les systèmes améliorés d'élevage.

La stratégie de cette politique a eu pour objectif général d'augmenter de façon significative le cheptel et la production nationale de viande, de lait et d'œufs. Les objectifs spécifiques ont été de (i) sédentariser les éleveurs, (ii) intensifier l'élevage, (iii) augmenter l'accès aux micros crédits et aux intrants, (iv) intégrer l'élevage à l'agriculture et (v) renforcer la collaboration avec les pays voisins dans la lutte contre les épizooties. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie a été de mettre en place des actions conduites par l'État avec la participation des groupements d'éleveurs et un système d'élevage amélioré ou semi intensif périurbain. Cependant, le constat est que malgré les efforts consentis dans le secteur, les objectifs sont loin d'être atteints.

iii. Département en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

La croissance démographique est en relation directe avec la demande en terres et en diverses ressources naturelles. Ce qui a engendré la conversion des friches périurbaines en terres agricoles, tandis que dans le même temps, de grandes superficies de terre appropriées à l'agriculture ont été transformées en zone d'habitat. Il faut noter que :

- La terre est une ressource finie, à ce titre elle doit être utilisée de façon à fournir le maximum d'avantages mais de manière durable. Ainsi, l'aménagement du territoire doit être un outil de base pour s'assurer que la terre soit consacrée à son usage le plus approprié et que les ressources naturelles soient durablement exploitées ;
- "L'aménagement du territoire étant l'action de disposer avec ordre, à travers l'espace et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques", l'espace et les ressources territoriales doivent être exploitées dans un souci d'efficacité, d'équité et de durabilité.

Les outils d'aménagement du territoire et de développement régional/local tels que les Plans de Développement Locaux (PDL) doivent permettre d'assurer l'utilisation cohérente et durable de l'espace et des ressources de la diversité biologique. Il faut noter que c'est dans les années 1990, que la Guinée s'est dotée des premiers documents stratégiques d'aménagement du territoire. On peut citer, entre autres :

- Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisation (SDAU) qui servaient de cadre de référence dans le secteur ;

- En 2007, est né un Cadre d'orientation à savoir la Lettre de Politique de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Cette lettre se fixe pour objectifs :

- Sur le plan de l'aménagement du territoire : (i) réduire les disparités inter et intra régionales en favorisant l'émergence des pôles de développement et d'attraction urbains, ruraux et sous régionaux, (ii) préserver et promouvoir le patrimoine national, culturel, urbain et paysager;
- Sur le plan de développement urbain : (i) assurer la fonctionnalité et la productivité durable des villes ; (ii) maîtriser l'extension urbaine ;
- Sur le plan de l'aménagement foncier : (i) assurer l'accès au sol à la majorité de la population urbaine et rurale ; (ii) garantir la sécurité d'occupation ; (iii) augmenter les revenus produits à partir du foncier et du cadastre.

iv. Département en charge des Mines et de la Géologie

La politique minière a pour objectif global de maximiser les recettes minières et de faire davantage bénéficier les populations des retombées des exploitations minières à travers la création d'emplois et de revenus. La réalisation de cet objectif repose essentiellement sur les mesures d'assainissement du cadastre minier et l'examen régulier des conventions minières en vue de leur éventuelle renégociation au profit du trésor public.

Cette politique a pour objectifs : (i) classer les gîtes de substances minérales, (ii) se livrer à des opérations minières ou de carrières, (iii) simplifier les conditions d'obtention d'un titre minier ou d'une autorisation, (iv) garantir les concessions minières, (v) renforcer les relations des titulaires de titres miniers entre eux, avec les tiers et l'État. Les Stratégies de cette politique :

- L'intensification de l'activité minière ;
- Le renforcement de la valorisation du produit minier.

Il faut noter que cette politique ne considère pas la dégradation des paysages et leur biodiversité comme une contrainte majeure. Or, la Guinée est un pays très riche en ressources minières diverses et leur exploitation mobilise industriels et artisans. On estime que les réserves de bauxite de la Guinée, qui n'ont pas encore été entièrement explorées, dépassent 10 milliards de tonnes, faisant de la Guinée le pays le plus riche au monde en ressources bauxitiques. En plus que toute la Guinée est sujette à l'exploitation minière, l'écosystème côtier abrite quatre ports miniers et de nombreux sites d'exploitation de mine. Les activités d'exploitation minière industrielle exercent une forte pression sur le sol, l'eau, la flore et la faune dans les Préfectures. Elles bouleversent le sol, détruisent la végétation et les bas-fonds (terres agricoles par excellence), causent la dégradation des paysages, déversent des boues rouges dans les cours d'eau. Ces boues comblent les rivières, les fleuves et les mares et provoquent ainsi des pollutions et des problèmes de disponibilité d'eau potable du fait de la turbidité permanente des plans d'eau présentant aussi de sérieux problèmes pour la survie de la diversité biologique et des populations.

v. Département en charge de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Ce Département a mis en place les atouts ci-dessous qui marquent la volonté politique de l'autorité de consacrer à tous les niveaux du pays, le principe de la libre administration des collectivités locales. Pour se faire, il a :

- Élaboré une Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de développement local ;
- Élaboré des textes de loi fixant le régime des associations et régissant les groupements économiques à caractère coopératif, les mutuels à caractère non financier ;
- Élaboré des textes juridiques portant institution, organisation et fonctionnement des collectivités ;
- Créé une Direction Nationale de Développement Local (DNDL) ;
- Créé une Direction Nationale de la Décentralisation (DND) ;
- Mis en place un outil de référence pour la planification du développement local (Guide harmonisé de planification) ;
- Mis en place un Service Préfectoral de Développement (SPD) dans les 33 préfectures ;
- Renforcé les capacités de gestion des élus locaux ;
- Mis en place, avec l'aide des bailleurs de fonds, différents programmes et projets d'appui aux collectivités locales (PACV, PDLG, PDSDHMG, etc.) ;
- Initié et intégré l'élaboration de Plans de Développement Local (PDL) par les collectivités. Ces plans servent de cadre de référence pour toutes les interventions en matière de développement socio-économique local ;
- Créé des collectivités locales sur toute l'étendue du territoire (38 Communes urbaines et 304 Communes Rurales) ;
- Élaboré et mis en œuvre un code des collectivités locales ;
- Engagé les collectivités territoriales dans le processus de planification locale ;
- Élaboré et mis en œuvre des textes juridiques et réglementaires régissant l'organisation, le fonctionnement et les attributions des circonscriptions territoriales.

vi. Département en charge de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime

Ce Département a mis en place, entre autres :

- Le plan de gestion et d'aménagement des pêcheries qui est le support des mécanismes de gestion et de conservation en vue de garantir une exploitation durable des ressources halieutiques ;
- Le projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest africaine du Grand Écosystème Marin du Courant de Guinée ;
- La gestion régionale des écosystèmes de certains fleuves (Niger, Sénégal, Gambie, Mano) ;
- Le projet de gestion intégrée du Grand Écosystème Marin du Courant des Canaries ;
- Les programmes de raies, requins, tortues marines et des cétacés ;
- La mise en œuvre de projets et programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures ;
- Le projet Adaptation des Plans de Pêches aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest (APECAO) ;
- La sensibilisation des pêcheurs sur les espèces menacées ;

- L'élaboration et la mise en œuvre de plans annuels de pêche fondés sur les résultats de recherches halieutiques (4 plans de pêche de 2010 à 2014). Les mesures qui sont mises en place s'inscrivent dans les objectifs d'aménagement suivants: (i) protéger le patrimoine national que constituent les ressources halieutiques afin d'en assurer la pérennité dans l'intérêt des générations présentes et futures, (ii) protéger les écosystèmes fragiles et stratégiques pour la reproduction du poisson, (iii) minimiser les conflits entre la pêche artisanale et la pêche industrielle, (iv) réduire les rejets en mer qui contribuent à l'augmentation de la mortalité des ressources halieutiques, (v) renforcer la surveillance et le contrôle en mer, (vi) renforcer les mesures de contrôle des caractéristiques des navires et des engins de pêche, (vii) veiller à la qualité de l'eau par rapport aux contaminants marins et autres polluants, (viii) renforcer les capacités d'évaluation des stocks, (ix) développer une capacité nationale d'exploitation des ressources halieutiques, (x) contribuer à la réduction de la pauvreté par l'amélioration des conditions d'existence de la population, et (xi) créer de la valeur ajoutée des produits halieutiques en les soumettant à une transformation préliminaire avant exportation.

vii. Département en charge de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance

Le Plan d'Action pour la Promotion des Femmes a été réalisé en 1997 et s'intègre dans la stratégie de développement du Gouvernement. Ce plan a porté sur quatre axes stratégiques à savoir : (i) l'amélioration du cadre juridique et de la promotion de la femme, (ii) le renforcement institutionnel du cadre de la promotion de la femme, (iii) le renforcement du rôle familial, social et culturel de la femme et l'amélioration de son statut, et (iv) la promotion économique de la femme. Ces axes stratégiques couvrent tous les domaines prioritaires de la plate-forme africaine de Dakar et surtout de celle de la conférence mondiale sur les Femmes tenues à Beijing (Chine) en septembre 1995. En collaboration avec ses partenaires, le Ministère en charge de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance a dégagé six domaines prioritaires conformes aux politiques sectorielles du programme national du développement humain durable qui sont : (i) femmes, législation et prise de décision, (ii) femmes et éducation, (iii) femmes et santé, (iv) femmes et promotion économique, (v) cadre institutionnel, et (vi) femmes et environnement.

S'agissant de ce dernier domaine, les trois objectifs stratégiques visés et quelques-unes des réalisations correspondantes sont :

Objectif stratégique 1 : Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux. On peut noter comme acquis, le fait que le Ministère en charge des questions de l'Environnement, des Eaux et Forêts soit dirigé par une femme.

Objectif stratégique 2 : Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable. Dans ce domaine il est à remarquer, que le gouvernement avec ses partenaires a réalisé beaucoup d'actions, parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Le Projet d'adaptation des Zones Agricoles de Gaoual et Koundara au changement climatique (avec une forte implication des femmes) ;
- Les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) : dans ce document il est prévu de :

- ✓ Rendre rigoureuse l'application du règlement en matière de restauration des zones dégradées ;
- ✓ Accroître l'implication des femmes dans les prises de décision en matière de protection de l'environnement compte tenu de leur rôle grandissant dans le développement de l'économie domestique ;
- La Politique nationale de la promotion féminine de 2006 demande l'intégration des préoccupations des femmes rurales dans la planification et la gestion des écosystèmes et de la diversité biologique ;
- La Politique nationale de la promotion féminine de 2006 a été révisée en 2011 et rebaptisée Politique Nationale du Genre (PNG). Cette nouvelle politique affiche une volonté réelle de promouvoir le genre dans les différents secteurs de développement. Sur le plan environnemental en général et celui de la diversité biologique en particulier, cette politique concède aux femmes (i) l'accès et le contrôle des ressources, le partage équitable de revenus, et (ii) l'amélioration de la gouvernance et l'accès équitable aux instances de prise de décisions ;
- Le Programme de foyers améliorés et la Promotion des énergies renouvelables de substitution (mise à disposition à bon nombre de femmes des fourneaux à gaz, gaz de butane, biogaz et solaire).

Objectif stratégique 3 : Renforcer ou créer des mécanismes au niveau national, sous-régional et régional pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes.

viii. Département en charge de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat

Le potentiel touristique est impressionnant : plus d'une centaine de sites naturels, culturels et écologiques particuliers ont été répertoriés et offrent des possibilités d'aménagement pour le tourisme balnéaire, de santé, de découverte, culturel, sportif (spéléologie, escalade, randonnée) et d'écotourisme. Les principaux sites sont : les Iles de Loos, les plages de Cap Verga, les Iles Tristao, Capken et Alcatraz et la plage de Bel Air. Le tourisme de découverte et d'aventure offre un potentiel riche et varié : le Chien qui fume à 42 km de Conakry, la Dame de Mali point culminant du Fouta-Djalon, les Chutes de Kinkon (Pita) et de la Sala (Labé) et le Voile de la mariée à Kindia (146 km de Conakry). Le tourisme naturel et écologique tire son avantage de la diversité géographique du pays, on peut citer : les sources des fleuves Sénégal, Gambie et Niger ; la forêt de sapin et l'arboretum chevalier à Dalaba ; les sources thermales de Foulamory; le mont Nimba avec ses crapauds vivipares, classé patrimoine universel par l'UNESCO ; les forêts sacrées, etc. Pour le tourisme culturel, la Guinée est une mosaïque de 29 ethnies d'une grande diversité et richesses culturelles.

L'objectif global de la politique du tourisme et de l'artisanat est de renforcer et accélérer le développement économique, avec un impact positif sur les conditions de vie des populations, notamment les plus pauvres. Le secteur de l'artisanat occupe plus de 30% de la population urbaine. Aussi, 80% de la population active occupée par les activités artisanales résident en milieu rural. L'artisanat constitue ainsi, à la fois, un important pourvoyeur d'emplois et une précieuse source de revenus pour les populations urbaines et rurales.

ix. Département en charge de la Jeunesse

Nonobstant le poids considérable du secteur primaire dans l'économie nationale (21,96% en 2013) et l'importance que le Gouvernement accorde à l'emploi jeunes, la Lettre de Politique Nationale de la jeunesse de 2011 n'intègre pas la diversité biologique en perspective de l'amélioration de cet emploi.

x. Département en charge de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique

Le Ministère de la culture collecte, conserve et exploite toutes les formes d'expression traditionnelle dont celle relative à la biodiversité.

Les recommandations relatives à l'intégration de la biodiversité au niveau sectoriel sont consignées au chapitre 5 (section 5.9.2).

3.4. État d'intégration de la diversité biologique au niveau communautaire

La diversité culturelle est la base de toutes les sociétés : modernes et traditionnelles. La diversité culturelle nationale est reflétée dans l'environnement et résulte des modes de vie des guinéens. La diversité biologique présente en Afrique une valeur d'ordre socioculturel. Certaines cultures traditionnelles contribuent activement au maintien de la santé et de la diversité des écosystèmes dont elles sont tributaires. Des plantes et animaux, ainsi que leurs produits sont utilisés pour remplir des fonctions sociologiques, culturelles et religieuses, (baptême, mariage, sacrifice, initiation, lecture de Coran, décès, etc.).

Dans certaines régions, les forêts et bosquets sacrés constituent des formes de conservation *in-situ*. En plus des plantes, il existe également des animaux qui sont considérés comme sacrés. Leur exploitation est de ce fait interdite ou autorisée seulement à certaines périodes de l'année. Des pratiques traditionnelles très courantes, permettent d'accroître la culture de certaines espèces végétales qui présentent un intérêt socio-économique. Par exemple en Guinée maritime et forestière, il n'est pas rare qu'à la naissance d'un enfant son cordon ombilical soit enterré avec un jeune plant d'arbre fruitier (Colatier et Figuier le plus souvent), ces arbres devenant le premier cadeau du nouveau-né. De telles coutumes concernent également les animaux. C'est ainsi qu'en guise de cadeau de mariage, il est souvent fait don d'une génisse à la jeune fille qui se marie. En plus certaines traditions favorisent la protection d'animaux en considérant leur consommation comme un totem pour certaines familles. C'est ainsi qu'en Guinée certains noms de famille Bangoura, Keïta, Kalivogui, Camara, etc. ont pour totem respectivement des espèces animales suivantes : la panthère, le lion, le serpent, le moineau.

Cependant, certaines formes d'intégration sont transcendées par les communautés à cause des besoins grandissants, des conditions du milieu et de la pauvreté des populations.

DEUXIÈME PARTIE : LA STRATÉGIE RÉVISÉE ET SA MISE
EN ŒUVRE

CHAPITRE IV : STRATÉGIE NATIONALE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 2016-2025 ET LES OBJECTIFS D'AICHI ET SON PLAN D' ACTIONS QUINQUÉNAL 2016-2020

4.1. Réussites, difficultés et leçons tirées de la mise en œuvre de la précédente stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'actions

Pour améliorer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, le Gouvernement guinéen avec l'appui des partenaires au développement a entamé dans le cadre de la mise en œuvre de la première stratégie nationale sur la diversité biologique, des actions de formulation et reformulation de politiques, stratégies et plans d'actions dans les domaines de l'environnement, de la foresterie, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'énergie, etc.

Dans le domaine de la gestion de l'environnement :

- le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) adopté en 1994 ;
- la Stratégie Nationale de Conservation de la Diversité Biologique adoptée en 2001 ;
- le Plan d'Actions National pour la Conservation de la Diversité Biologique ;
- le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA-CC) élaboré en 2007 ;
- la Politique Nationale de l'Environnement ;
- le Cadre National de Biosécurité ; etc.

Dans le domaine forestier :

- la Politique Forestière Nationale (PFN) adoptée en 1989 ;
- le Plan d'Action Forestier National (PAFN) adopté en 1990 et fait l'objet d'une revue à mi-parcours en 1992 ;
- le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove (SDAM) élaboré en 1989 dont l'une des applications est le projet Pilote de Gestion de la Baie de Sangaréah démarré en 1992 sur plus de 32000 ha de forêts de mangrove, etc.

Dans le domaine de l'agriculture :

- les Lettres de Politique de Développement Agricole 1 et 2 (LPDA 1 et 2) ;
- la Nouvelle Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) adoptée en 2007 qui s'inscrit dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et intègre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), etc.

Dans le domaine de l'élevage et de la production animale :

- le Programme Cadre du Sous-Secteur de l'Elevage associant l'Administration de l'Elevage, les Organisations Professionnelles de l'élevage (OPE) ;
- la Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE), etc.

Dans le domaine de la pêche :

- le Plan de pêche élaboré chaque année ;
- la Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA) adoptée en 2008.

Dans le domaine social :

- le Plan d'Action pour la Promotion des Femmes a été réalisé en 1997 (PAPF) ;
- les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 1, 2 et 3) ;

- le Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base (PCAIB), etc.

4.1.1. Principales réussites induites

Au titre de la conservation :

- la conservation ex-situ de plus de 900 entrées de banques de gènes dans les collections mondiales et entretien des relations avec les centres internationaux de recherche pour la gestion des ressources phytogénétiques ;
- la création d'une banque nationale de ressources phytogénétiques ;
- la création d'une base de données sur les ressources phytogénétiques ;
- l'érection de 16 zones humides en sites Ramsar : six côtiers ou marins et dix continentaux ;
- l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées avec l'appui de l'UICN ;
- l'évolution des statuts des parcs du haut Niger en réserve de la biosphère et de Badiar en Réserve transfrontalière de la biosphère ;
- la création de 186 forêts communautaires,
- la création de 2 aires protégées transfrontalières (Guinée -Guinée Bissau et Guinée - Mali);
- la mise en place d'un programme décennal (2008-2017) de gestion des aires protégées ;
- la mise en place d'un réseau d'Aires Protégées couvrant 15% du territoire national, etc.

Au titre des mesures générales :

- l'institutionnalisation des études d'impacts environnementaux préalables à la réalisation de tout projet de développement et prise en compte de la diversité biologique ;
- l'élaboration d'une nouvelle politique énergétique ;
- redynamisation de l'émission "Protégeons notre Environnement" sur la radio et la télévision nationale, ainsi que d'autres émissions au niveau des radios rurales, des radios communautaires ;
- la nouvelle politique énergétique ;
- le programme d'appui aux communautés rurales, etc.

Au titre de la coopération :

- la coopération avec les pays voisins (Sénégal, Guinée Bissau, Gambie, Mauritanie, Cap Vert, Sierra Leone) en matière de surveillance et de protection des Pêches ;
- le développement de nombreux échanges d'agro-biodiversité par voie de coopération Sud-Sud, Nord-Sud, etc.

4.1.2 Principales difficultés

Au niveau politique

- *La gouvernance* : (i) une insuffisance de ressources financières, (ii) un ralentissement de la croissance, (iii) la pauvreté, (iv) une faible performance économique, etc.
- *Le cadre juridique* : insuffisamment mis en œuvre ;
- *De stratégies, programmes et plans bien élaborés et faiblement exécutés et suivis, etc.*

Au niveau institutionnel :

- *Mission* : mission peu précise et comprise, enchevêtrement ;
- *Ressources humaines* : insuffisantes, peu qualifiées, faiblement organisées, inégalement déployées, peu motivées ;
- *Ressources financières* : insuffisantes, pas disponibles à temps ;
- *Infrastructures* : insuffisantes et peu appropriées ;
- *Synergie* : insuffisante, les services et les personnels collaborent faiblement, etc. ;

Au niveau de la connaissance de la biodiversité :

La connaissance de la diversité biologique (faune, flore et écosystèmes) est relativement faible à cause :

- du manque d'infrastructures et d'équipement ;
- de l'insuffisance des moyens financiers ;
- du manque de programme de recherche sur la diversité biologique ;
- de l'insuffisance des taxonomistes.

4.1.3. Mesures pour remédier aux faiblesses

- assurer la formation et le recyclage ;
- élaborer le plan de carrière professionnelle ;
- déléguer les pouvoirs ;
- responsabiliser les individus ;
- créer de réseaux professionnels ;
- assurer le contact et favoriser les échanges avec les pairs ;
- prendre des mesures efficaces des performances ;
- préserver les valeurs traditionnelles ;
- inciter la motivation, les relations professionnelles et le travail d'équipe ;
- valoriser le savoir-faire traditionnel
- élaborer et mettre en œuvre un programme de recherche pour améliorer la connaissance taxonomique de la faune et de la flore.

4.2. Vision et mission de la Stratégie

La Vision de la nouvelle SPANB et les objectifs d'Aichi est la suivante :

«De 2011 à 2020, la diversité biologique est restaurée, conservée, valorisée et utilisée avec sagesse par tous les acteurs, en assurant le maintien des services écosystémiques fournis, en maintenant les écosystèmes en bonne santé, en garantissant des avantages essentiels aux générations actuelles et futures de la Guinée».

L'opérationnalisation de cette vision repose sur les 13 principes directeurs suivants :

1. les écosystèmes naturels et les ressources biologiques du pays doivent être considérés comme des biens économiques, socio-culturels. Leurs fonctions écologiques et leurs valeurs doivent être maintenues et intégrées dans les comptes nationaux ;

2. la conservation de la diversité biologique doit être participative et basée sur un partenariat entre les différentes parties prenantes, particulièrement les décideurs, les professionnels, les communautés locales et riveraines ainsi que le secteur privé ;
3. les connaissances et les pratiques traditionnelles, ainsi que les valeurs socioculturelles de la conservation des ressources biologiques, doivent être protégées et valorisées ;
4. l'exploitation des agroécosystèmes doit se faire de manière à garantir un équilibre écologique avec les écosystèmes naturels ;
5. l'étalement et l'aménagement du territoire bâti doivent se faire dans le respect de l'éthique environnementale et la préservation de la diversité biologique ;
6. la mise en place des structures de coordination des actions de conservation de la diversité biologique doit être soutenue ;
7. le renforcement des capacités à tous les niveaux et pour tous les acteurs en matière de gestion et de conservation de la diversité biologique doit être effectif ;
8. la protection des écosystèmes transfrontaliers et la promotion du tourisme rural doivent entrer dans la droite ligne de l'intégration régionale de la diversité biologique ;
9. la mise en place des procédures d'accès aux ressources génétiques doit se faire de manière à garantir un partage juste et équitable des avantages qui en découlent ;
10. l'intégration de la diversité biologique dans les politiques, stratégies, programmes et plans d'action nationaux et sectoriels ;
11. l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes et toutes les couches marginalisées, à l'action de conservation de la diversité biologique, de l'utilisation durable de ses ressources et de partage juste et équitable des avantages issus de l'accès aux ressources génétiques ;
12. la promotion des règles et procédure de biosécurité pour sécuriser la manipulation et l'utilisation des OGM ;
13. la promotion d'une synergie entre la Convention sur la diversité biologique et les autres accords multilatéraux sur l'environnement.

En se basant sur ces principes et en se fondant sur les grandes contraintes liées à la bonne gestion de la diversité biologique, la Guinée se fixe les neuf priorités nationales suivantes de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique :

1. Susciter l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à l'action de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique ;
2. Mettre en place un cadre de renforcement des capacités (systémique, institutionnelle),
3. Inventorier et valoriser les connaissances traditionnelles sur la diversité biologique ;
4. Mettre en place des techniques efficaces pour réduire ou arrêter les pressions exercées sur la diversité biologique ;
5. Mettre en défens et en aires protégées, un ensemble représentatif de tous les écosystèmes ;
6. Valoriser les avantages tirés de la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes pour améliorer la conservation et le bien-être de la population ;
7. Mettre en place un cadre de planification participative de gestion des connaissances traditionnelles et de renforcement des capacités ;
8. Mettre en place un mécanisme de coordination ;
9. Mettre en place un cadre de mobilisation des ressources.

4.3. Mission de la stratégie révisée sur la diversité biologique

«Définir des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté».

4.4. Stratégie nationale 2016-2025 et les objectifs d'Aichi

La mise en œuvre des 18 objectifs d'Aichi retenus par la Guinée sur les 20 repartis entre les cinq buts stratégiques exige l'implication active et la synergie des acteurs nationaux et internationaux. Ces objectifs sont repartis entre les buts stratégiques suivants :

- But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble des programmes du gouvernement et de la société. Les objectifs visés sont : 1, 2, 3 et 4 (cf. tableau 4.1) ;
- But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable. Les objectifs visés sont : 5, 6, 7 et 9 (cf. tableau 4.2) ;
- But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique. Les objectifs visés sont : 11, 12 et 13 (cf. tableau 4.3) ;
- But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes. Les objectifs sont : 14, 15 et 16 (cf. tableau 4.4) ;
- But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités. Les objectifs sont : 17, 18, 19 et 20 (cf. tableau 4.5).

Il convient de faire remarquer que la mise en œuvre de la stratégie devrait normalement débiter en 2011 pour finir en 2020. Mais, eu égard au retard accusé dans le processus d'élaboration et d'approbation du document de la stratégie, cette mise en œuvre ne pourra commencer qu'en 2016, d'où son glissement de 2016 à 2025 pour un montant estimé par les experts à \$ 414 819 000 US. Cette mise en œuvre est assortie de deux plans quinquennaux dont le premier couvre la période 2016-2020 pour un coût estimé par les experts à \$ 235 884 180 US.

But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique à travers l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à tous les niveaux

Tableau 4.1
Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et les Objectifs d'Aichi (but stratégique A)

Objectif d'Aichi retenu comme objectif national	Activités	Indicateurs de résultats	Acteurs de mise en œuvre		Acteurs de suivi	Période
			Acteurs principaux	Acteurs d'appui		
<p><u>Objectif 1</u></p> <p><i>De 2011 à 2020, au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable</i></p>	1.1. Elaborer une stratégie nationale de communication, de sensibilisation, d'échange d'information pour la biodiversité	Un document de stratégie accessible en ligne et disponible en 1000 exemplaires à la disposition des acteurs	- MEEF - M. Communic.	- ONG - Partenaires techniques financiers et	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement 	2016-2017
	1.2. Renforcer les capacités des décideurs, de l'ANCMOS et de tous les autres acteurs à la mobilisation des fonds nécessaires au financement de la stratégie et à l'utilisation efficace de ces fonds	Nombre de personnes dont les capacités ont été renforcées	- MEEF - MF - MPC	- ONG - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	1.3. Sensibiliser toutes les couches de la population concernée y compris les femmes, les jeunes et les leaders communautaires sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	Nombre de séances de sensibilisation réalisées	- MEEF - MF - M. Communic.	- Tous les Ministères - ONG - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
		Nombre des personnes sensibilisées				
		Part des femmes, jeunes et leaders communautaires sensibilisée				
1.4. Utiliser les médias de proximité pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	Nombre d'émissions réalisées sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	- MEEF - MF - M. Communic.	- ONG - Partenaires techniques financiers et	2016-2025		
1.5. Utiliser les canaux traditionnels de communication pour la protection de la biodiversité	Nombres de cérémonies religieuses et coutumières au cours desquelles la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont promues	- MEEF - Communautés	- MEEF - MF - M. Communic. - Partenaires techniques financiers et	2016-2025		

	1.6. Intégrer la diversité biologique dans les cursus de formation à tous les cycles	Nombre d'établissements ayant intégrés la biodiversité dans les programmes de formation	- MEEF - MESRS - METFP - MEPUA - IESRS	- Tous les Ministères - Partenaires techniques et financiers		2016-2025
<u>Objectif 2</u> <i>De 2011 à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon le besoin, et dans les systèmes de notification</i>	2.1. Intégrer les questions de la biodiversité dans les plans et programmes sectoriels et locaux	Nombre de plans et programmes sectoriels et locaux intégrant les questions de la biodiversité	- MEEF - MPCl - MATD - MVAT - MEF - MB	- Tous les autres Ministères - Collectivités locales - Partenaires techniques et financiers	- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement	2016-2020
	2.2. Intégrer les questions de biodiversité dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et de Développement durable	Nombre de projets et programmes intégrant la diversité biologique dans la lutte contre la pauvreté	- MEEF - MPCl - MATD - MEF - MB	- Tous les autres Ministères - Collectivités locales - Partenaires techniques et financiers		2016-2020
	2.3. Incorporer la biodiversité dans la comptabilité nationale	Volume des investissements effectués dans la gestion durable de la biodiversité	- MEEF - MPCl - MATD	- Tous les autres Ministères - Collectivités locales - Partenaires techniques et financiers		2016-2020
		Volume de ressources générées par l'utilisation durable de la biodiversité	- MEF - MB			
<u>Objectif 3</u> <i>De 2011 à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées et/ou réduites progressivement, afin d'atteindre un niveau minimum des impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont identifiées, vulgarisées et appliquées</i>	3.1. Identifier et éliminer toutes les incitations nuisibles à la biodiversité à l'échelle du pays	Nombre d'incitations négatives éliminées	- MEEF - MA - ME - MPAEM	- Tous les autres Ministères - ONG - Partenaires techniques et financiers		2016-2025
	3.2. Renforcer les capacités des communautés locales en matière d'utilisation durable des ressources biologiques	Nombre de séances de formations sur l'utilisation durable des ressources biologiques effectuées	- MEEF - MATD - M. Communic - IESRS	- Tous les autres Ministères - ONG - Partenaires techniques et financiers	- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement	2016-2025
		Nombre de personnes formées				
3.3. Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les études d'impacts environnementaux au niveau de tous les secteurs	Nombre de secteurs ayant renforcé la prise en compte de la biodiversité dans leurs études d'impacts	- MEEF	- Tous les autres Ministères - ONG - Cabinets d'études spécialisés - IESRS - Partenaires techniques et financiers		2016-2025	

	3.4. Identifier, élaborer, vulgariser et appliquer des incitations positives en faveur de la conservation de la biodiversité en tenant compte des conditions socio-économiques	Mécanismes d'incitation disponibles Nombre de copies éditées et vulgarisées Nombre de secteurs ayant appliqués les incitations positives en faveur de la biodiversité	- MEEF - MA - ME - MPAEM	- Tous les autres Ministères - ONG - Partenaires techniques financiers et	- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement	2016-2025
<u>Objectif 4</u> <i>De 2011 à 2020 au plus tard, le Gouvernement, les entreprises, les partenaires au développement et autres parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures et mis en œuvre des plans pour assurer une production et une consommation durables des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres</i>	4.1. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement intégré et d'exploitation rationnelle des écosystèmes et des ressources naturelles	Nombre et efficacité de plans d'aménagement intégré et d'exploitation rationnelle des écosystèmes et des ressources naturelles élaborés et opérationnels	- MEEF - MA - ME - MPAEM	- Tous les autres Ministères - ONG - Partenaires techniques et financiers	- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement	2016-2025
	4.2. Vulgariser l'habitat en briques stabilisées afin de réduire considérablement la pression sur les ressources ligneuses	Nombre de maisons construites à base de briques stabilisées	- MEEF - MVAT	- Tous les autres Ministères - ONG - Ordre des architectes - Ordre des ingénieurs - Partenaires techniques et financiers	- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement	2016-2025

But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la biodiversité et les ressources biologiques et encourager leur utilisation durable

Tableau 4.2
Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et les Objectifs d'Aichi (but stratégique B)

Objectif d'Aichi retenu comme objectif national	Activités	Indicateurs de résultats	Acteurs de mise en œuvre		Acteurs de suivi	Période
			Acteurs principaux	Acteurs d'appui		
<u>Objectif 5</u> <i>De 2011 à 2020, le rythme de dégradation et de fragmentation des habitats naturels, y compris les forêts, est sensiblement réduit et ramené à près de zéro</i>	5.1.Élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées	Nombre de plans élaborés et mis en œuvre	- MEEF	- MVAT - MA - ME - MPAEM - MEF - MB - MATD - ONG - Communautés - Partenaires techniques financiers et	- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement	2016-2025

	9.2. Minimiser, voir juguler les pratiques faisant recours aux feux de brousse et bannir tout usage de feu dans les sites vulnérables	Superficie des sites mis en défens et en régénération	- MEEF	- MVAT - MA - ME - MPAEM - MEF - MB - MATD - ONG - Communautés - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	5.3. Réduire l'usage du bois de chauffage par la vulgarisation des énergies nouvelles et renouvelables (foyers améliorés et autres sources d'énergie comme les cuisinières électriques, solaires, gaz ou biogaz)	Pourcentage de la population utilisant des foyers améliorés Pourcentage de la population utilisant d'autres sources d'énergie comme les cuisinières électriques et solaires ou à gaz	- MEEF - MIPME	- MEF - MB - M Communic - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et		2016-2020
	5.4. Extraire et vulgariser des versets des livres saints stigmatisant le respect de la nature, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	Nombre de versets coraniques et bibliques en lien avec la protection de la biodiversité vulgarisés	- MEEF - SGAR	- MEF - MB - M Communic - ONG - Leaders religieux - Partenaires techniques financiers et		2016-2020
	5.5. Intensifier les mesures correctives dans les zones dégradées et où la diversité biologique est appauvrie	Superficie réhabilitée (par agroforesterie, reboisement, etc.)	- MEEF - MMG. - MTP - MVAT - MA - ME - MPAEM	- MEF - MB - ONG - Partenaires techniques financiers et		
	5.6. Mettre en application les mesures d'accompagnement prévues par les études d'impacts (réhabilitation des sites d'exploitation minière et d'autres carrières : d'argile, de	Superficie des zones réhabilitées après exploitation	- MEEF - MMG. - MTP - MVAT	- MEF - MB - M Communic - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et		2016-2025

	sable, de granite, etc.)					
<p>Objectif 6</p> <p><i>De 2011 à 2020, tous les stocks de poissons et des autres ressources biologiques aquatiques comestibles sont inventoriés et l'état des espèces est connu, des plans durables de récolte sont mis en place et appliqués pour éviter la surpêche et la pêche illégale et faciliter la reconstitution des espèces épuisées ou menacées, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres</i></p>	6.1. Faire une évaluation des stocks de poissons et des crustacés disponibles dans la Mer, les principaux fleuves, les rivières, les lacs et les marres	Nombre de rapports d'évaluation disponibles	- MEEF - MPAEM	- MEF - MB - MPCl - ONG - Partenaires techniques financiers et	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement 	2016-2025
	6.2. Elaborer et mettre œuvre, en concertation avec les pêcheurs, des plans de pêche rationnelle	Nombre de plans de pêche rationnelle élaborés et mis en œuvre	- MEEF - MPAEM - Organisations de pêcheurs	- MEF - MB - MPCl - Préf. Maritime - Marine nationale - Pêcheurs - ONG - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	6.3. Promouvoir une approche écosystémique dans les processus de planification de l'exploitation des écosystèmes aquatiques	Nombre de projets d'exploitation des écosystèmes aquatiques élaborés et mis en œuvre suivant une base écosystémique	- MEEF - MPAEM - Organisations de pêcheurs	- MEF - MB - MPCl - Préf. Maritime - Marine nationale - Pêcheurs - ONG - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	6.4. Assurer la formation continue du personnel du Département de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Economie maritime sur les méthodes d'évaluation des stocks de poissons et des crustacés, ainsi que des pêcheurs sur le respect des plans de pêche	Nombre de cadres formés en évaluation de stocks halieutiques	- MEEF - MPAEM - IESRS	- MEF - MB - MPCl - ONG - Pêcheurs - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
		Nombre de pêcheurs formés sur le respect des plans de pêche				
6.5. Lutter contre la pêche illégale et la surpêche	Nombre de pêcheurs illégaux reconvertis en pêcheurs légaux	- MEEF - MPAEM - Organisations de pêcheurs	- MEF - MB - MPCl - Préf. Maritime - Marine nationale	2016-2025		
	Nombre de pêcheurs respectant les plans de					

		pêche		- Pêcheurs - ONG - Partenaires techniques financiers et		
<u>Objectif 7</u> <i>De 2011 à 2020 au plus tard, toutes les étendues et les ressources végétales et faunistiques des écosystèmes forestiers sont inventoriées et l'état des espèces est connu ; des plans de prélèvement durable sont élaborés et mis en œuvre pour éviter l'épuisement des espèces et faciliter la reconstitution des écosystèmes vulnérables</i>	7.1. Localiser, cartographier et caractériser les étendues des ressources biologiques forestières et des habitats fauniques	Nombre d'hectares des écosystèmes forestiers et des habitats fauniques cartographiés et caractérisés	- MEEF - MVAT - CERE	- MEF - MB - MPCl - IGN - IESRS - ONG - Partenaires techniques financiers et	- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement	2016-2017
	7.2. Elaborer et mettre en œuvre de programmes de conservation d'écosystèmes forestiers et de leurs espèces	Nombre de programmes de conservation élaborés et mis en œuvre	- MEEF - MVAT - MATD	- MEF - MB - MPCl - IESRS - MA - ME - ONG - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	7.3. Promouvoir la domestication des essences forestières locales	Nombre d'espèces forestières domestiquées Nombre d'hectares occupés par les essences forestières domestiquées	- MEEF - IESRS	- MEF - MB - MPCl - MA - ME - ONG - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	7.4. Elaborer et mettre en œuvre des plans de prélèvement durable des espèces floristiques et fauniques entrant dans divers usages	Nombre de plans de gestion durable des espèces floristiques et fauniques élaborés et mis en œuvre	- MEEF - IESRS	- MEF - MB - MPCl - MA - ME - ONG - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
<u>Objectif 9</u> <i>De 2011 à 2020 au plus tard,</i>	9.1. Évaluer les étendues de distribution des espèces faunistiques et	Nombre d'espèces faunistiques et floristiques exotiques envahissantes	- MEEF - MA - MPAEM	- MEF - MB - MVAT	- MEEF/Agence nationale de coordination	2017-2019

<p><i>les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les étendues de leurs distribution sont connues, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces</i></p>	<p>floristiques exotiques envahissantes</p>	<p>connues</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ME - IESRS 	<ul style="list-style-type: none"> - MATD - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et 	<p>de la mise en œuvre et de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement 		
		<p>Les zones de distribution connues et cartographiées</p>					
	<p>9.2. Évaluer le degré d'infestation des zones de distribution par les espèces faunistiques et floristiques exotiques envahissantes</p>	<p>Nombre d'études disponibles sur le degré d'infestation des aires de distribution par les espèces exotiques envahissantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF - MA - MPAEM - ME - IESRS 	<ul style="list-style-type: none"> - MEF - MB - MVAT - MATD - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et 		<p>2017-2019</p>	
	<p>9.3. Contrôler l'introduction d'espèces exotiques envahissantes qui peuvent menacer les écosystèmes</p>	<p>Nombres de mesures élaborées et mises en œuvre pour gérer l'introduction des espèces exotiques envahissantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF - MA - MPAEM - ME - Douane - M. Commerce - MS 	<ul style="list-style-type: none"> - MEF - MB - MATD - M. Communic. - ONG - OCB - Préf. Maritime - Partenaires techniques financiers et 		<p>2016-2025</p>	
<p>9.4. Identifier des mesures appropriées d'élimination des espèces faunistiques et floristiques exotiques envahissantes</p>	<p>Nombre de mesures efficaces prises et mises en œuvre pour éliminer les espèces exotiques envahissantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF - MA - MPAEM - ME - IESRS 	<ul style="list-style-type: none"> - MEF - MB - MATD - M. Communic. - ONG - OCB - Préf. Maritime - Partenaires techniques financiers et 	<p>2017-2020</p>			

But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Tableau 4.3
Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et les Objectifs d'Aichi (but stratégique C)

Objectif d'Aichi retenu comme objectif national	Activités	Indicateurs de résultats	Acteurs de mise en œuvre		Acteurs de suivi	Période
			Acteurs principaux	Acteurs d'appui		
<p><u>Objectif 11</u></p> <p><i>De 2011 à 2020 au plus tard, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement capitales pour la diversité biologique et les zones présentant d'importants services écosystémiques, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin</i></p>	<p>11.1. Créer des nouvelles aires protégées dans les forêts, galeries, savanes, montagnes et eaux continentales (marres, fleuves, etc.) pour atteindre au moins 17% des zones terrestres</p>	<p>22 127 km² d'aires protégées d'écosystèmes terrestres en 2025 dont 1 054 km² (correspondant à 0,43% du territoire national) de nouvelles aires protégées réalisées dans le cadre du plan d'actions 2016-2020.</p> <p>14 751 km² d'aires protégées au niveau des écosystèmes d'eau douce en 2025 dont 4 214 km² (1,71%) de nouvelles aires protégées créées par le plan d'actions 2016-2020 ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF - MVAT 	<ul style="list-style-type: none"> - MEF - MB - MA - ME - MATD - OCB - ONG - Partenaires techniques financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement 	2016-2025
	<p>11.2. Créer des nouvelles aires protégées marines et côtières pour atteindre au moins 10% (24586 Km²) de ces zones sur le territoire national en 2025</p>	<p>24 586 km² d'aires protégées marines et côtières en 2025 dont 9 659 km² (7,86% du territoire) de nouvelles aires protégées créées dans le cadre du plan d'actions 2016-2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF - MPAEM - MVAT 	<ul style="list-style-type: none"> - MEF - MB - MATD - Préf. Maritime - OCB - ONG - Partenaires techniques financiers 		2016-2025

	11.3. Renforcer la gestion des aires protégées terrestres et aquatiques existantes	Nombre d'aires protégées terrestres et aquatiques disposant de plans de gestion participatifs et rationnellement gérées comprenant les anciennes et les nouvelles aires protégées)	- MEEF - MVAT	- MEF - MB - MA - ME - MATD - MPAEM - Préf. Maritime - OCB - ONG - IESRS - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	11.4. Inventorier et restaurer les ceintures écologiques fragmentées	Nombre et dimensions des ceintures écologiques inventoriées et restaurées	- MEEF - MVAT	- MEF - MB - MA - ME - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	11.5. Actualiser et mettre en œuvre le Schéma National de l'Aménagement du Territoire de 1991	SNAT révisé et disponible	- MEEF - MVAT	- MEF - MB - MA - ME - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
Nombre de copies du SNAT éditées et accessibles						
Nombre de personnes auprès desquelles le SNAT est vulgarisé						
		Niveau d'application du SNAT				
<u>Objectif 12</u> <i>De 2011 à 2020, les espèces menacées sont connues et classées suivant les degrés de menace, leur état de conservation est amélioré pour éviter leur extinction et faciliter leur reconstitution</i>	12.1. Inventorier les espèces floristiques et fauniques menacées et faire l'état des lieux sur le degré de menace de ces espèces	Nombre d'espèces floristiques et fauniques menacées nouvellement inventoriées Nombre d'espèces floristiques et fauniques dont le degré de menace est connue	- MEEF - IESRS - MA - ME - MPAEM	- MEF - MB - ONG - Parataxonomistes - Partenaires techniques financiers et	- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement	2017-2019
	12.2. Élaborer des programmes de	Nombre de programmes de conservation des	- MEEF - IESRS	- MEF - MB		2016-2025

	conservation d'écosystèmes, d'espèces et d'autres éléments rares ou menacés de la biodiversité	écosystèmes, des espèces et d'autres éléments rares ou menacés élaboré et mis en œuvre	- MA - ME - MPAEM	- MVAT - MATD - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et	
	12.3. Créer et rendre opérationnel des centres pilotes d'élevage d'huîtres sur le littoral guinéen	Nombre de centres créés et opérationnels	- MEEF - IESRS - ME - MPAEM	- MEF - MB - MVAT - MATD - Préf. Maritime - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et	2016-2025
	12.4. Créer et mettre en œuvre des centres pilotes d'élevage d'escargots dans les Préfectures de la Guinée forestière	Nombre de centres créés et opérationnels	- MEEF - IESRS - ME	- MEF - MB - MVAT - MATD - MA - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et	2016-2025
	12.5. Créer et rendre opérationnel des centres pilotes d'élevage de la race bovine Ndama dans les Préfectures de Gaoual, Dalaba, Pita, Dabola et Faranah	Nombre de centres créés et opérationnels	- MEEF - IESRS - ME	- MEF - MB - MATD - MA - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et	2016-2025
	12.6. Créer et rendre opérationnel un centre de prévention et de traitement des maladies d'animaux	Un centre construit et fonctionnel	- MEEF - IESRS - ME	- MEF - MB - ONG - Partenaires techniques et	2016-2025

	sauvages			financiers		
	12.7. Eliminer le commerce illégal d'animaux et de végétaux sous toutes ses formes	Effectivité de l'application des textes Quantité et type d'équipements Nombre de contrevenants traduits devant les juridictions	- MEEF - M. - Commerce - MJGS - MSPC	- MEF - MB - ONG - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	12.8. Réviser et appliquer les codes sectoriels de protection de la biodiversité (code de la faune sauvage, code forestier, etc.)	Codes révisés et disponibles Edition et vulgarisation des codes révisés Assurer le suivi de l'application des codes	- MEEF - M. - Communic. - MJGS	- MEF - MB - MA - ME - MPAEM - ONG - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	12.9. Dresser la liste rouge des espèces menacées de faune et de flore de Guinée et déterminer leur distribution à la suite d'un inventaire	Nombre, densité et distribution des espèces potentiellement menacées Acte juridique conférant aux espèces le statut de menacé	- MEEF - M. - Communic. - MJGS	- MEF - MB - MA - ME - MPAEM - ONG - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
<u>Objectif 13</u> <i>De 2011 à 2020 au plus tard, la diversité des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en</i>	13.1. Créer et appuyer des structures de mise en œuvre de la SNPADB au niveau des institutions et communautés impliquées dans la gestion et l'exploitation des espèces animales et végétales à valeur socio-économique et/ou culturelle	Nombre des structures créées et fonctionnelles au niveau des institutions Nombre des structures créées et fonctionnelles au niveau communautaire	- MEEF - MA - MEPA - MPAEM - MATD - Communautés	- Tous les autres Ministères - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et	- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement	2016-2025

<i>œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique</i>	13.2. Donner un appui institutionnel aux structures et instances nationales de la mise en œuvre de la SNPADB	Nombre de structures et instances nationales appuyées et opérationnelles	- MEEF - Tous les autres Ministère	- ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers	2016-2025
	13.3. Adapter le cadre juridique national aux impératifs de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable des ressources	Nombre de textes juridiques adaptés aux impératifs de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable des ressources	- MEEF - MJ - AN - PRG	- Tous les autres Ministères - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers	2016-2018
	13.4. Élaborer un cadre juridique national sur la biosécurité et la promotion de la recherche en biotechnologie	Nombre de textes élaborés	- MEEF - MJ - AN - PRG - IESRS	- Tous les autres Ministères - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers	2016-2018
	13.5. Renforcer les capacités des cadres du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts sur la diffusion des Conventions internationales et des textes juridiques nationaux liés à la conservation et l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique	Nombre de conventions et textes juridiques largement diffusés	- MEEF	- Tous les autres Ministères - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers	2016-2025

	13.6. Élaborer et mettre en œuvre de plans de préservation des écosystèmes et des espèces de plantes cultivées et d'animaux domestiques dans le but de réduire au strict minimum l'érosion génétique	Nombre et types de plans de préservation disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF - MA - ME - MPAEM - MMG - MEH - IESRS 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les autres Ministères - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers 		2016-2025
	13.7. Élaborer et rendre disponible la carte de zonage écologique de la Guinée	Nombre des zones écologiques définies	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF - MA - ME - MPAEM - MMG - MEH - IESRS 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les autres Ministères - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers 		2016-2025
		Nombre des zones écologiques cartographiées				
		Carte disponible				
		Nombre d'exemplaires édités et distribués				
	13.8. Assurer une parfaite connectivité des trames vertes à travers une restauration écologique	Nombre d'aires protégées à connecter identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF - MA - ME - MPAEM - MMG - MEH - IESRS 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les autres Ministères - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers 		2016-2025
		Nombre des zones de connexion dont les emplacements sont connus				
		Nombre de corridors de connexion créés				

Axe stratégique D : Renforcer pour tous (valoriser et pérenniser) les avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

Tableau 4.4
Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et les Objectifs d'Aichi (but stratégique D)

Objectif d'Aichi retenu comme objectif national	Activités	Indicateurs de résultats	Acteurs de mise en œuvre		Acteurs de suivi	Période
			Acteurs principaux	Acteurs d'appui		
<p>Objectif 14</p> <p><i>De 2011 à 2020 au plus tard, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables</i></p>	14.1. Inventorier et caractériser les écosystèmes fournissant des services essentiels pour les communautés	Nombre d'écosystèmes fournissant des services indéniables inventorié et caractérisé	- MEEF - IESRS - MA - ME - MPAEM	- Tous les autres Ministères - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers	<p>- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi</p> <p>- Partenaires au développement</p>	2016-2018
	14.2. Elaborer et mettre en œuvre des plans concertés d'aménagement et de gestion des écosystèmes fournissant des services essentiels via l'approche par bassin versant en particulier	Nombre de plans d'aménagement et de gestion concertés des écosystèmes fournissant des services essentiels élaborés et mis en œuvre à l'échelle des bassins versants	- MEEF - IESRS - MA - ME - MPAEM	- Tous les autres Ministères - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers		2016-2025
	14.3. Réaliser d'ouvrages antiérosifs, de défense et de restauration des eaux et des sols (DRES)	Nombre d'ouvrages de DRES réalisés Superficie mise en défens	- MEEF - MA - ME	- MEF - MB - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers		2016-2025
	14.4. Protéger les flancs des montagnes, les têtes de sources, les cours d'eau et la zone côtière	Superficie de flancs de montagnes protégées Nombre de sources et cours d'eau protégés Superficie côtière protégée	- MEEF - MA - ME - MPAEM - MEH - MATD	- MEF - MB - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers		2016-2025

	14.5. Élaborer et mettre en œuvre un guide technique de gestion et de diffusion des données et informations sur la diversité biologique, incluant les plantes médicinales	Guide élaboré Nombre de communications réalisées	- MEEF - MA - ME - MATD - MPAEM - MSHP	- MEF - MB - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers		2016-2025
	14.6. Intégrer l'agriculture et l'apiculture pour améliorer les rendements, assurer la sécurité alimentaire et augmenter les revenus des producteurs	Nombre d'agriculteurs et apiculteurs sensibilisés, formés et équipés Nombre de ruches distribuées et nombre de bénéficiaires Taux d'accroissement des revenus des producteurs	- MEEF - MA - ME	- MEF - MB - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers		2016-2025
	14.7. Elaborer et mettre en œuvre des mécanismes pour le partage juste et équitable des avantages liés à l'accès aux ressources génétiques	Documents politiques, législatifs et administratifs disponibles Capacité de négociation disponible et opérationnelle	- MEEF - MA - ME - MPAEM	- MEF - MB - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers		2016-2025
<u>Objectif 15</u> <i>De 2011 à 2020 au plus tard, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à</i>	15.1. Mener des études sur la vulnérabilité des écosystèmes et des espèces au changement climatique	Nombre d'études menées sur la vulnérabilité des écosystèmes et des espèces au changement climatique	- MEEF - MA - ME - MPAEM - IESRS - MEH - DN Météo	- MEF - MB - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers	- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi	2016-2019
	15.2. Restaurer les zones dégradées en les reboisant à l'aide des espèces locales	Superficies des zones dégradées restaurées à l'aide d'espèces locales	- MEEF - MA - ME - IESRS	- MEF - MB - MATD - MVAT - ONG - OCB - Partenaires	- Partenaires au développement	2016-2025

<i>l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification</i>				techniques et financiers	
	15.3. Créer et gérer des forêts communautaires et villageoises dans les communes rurales et dans les villages	Nombre de forêts communautaires et villageoises créées et gérées	- MEEF - MA - ME - IESRS - MATD - MVAT	- MEF - MB - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers	2016-2025
	15.4. Intégrer dans le réseau d'aires protégées les écosystèmes bénéficiant de statuts mystiques de protection tout en conservant leur statut traditionnel	Nombre d'écosystèmes bénéficiant de statuts mystiques de protection intégrés dans le réseau d'aires protégées et gérés selon le statut traditionnel	- MEEF - MCPH - MASPFE - MATD - MVAT - OCB	- MEF - MB - ONG - Partenaires techniques et financiers	2016-2025
	15.5. Cartographier les puits de carbone, évaluer et valoriser les stocks de carbone	Nombre de cartes disponibles et superficie couverte	- MEEF - MVAT - OCB	- MEF / MB - ONG - Partenaires techniques et financiers	2016-2025
		Stocks connus et valorisés			
	15.6. Assurer le suivi de la fertilité des sols par la redynamisation de SENASOL	Renforcer les capacités humaines, techniques, matérielles et financières de SENASOL et des services d'appui	- MEEF - MA - IESRS	- MEF / MB - ONG - Partenaires techniques et financiers	2016-2025
15.7. Intégrer les trames vertes dans la planification urbaine et régionale à travers la création d'un réseau dense d'espaces verts, des paysages, des aires protégées et des forêts classées		Nombre de forêts classées urbaines et péri-urbaines créées et/ou pérennisées	- MEEF - MA - MVAT - MATD - IESRS	- MEF / MB - ONG - Partenaires techniques et financiers	2016-2025
		Nombre et superficie de parcs de loisirs créés et entretenus			
	Nombre et longueur des rues pavées				

		Nombre d'aires protégées et de forêts classées créées et bien gérées en milieu rural				
		Nombre de paysages emblématiques protégés				
	15.8. Intégrer les trames bleues dans la planification urbaine et régionale à travers la protection des lacs, marres, cours d'eau et autres zones humides	Nombre des cours et plans d'eau assainis, aménagés et préservés	- MEEF - MA - MVAT - MATD - IESRS	- MEF / MB - ONG - Partenaires techniques et financiers		2016-2025
		Nombre de personnes motivées/responsabilisées				
		Beauté, qualités et longévité des trames bleues				
<p><u>Objectif 16</u></p> <p><i>De 2011 à 2020 au plus tard, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale</i></p>	16.1. Élaborer et adopter une loi sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques	Une loi sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques élaborée et mis en œuvre	- MEEF - MJ - AN - PRG - MATD	- MEF - MB - MASPFE - MTH - M. Commerce - MIPMEA - ONG - Partenaires techniques et financiers	- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi	2016-2025
	16.2. Organiser des séances d'information et de sensibilisation des communautés locales sur l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	Nombre de séances de formation et de sensibilisation réalisées Pourcentage des communautés formées et sensibilisées	- MEEF - M. Communic. - MATD - MEPUA - MASPFE	- MEF - MB - ONG - Partenaires techniques et financiers	- Partenaires au développement	

Axe stratégique E : Renforcer la mise en œuvre de la SNPADB à travers une planification participative, une gestion efficace des connaissances et un renforcement des capacités

Tableau 4.5
Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et les Objectifs d'Aichi (but stratégique E)

Objectif d'Aichi retenu comme objectif national	Activités	Indicateurs de résultats	Acteurs de mise en œuvre		Acteurs de suivi	Période
			Acteurs principaux	Acteurs d'appui		
<p><u>Objectif 17</u></p> <p><i>De 2011 à 2020, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique</i></p>	17.1. Renforcer les capacités des acteurs concernés par la stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'actions	<p>Nombre et pourcentage d'acteurs informés sur le contenu de la SNPADB</p> <p>Nombre et pourcentage d'acteurs dont les capacités sont renforcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF - IESRS - MEPUA - MASPFE - MATD - M. Communic. 	<ul style="list-style-type: none"> - MEF - MB - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement 	2016-2025
	17.2. Élaborer et appliquer des plans sectoriels, éco-régionaux et locaux de mise en œuvre de la SNPADB	<p>Nombre de plans sectoriels, éco-régionaux et locaux de mis en œuvre de la SNPAB élaborés et appliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF - Tous les autres ministères - OCB 	<ul style="list-style-type: none"> - ONG - Partenaires techniques et financiers - Secteur privé 		2016-2025
<p><u>Objectif 18</u></p> <p><i>De 2011 à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la</i></p>	18.1. Inventorier et valoriser les connaissances traditionnelles de conservation de la diversité biologique, de l'utilisation durable de ses ressources et de partage juste et équitable des avantages résultant de son exploitation	<p>Nombre de savoirs inventoriés</p> <p>Nombre de savoirs valorisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF - MCPH - MA - ME - MPAEM - MTH - MIPMEA - MASPFE 	<ul style="list-style-type: none"> - MF - MB - MPCFI - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement 	2016-2025
	18.2. Améliorer la technique traditionnelle de carbonisation et accroître son rendement	<p>Nombre de producteurs de charbon de bois utilisant des techniques améliorées de carbonisation</p> <p>Taux de réduction de la pression sur la biomasse ligneuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - MEEF - IESRS - MATD 	<ul style="list-style-type: none"> - MEF - MB - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers 		2017-2025

<i>Convention, avec la participation entière et effective des communautés locales, à tous les niveaux pertinents</i>	18.3. Améliorer la pratique traditionnelle de production de miel	Nombre de ruches modernes installées Quantité de miel produite par ruche	- MEEF - IESRS - ME - ONG / OCB	- MEF/ MB - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	18.4. Créer des unités de conservation et/ou de transformation de fruits et légumes à Kindia, Mamou, Timbi-Touni / Timbi-Madina (Pita), Labé, Tougué, Kankan et Nzérékoré et appuyer la vulgarisation de la technique au niveau des communautés	Nombre d'unités créées et fonctionnelles	- MEEF - MA - Secteur privé - OCB	- MEF - MB - ONG - Partenaires techniques financiers et		2016-2020
	18.5. Identifier les pratiques abusives de production agricole, d'élevage, de pêche, de chasse et d'exploitation des ressources naturelles (minières et forestières) pour les remplacer par des techniques innovantes et durables	Nombre de pratiques abusives identifiées Nombre de techniques innovantes et durables de remplacement pratiquées	- MEEF - MA - ME - MPAEM - MMG - MIPMEA - M. Transports	- MEF - MB - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	18.6. Accroître la connaissance des produits forestiers non ligneux (PFNL) et améliorer leur impact sur la sécurité alimentaire et la création de revenus	Le potentiel national des PFNL est connu par région naturelle Revenus des femmes et des jeunes améliorés La part des PFNL dans le PIB est améliorée	- MEEF - MA - ME - MIPMEA	- MEF - MB - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	18.7. Améliorer les aménagements pastoraux (points d'eau et pâturages) pour minimiser et/ou contrôler les conflits agriculteurs-éleveurs	Nombre de pâturages avec ponts d'eau aménagés Nombre de pâturages avec ponts d'eau disposant de plans de gestion Nombre d'animaux utilisant les pâturages aménagés	- MEEF - MA - ME - MVAT - MATD	- MEF - MB - ONG - OCB - Partenaires techniques financiers et		2016-2025
	18.8. Etablir un mécanisme de dialogue, d'échange	Nombre de forums organisés et d'expériences partagées	- MEEF - MA	- MEF - MB		2016-2025

	d'expériences, d'information et d'évaluation d'impacts avec les communautés locales en matière de biodiversité, de biosécurité et de partage juste et équitables des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques	Nombre de décisions et recommandations mises en œuvre	- ME - MVAT - MATD - M. Communic.	- ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers		
	18.9. Actualiser, cartographier et promouvoir les attractions touristiques nationales dans les aires protégées	Nombre d'attractions touristiques inventoriées, caractérisées, cartographiées et valorisées	- MEEF - MHT - MA - ME	- MEF - MB - ONG - OCB		2016-2025
Nombre d'attractions touristiques disposant de gestion		- MVAT - MATD - M. Communic.	- Partenaires techniques et financiers			
Nombre de projets d'écotourismes élaborés et mis en œuvre						
	18.10. Inventorier, codifier et intégrer des us et coutumes (incluant les enquêtes ethnobotaniques) présentant un intérêt dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour favoriser le partenariat avec les communautés locales	Nombre des us et coutumes connues et codifiées	- MEEF - MHT - MA - ME	- MEF - MB - ONG - OCB		2016-2025
Nombre d'inventaires ethnobotaniques réalisés et d'espèces concernées		- MPAEM - MVAT - MATD - M. Communic.	- Partenaires techniques et financiers			
Base des données disponible						
Nombre d'accords de partenariat conclus avec les communautés locales						
<u>Objectif 19</u> <i>De 2011 à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et</i>	19.1. Vulgariser des micro-technologies de l'énergie verte	Nombre d'équipements de production d'énergie verte implantés	- MEEF - MEH - MPAEM - M. Commerce	- MEF - MB - ONG - OCB - Partenaires techniques et financiers	- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement	2016-2025
	19.2. Élaborer et mettre en œuvre un programme	Un programme de recherche adopté	- MEEF - IESRS	- MEF - MB		2016-2025

<p><i>les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées</i></p>	<p>de recherche scientifique sur les valeurs, l'état, le fonctionnement et les tendances de la biodiversité, ainsi que sur les conséquences de son appauvrissement</p>	<p>Taux d'exécution du programme de recherche</p>	<p>- MESRS</p>	<p>- MPCFI - ONG - Partenaires techniques et financiers</p>		
	<p>19.3. Diffuser dans les bulletins scientifiques du CÉRE, du CERESCOR, de CNSHB, de l'ISAV/Faranah et de l'Université de Kankan les résultats du programme de recherche mentionné à l'activité 19.2 ci-dessus</p>	<p>Nombre d'articles publiés dans ces revues et portant sur les valeurs, l'état, le fonctionnement et les tendances de la biodiversité, ainsi que sur les conséquences de son appauvrissement</p>	<p>- MEEF - IESRS - MA - ME - MPAEM</p>	<p>- MEF - MB - MMG - Partenaires techniques et financiers</p>		2016-2025
	<p>19.4. Créer et équiper trois unités de formation en taxonomie (faune terrestre au CERE de l'UGAN, faune marine au CERESCOR, flore à l'ISAV)</p>	<p>Trois unités de formation en taxonomie créées et équipées</p> <p>Nombre de programmes et de supports conçus et mis en œuvre</p> <p>Nombre de spécialistes formés</p>	<p>- MEEF - IESRS - MA - ME - MPAEM</p>	<p>- MEF - MB - MMG - Partenaires techniques et financiers</p>		2016-2025
<p><u>Objectif 20</u></p> <p><i>De 2011 à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2015-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et</i></p>	<p>20.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'investissement et de mobilisation des ressources financières</p>	<p>Un plan de financement est disponible et opérationnel</p>	<p>- MEEF</p>	<p>- MEF - MB - MPCFI - ONG - Partenaires techniques et financiers</p>	<p>- MEEF/Agence nationale de coordination de la mise en œuvre et de suivi - Partenaires au développement</p>	2016-2025
	<p>20.2. Organiser le <i>business meeting</i> à l'intention des bailleurs de fonds</p>	<p>Nombre de manifestation d'intentions des partenaires techniques et financiers</p> <p>Montant mobilisé</p>	<p>- MEEF - MPCFI - MA - ME - MPAEM</p>	<p>- MEF - MB - ONG - Partenaires techniques et financiers</p>		

<i>convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier</i>				financiers	
	20.3. Allouer un pourcentage du budget national de développement (BND) à la conservation de la biodiversité	Montant alloué par le BND en vue de la conservation de la biodiversité	- MEEF - MEF - MPCl - MB	- MA - ME - MPAEM - ONG - Partenaires techniques et financiers	2016-2020
	20.4. Élaborer de Dossiers d'Appel d'Offre (DAO)	Nombre total de marchés attribués	- MEEF	- MA - ME - MPAEM - MEF - MPCl - MB - ONG - Partenaires techniques et financiers	2016-2020
	20.5. Mettre en place une cellule de mobilisation et de coordination des fonds et des ressources techniques pour la conservation de la biodiversité	Une cellule de mobilisation et de coordination des fonds et des ressources techniques en faveur de la conservation de la biodiversité est créée et fonctionnelle	- MEEF	- MA - ME - MPAEM - MEF - MPCl - MB - ONG - Partenaires techniques et financiers	2016-2025
		Un système de coordination efficace des financements de la biodiversité est opérationnel			

4.5. Acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie

Les acteurs du secteur public national sont :

- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;
- Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire ;
- Ministère de l'Agriculture ;
- Ministère des Mines et de la Géologie ;
- Ministère de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Économie marine ;
- Ministère de l'Élevage et des Productions Animales ;
- Ministère des Travaux publics ;
- Ministère de l'Énergie et l'Hydraulique ;
- Ministère de l'Hôtellerie, Tourisme et Artisanat ;
- Ministère de l'Industrie, PME et Promotion du Secteur Privé ;
- Ministère des Transports ;
- Ministère du Commerce ;
- Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique ;
- Ministère de l'Administration Territoire et de la Décentralisation ;
- Présidence de la République ;
- Assemblée Nationale ;
- Ministère de l'Économie et aux Finances / Ministère du Budget
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique ;
- Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation ;
- Ministère de l'Enseignement Technique, Formation Professionnelle, Emploi et Travail ;
- Ministères de la Communication ;
- Ministère de la Culture et du Patrimoine Historique ;
- Ministère des Postes, Télécommunications, Nouvelles Technologies de l'Information et de l'Économie numérique ;
- Ministère du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Ministère de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Ministère d'Etat aux Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Étranger ;
- Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
- Ministère de l'Action Sociale, Promotion Féminine et de l'Enfance ;
- Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi Jeune ;
- Ministère de la Défense Nationale ;
- Universités publiques et Centres de Recherche Scientifiques ;
- Établissements pré-universitaires, techniques et professionnels publics ;
- Élus Locaux ;

Les acteurs nationaux du secteur privé et de la société civile sont

- Communautés locales ;
- Universités privées ;

- Établissements pré-universitaires, techniques et professionnels privés ;
- Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- Organisations Communautaires de Base (OCB) ;
- Organisations socio-professionnelles.

Les acteurs internationaux sont :

- Partenaires publics au développement (FEM, bailleurs multilatéraux et bilatéraux) ;
- Les partenaires de financements innovants ;
- ONG Internationales ;
- Partenaires privés au développement (Sociétés multinationales et Institutions financières internationales).

Au niveau national, tous les secteurs socio-économiques publics et privés sont concernés directement ou indirectement par cette stratégie. Bien que l'engagement de certains soit prépondérant compte tenu de leurs mandats et des impacts de leurs activités sur l'environnement et les ressources naturelles, chaque secteur doit assumer sa part de responsabilité dans l'application des mesures qui le concerne. Ainsi, ces secteurs, doivent intégrer la diversité biologique dans leurs politiques, programmes et plans d'actions.

4.6. Mécanisme de gestion de conflits

La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique requiert des compromis pour concilier les intérêts inter et intra-acteurs, acceptable de tous. Ces compromis doivent allier la protection et l'exploitation durable à travers la réglementation, l'information, l'éducation, la sensibilisation, le partenariat dans la prise de décision, l'accompagnement dans la mise en œuvre des diverses activités planifiées et le partage juste et équitable des avantages. La figure 4.1 illustre le mécanisme de gestion des intérêts et de formation de partenariats entre les parties prenantes à la conservation de la biodiversité et au développement en vue d'un compromis durable. Cette figure montre qu'il faut un partenariat global piloté par l'Agence Nationale de Coordination de la Mise en Œuvre et de Suivi de la Stratégie (ANCMOS) sous la responsabilité du Ministère chargé de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

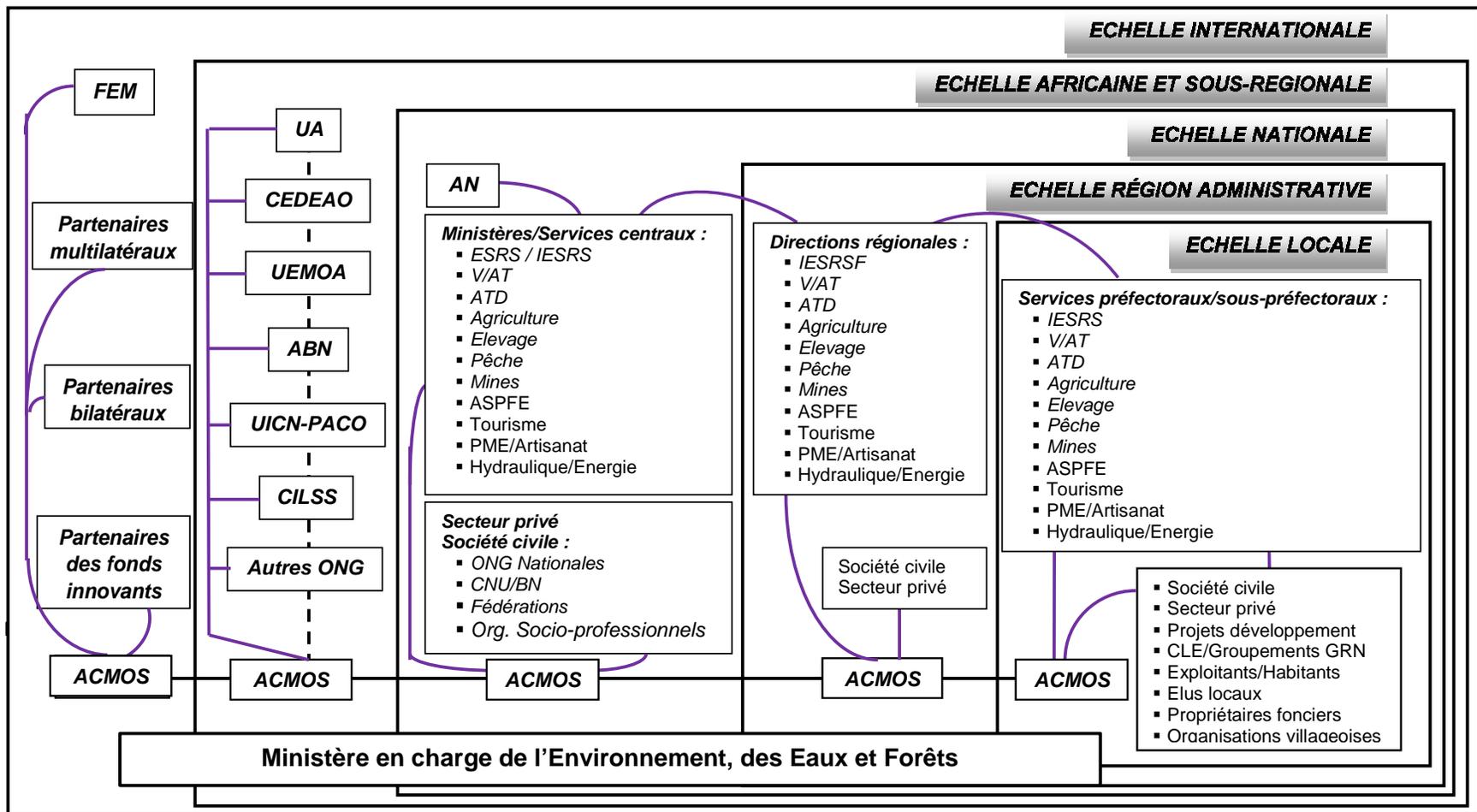


Figure 4.1 Schéma de partenariat des Parties prenantes à la conservation de la biodiversité et au développement en Guinée
 Source : Adapté de Mylène Rivière (2014) par Diallo, A. et Diallo, A. I. Pallé (2015)

Signification des symboles utilisés dans la figure 4.1

ABN	<i>Autorité du Bassin du Niger</i>
AN	<i>Assemblée Nationale</i>
Asdi	<i>Agence Suédoise pour le Développement International</i>
Autres ONG	<i>Autres Organisations Non Gouvernementales Internationales</i>
BM	<i>Banque Mondiale</i>
CEDEAO	<i>Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest</i>
CLE	<i>Comité Local de l'Eau</i>
CILSS	<i>Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel</i>
ESRS	<i>Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique</i>
FEM	<i>Fonds pour l'environnement mondial</i>
IESRS	<i>Institution d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique</i>
PNUE	<i>Programme des Nations unies pour l'environnement</i>
UA	<i>Union Africaine</i>
UEMOA	<i>Union économique et monétaire ouest-africaine</i>
UICN	<i>Union internationale pour la conservation de la nature</i>
UICN-PACO	<i>Union internationale pour la conservation de la nature - Programme pour l'Afrique Centrale et Occidentale</i>
WWF	<i>World Wild life Fund</i>
ASPFE	<i>Action Sociale, Promotion Féminine et Enfance</i>
ATD	<i>Administration du Territoire et Décentralisation</i>
MEEF	<i>Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts</i>
PME	<i>Petites et Moyennes Entreprises</i>
V/AT	<i>Ville et Aménagement du Territoire</i>
CNU/BN	<i>Coordination Nationale des Usagers du Bassin du Niger</i>
Org.	<i>Organisation</i>

4.7. Coût du plan global pour la mise en œuvre de la SNDB 2016-2025 et les objectifs d'Aichi

Le coût du plan global pour la mise en œuvre de la SPANB 2016-2025 et les objectifs d'Aichi est estimé à \$ 414 819 000 US (cf. tableaux 4.6 à 4.8 en annexe). Son plan quinquennal présente un coût estimé à \$ 235 884 180 US, pour la période 2016-2020. Le tableau 4.9 présente les résultats, les activités, le chronogramme financier, les indicateurs, les responsables et les coûts.

Tableau 4.9
Plan d'actions de la Stratégie nationale sur la diversité biologique 2016-2020 et les objectifs d'Aichi

But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble des programmes du gouvernement et de la société									
Résultats	Activités	Chronogramme financier					Indicateurs	Responsables	Coûts (USD)
		A1	A2	A3	A4	A5			
Les capacités du personnel technique de l'Agence de mise en œuvre sont renforcées	Renforcer les capacités de mobilisation et d'utilisation efficaces des ressources et de promotion de la coopération Sud-Sud	50 000					50 cadres formés	MEEF MPCI MAE	50 000
	Renforcer les capacités à préparer les plans d'action à l'échelle locale et établir des conditions qui favorisent la participation du secteur privé	30 000	40 000				30 cadres formés	MEEF MPCI MAEGE MATD	70 000
	Faire le plaidoyer pour l'intégration de la diversité biologique dans les plans de coopération au développement et dans les priorités et programmes des organisations donatrices	25 000	40 000	35 000	15 000		25 projets financés par la coopération au développement	MEEF MPCI MAEGE	115 000
	Total	105000	80000	35000	15000				235 000
Des incitations positives sont identifiées, élaborées et appliquées en tenant compte des conditions socio-économiques en faveur de la conservation	Élaborer des mécanismes nationaux d'incitation des acteurs en faveur de la biodiversité	300 000	200 000	70 000			Mécanismes d'incitation disponibles	MEEF	1 070 000
	Éditer et diffuser ces mécanismes			50 000	300 000	150 000	Nombre de copies éditées et diffusées		
	Total	300 000	200 000	120 000	300 000	150 000			
Le programme du secteur des énergies traditionnelles intègre la promotion du gaz	Implanter un centre de production d'équipements solaires	2 500 000	3 000 000	2 000 000			Centre créé et équipements solaires disponibles	MEEF MIPEPSP MEH MATD	12 850 000

domestique, de l'énergie solaire et prend des meilleures dispositions d'application	Mettre en place une politique de subvention du gaz butane	30 000	20 000				Politique élaboré et appliquée	MB	12 865 000
	Promouvoir l'utilisation du gaz butane et de l'énergie solaire		1 315 000	1 500 000	1 500 000	1 000 000	Nombre de famille utilisant le gaz butane et l'énergie solaire		
	Total	2 530 000	4 335 000	3 500 000	1 500 000	1 000 000			
L'aménagement des plaines et bas-fonds a permis d'augmenter les rendements, fixer les agriculteurs, réduire l'exploitation des terres marginales (dont les flancs des montagnes), l'ampleur de l'érosion, les cultures sur brûlis et limiter les feux de brousse	Inventorier toutes les plaines et baffons des régions montagneuses	200 000	400 000				Superficies inventoriées	MEEF MA MEPA MVAT Communautés	15 900 000
	Aménager les plaines et bas-fonds des régions montagneuses		3 000 000	3 500 000	4 000 000	1 500 000	Superficies aménagées		
	Définir des modalités d'affectation des terres aménagées	300 000	150 000	250 000			Nombre et catégories de bénéficiaires		
	Appuyer les paysans pour améliorer la production	200 000	1 000 000	1 500 000	500 000		Bénéfice induit par l'appui		
	Total	500 000	4 150 000	5 250 000	4 500 000	1 500 000			
La diversité biologique est intégrée dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux	Intégrer la diversité biologique dans les programmes du 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} cycles	40 000	30 000	30 000			Nombre d'établissements ayant intégré la biodiversité	MEEF MESRS MEPUA METFPET	510 000
	Éditer et diffuser les programmes	50 000	40 000	30 000			Nombre de copie et nombre d'établissement ayant le programme		
	Former les formateurs		80 000	60 000			Nombre d'enseignants formés sur la gestion de la biodiversité		
	Enseigner la diversité biologique			50 000	50 000	50 000	Nombre d'établissements qui enseignent la biodiversité		

	Total	90 000	150 000	170 000	50 000	50 000			510 000
L'agriculture sur courbe de niveau dans les écosystèmes de montagnes a fixé les producteurs agricoles dans des limites écologiques sûres	Informers, éduquer et sensibiliser les agriculteurs et éleveurs	30 000	40 000	50 000	60 000	20 000	Nombre de personnes touchées	MEEF MA MEPA M. Communic. MATD Communautés	1 700 000
	Former les agriculteurs et éleveurs	70 000	90 000	110 000	20 000	10 000	Nombre d'agriculteurs et éleveurs formés		
	Appuyer les agriculteurs et éleveurs à l'aménagement des terres	200 000	300 000	350 000	250 000	100 000	Superficies aménagées et exploitées		
	Total	300 000	430 000	510 000	330 000	130 000			
La vulgarisation de l'habitat en briques stabilisées a diminué considérablement la pression sur les ressources ligneuses, atténué les feux de brousse, amélioré le bien-être et réduit la pauvreté des populations	Informers, éduquer, sensibiliser les populations aux valeurs de l'habitat en briques stabilisées	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	Nombre de personnes sensibilisées,	MEEF MA MEPA M. Communic. MATD Communautés	10 000 000
	Former des paysans à la production de briques stabilisées et à la construction de l'habitat	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	Nombre de personnes formées		
	Promouvoir de l'habitat en briques de terre stabilisée	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Nombre de maisons construites en briques de terre stabilisée		
	Total	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000			
Un centre de prévention et de traitement des maladies des animaux sauvages est créé et fonctionnel	Construire un centre	300 000	300 000				Un centre construit	MEEF MEPA IESRS	1 300 000
	Équiper le centre			300 000	300 000		Un centre équipé		
	Former le personnel					100 000	Un personnel formé/un centre opérationnel		
	Total	300 000	300 000	300 000	300 000	100 000			
	Coût But stratégique A	6 125 000	11 645 000	11 885 000	8 995 000	4 930 000			43 580 000

But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

Résultats	Activités	Cadre chronologique					Indicateurs	Responsables	Coûts (USD)
		A1	A2	A3	A4	A5			
Des périmètres du réseau de conservation <i>in-situ</i> (forêts communautaires, forêts classées et réseau d'aires protégées) disposent d'un plan de gestion consensuel et mis en œuvre	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de 25 forêts classées	500 000	400 000	200 000	200 000	50 000	5 plans de gestion élaborés	MEEF MATD Communautés	5 050 000
	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de 8 forêts communautaires par région administrative	300 000	350 000	200 000	100 000	50 000	8 plans de gestion élaborés		
	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de 10 aires protégées	600 000	600 000	600 000	600 000	300 000	8 plans de gestion élaborés		
	Total	1 400 000	1 350 000	1 000 000	900 000	400 000			
Les artisans locaux dans toute leur diversité sont appuyés, des valeurs ajoutées créées, leur niveau de vie amélioré et les espèces végétales et animales dont ils dépendent préservées	Recenser tous les artisans locaux, les informer et les sensibiliser	100 000	100 000	100 000			Nombre d'artisans sensibilisés	MEEF MATD MIPMEPSP MCPH MASPFE Communautés	2 700 000
	Former les artisans locaux à la valorisation de leur production et à l'exploitation durable des ressources	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	Nombre d'artisans formés		
	Organiser et appuyer les différentes filières pour plus produire et mieux vendre	200 000	500 000	500 000	500 000	300 000	Nombre d'artisans appuyés		
	Total	380 000	680 000	680 000	580 000	380 000			
Les services de surveillance, grâce à un équipement approprié, un personnel bien formé, des mesures réglementaires renforcées, les acteurs sensibilisés, formés et motivés, la	Équiper le service en matériel approprié	500 000	1 300 000	200 000			Nombre et type d'équipement	MEEF MPAEM	4 200 000
	Former le personnel	100 000	200 000	100 000	100 000	100 000	Nombre de personnes formées		
	Renforcer la réglementation	50 000	150 000				Recueil de textes		
	Mettre en place un système de motivation du personnel	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	Nature de la motivation		
	Éditer et diffuser la réglementation	300 000	100 000				Nombre de copies éditées et de		

pêche durable est effective, les revenus des populations améliorés et la sécurité alimentaire assurée							personnes touchées		
	Total	1 150 000	1 950 000	500 000	300 000	300 000			4 200 000
La maîtrise de la sylviculture, la réalisation de plantations pilotes de Karité, de Néré, de Tamarinier, de <i>Carapa procera</i> et d'Acajou dans les quatre régions naturelles de la Guinée et l'intégration de ces cultures dans les plans de développement locaux, ont permis l'amélioration des revenus des populations et la satisfaction des besoins alimentaires, sanitaires et cosmétiques	Maîtriser la technique sylvicole du Karité, du Néré, du Tamarinier, du <i>Karapa procera</i> et d'Acajou	300 000	300 000	300 000			Nombre de plans en pépinière	MEEF MA MATD Communautés	2 650 000
	Vulgariser de ces cultures auprès des paysans des préfectures de prédilection		250 000	300 000	300 000	200 000	Nombre de cultures adoptées, superficie de plans		
	Intégrer ces cultures dans les plans de développement local		200 000	200 000	200 000	100 000	Nombre de plans locaux ayant intégré		
	Total	300 000	750 000	800 000	500 000	300 000			
La pression sur les ressources ligneuses due à la carbonisation est réduite grâce à la subvention du gaz domestique, l'amélioration de la méthode traditionnelle de carbonisation, l'amélioration du rendement énergétique au niveau des ménages et la création des forêts énergie	Suivre la mise en œuvre de la politique de subvention du gaz butane et consolidation des acquis	500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000	Pourcentage de la population utilisant le gaz butane	MEEF MEH M. Commerce MIPMEPSP Communautés	10 400 000
	Améliorer la méthode traditionnelle de carbonisation	400 000	250 000	250 000	250 000	250 000	% de rendement de la carbonisation		
	Améliorer le rendement énergétique au niveau des ménages	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	Gain énergétique		
	Créer des forêts énergie	500 000	1 000 000	300 000	300 000	400 000	Superficie de forêt énergie		
	Total	1 900 000	2 750 000	2 050 000	2 050 000	1 650 000			

Le suivi et le contrôle des espèces exotiques envahissantes sont assurés	Inventorier des espèces exotiques envahissantes		300 000	300 000			Superficie couverte par l'inventaire	MEEF MJGS MA MEPA MPAEM IESRS Communautés	1 600 000
	Élaborer une législation sur le contrôle des espèces exotiques		150 000	150 000			Document produit		
	Éditer et diffuser la réglementation			300 000	300 000	100 000	Nombre de copie et de personne informées		
	Total		450 000	750 000	300 000	100 000			
Les connaissances des espèces halieutiques et des stocks sont améliorés et servent de base aux plans de pêche	Inventorier les espèces de poisson	800 000	600 000	550 000	550 000	500 000	Nombre de campagne	MEEF MPAEM IESRS	11 000 000
	Évaluer les stocks	900 000	700 000	500 000	500 000	400 000	Nombre de campagne		
	Élaborer une carte de distribution		1 300 000	1 200 000	1 000 000	1 500 000	Disponibilité de carte		
	Total	1 700 000	2 600 000	2 250 000	2 050 000	2 400 000			
Le commerce illégal d'animaux et végétaux est éliminé sous toutes ses formes à travers des actions nationales, sous régionales, régionales et internationales	Amender, éditer, diffuser et mettre en œuvre des textes réglementant la chasse			70 000	60 000	60 000	Niveau d'application des textes	MEEF MPCI MAEGE MPAEM MEPA MA MJGS Communautés	950 000
	Équiper les services de contrôle	100 000	100 000	70 000	30 000	30 000	Quantité et type d'équipement		
	Former le personnel de contrôle	30 000	30 000	30 000	25 000	25 000	Nombre de personnes formées		
	Développer et animer un système de coopération sous régionale, régionale et internationale	70 000	70 000	70 000	40 000	40 000	Nombre de réunion, d'échange et/ou de saisis		
	Total	200 000	200 000	240 000	155 000	155 000			
Les textes relatifs à la mise en œuvre du protocole de Cartagena sur la biosécurité sont finalisés, édités, diffusés et appliqués	Finaliser les textes relatifs au protocole de Cartagena	200 000	400 000				Textes disponibles	MEEF MPAEM MEPA MA MJGS	1 700 000
	Éditer, diffuser et appliquer les textes			700 000	200 000	200 000	Nombre de copies éditées et de personnes bénéficiaires		
	Total	200 000	400 000	700 000	200 000	200 000			
La législation relative à la mise en œuvre du protocole de Nagoya	Élaborer les textes pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya	200 000	200 000				Nombre de copies élaborées	MEEF MPAEM MEPA	700 000

sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages issus de leur exploitation est élaborée et appliquée	Éditer et diffuser les textes			100 000	100 000	100 000	Nombre de copies éditées et de personnes	MA MJGS MASPFE Communautés	
	Total	200 000	200 000	100 000	100 000	100 000			700 000
L'inventaire et la restauration des ceintures écologiques fragmentées sont réalisés	Créer les ceintures vertes	300 000	300 000				Nombre de Ceintures créées	MEEF MEPA MA	2 500 000
	Restaurer les ceintures vertes dégradées		700 000	600 000	300 000	300 000	Nombre de ceintures restaurées	MA MVAT Communautés	
	Total	300 000	1 000 000	600 000	300 000	300 000			2 500 000
	Coût du But stratégique B	7 730 000	12 330 000	9 670 000	7 435 000	6 285 000			43 450 000

But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Résultats	Activités	Chronogramme financier	Indicateurs			Responsable	Coûts (USD)		
		A1	A2	A3	A4	A5			
Des nouvelles zones clés de biodiversité sont identifiées, classées pour étendre le réseau d'aires protégées à tous les types d'écosystèmes et gérées efficacement	Ériger des nouvelles zones clés de biodiversité en aires protégées, notamment dans les écosystèmes qui en sont les moins nantis	250 000	250 000	250 000	250 000		Superficie de nouvelles aires protégées créées	MEEF MEPA MA MPAEM MVAT MATD Communautés	2 350 000
	Assurer la bonne gouvernance des aires protégées	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	Niveau d'implication des communautés dans la gouvernance des aires protégées		
	Total	520 000	520 000	520 000	520 000	270 000			
Un jardin botanique de plantes médicinales est créé à Dubréka en appui au centre de valorisation des plantes médicinales	Identifier et aménager le site pour le jardin botanique des plantes médicinales	150 000	100 000				Superficie du jardin	MEEF MSPH IESRS Communautés	550 000
	Identifier les espèces de plantes médicinales appropriées à implanter sur le site	100 000	100 000				Nombre d'espèces plantes médicinales menacées		
	Effectuer la recherche sur l'agrotechnie (techniques sylvicoles) des plantes médicinales	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	Nombre de plantes dont l'agrotechnie est maîtrisée		
	Total	270 000	220 000	20 000	20 000	20 000			
Un jardin botanique de plantes médicinales est créé et géré efficacement dans chacune des quatre régions naturelles	Identifier et aménager les sites des jardins botaniques de plantes médicinales	800 000	700 000				Superficie du jardin	MEEF MSPH IESRS Communautés	2 800 000
	Identifier les espèces de plantes médicinales appropriées à implanter dans le jardin			600 000	200 000		Nombre d'espèces plantes médicinales menacées		
	Effectuer la recherche sur l'agrotechnie des plantes médicinales	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	Nombre de plantes dont l'agrotechnie est maîtrisée		

	Total	900 000	800 000	700 000	300 000	100 000			2 800 000
L'extinction des espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier celles qui tombent le plus en déclin est améliorée par l'information, l'éducation, la sensibilisation à travers les films, cartes postales, posters, timbres postaux et d'atlas de faune et de flore sauvages menacées ou en danger	Identifier les espèces menacées	475 000	475 000				Nombre d'espèces menacées identifiées	MEEF MA MEPA MPAEM M. Communic. IESRS M. Commerce Communautés	2 950 000
	Préparer les supports didactiques			400 000	400 000		Types et nombre de supports préparés		
	Informers, éduquer et sensibiliser le public cible	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	Diversité de cibles et nombre de personnes touchées		
	Total	715 000	715 000	640 000	640 000	240 000			
Le schéma national d'aménagement du territoire est actualisé et mis en œuvre	Actualiser le SNAT	700 000	700 000	700 000			Document révisé disponible	MEEF MVAT MATD Communautés	10 200 000
	Éditer et vulgariser le schéma			1 000 000	1 000 000	1 000 000	Nombre de copies éditées		
							Nombre de personnes touchées		
							Lieux d'accessibilité du document		
	Assurer le suivi de la mise en œuvre			1 700 000	1 700 000	1 700 000	Degré de mise en œuvre		
Total	700 000	700 000	3 400 000	2 700 000	2 700 000		10 200 000		

Le code protection de la faune sauvage et de réglementation de la chasse est révisé, ses textes d'application élaborés et intègrent le partage juste et équitable des avantages issus de l'accès aux ressources	Réviser le code	150 000	125 000				Document révisé disponible	MEEF M. Communic. MJGS MATD Communautés	1 789 000
	Éditer et vulgariser le code			675 000	750 000	20 000	Nombre de copies éditées ;		
	Assurer le suivi de l'application			50 000	12 000	7 000	Degré d'application		
	Total	150 000	125 000	725 000	762 000	27 000			
L'érosion génétique est limitée par la conservation des espèces locales influencées par l'introduction d'espèces améliorées	Inventorier et collecter les espèces locales influencées	800 000	300 000				Nombre d'espèces collectées	MEEF MA MEPA IESRS MESRS MPCI Communautés	11 250 000
	Créer des banques de gènes			1 500 000	1 500 000	1 500 000	Nombre de banques opérationnelles		
	Promouvoir la coopération technique et scientifique pour la conservation des gènes			1 000 000	1 000 000	1 000 000	Nombre et types de partenaires		
	Spécialiser certains producteurs à la multiplication de ces espèces			900 000	900 000	850 000	Nombre de producteurs spécialisés		
	Total	800 000	300 000	3 400 000	3 400 000	3 350 000			
Le code de l'élevage et le code pastoral et leurs textes d'application élaborés, édités et largement diffusés à l'adresse des acteurs concernés permettent une amélioration nette de l'élevage	Réviser le code et ses textes d'application	150 000	100 000				Document révisé disponible	MEEF MEPA MA MATD MJGS Communautés	1 000 000
	Éditer et vulgariser le code et ses textes d'application			350 000	100 000	20 000	Nombre de copies éditées ;		
							Nombre de personnes touchées		
							Lieux d'accessibilité du document		
	Assurer le suivi de l'application du code et ses textes d'application			120 000	80 000	80 000	Degré d'application		
Total	150 000	100 000	470 000	180 000	100 000		1 000 000		

La stratégie nationale de communication sur la diversité biologique est élaborée et mise en œuvre	Élaborer la stratégie	200 000	200 000				Document élaboré disponible	MEEF M. Communic. MA MEPA MPAEM MATD Communautés	2 120 000
	Éditer et vulgariser la stratégie			400 000	300 000	300 000	Nombre de copies éditées		
		Nombre de personnes touchées							
		Lieux d'accessibilité du document							
	Assurer le suivi de la mise en œuvre			320 000	200 000	200 000	Degré de mise en œuvre		
Total	200 000	200 000	720 000	500 000	500 000			2 120 000	
La représentativité des divers écosystèmes dans le réseau d'aires protégées est améliorée, les stocks de poissons exploités par les différentes pêcheries renouvelés, la pression sur les espèces menacées réduite et la reconstitution de leur population favorisée, la possibilité de diversification de l'écotourisme assurée par la création d'un parc marin	Identifier et délimiter les sites	600 000	500 000				Superficie délimitée	MEFE MPAEM Préfecture maritime Communautés	7 600 000
	Donner un statut juridique au Parc			300 000	200 000		Décret de création		
	Élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion du Parc		1 000 000	1 500 000	2 000 000	1 500 000	Plan de gestion élaboré et mise en œuvre		
	Total	600 000	1 500 000	1 800 000	2 200 000	1 500 000			
Les conservateurs sont dotés de moyens opérationnels	Déterminer le nombre de conservateurs nécessaires pour la superficie des AP	1 000 000					Nombre de conservateurs nécessaires	MEEF MATD	50 500 000
	Identifier et chercher les moyens opérationnels nécessaires	7 000 000	7 000 000	7 000 000			Diversité et quantité des moyens disponibles		
	Assurer le suivi et l'encadrement technique			1000000	9 500 000	9 000 000	Efficacité de la surveillance		

	Total	8 000 000	7 000 000	17 000 000	9 500 000	9 000 000			50 500 000
Le suivi des espèces clés de faune et de flore est assuré	Déterminer les espèces clés par zone écologique	150 000	150 000				Nombre d'espèces défini	MEEF MPAEM	1 200 000
	Inventorier les espèces clés par zone écologique	150 000	150 000				Nombre d'espèces inventoriées	MA MEPA	
	Assurer le suivi de la dynamique des populations			200 000	200 000	200 000	Courbe de la dynamique	IESRS Communautés	
	Total	300 000	300 000	200 000	200 000	200 000			
La connaissance de la diversité biologique des écosystèmes est améliorée et une base de données créée et fonctionnelle	Former des taxonomistes	100 000	100 000				Nombre et diversité des taxonomistes formés	MEEF MESRS IESRS MPAEM MA MEPA Communautés	2 000 000
	Intégrer l'enseignement de la taxonomie dans les programmes universitaires	100 000	100 000				Nombre d'institution ayant intégrée la taxonomie		
	Réaliser l'inventaire de la diversité biologique des différents écosystèmes	400 000	400 000				Espèces connues par écosystème		
	Créer et alimenter la base des données			300 000	300 000	200 000	Base de données fonctionnelle		
	Total	600 000	600 000	300 000	300 000	200 000			
Les aires protégées, les forêts classées et les forêts communautaires sont cartographiées, leurs limites redéfinies et matérialisées	Redéfinir et géo référencer les limites	150 000	100 000				Nombre de forêts dont les limites sont redéfinies	MEEF MVAT IESRS MATD Communautés	1 250 000
	Cartographier les sites			200 000	200 000	200 000	Nombre de forêts cartographiées		
	Matérialiser les limites			200 000	100 000	100 000	Nombre de forêts dont les limites sont matérialisé		
	Total	150 000	100 000	400 000	300 000	300 000			
Les réserves et parcs transfrontaliers entre les pays voisins (Guinée Bissau, Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Libéria et Sierra Leone) sont	Mettre en place/renforcer un cadre de concertation entre la Guinée et les pays voisins	100 000	100 000				Cadre de concertation	MEEF MVAT MATD MAEGE IESRS Communautés	3 200 000
	Définir/redéfinir les limites des zones concernée et les cartographier	300 000	200 000				Nombre de zones délimitées et cartographiées		

créés et fonctionnels	Donner le statut juridique aux aires transfrontalières	20000*0	200 000				Décret de création		
	Élaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement		700 000	800 000	500 000	300 000	Nombre de plans élaborés et mis en œuvre		
	Total	400 000	1 200 000	800 000	500 000	300 000			3 200 000
La carte de zonage écologique de la Guinée est réalisée et disponible	Définir les zones écologiques de la Guinée	250 000	250 000				Nombre de zones écologiques définies	MEEF MVAT MATD IESRS Communautés	250 000
	Cartographier ces zones	600 000	400 000				Carte disponible		
	Éditer et diffuser la carte			750 000	500 000	500 000	Nombre d'exemplaires édités et distribués		
	Total	850 000	650 000	750 000	500 000	500 000			
Des efforts de restauration écologique ont permis aux trames vertes d'avoir une parfaite connectivité	Déterminer les aires protégées à connecter et l'emplacement des zones de connexion	200 000	200 000	200 000			Nombre d'aires connectées	MEEF MATD MA MEPA MVAT Communautés	1 250 000
	Créer des corridors de connexion			250 000	200 000	200 000			
	Total	200 000	200 000	450 000	200 000	200 000			
	Coût du But stratégique C	15 505 000	15 230 000	32 295 000	22 722 000	19 507 000			105 259 000
But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes									
Résultats	Activités	Cadre chronologique					Indicateurs	Responsables	Coûts (USD)
		A1	A2	A3	A4	A5			
La séquestration du carbone est promue et contribue à l'adaptation et à la mitigation des effets des changements climatiques	Cartographier les puits de carbone	50 000	50 000	50 000			Nombre de cartes disponible et superficie couverte	MEEF M. Commerce MPCI MEF Communautés	550 000
	Évaluer les stocks de carbone	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	Stocks connus		
	Placer les puits de carbone sur le marché	50 000	40 000	30 000	15 000	15 000	Nombre de puits vendus		
	Total	150 000	140 000	130 000	65 000	65 000			
Un guide de récolte des plantes	Élaborer un guide de récolte	30 000	10 000	10 000			Guide élaboré et disponible	MEEF MSHP	460 000

médicinales est élaboré et diffusé	Éditer et vulgariser le guide		150 000	50 000	30 000	30 000	Nombre de copies éditées	IESRS Communautés	
							Nombre de personnes touchées		
							Lieux d'accessibilité du document		
	Degré de mise en œuvre								
Assurer le suivi et le contrôle de sa mise en œuvre		50 000	50 000	30 000	20 000				
Total	30 000	210 000	110 000	60 000	50 000			460 000	
Le suivi de la fertilité des sols est amélioré par la redynamisation du service national des sols	Renforcer les capacités humaines	150 000	100 000	50 000	50 000	50 000	Nombre de cadres formés et diversité de leurs spécialisations	MEEF MA MEPA IESRS Communautés	2 750 000
	Renforcer les capacités techniques et matérielles	200 000	200 000	200 000			Installations et équipements techniques disponibles		
	Doter le service des moyens financiers adéquats	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	Moyens financiers disponibles		
	Total	700 000	650 000	600 000	400 000	400 000			
L'intégration agriculture-apiculture a augmenté la production agricole, amélioré les rendements en miel, assuré la sécurité alimentaire des populations et augmenté les revenus des producteurs	Informé et sensibiliser les populations sur l'importance de cette intégration	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	Nombre d'agriculteurs et d'apiculteurs informés et sensibilisés	MEEF MA MEPA MATD Communautés	1 500 000
	Organiser et former des agro-apiculteurs sur la conduite de l'agro-apiculture	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	Nombre de groupements/individus formés		
	Vulgariser l'agro-apiculture améliorée	300 000	250 000	200 000	100 000	100 000	Nombre de ruches distribuées et nombre de bénéficiaires		
	Total	410 000	360 000	310 000	210 000	210 000			

Le cadre juridique national est adapté à la Convention sur la diversité biologique et ses trois protocoles ((i) la biosécurité, (ii) l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur exploitation, et (iii) la responsabilité et la réparation des risques biotechnologiques)	Réviser/élaborer les textes juridiques pour intégrer les préoccupations de la Convention sur la diversité biologique	50 000	50 000	25 000			Nombre de textes révisés/élaborés	MEEF MJGS MA MPAEM MEPA AN Communautés	950 000
	Éditer et diffuser les textes révisés			300 000	200 000	200 000	Nombre de textes édités et diffusés		
	Assurer le suivi de l'application			50 000	50 000	25 000	Degré d'application		
	Total	50 000	50 000	375 000	250 000	225 000			950 000
Les Conventions internationales et les protocoles liés à la diversité biologique sont diffusés	Éditer un recueil des accords multilatéraux sur la diversité biologique auxquels la Guinée est partie	60 000	20 000	20 000			Recueil disponible	MEEF MJGS MA MPAEM MEPA M. Comuunic. Communautés	500 000
	Organiser des ateliers régionaux et communautaires d'information sur ces accords			200 000	100 000	100 000	Nombre d'ateliers organisés et nombre de personnes touchées		
	Total	60 000	20 000	220 000	100 000	100 000			
L'intégration des trames vertes dans la planification urbaine et régionale a permis de préserver les espaces verts, les paysages, les aires protégées, les forêts classées et la faune en milieux urbains/péri-urbain, de favoriser le tourisme, le loisir, l'éducation, de protéger les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique et	Créer/pérenniser les forêts classées urbaines et péri-urbaines	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	Nombre de forêts créées/pérennisées	MEEF MVAT MATD MTP Communautés	4 500 000
	Créer les parcs de loisir et les plantations d'alignement	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	Nombre de parcs créés et nombre de rues pavées		
	Assurer le suivi des espaces créés	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	Beauté et longévité des espaces créés		
	Total	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000			4 500 000

d'améliorer le bien-être humain									
L'intégration des trames bleues dans la planification urbaine et régionale a permis de préserver les lacs, mares, cours d'eau, littoral, et autres zones humides, favorise le tourisme, le loisir, l'éducation, la diversité culturelle, préserve les écosystèmes, les espèces, la diversité des paysages, et améliore le bien-être humain	Assainir, aménager et préserver les cours et plans d'eau en milieu urbain	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	Nombre de cours et plans d'eau assainis, aménagés et préservés	MEEF MVAT MATD MEH MA MEPA MIPMEPSP MMG Communautés	2 500 000
	Préserver les eaux de surface (mares, lacs et cours d'eau) et autres zones humides en milieu rural	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	Lorgneur et superficie d'étendus d'eau préservés en milieu rural		
	Informier, éduquer, motiver et responsabiliser les populations	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	Nombre de personnes motivées/responsabilisées		
	Assurer le suivi	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	Beauté et longévité des trames bleues		
	Total	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000			
Les mécanismes pour le partage juste et équitable des avantages liés à l'accès aux ressources génétiques sont élaborés et mis en œuvre	Élaborer les mesures politiques, législatives et administratives en matière d'accès et de partage	50 000	50 000	40 000	40 000	40 000	Documents politiques, législatifs et administratifs disponibles	MEEF MESRS MA MEPA MPAEM MASPFE Communautés	670 000
	Créer des capacités nationales en matière de recherche afin d'ajouter de la valeur à nos ressources génétiques	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	Capacités scientifiques disponibles		
	Renforcer les capacités nationales de négociation des conditions convenues de commun accord	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	Capacités de négociation disponibles et opérationnelles		
	Total	140 000	140 000	130 000	130 000	130 000			

La connaissance sur les usages traditionnels des espèces est améliorée grâce à la recherche et le partenariat avec les communautés	Avec l'implication des communautés, élaborer et mettre en œuvre un programme de recherche-action sur les usages traditionnels des espèces	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	Programme de recherche élaboré et mis en œuvre	MEEF MESRS IESRS MA	1 600 000
	Mettre en place un plan de communication pour vulgariser les résultats de la recherche	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	Plan de communication mis en place et nombre de personnes touchées	MEPA MPCI MATD MCSPH M. Commun. Communautés	
	Assurer le suivi et la valorisation des résultats	200 000	100 000	100 000	100 000	100 000	Nombre et types d'usages valorisés		
	Total	400 000	300 000	300 000	300 000	300 000			
	Coût du But stratégique D	3 340 000	3 270 000	3 575 000	2 915 000	2 880 000			15 980 000
But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités									
Résultats	Activités	Cadre chronologique					Indicateurs	Responsables	Coûts (USD)
		A1	A2	A3	A4	A5			
Les méthodes et outils de recherche-action en matière de faune, de flore, d'agriculture, d'élevage, de pêche et autres sont harmonisés et diffusés à large échelle	Faire l'état des méthodes et outils de recherche-action utilisés en Guinée en matière de faune, flore, agriculture, élevage et pêche.	200 000	200 000				Recueil des méthodes et outils en cours d'utilisation	MEEF MESRS IESRS	1 450 000
	Organiser des ateliers d'échanges d'expérience et d'harmonisation des méthodes et outils de recherche-action en matière de faune et de flore ;		100 000	125 000			Méthodes et outils retenus en matière de faune et de flore	MA MEPA MPAEM Communautés	

	Organiser des ateliers d'échanges d'expérience et d'harmonisation des méthodes et outils de recherche-action en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche ;		100 000	125 000			Méthodes et outils retenus en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche		
	Éditer et diffuser les méthodes et outils convenus.		300 000	200 000	50 000	50 000	Nombre de copie et services ayant reçu le recueil		
	Total	200 000	700 000	450 000	50 000	50 000			1 450 000
La connaissance des produits forestiers non ligneux est accrue et leur impact en termes de sécurité alimentaire et de création de revenus est amélioré	Faire un inventaire exhaustif des produits forestiers non ligneux dans les régions administratives du pays	150 000	150 000				Le potentiel national des PFNL est connu par région naturelle	MEEF MASPFE MA Communautés	1 500 000
	Mettre en place et exécuter des programmes d'exploitation et de valorisation de PFNL en faveur des femmes et des jeunes		200 000	200 000	200 000	150 000	Revenus des femmes et des jeunes améliorés		
	Assurer le suivi de la mise en œuvre de ces programmes		125 000	125 000	125 000	75 000	La part des PFNL dans le PIB est améliorée		
	Total	150 000	475 000	325 000	325 000	225 000			
Les aménagements pastoraux (points d'eau et pâturage) sont améliorés et permettent de minimiser/contrôler les conflits agriculteurs-éleveurs	Aménager les pâturages pilotes avec points d'eau	350 000	350 000				Quatre pâturages avec points d'eau aménagés	MEEF MEPA MA MATD MVAT Communautés	1 500 000
	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des pâturages aménagés		150 000	150 000	150 000	150 000	Plans élaborés, diffusés et mis en œuvre		
	Préparer les éleveurs à l'exploitation des pâturages améliorés		100 000	100 000			Nombre d'animaux utilisant les pâturages		
	Total	350 000	600 000	250 000	150 000	150 000			
La maîtrise de l'agrotechnie des espèces fourragères a permis la vulgarisation	Inventorier/identifier le potentiel national en pâturage	200 000	200 000				Nombre et superficie des zones de pâturage caractérisés	MEEF MEPA MA Communautés	2 600 000

de l'aménagement des pâturages et la fixation des éleveurs	Inventorier les espèces fourragères	200 000	200 000				Nombre d'espèces fourragères répertoriées		
	Maitriser l'agrotechnie de meilleures espèces fourragères et aménager des parcelles fourragères pilotes dans les quatre régions naturelles		200 000	200 000	200 000		Nombre d'espèces dont l'agrotechnie est maîtrisée et nombre des parcelles pilotes aménagées		
	Vulgariser les résultats à travers l'aménagement des zones de pâturage pour fixer les éleveurs			400 000	400 000	400 000	Nombre et superficie de pâturages aménagés et nombre d'éleveurs fixés		
	Total	400 000	600 000	600 000	600 000	400 000			2 600 000
Un mécanisme de dialogue, d'échange d'expériences, d'informations et d'évaluation d'impact est établi avec les communautés locales, en matière de biodiversité, de biosécurité, de partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques est mis en place et fonctionnel	Organiser des fora locaux de concertation, d'échange d'expériences, d'information et de planification avec les communautés à la base en matière de biodiversité	200 000	200 000				Nombre de forums organisés et d'expériences partagées	MEEF MATD M. Commun. Communautés	1 500 000
	Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des forums		300 000	300 000	300 000	200 000	Nombre de décisions et recommandations mises en œuvre		
	Total	200 000	500 000	300 000	300 000	200 000			1 500 000
La liste des attractions touristiques nationales dans les AP est actualisées et l'écotourisme promu	Inventorier et caractériser les attractions touristiques dans les AP	100 000	100 000				Nombre d'attractions touristiques inventoriées et caractérisées	MEEF MHTA MATD MCSPH Communautés	2 400 000
	Élaborer des schémas d'aménagement, de gestion et de valorisation des zones identifiées		200 000	200 000			Nombre de schémas élaborés et mis en œuvre		

	Elaborer et mettre en œuvre des projets pilotes d'écotourisme en partenariat avec les populations locales			750 000	700 000	350 000	Nombre de projets pilotes réellement fonctionnels		
	Total	100 000	300 000	950 000	700 000	350 000			2 400 000
La forêt classée de Kounounkan (Kamalaya / Forécariah) érigée en parc ouvert au tourisme écologique	Donner à la forêt le statut de Parc national	150 000	150 000				Décret de création du Parc	MEEF MATD MHTA MCSPH Communautés	2 700 000
	Informier, sensibiliser, former et éduquer les populations riveraines du Parc	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	Nombre de personnes informées, sensibilisées, formées et éduquées		
	Aménager le Parc		1 000 000	1 000 000	125 000		Plan d'aménagement disponible		
	Faire la promotion du parc	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	Nombre de visiteurs		
	Total	205 000	1 205 000	1 055 000	180 000	55 000			
L'inventaire et la planification ont permis la restauration des périmètres dégradés grâce au partenariat des bailleurs et des communautés	Informier et sensibiliser les populations et les bailleurs	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	Nombre de personnes sensibilisées et de bailleurs mobilisés	MEEF MHTA MATD MPCI Communautés	2 000 000
	Faire l'inventaire et la caractérisation des périmètres dégradés en partenariat avec la population	350 000	350 000				Superficie dégradée inventoriée et caractérisée		
	Élaborer, en partenariat avec les populations locales, des plans de restauration des périmètres dégradés		200 000	200 000			Nombre de plans participatifs de restauration élaborés		
	Assurer la mise en œuvre des plans de restauration avec la population			300 000	300 000	200 000	Nombre de plans de restauration mis en œuvre		
	Total	370 000	570 000	520 000	320 000	220 000			
Des enquêtes ethnobotaniques dans les quatre régions	Identifier les acteurs potentiellement concernés	25 000	25 000				Nombre et catégories d'acteurs potentiels	MEEF MSHP MA	1 450 000

naturelles du pays ont permis le recensement des connaissances, des savoirs et des pratiques traditionnelles en vue de leur mise en banque, leur évaluation et leur valorisation	Réaliser des inventaires ethnobotaniques dans les différentes régions naturelles		325 000	325 000	200 000	150 000	Nombre d'inventaires réalisés et d'espèces concernées	MEPA MIPMEPSP MHTA IESRS Communautés	1 450 000
	Créer une base des données accessible			200 000	200 000		Base des données disponible		
	Total	25 000	350 000	525 000	400 000	150 000			
L'appui aux communautés locales à la création et à la vulgarisation d'unités de conservation au frais et de séchage de fruits et légumes dans les quatre régions naturelles de la Guinée ont permis de réduire les pertes après récolte, renforcer la sécurité alimentaire, relever le niveau de revenus des populations et lutter contre la pauvreté	Identifier les espèces concernées, estimer les volumes de production et leur distribution spatiale	150 000	150 000				Nombre d'espèces concernées, volumes et distribution spatiale des productions	MEEF MA MEPA MIPMEPSP MPCI IESRS M. Communic. MATD Communautés	2 200 000
	Organiser et former les acteurs		25 000	25 000	25 000	25 000	Nombre de groupements organisés et d'acteurs formés		
	Mettre en place des infrastructures adéquates	300 000	300 000	300 000			Nombre et types d'infrastructures implantées		
	Assurer la valorisation des produits			300 000	300 000	300 000	Nombre de produits promus		
	Total	450 000	475 000	625 000	325 000	325 000			
L'inventaire, la codification et l'intégration des us et coutumes qui présentent un intérêt dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique a permis le partenariat des communautés locales	Faire des inventaires préfectoraux des us et coutumes sur une base communautaire	250 000	150 000				Nombre des us et coutumes connus	MEEF MA MEPA IESRS M. Communic. MATD MCSPH Communautés	1 250 000
	Codifier et valoriser les us et coutumes		225 000	225 000			Nombre des us et coutumes codifiés et valorisés		
	Promouvoir le partenariat entre les communautés				75 000	75 000	Nombre d'accords de partenariat conclus		
	Élaborer et appliquer des mesures juridiques de protection des savoirs, connaissances et pratiques traditionnelles		75 000	75 000	50 000	50 000	Textes juridiques élaborés et mis en œuvre		

	Total	250 000	450 000	300 000	125 000	125 000			1 250 000
La liste rouge des espèces menacées de faune et de flore de Guinée est dressée à la suite d'un inventaire suivi de leur distribution	Inventorier les espèces fauniques et floristiques et déterminer leur densité, leur distribution	400 000	500 000	400 000			Nombre, densité et distribution des espèces potentiellement menacées	MEEF MA MEPA MPAEM IESRS Communautés	1 400 000
	Classer les espèces en fonction de leur statut				60 000	40 000	Acte juridique conférant aux espèces le statut de menacé		
	Total	400 000	500 000	400 000	60 000	40 000			
La création de trois centres de formation en taxonomie est effective et permet d'améliorer la connaissance de la diversité biologique de Guinée (<i>Hot spot mondial</i>)	Créer et équiper trois unités de formation en taxonomie (faune terrestre au CERE de l'UGAN, faune marine au CERESCOR, flore à l'ISAV) ;	300 000	300 000				Trois unités équipées	MEEF IESRS MA MEPA MPAEM MESRS Communautés	1 040 000
	Concevoir des programmes et supports pédagogiques pour le perfectionnement des professionnels en taxonomie ;	50 000					Nombre de programmes et de supports conçus		
	Former des spécialistes des différents domaines de la biodiversité	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	Nombre de spécialistes formés		
	Elaborer et mettre en œuvre des projets d'inventaire de la biodiversité			80 000	80 000	80 000	Nombre de projets mis en œuvre		
	Total	380 000	330 000	110 000	110 000	110 000			
	Coût du But stratégique E	3 480 000	7 055 000	6 410 000	3 645 000	2 400 000			22 990 000
	Coût partiel de Mise en œuvre : A+B+C+D+E	36 180 000	49 530 000	63 835 000	45 712 000	36 002 000			231 259 000
	Frais de gestion 2%	723 600	990 600	1 276 700	914 240	720 040			4 625 180
	Coût total :	36 903 600	50 520 600	65 111 700	46 626 240	36 722 040			235 884 180

CHAPITRE V : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉVISÉE

5.1. Cadre de mise en œuvre

5.1.1. *Coordination nationale de la mise en œuvre*

a. État des lieux

Au niveau sectoriel, le Gouvernement a reconnu la nécessité de la coordination des activités de mise en œuvre des politiques, programmes et projets de gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. À ce titre, il a créé divers organes de consultation/coordination qui ont cependant mal fonctionné et n'ont pas atteint les résultats escomptés. Ce sont, entre autres :

- Le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) dont la mission est d'assister l'autorité ministérielle chargée de l'environnement dans sa préparation d'une Politique nationale de l'environnement, de coordonner et de faciliter par une activité consultative l'action gouvernementale en la matière. Cependant, depuis sa création le CNE n'a pas véritablement fonctionné ;
- Le Comité Guinéen pour l'Homme et la Biosphère (MAB) qui a une mission de conception, de recherche et de coordination des programmes et projets d'aménagement des ressources naturelles ;
- Le Comité Interministériel de Coordination Technique (CICT) du Programme d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta-Djalou qui a pour mission de veiller à la cohérence des interventions dans le massif et sa zone d'extension sous régionale ;
- Le Comité National sur les Pesticides qui a pour mission d'assurer le suivi de la politique nationale sur les pesticides (insecticides, fongicides, herbicides, nématicides, molluscicides et régulateurs de croissance) ;
- La Commission Nationale du Développement Durable qui assure le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Agenda 21 de Rio de Janeiro et celles de Johannesburg (Rio + 10) ;
- Le Service National de Coordination des Interventions des ONG (SACCO) qui est un organe qui supervise les activités des ONG. Il (i) suscite l'émergence du mouvement associatif dans les différentes branches d'activités ; (ii) promeut le partenariat entre les autorités locales, les associations, les organisations donatrices, les départements techniques et les populations bénéficiaires ; (iii) assiste les ONG, les coopératives à travers l'élaboration et l'exécution des programmes de formation, et (iv) procure des appuis techniques et juridiques ;
- Les Organisations de la Société Civile regroupant des Chambres, ONG nationales et internationales, Conseil National des Organisations paysannes (qui regroupe coopératives, groupements et fédérations).

b. Forces et faiblesses du cadre actuel de coordination et de consultation

Forces

- La volonté politique nationale ;
- La mise en place d'organes de concertation interinstitutionnelle ;
- L'existence de cadres spécialisés en matière de gestion des ressources naturelles ;

- La volonté de toutes les couches socioprofessionnelles à protéger les ressources naturelles du pays, gage du développement durable ;
- L'existence d'une politique de décentralisation et de déconcentration ;
- L'existence de politique, stratégies, programmes et plans de gestion durable des ressources naturelles ;
- L'adhésion de la Guinée à la plupart des accords multilatéraux sur l'environnement (Convention de Rio et autres).

Faiblesses

- Les conflits de compétences engendrés par la prolifération des centres de prise de décision ;
- La défaillance dans la gouvernance de la gestion des ressources naturelles ;
- La faible implication des communautés dans la prise de décision ;
- La faible prise en compte de la gestion durable de la diversité biologique dans les Plans de Développement Local (PDL) ;
- L'insuffisance du système de suivi-évaluation efficace des projets ;
- La faible capitalisation et diffusion des acquis des projets ;
- Le faible appui technique aux comités de gestion des ressources naturelles ;
- L'intervention limitée et désordonnée des ONG ;
- L'insécurité foncière ;
- La faible synergie entre les différents acteurs ;
- L'insuffisance de crédits de développement à moyen et long termes ;
- Le faible niveau de rentabilité des spéculations liée, entre autres à une baisse notable de la fertilité des sols ;
- L'insuffisance d'équipements (moyens de travail).

5.1.2. Perspectives

Prenant en compte les limites constatées dans le fonctionnement des organes de consultation et de coordination cités ci-dessus et la nécessité de créer un cadre de concertation inclusive de gestion des ressources naturelles, il s'avère nécessaire de mettre en place une structure nationale de coordination efficace de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale sur la diversité biologique et de son plan d'actions.

Les principales lacunes relevées dans la mise en œuvre de la dernière stratégie sont le manque d'appropriation aux niveaux national, sectoriel et local, couplé à un manque de mécanismes de coordination et de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la stratégie et son plan d'actions. De nombreux services étatiques et des organisations de la société civile œuvrent dans la mise en œuvre des programmes de gestion de la diversité biologique, souvent dans l'isolement. Ceci est essentiellement dû à l'absence d'un mécanisme national de coordination et de supervision de la gestion de la diversité biologique entre les différentes parties prenantes.

Cette approche de gestion coordonnée et concertée doit permettre l'adoption de la nouvelle stratégie comme un document de pilotage national des questions liées à la diversité biologique. Cela conduira à des arrangements institutionnels et à une gouvernance efficace pour l'atteinte des objectifs du plan stratégique 2016-2020 et les objectifs d'Aichi à travers la mise en place d'une Agence Nationale de Coordination de la Mise en Œuvre et du Suivi de la Stratégie et de son Plan d'Actions (ANCMOS).

5.2. Agence Nationale de Coordination de la Mise en Œuvre et du Suivi de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et de son Plan d'Actions (ANCMOS)

Placée sous la tutelle du Ministère chargé de l'Environnement, des Eaux et Forêts, l'Agence Nationale de Coordination de la Mise en Œuvre et du Suivi (cf. figure 5.1) est un organe technique créé par Décret du Président de la République sur proposition du Ministre en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Les membres de cet organe sont nommés par Arrêté du Ministre de tutelle. L'ANCMOS jouit d'une autonomie administrative et financière et est dotée d'un Comité de Pilotage (CP). Les modes de communication entre ses membres et les groupes d'acteurs qu'ils représentent doivent être fluides.

L'ANCMOS est un organe de coordination et de suivi de la mise en œuvre des actions ; de concertation et de dialogue ; d'assistance et d'appui pour la mise en œuvre des engagements internationaux de la Guinée dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Elle joue le rôle de catalyseur dans la mise en œuvre et l'évaluation du Plan d'Actions National sur la diversité biologique pour l'atteinte des buts du plan stratégiques 2011-2020 et les objectifs d'Aichi pour la Guinée. Elle permet également d'accroître la mobilisation des ressources financières, stimuler les partenariats, harmoniser les interventions, les approches et maximiser les effets des aides scientifique, technique et de financement.

5.2.1. Missions de l'ANCMOS

Les missions de l'ANCMOS sont :

- ✓ Engager un processus de consultation au niveau central, régional, préfectoral et local avec la participation de tous les acteurs et partenaires concernés ;
- ✓ Identifier et analyser les contraintes, les besoins et les lacunes qui compromettent le développement et l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- ✓ Coordonner et impulser la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'exécution du plan d'actions ;
- ✓ Coordonner et impulser la création de partenariats nationaux et internationaux ;
- ✓ Promouvoir le renforcement des capacités scientifiques et technologiques des acteurs ;
- ✓ Fournir aux spécialistes des informations utiles sur la diversité biologique et la mise en œuvre du plan d'actions ;
- ✓ Informer et sensibiliser le grand public à travers les canaux appropriés ;
- ✓ Créer, alimenter et gérer une base de données pour la conservation et la gestion des ressources naturelles ainsi que la biotechnologie et ses enjeux ;
- ✓ Élaborer des rapports périodiques sur la mise en œuvre du plan d'actions à l'attention des décideurs, bailleurs et autres partenaires ;
- ✓ Promouvoir la collaboration entre tous les acteurs concernés ;
- ✓ Coordonner le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

5.2.2. Organisation de l'ANCMOS

L'ANCMOS est dirigée par un Chef d'Agence, assisté d'un adjoint. La structure sera composée d'une cellule de mobilisation des ressources et de gestion des Affaires administratives et Financières, d'une cellule de renforcement des capacités et de communication, d'une cellule de suivi-évaluation, et d'une cellule d'Audit interne. L'ANCMOS sera représentée au niveau des sept régions administratives et de la région spéciale de

Conakry, des 33 préfectures, des cinq communes de Conakry et travaillera en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés (publics, privés, communautés locales, organisations professionnelles, partenaires techniques, scientifiques et financiers locaux, bailleurs de fonds publics et privés (nationaux et internationaux).

⇒ Chef d'Agence Nationale de Coordination de la mise en œuvre et du Suivi

Il est assisté d'un Adjoint qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement, le Chef d'Agence Nationale a pour missions de :

- Coordonner et impulser les activités de mise en œuvre de la SNAB ;
- Présenter les rapports d'étapes au Ministre de tutelle et aux bailleurs ;
- Présider aux réunions.

⇒ La Cellule de mobilisation des ressources et de gestion des Affaires Administratives et Financières

C'est un organe créé en vue de susciter l'intérêt des bailleurs ou souscripteurs potentiels, tant internes qu'externes, en vue de la mobilisation du flux financier requis pour la mise en œuvre du plan d'actions de la SPANB dont le coût global est estimé à \$ 235 884 180 US et d'assurer la gestion des Affaires Administratives et Financières de l'Agence Nationale de la mise en œuvre de la SPANB.

Cette cellule est chargée de :

- examiner les coûts des dépenses nécessaires à la mise en œuvre SPANB ;
- déterminer les lacunes financières et identifier les synergies potentielles avec les autres acteurs de la planification nationale ;
- identifier les opportunités et les mécanismes potentiels de financement ;
- identifier les acteurs potentiels internes et externes concernées et les engager dans des discussions portant sur le processus de mobilisation des ressources ;
- développer et mettre en œuvre des plans d'actions de mobilisation des ressources qui identifie les priorités, les mécanismes financiers potentiels ainsi que les échéances de financement ;
- évaluer et élaborer des rapports portant examen et analyse de l'efficacité des stratégies de d'Agence Nationale de la mise en œuvre de la SNAB ;
- promouvoir une stratégie de financement innovante de la SNAB ;
- réaliser des études prospectives pour accroître les capacités de financement de la SPANB
- gérer les ressources humaines et financières ;
- rédiger le rapport financier.

⇒ La cellule de renforcement des capacités et de communication

Cette cellule a pour missions de :

- Élaborer un plan de formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SPANB ;
- Capitaliser et vulgariser les formations reçues ;
- Renforcer les capacités des acteurs à concevoir, formuler, exécuter et suivre la réalisation des projets et programmes de gestion durable de la diversité biologique ;
- Assurer une planification participative de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités ;
- Renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre des programmes de travail sur les Aires Protégées
- Renforcer les capacités aux plans individuel, institutionnel et systémique à la conception et l'intégration des aspects de gestion durable de la diversité biologique
- Outiller les principaux acteurs en matériel informatique et logistique ;
- Promouvoir la gestion axée sur les résultats.
- Collecter et bâtir une base de données sur la mise en œuvre de la SNAB
- Fournir les informations utiles et à temps opportun à l'Agence Nationale de mise en œuvre de la SNAB.

La sensibilisation du public de la diversité biologique reste faible. Les groupes d'intervenants clés tels que les décideurs, les responsables au niveau déconcentré et décentralisé, les communautés, les médias, le secteur privé (y compris ceux dont les activités sont directement liées à l'utilisation des ressources biologiques), les jeunes, les femmes, sont encore mal informés sur les questions relatives à la diversité biologique. Cela conduit à un niveau de participation faible du public aux processus décisionnels et à une faible priorité des questions de biodiversité parmi les décisions. Le service de gestion de la diversité biologique ne dispose pas de ressources (humaines, techniques, financières) suffisantes, pour planifier, mettre en œuvre et évaluer des campagnes ciblées d'information/sensibilisation. En outre, l'exploitation durable de la diversité biologique n'est pas considérée à suffisance comme un problème important par les médias nationaux qui manquent pour la plupart de connaissances et d'expériences de couvrir les questions de biodiversité. En général la diversité biologique a un profil bas sur les chaînes de radio et de télévision guinéennes.

C'est pourquoi, la nécessité de sensibiliser les partenaires sur les objectifs nationaux de la diversité biologique a été identifiée comme prioritaire pour la réussite du processus de la mise en œuvre du SPANB. En effet le manque de sensibilisation a été une des principales lacunes de la mise en œuvre de la dernière SPANB. En première étape, il sera important d'adopter la SPANB comme un principe directeur national pour la gestion de la diversité biologique. Par la suite, la communication stratégique et le plan de sensibilisation seront élaborés par l'Agence de coordination de la mise en œuvre et adopté par le Comité de Pilotage pour la Diversité biologique puis exécutés par le biais de forum et médias ciblant les législateurs, les administrateurs, les organismes d'exécution compétents, les Organisations de la société civile, les responsables des communautés et des collectivités locales. La communication stratégique et la sensibilisation seront particulièrement importantes au cours des deux premières années de la mise en œuvre.

⇒ Cellule suivi-évaluation

Cette cellule est mise en place au sein de l'Agence de coordination pour l'efficacité de la coordination et le suivi des progrès dans la mise en œuvre de la SPANB. Ce mécanisme est utilisé pour identifier les problèmes de mise en œuvre. Les rapports d'évaluation seront présentés au Comité national de la diversité biologique pour les interventions nécessaires pour le succès de la réalisation des objectifs. Il constituera également une base pour les rapports nationaux et internationaux. Le mécanisme de suivi-évaluation sera créé dès la première année de l'adoption de la SPANB.

Cette cellule a pour missions de :

- Élaborer un chronogramme annuel d'activités assorti de budget ;
- Suivre et évaluer le processus de mise en œuvre de la SNAB ;
- Rédiger les rapports d'étapes ;
- Rédiger les TDR pour la sélection des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets répertoriés dans le plan d'action.

⇒ La cellule d'Audit Interne

Elle a pour missions de :

- Juger de l'opportunité des dépenses ;
- Veiller sur la régularité des opérations financières ;
- Assurer la transparence dans la passation des marchés ;
- Rédiger les rapports sur la passation des marchés.

5.2.3. Fonctionnement de l'ANCMOS

Le fonctionnement de l'ANCMOS repose sur un certain nombre de directives à suivre. Il s'agit notamment de :

- La mise en œuvre de la stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'actions interpelle l'État en tant que facilitateur, mais aussi toutes les autres parties prenantes en tant qu'acteurs du développement et exige une complémentarité et une synergie des intervenants ;
- La coordination des activités de mise en œuvre de la stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'actions est assurée par le Ministère en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts à travers le Comité de Pilotage. L'exécution se fera en collaboration avec les différentes structures impliquées et les partenaires au développement qui contribuent financièrement, techniquement et scientifiquement ;
- L'atteinte des résultats de la stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'actions est fortement corrélée à l'efficacité du schéma institutionnel de mise en œuvre qui dépend à son tour de l'engagement de toutes les parties prenantes à la respecter et à la mettre en œuvre telle que définie.

La stratégie générale de mise en œuvre reposera sur les éléments ci-dessous :

- La complémentarité et la synergie d'actions pour des changements de comportements en vue d'une gestion durable de la biodiversité ;
- La gestion axée sur les résultats sur la base d'une utilisation judicieuse des ressources humaines, financières et matérielles ;

- La décentralisation et la bonne gouvernance pour élargir les opportunités de participation des populations à la base ;
- Le renforcement des capacités des acteurs à concevoir, formuler, exécuter et suivre la réalisation des projets et programmes de gestion durable de la diversité biologique ;
- La responsabilisation effective des populations bénéficiaires pour un véritable élargissement des opportunités d'activités génératrices de revenus ;
- La prise en compte des couches vulnérables afin de leur faciliter l'accès aux outils de production et aux ressources pour assurer leur habilitation et leur autonomisation ;
- L'optimisation de l'utilisation des ressources génétiques sans compromettre les capacités de régénération.

L'ANCMOS est l'instrument de coordination des actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'actions. À ce titre, elle devra s'enquérir auprès de toutes les parties prenantes des informations nécessaires pour juger de l'évolution de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'actions et procéder ainsi aux réajustements appropriés en vue de garantir l'atteinte des objectifs d'Aichi pour la Guinée. Les Ministères concernés sont directement impliqués dans la mise en œuvre de la SNDBPA à travers la prise en compte dans leurs politiques, stratégies, programmes, plans et projets pour l'atteinte des trois objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), à savoir la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

À cet effet, les membres de l'ANCMOS auront un rôle déterminant à jouer dans le suivi de la mise en œuvre à la base et travailleront en étroite collaboration avec les parties prenantes au niveau local. Le Département chargé de la communication travaillera avec les professionnels de la communication (médias, communicateurs traditionnels, relais communautaires, artistes, etc.). Ces professionnels seront des partenaires privilégiés pour l'information et la sensibilisation des populations. Aussi, ils joueront d'importants rôles de plaidoyer auprès des autorités politiques et des leaders d'opinion pour un changement de comportement et la création d'un environnement favorable à la gestion durable de la diversité biologique.

L'ANCMOS organisera deux rencontres par an, sur la base des rapports de situation de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'actions, ainsi que sur l'exécution des directives et des orientations des réunions précédentes. L'Unité Nationale pour la Diversité biologique (UNBio), en tant qu'organe d'orientation stratégique en matière de biodiversité, participe à ces rencontres à titre de membre de droit.

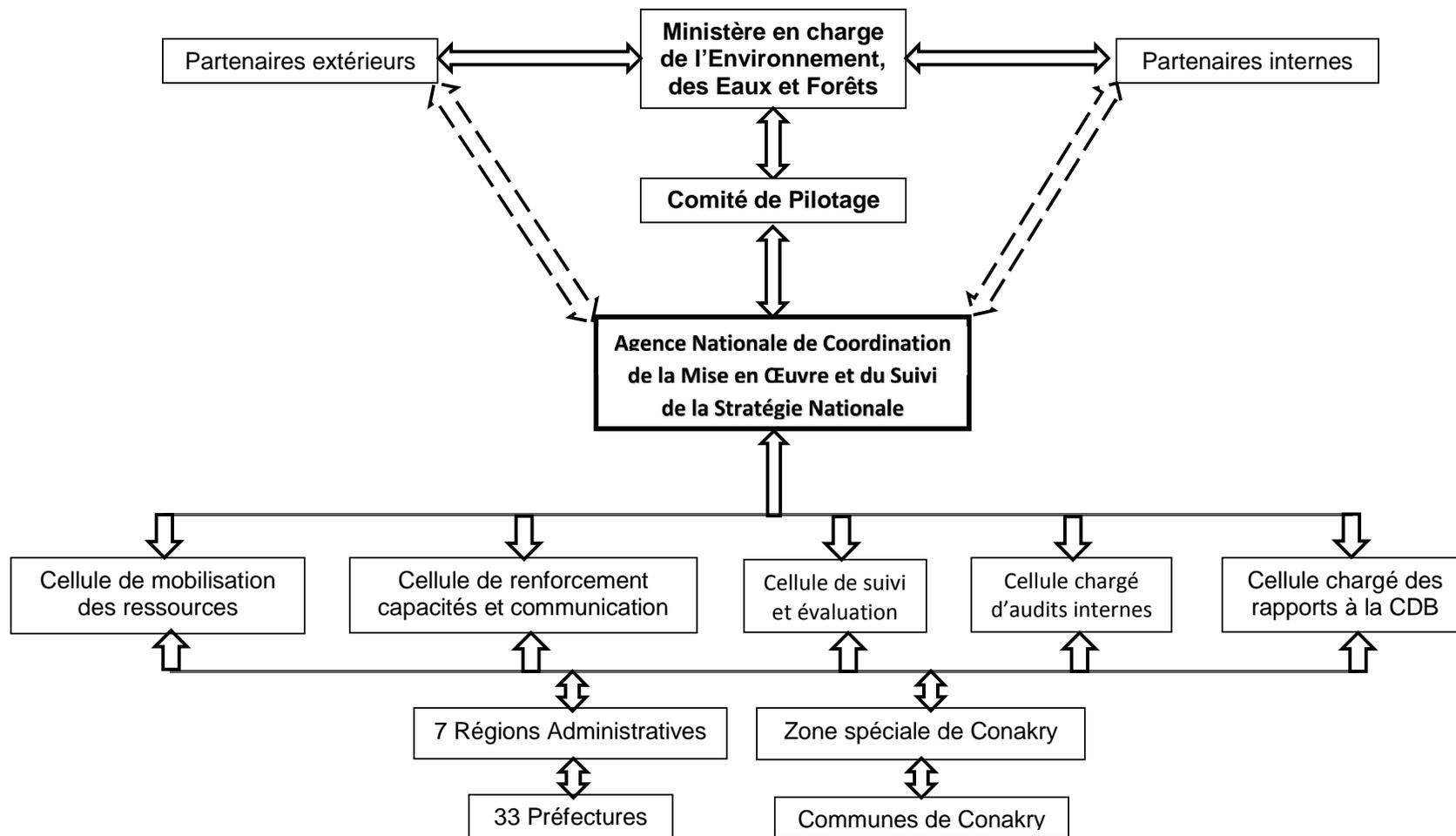


Figure 5.1. Organigramme de l'Agence Nationale de Coordination de la Mise en Œuvre et du Suivi de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et de son Plan d'Actions (ANCMOS).

5.2.4. Comité de Pilotage (CP)

Placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Environnement, des Eaux et Forêts, le CP, sera créé par Décret du Président de la République sur proposition du Ministre en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Les membres de cet organe sont nommés par Arrêté du Ministre de tutelle. Cet organe est constitué de représentants de hauts niveaux (rang de secrétaire général de ministère, présidents d'organisations socioprofessionnelles, etc.) désignés par les secteurs clés en matière de diversité biologique. Ce Comité accompagnera l'agence dans la coordination de la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'actions et le suivi de cette mise en œuvre. Cette stratégie et son plan d'actions sont en droite ligne avec les obligations nationales par rapport à la Convention sur la diversité biologique et d'autres traités régionaux et internationaux relatifs à la diversité biologique. La présidence dudit Comité sera assurée par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. L'Unité Nationale pour la Diversité biologique (UNBio) reste l'organe consultatif de l'ANCMOS.

- Mission du comité de pilotage

Sous réserve des pouvoirs de l'autorité de tutelle, le comité de pilotage prend toutes les décisions concernant, l'organisation, la gestion et le fonctionnement de l'agence de mise en œuvre. À cet effet, il a notamment pour mission :

- l'adoption du règlement intérieur ;
- l'adoption du plan d'action annuel de travail ;
- les rectificatifs en cours d'année ;
- les comptes de chaque exercice et l'affectation des résultats ;
- l'affectation de moyens matériels et financiers ;
- les marchés de travaux et de fournitures ;
- l'approbation du rapport annuel d'activités.

5.3 Renforcement des capacités en matière de technique et de technologie

Dans le processus de mise en œuvre de la stratégie, le Gouvernement s'est engagé à :

- Conserver la diversité biologique à travers l'identification de ses composantes et le renforcement de la conservation *in-situ* et *ex-situ* ;
- Implanter les bases solides pour l'utilisation durable de la diversité biologique par l'implication des communautés locales. Cette implication passe par l'identification, l'évaluation et la valorisation de leurs savoirs, leurs innovations et leurs pratiques traditionnelles durables ;
- Améliorer les mesures générales de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources à travers l'amélioration des politiques existantes, le développement d'outils législatifs, de moyens appropriés et la mise en place d'un réseau efficace d'informations pour développer la coopération, la collaboration et la participation des tous les acteurs concernés ;
- Améliorer les capacités de tous les acteurs concernés pour rehausser de façon significative leur aptitude à résoudre les problèmes cruciaux que posent les choix politiques et les modalités d'application des différentes approches de développement, en appréciant à leurs justes valeurs les possibilités et les limites de ces choix, au regard de leurs répercussions sur l'environnement ainsi que sur les besoins.

Pour une parfaite réussite, le renforcement de capacités devra être un processus dynamique exigeant : (i) des compétences, des capacités d'organisation, des politiques et des législations, (ii) des compétences institutionnelles, humaines et une coordination active et efficace pour remplir les missions nationales et les engagements sous régionaux, régionaux et internationaux. De ce fait, le renforcement des capacités devra :

- au plan *systémique*, créer un cadre central fédérateur, pouvant assurer la synergie entre les institutions et tous les acteurs du public et du privé ;
- au plan *institutionnel*, améliorer les infrastructures, les équipements, la clarification des missions et des responsabilités ;
- au plan *individuel*, améliorer les connaissances, les compétences et les comportements des acteurs.

L'examen du processus de mise en œuvre de la dernière stratégie et de son plan d'action a indiqué le manque de capacité comme l'un des principaux défis. La stratégie révisée et son plan d'action abordent le renforcement des capacités des différents partenaires comme étant un besoin capital, suite à une évaluation rigoureuse fondée sur l'évaluation des besoins globaux et systématiques requis pour sa mise en œuvre réussie.

Pour un renforcement des capacités réaliste et holistique; il ciblera trois niveaux : (i) niveau individuel il améliorera les connaissances, les aptitudes et les compétences), (ii) au niveau organisationnel il visera l'amélioration de l'efficacité des structures, des processus, des procédures, des équipements; (iii) au niveau interinstitutionnelles, il implantera une coordination et un partenariat efficaces; (iv) au niveau systémique, il améliorera les lois habilitantes, les politiques, la gouvernance et l'appui aux acteurs. La Coordination de la mise en œuvre planifiera le renforcement des capacités dès l'adoption de la stratégie et son plan d'action pour une mobilisation immédiate des ressources financières pour la mise en œuvre de manière coordonnée.

Le niveau systémique porte sur le cadre de politique générale dans lequel les individus et les organisations opèrent et interagissent avec l'environnement extérieur, ainsi que sur les relations formelles et informelles des institutions. La capacité des pouvoirs publics d'utiliser, de gérer et de diffuser les informations pour améliorer l'existence dépend du système politique, de la puissance de motivation et des capacités des décideurs et des moyens d'intervention de la société civile. Ceci se traduit en matière de connaissances, innovations et pratiques traditionnelles par le degré de participation des communautés dans la gouvernance environnementale c'est-à-dire dans la formulation des politiques et des stratégies de conservation et d'utilisation durable des ressources. Les besoins à ce niveau s'expriment par l'engagement et la synergie entre toutes les parties prenantes.

Le niveau institutionnel dont les besoins sont le renforcement des équipements, la réhabilitation des infrastructures, la mobilisation des ressources financières. À l'exception de quelques Directions Nationales qui sont dotées d'infrastructures et d'équipements bureautiques relativement appréciables, toutes les autres concernées par la diversité biologique (jardin botanique, herbier, Vivarium / Animalerie, collection d'Insectes, poissons, oiseaux, semences, aires protégées) souffrent d'un manque d'équipement et d'une vétusté des locaux. D'une manière générale, beaucoup d'insuffisances restent à combler dans ce domaine.

Le niveau individuel ou cadre humain : les ressources humaines concernées par la diversité biologique sont nombreuses et diverses. On rencontre notamment celles qui œuvrent dans les services étatiques (institutions) et dans les communautés (agriculteurs, éleveurs, artisans, chasseurs, tradithérapeutes, etc.).

Dans le domaine institutionnel, la Guinée dispose d'un potentiel humain important. Parmi ce personnel on note une insuffisance de connaissance, d'aptitude et de compétence pour les besoins spécifiques en matière de biodiversité. On note également une inadéquation entre les profils de formation et les besoins spécifiques de la diversité biologique.

Les populations guinéennes, particulièrement la communauté rurale, à travers toutes ses composantes socio-économiques, ne sont pas suffisamment informées sur les valeurs de la Diversité Biologique et les risques encourus par celle-ci, responsables et engagées pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques. En conséquence, les besoins sur les plans humains se ramènent à la formation, l'information, le perfectionnement, la spécialisation et l'accroissement de compétence des individus dans les domaines de la diversité biologique qui les concernent. Il faut noter qu'au niveau des services publics, les problèmes de ressources humaines ne se limitent pas au manque de moyens et de compétences. Il faut avoir à l'esprit d'autres facteurs de blocage notamment la mentalité, le manque de motivation et l'insuffisance managériale des cadres dirigeants.

5.4. Renforcement des capacités de l'ANCMOS

il faudra tout d'abord, doter l'agence de moyens appropriés (infrastructures, ressources humaines, moyens techniques et financiers), puis renforcer les capacités de : (i) mobilisation et d'utilisation efficaces des ressources et de promotion de la coopération ; (ii) préparation des plans d'action à l'échelle locale et la promotion de la participation du secteur privé ; (iii) formulation et exécution des plaidoyer pour l'intégration de la diversité biologique dans les plans de coopération au développement et dans les priorités et programmes des organisations donatrices.

5.5. Acteurs et leurs responsabilités

Les conservateurs et les exploitants de la diversité biologique doivent :

- Élargir leurs connaissances de la diversité biologique, des technologies durables d'exploitation et mettre en œuvre des procédures améliorées de son intendance,
- Créer un environnement favorable grâce à des interventions de politique où les acteurs sont plus libres de faire le bon choix, habilités et tenus pour responsables de la réalisation des objectifs de gestion durable de la diversité biologique.

Toutefois, la gestion durable de la diversité biologique est la responsabilité de toutes les composantes de la société. Le Gouvernement doit s'assurer que les politiques et programmes ne créent pas d'impacts négatifs majeurs sur les éléments constitutifs de la diversité biologique. La planification de l'intégration de la gestion durable de la diversité biologique nécessite la participation de toute une gamme d'acteurs étatiques, du milieu scientifique, de la société civile, du secteur privé et d'autres alliés potentiels.

Les acteurs étatiques : la gestion durable de la diversité biologique nécessite la participation des institutions républicaines comme le Parlement, la Cour Suprême, le Conseil Économique et Social, l'Institut National des Droits Humains et les ministères responsables des finances, du plan, de l'environnement, des forêts, de l'agriculture, de l'élevage, des mines et carrières, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, des infrastructures, des transports, de la coopération, de la santé, de la justice, de l'administration du territoire et de la décentralisation, de l'action sociale et promotion féminine et de l'enfance.

Les acteurs scientifiques : la gestion durable de la diversité biologique nécessite également l'implication des Universités et des institutions de recherche à travers la formation et la recherche.

Les acteurs de la société civile et du secteur privé : il est important que certains acteurs de la société civile et du secteur privé soient associés aux efforts tendant vers la gestion durable de la diversité biologique. Il s'agit notamment des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs, des communautés locales, des organisations communautaires de base et des groupements d'intérêt économique et social.

Les alliés potentiels : ceux-ci comprennent les ONG nationales et internationales, les chambres d'agriculture, des mines, d'industrie et du commerce, les organismes de développement des Nations Unies et tous les bailleurs de fonds qui s'intéressent à la diversité biologique.

5.6 Modalités d'exécution, de coordination et de suivi-évaluation

Le fonctionnement de l'ANCMOS sera soutenu par quatre piliers qui sont les garants de sa performance, à savoir :

- La volonté politique et l'appui des partenaires au développement accompagnés d'une adhésion effective de tous les acteurs concernés ;
- La clarification des rôles et responsabilités des parties prenantes à la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'actions ;
- La définition et la mise en œuvre de mécanismes de coordination, de concertation et du suivi/évaluation souples et efficaces ;
- La mobilisation et la gestion de ressources financières nécessaires à la mise en œuvre.

5.7. Synergie entre acteurs de la mise en œuvre de la SPANB

Les possibilités de collaboration entre les institutions s'occupant du même domaine existent, mais demeurent mal exploitées. Il existe peu d'échanges d'informations scientifiques entre ces institutions. Le cloisonnement est parfois, quasi-total entre spécialistes s'occupant des mêmes sujets. Il n'existe pas de mécanismes d'échange susceptibles d'encourager et de faciliter la coopération scientifique et technique. Les missions des institutions, au lieu d'être complémentaires, se dédoublent par fois par manque de coordination. Les informations et les bases de données qui existent sont quasi-inaccessibles.

La Stratégie Nationale sur la diversité biologique et son plan d'actions sont avant tout des outils pour la mise œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Il faut aussi noter que ces outils complètent la mise en œuvre d'autres accords environnementaux multilatéraux relatifs à la diversité biologique. En effet, la synergie permet de s'améliorer à l'unisson et en travaillant en équipe pour une additionnalité des énergies et un gain résultant d'une mutualisation de certains systèmes, méthodes, moyens et actions. Reconnaisant le potentiel de synergies entre les différents AME, il est impératif de leur établir une plate-forme commune. Cela permettra d'assurer une bonne coordination, une communication et une coopération entre les différents points focaux des AME pour une mise en œuvre concertée et des résultats efficaces et cohérents.

Les populations guinéennes vivent fondamentalement des ressources de la diversité biologique sans prendre toutes les précautions nécessaires pour la durabilité de celles-ci. Cette insuffisance résulte d'une mauvaise connaissance de l'importance de la diversité biologique et du manque de motivation pour sa protection et son utilisation durable. L'ensemble de ces carences appelle des mesures urgentes de renforcement des capacités.

5.8. Nouvelles capacités à intégrer dans la gestion de la diversité biologique en vue de la mise en œuvre de la SPANB

La mise en œuvre de la SPANB serait impossible sans la pleine intégration de la diversité biologique dans les politiques, stratégies, programmes, plans et projets de développement nationaux. En effet, les politiques en matière de conservation, d'utilisation durable et de partage juste et équitable des avantages tirés de l'accès aux ressources génétiques ne doivent pas être considérées indépendamment des politiques sectorielles et intersectorielles. Celles-ci doivent être les véhicules de la réalisation des buts de la gestion durable de la diversité biologique pour le maintien et/ou l'amélioration du bien-être humain. Il n'est donc guère surprenant que les documents de politique, la législation, les programmes, les plans sectoriels et intersectoriels tels que, l'aménagement du territoire, la foresterie, l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'exploitation minière, l'énergie, le développement durable, soient considérés comme d'importants éléments de la stratégie pour la gestion durable de la diversité biologique, la réduction de la pauvreté et le renforcement de la coopération internationale.

Les départements sectoriels intègrent, chacun en ce qui le concerne, la diversité biologique conformément à l'esprit des dispositions des articles 16 et 21 de la Constitution et de la section 7 du schéma national d'aménagement du territoire. Au niveau systémique, institutionnel, des organisations socio-économiques et communautaires, la diversité biologique est intégrée d'une manière générale. Cependant cette intégration est insuffisante dans maints endroits.

5.8.1. Intégration de la diversité biologique au niveau systémique

En tenant compte de la vision et des objectifs de la SNDB 2016-2025 et en se fondant sur les forces et les faiblesses des cadres politique, juridique et réglementaire signalées aux tableaux 3.2a et 3.2b du chapitre 3, une intégration plus efficace doit prendre en compte les éléments consignés dans tableaux 5.1a et 5.1b ci-dessous.

Tableau 5.1a
Nouveaux éléments à intégrer au cadre politique national

Intitulé du document	Nouveaux éléments à intégrer
Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-3), 2013-2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer la gestion durable des ressources naturelles dans tous ces aspects dans le prochain document de Stratégie de Développement durable
<p>La Politique Nationale de l'Environnement</p> <p>Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) de décembre 1991</p> <p>La Politique foncière rurale</p> <p>Le Programme Régional du Secteur des Énergies traditionnelles (RPTES)</p> <p>Stratégie nationale d'actions prioritaires (SNAP) : réforme du secteur de sécurité de mai 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'état de connaissance de la diversité biologique et des écosystèmes ▪ Délimiter et cartographier les aires protégées et renforcer les capacités d leur gestion ▪ Accroître le réseau national d'AP ▪ Renforcer les capacités institutionnelles, réglementaires, financières, techniques et humaines ▪ Restaurer les écosystèmes dégradés ▪ Améliorer la participation des acteurs dans la gestion de la diversité biologique ▪ Inventorier et valoriser tous les savoirs traditionnels de gestion de la diversité biologique ▪ Assurer l'exploitation durable des ressources naturelles et la coordination des activités ▪ Renforcer la recherche scientifique relative à la diversité biologique ▪ Créer des valeurs des ressources de la biodiversité ▪ Promouvoir l'éducation environnementale et l'écocitoyenneté ▪ Développer une stratégie efficace de lutte contre les feux de brousse ▪ Actualiser et appliquer le SNAT ▪ Prendre des dispositions pour l'application du programme ▪ Actualiser ce programme en y ajoutant des volets relatifs à la promotion du gaz domestique, de l'énergie solaire, etc. ▪ Prendre des dispositions pour une meilleure application du programme ▪ Intégrer des dispositions permettant de doter (i) les conservateurs de la nature, et (ii) les services des forêts et des aires protégées de moyens de financiers, scientifiques, techniques, technologiques et logistiques ▪ Intégrer la redéfinition des limites et la cartographie des forêts classées et des aires protégées
Vision Guinée 2035	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à ce que le processus d'élaboration de cette vision intègre tous les aspects de la diversité biologique

Tableau 5.1b
Nouveaux éléments à intégrer au cadre juridique et réglementaire

Intitulé de l'acte	Nouveaux éléments à intégrer
La Constitution du 10 juin 2010 L'Ordonnance n°045/PRG/SGG/87 du 28 mai 1987, portant Code de Protection et de mise en valeur de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veillez au respect des dispositions constitutionnelles y afférentes ▪ Réviser le Code en y intégrant entre autres la biosécurité, la responsabilité, la réparation des dommages et le partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation de la biodiversité
La Loi L/99/013/AN du 22 juin 1999, adoptant et promulguant le code forestier La Loi n°L/95/051/CTRN du 20 novembre 1995 portant Code pastoral L'Ordonnance n°92/019 du 30 mars 1992, portant Code foncier et domanial	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les capacités de gestion des structures en charge des domaines forestiers ▪ Réviser le plan forestier national et élaborer les plans forestiers régionaux et préfectoraux ▪ Améliorer la connaissance des forêts ▪ Accroître le nombre de forêts communautaires ▪ Actualiser les limites des domaines forestiers ▪ Ce Code devrait être actualisé pour tenir compte des nouvelles réalités ▪ Améliorer l'état de connaissance des espaces pastoraux et de leur diversité floristique ▪ Évaluer la capacité de charge pastorale des écosystèmes ▪ Amender le code pour lever les conflits de compétences en matière de fonciers domaniale et de foncier rural ▪ Élaborer, adopter et mettre en œuvre les textes d'application du Code
La Loi L/98/036/AN du 31 décembre 1998 portant Code pénal La Loi L/2011/006/CNT du 9 septembre 2011 portant Code minier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualiser ce Code pour tenir compte des nouvelles données et rehausser les amendes ▪ Appliquer le code avec rigueur
La Loi L/98/017/AN du 13 juillet 1998 portant Code de l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer rigoureusement le Code de l'urbanisme lors des opérations d'aménagement urbain
Le Code des collectivités locales publié en 2008 Le Code de l'eau : Loi n°L/94/ 005/CTRN du 15 février 1994	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réviser ce Code en y ajoutant la gestion durable de la diversité biologique ▪ Appliquer rigoureusement ce Code
Le Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse : Loi L/97/038/AN du 09 décembre 1997	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réviser ce Code pour intégrer un volet relatif au troisième objectif de la CDB : le partage équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources de la diversité biologique

5.8.2. Intégration de la biodiversité par le sectoriel

En tenant compte de la vision et des objectifs de la SNDB 2016-2025 et en se fondant sur les acquis et les insuffisances constatées dans l'état actuel des lieux de l'intégration au niveau sectoriel (cf. section 3.3 du chapitre 3), les principaux secteurs doivent inclure éléments ci-dessous dans leurs préoccupations pour une mise en œuvre efficace de la stratégie.

i. Département en charge de l'Agriculture

L'aménagement des plaines et bas-fonds permettrait d'augmenter considérablement les rendements, fixer les agriculteurs et prévenir l'exploitation extensive des terres marginales et ainsi, contrôler ou réduire l'ampleur de l'érosion, limiter les cultures sur brûlis et les feux de brousses. Parallèlement à l'amélioration de l'agriculture, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de conservation des espèces locales permettrait de limiter l'érosion génétique et satisfaire les besoins futurs en la matière. Pour pérenniser les agriculteurs sur des périmètres

aménagés, il faut redynamiser le service national des sols de Guinée (SENASOL) pour l'étude et le suivi de la fertilité des sols. Il faut adapter l'importation et l'utilisation des intrants aux besoins des spéculations agricoles.

ii. Département en charge de l'Élevage et de la Production Animale

L'accroissement des aménagements pastoraux (points d'eau, pâturages améliorés, etc.), l'inventaire et la caractérisation des pâturages naturels, une meilleure connaissance des espèces fourragères, la vulgarisation des textes relatifs au code de l'élevage et au code pastoral, l'élaboration des textes d'application et le renforcement des capacités permettrait d'améliorer le développement du secteur, de fixer les éleveurs et de limiter les conflits agriculteurs-éleveurs.

iii. Département en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

Les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme, ainsi que les plans d'actions du Ministère en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme doivent intégrer la gestion durable de la diversité biologique. Pour y parvenir, ils doivent assurer une planification urbaine et régionale intégrant les trames vertes (espaces verts urbains, paysages ruraux, aires protégées, forêts classées en milieux urbain et rural, etc.) et les trames bleues (protection des lacs, mares, cours d'eau, littoral et autres zones humides). Ils doivent également veiller à ce que les opérations de lotissement sauvegardent les espèces végétales.

iv. Département en charge des Mines et de la Géologie

En plus des dispositions actuelles relatives aux évaluations environnementales et sociales et à la restauration des carrières en fin de vie, le cadastre minier et l'exploitation doivent épargner les zones potentiellement riches en biodiversité et la compensation doit être une réalité tangible en Guinée, pays minier dont l'exploitation est à ciel ouvert

v. Département en charge de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Malgré l'existence de quelques contraintes, la responsabilisation à la base avec l'accompagnement de l'État, pourrait servir de levain pour assurer une gestion durable de la diversité biologique. Pour se faire, le Ministère doit intégrer sans les prérogatives des Directions Nationales de la Décentralisation et de Développement local, ainsi que dans les préoccupations des Services Préfectoraux de Développement (SPD) et des Plans de Développement Locaux (PDL) la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des bénéfices tirés de l'exploitation de la diversité biologique.

vi. Département en charge de la Pêche et de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime

Nonobstant que les plans annuels de pêche préconisent une approche de précaution dont la stratégie consiste à renforcer la protection de la zone côtière et la diminution de la pression sur les ressources démersales, cette pression s'est considérablement accrue. En effet, les ressources halieutiques (poissons, crevettes et céphalopodes) sont soumises à une exploitation intensive à la fois par la pêche artisanale et par celle industrielle. Par exemple, la pêche artisanale a utilisé 3 636 embarcations au titre de la campagne de 2003, pour une production annuelle de 142 619 tonnes contre 6 025 embarcations pour 162 664 tonnes en

2012 soit un accroissement de nombre d'embarcation de 65,7% pour un accroissement de 14% de capture débarquées au niveau de près de 120 débarcadères répartis sur tout le littoral (ONP, 2012). Cela prouve que les ressources halieutiques de la zone côtière diminuent d'année en année.

Le département de Pêche et Aquaculture intègre la gestion durable de la diversité biologique dans ses politiques, plans et programmes, mais cette intégration souffre d'application. Pour réussir cette intégration, le Ministère doit veiller à l'application rigoureuse des plans, de pêche, respecter la période de repos biologique, organiser régulièrement des campagnes d'évaluation des stocks et respecter le Code de la Pêche.

vii. Département en charge de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance

La femme joue un rôle prépondérant dans le développement économique, l'utilisation et la protection des ressources de la diversité biologique. Par exemple, dans le domaine agricole, la population active est constituée en moyenne de 144 femmes pour 100 hommes. L'agriculture fournit une occupation à 87% de la population féminine active (Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, 2011). En raison du rôle particulier que jouent les femmes dans ce secteur, il est évident qu'elles sont les plus sensibles à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, donc plus promptes à réagir face à cette dégradation. C'est pourquoi elles ont été prises comme cibles et actrices de la gestion de l'environnement dans les documents de politique, plans et stratégies de promotion de la femme. Pour rendre plus concret la participation des femmes dans le processus enclenché par le Gouvernement pour la conservation de la diversité biologique, il s'avère important que les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique soient pris en compte dans la mise en œuvre des documents de politique, stratégies et plans d'action des femmes.

viii. Département en charge de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat

La politique définie en matière d'hôtellerie, de tourisme et de l'artisanat n'intègre pas la diversité biologique. A cette fin, elle mérite d'être révisée pour intégrer la conservation, l'utilisation durable et le partage juste équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques. A cet effet, elle doit promouvoir l'écotourisme à travers l'inventaire de tous les sites touristiques, la caractérisation, la cartographie et la documentation des principaux.

ix. Département en charge de la Jeunesse

Pour réussir la politique de l'emploi jeune, la Lettre de Politique Nationale de la jeunesse doit prendre en compte la diversité biologique qui est un secteur vital de l'économie nationale. Cette intégration doit passer par la conservation, l'utilisation durable de toutes les valeurs et le partage juste et équitable des avantages issus de l'accès aux ressources génétiques.

x. Département en charge de la Culture et du Patrimoine Historique

Malgré la place de la diversité biologique dans la culture, la Déclaration de Politique Culturelle du Gouvernement Guinéen ne fait nulle part mention de la protection et de la valorisation des ressources de la diversité biologique pour la promotion de la culture. Compte tenu de cette importance, il est nécessaire que la Déclaration de Politique Culturelle soit révisée et amendée

5.10. Intégration du Programme de travail sur les aires protégées (PoWPA) dans le plan de mise en œuvre de la stratégie

Pour l'atteinte de l'Objectif 11 du Plan stratégique de la CDB, l'extension des aires protégées, l'amélioration de l'efficacité de la gestion, le rehaussement de leur connectivité et leur intégration dans les paysages terrestre et marin ont été considérés.

Quatre points forts sous-tendent le programme cadre décennal national sur les AP et quatre autres sous-tendent ce plan au niveau sous régional.

Opportunités offertes au plan national, pour la création des AP

- La mise en œuvre de la Stratégie de conservation et d'utilisation durable de la DB ;
- Les conditions écologiques et climatiques favorables du pays ;
- La reconnaissance par le cadre légal de l'existence des domaines publics, communautaires et privés, toutes choses qui favorisent la création de tous Types d'aires protégées (publics, communautaires et privés) ;
- La création d'un Office National des Parcs et Réserves (OGUIPAR) chargé de la gestion de la diversité biologique.

Opportunités offertes au plan sous régional, pour la création des AP :

- L'existence de traités bilatéraux et des réseaux sous régionaux au titre desquels des protocoles d'accord sont signés tel celui entre la Guinée et le Sénégal pour la lutte anti-braconnage dans le Niokolo-Badiar ;
- Les activités d'appui à la conservation de la DB par le PRCM ;
- La mise en place du réseau des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) ;
- Le Programme de la CEDAO sur le massif du Fouta-Djalon, *Château d'eau de l'Afrique de l'ouest*.

L'objet du programme de travail sur les aires protégées est également de soutenir les objectifs du plan stratégique pour la Convention, le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les lignes directrices pour la constitution du réseau national d'aires protégées ont été les suivantes :

- La représentativité écosystémique des aires protégées ;
- La proportion d'aires protégées entre les écosystèmes ;
- La potentialité en diversité biologique ;
- L'état de pauvreté des populations, les pressions et les menaces ;
- La disponibilité et les initiatives locales en matière de décentralisation dans la gestion des ressources naturelles ;
- La consolidation des acquis sur les sites en cours de gestion ou ayant bénéficié de financements.

Dans la gestion des aires protégées, la Guinée a instauré quatre types de gouvernance, à savoir :

- La gouvernance étatique, où l'État assure le leadership en collaboration avec les acteurs concernés ;

- La gouvernance communautaire où la communauté assure le *leadership* en collaboration avec tous les acteurs concernés ;
- La gouvernance privée où un promoteur privé assure le *leadership* en collaboration avec tous les acteurs concernés ;
- La gouvernance mixte, où le leadership est assuré par un mandataire désigné par les acteurs associés pour atteindre les objectifs de conservation et de développement durable.

La Guinée participe à la mise en œuvre de Programmes régionaux tels :

- Le projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest Africaine du système Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) qui évolue au bénéfice de 16 pays dont neuf de la zone côtière ouest africaine ;
- Le projet "aires marines protégées (AMP) ;
- Les programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures de la Gambie, du Niger, du Sénégal, de la Mano) ;
- Les projets et programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures tels le projet de gestion intégrée du massif du Fouta-Djalou, des bassins de la Gambie, du Niger, du Sénégal.

CHAPITRE VI : FINANCEMENT DU PLAN QUINQUENAL 2016-2020 DE LA STRATÉGIE

6.1. Sources de financement

6.1.1. Les financements courants ou financements par l'Aide Publique au le Développement (APD)

D'une manière générale en Guinée, le financement de l'Aide Publique au développement considéré comme orienté vers la biodiversité est la partie de ce financement global consacrée à des activités dirigées d'une manière significative vers l'un des trois objectifs de la CDB, à savoir : (i) la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments (écosystèmes, espèces ou ressources génétiques), ou (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

6.1.2. Les financements innovants en biodiversité

Le caractère novateur de ces financements porte sur l'origine des fonds, sur les modalités de leur affectation (mécanismes) ou bien sur leur destination. L'innovation réside également dans l'amélioration de la prévisibilité et de la rapidité dans le décaissement des fonds «*frontloading*» ainsi que dans l'approche basée sur l'efficacité et les résultats. Les financements innovants se caractérisent également par l'exploration de partenariats nouveaux entre des acteurs publics et privés pour optimiser l'impact des ressources financières disponibles. C'est en ce sens que ces instruments sont considérés comme complémentaires des flux traditionnels d'aide au développement. La notion de financement innovants s'inscrit ainsi pleinement dans la thématique de l'efficacité de l'aide qui s'impose au cours de la décennie (Forum de Rome en 2003, Déclaration de Paris en 2005). Mieux utiliser l'aide publique disponible en adéquation en temps et en volume avec les besoins de financement, disposer de sources moins volatiles de financement échappant aux arbitrages politiques annuels auxquels sont soumis les ressources budgétaires dont relève l'aide publique, et rechercher un effet de levier sur les financements publics ou privés.

6.2. Mobilisation d'un financement durable

6.2.1. Manques à gagner(GAP) pour le financement de la mise en œuvre

La mobilisation du montant nécessaire à la mise en œuvre entre dans les prérogatives de la cellule de mobilisation des ressources de l'Agence de coordination avec la contribution de l'État guinéen et des bailleurs de fonds publics et privés. Prenant en compte ce besoin et la possibilité de financement du Gouvernement (qui est de \$ 23 588 418 US) pour la mise en œuvre du plan d'action national, un besoin complémentaire de financement de \$ 212 295 762 US est nécessaire (GAP), voir figure 6.1 ci-dessous.

Les manques en matière de financement se définissent par rapport aux besoins estimés pour la mise en œuvre du plan d'action national pour atteindre les buts de la stratégie révisée. Il est envisagé que la Guinée ira au rendez-vous de 2020 avec les résultats de son plan d'actions quinquennal (2016-2020) dont la réalisation requiert la mobilisation de \$ 235 884 180 US pour

financer les 58 projets nationaux. Ce montant sera mobilisé par la Cellule de mobilisation de ressources créée à cet effet au niveau de l'Agence de coordination. Ce montant sera mobilisé grâce aux financements de sources potentielles internes (contribution de l'État guinéen) et externes (contribution des bailleurs de fonds publics et privés).

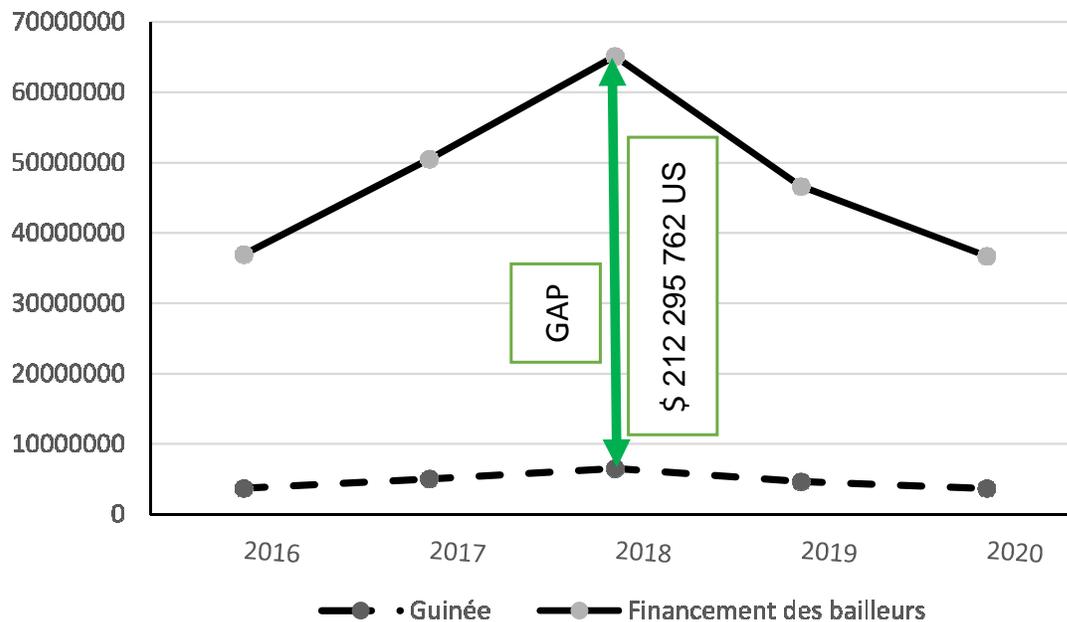


Figure 6.1 Financement à rechercher (GAP)

6.2.2. Sources potentielles de recettes pour le financement de la mise en œuvre

6.2.2.1. Sources potentielles de financement interne

Elles regroupent, l'État et le secteur privé national. S'agissant du financement par l'État guinéen, il faut faire remarquer que la Guinée se classe parmi les pays les moins avancés, à faibles revenus, en dépit de son potentiel de développement considérable. Sa situation économique s'est fortement dégradée pour atteindre des niveaux incompatibles avec les aspirations de réduction de la pauvreté. Cette situation est imputable à des facteurs tant endogènes qu'exogènes. De ce fait, le budget de l'État alloué au secteur de l'environnement est resté très faible et le bilan de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique n'est pas des meilleurs. Il traduit un contexte particulièrement difficile que le pays a connu au cours de la décennie écoulée. Ce contexte a été marqué entre autres par des problèmes de gouvernance, de détérioration de l'environnement politique, d'amenuisement des ressources financières tant intérieures qu'extérieures, de ralentissement du rythme d'investissement et de croissance, du taux d'inflation très élevés, des faibles performances économiques, de crises sociales, etc.

À la lumière de cette analyse, il s'est avéré que la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique est impossible sans moyens financiers adéquats efficacement gérés, d'un cadre institutionnel et réglementaire amélioré, de compétences renforcées, une quiétude sociale et une vie publique moralisée pour l'amélioration de la gouvernance. Le coût total du

plan d'action des 58 projets s'élevant à \$ 235 884 180 US, la Guinée va s'acquitter des 10% (\$ 23 588 418 US) du budget du plan de mise en œuvre en partenariat avec son secteur privé.

Le secteur privé est un vecteur de croissance et de prospérité, aussi faut-il assurer la promotion de la croissance inclusive de tous les acteurs en créant un cadre propice aux affaires à travers le rôle de l'État et sa capacité à assurer une bonne gestion des affaires publiques et les relations qu'il entretient avec le secteur privé. L'engagement du secteur privé dans la Stratégie nationale pour la biodiversité aura comme bénéfice une amélioration des revenus, de la qualité de vie des populations, de la gestion et de la protection des ressources naturelles. À cet effet, la Guinée explorera toutes les possibilités pour développer une véritable stratégie d'engagement du secteur privé pour l'environnement en général et la biodiversité en particulier afin de mobiliser auprès de ce secteur le tiers du montant qui est assigné à la partie nationale (\$ 7 862 806 US).

6.2.2.2. Sources potentielles de financement externe

Le budget de l'État guinéen alloué au secteur de l'environnement est très faible. Or, le plan de mise en œuvre de la stratégie nécessite \$ 235 884 180 US. La Guinée financera les 10%, d'où un manque à gagner de \$ 212 295 762 US) qui est à mobiliser auprès des sources potentielles de financement externe. Parmi ces sources externes le principal bailleur pour la biodiversité est le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) qui est actuellement la principale source de financement des projets visant à améliorer l'état de l'environnement et de la biodiversité. En effet, depuis qu'elle a été admise au FEM, la Guinée a reçu du Fonds, des financements de \$ 42 725 931 US, qui ont permis de mobiliser \$ 169 475 900 US de cofinancement en faveur de 21 projets nationaux, dont dix projets dans le domaine du changement climatique, six projets sur la diversité biologique, deux projets relatifs aux polluants organiques persistants, un projet sur la dégradation des sols et deux projets multisectoriels (FEM profil de la Guinée, 2015). Il faut noter que dans le cadre du FEM6, la Guinée bénéficie d'une allocation de \$ 3 100 031 US.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme de micro financement lancé en Guinée en 2009, des financements d'un montant de \$ 698 750 US qui ont permis de mobiliser \$ 332 945 US supplémentaires sous forme de cofinancements ont été fournis à l'appui de 25 projets dont l'exécution a été confiée à des organisations de la société civile et de proximité. Pendant FEM-5, la Guinée a reçu une allocation pour l'élaboration et l'exécution de projets, d'un montant de \$ 2.430.000 US pour les projets sur la diversité biologique, de \$ 2 millions US pour ceux concernant le changement climatique et de \$ 1,5 million US pour les projets relatifs à la dégradation des sols (thegef.org/profil de la Guinée).

Il est estimé que pour la mise en œuvre de la stratégie révisée et son plan d'action, le FEM financera les 50% (\$ 116 747 881 US) du manque à gagner. En plus du FEM, les bailleurs de fonds multilatéraux partenaires de la Guinée, constitués principalement de la Banque Mondiale, du BIRD, de l'USAID, de l'Union Européenne, du PNUD, de l'UNFPA, du PAM, de la FAO, de l'ONUDI, du FIDA, du PNUE, du FENU, de la SFI (Société Financière Internationale), de la BEI (Banque Européenne d'Investissement), de la BAD (Banque Africaine de Développement), de la CEDEAO, du NEPAD, de l'Unité Africaine, de la BOAD (Banque Ouest-africaine de Développement, etc., contribueront à hauteur de 30% (\$ 70 048 729 US) du manque à gagner (GAP). En plus des bailleurs multilatéraux, les partenaires bilatéraux constitués de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de

l'Espagne, de l'Italie, du Japon, des Pays Bas, du Royaume Uni, de la Suède, de la Russie, de la Chine, de l'Inde, de la Turquie, du Brésil, de l'Afrique du Sud, du Qatar, du Koweït, de l'Arabie Saoudite, du Maroc, etc.) contribueront à hauteur de \$ 35 024 364 US correspondant à 15% du manque à gagner (GAP).

6.2.2.3. Nouvelles sources de financement applicable pour la mise en œuvre

Le mécanisme de financement innovant regroupe les divers systèmes de paiements pour les services environnementaux (PSE), dont entre autres : le mécanisme REDD+, le mécanisme de fonds vert pour le climat, le mécanisme de fonds fiduciaires pour la conservation (FFC), le mécanisme de conversion de dettes (échange dette-nature), le mécanisme instruments fiscaux, les mécanismes de valorisation directe ou indirecte de la biodiversité et des services écosystémiques, les mécanismes de compensation, les mécanismes de droits d'accès aux aires protégées, les mécanismes de valorisation des ressources génétiques sous le régime de l'accès et de partage des avantages (APA), les mécanismes de marchés de produits verts, les mécanismes de Certification ou Écocertification. Les quelques mécanismes innovants de financement opportun pour la Guinée et qui pourraient participer au financement de la mise en œuvre de la SNPANB sont présentés ci-dessous.

i. Le mécanisme REDD+

Le changement climatique s'impose de plus en plus comme un facteur majeur de perte de biodiversité or les écosystèmes jouent un rôle crucial pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. En conséquence, la finance climatique devrait être susceptible de générer d'importants Co-bénéfices pour la biodiversité. Dans le domaine de l'atténuation du changement climatique, les synergies les plus fortes sont à attendre dans le secteur forestier au travers du déploiement du mécanisme de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+).

Officiellement lancé lors de la COP 17 de la Convention sur le Climat à Durban en 2011, le Fonds vert pour le climat, devrait financer aussi les actions d'adaptation dans les pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Ce mécanisme vise à récompenser les efforts des pays en développement en matière de lutte contre la déforestation en rémunérant leur « performance » nationale au regard d'une référence qui est une projection future du taux de déforestation/dégradation d'une période passée ou construction de scénario de réduction d'émissions liées à la déforestation. Engagée en 2007, la négociation a conduit à introduire dans le périmètre les réductions d'émissions liées à la dégradation forestière (au travers de la gestion forestière durable), le potentiel de séquestration du carbone des plantations forestières et la conservation des stocks au travers de la conservation.

Le mécanisme REDD+ pourrait à l'échelle nationale permettre d'améliorer la cohérence des politiques de lutte contre la déforestation dans un sens conforme à la réalisation des Objectifs d'Aichi. Le financement à travers le marché volontaire peut apporter des ressources financières nouvelles pour consolider certaines aires protégées stratégiques pour la conservation de certaines espèces endémiques. Certains pays comme la République démocratique du Congo préparent la mise en place d'un Fonds National REDD+ dont le statut pourra se rapprocher de celui d'un fonds fiduciaire pour la conservation avec plusieurs fenêtres permettant de financer notamment un programme national de Paiement des Services Environnementaux (PSE) dans lesquels il est possible d'introduire une forme d'éco-conditionnalité intégrant des critères liés à

la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Les régimes d'éco-conditionnalité dans les investissements publics et privés ont aussi toute leur place dans le REDD+ au titre des politiques et mesures de lutte contre la déforestation.

ii. Le mécanisme fonds vert pour le climat

Le Fonds vert pour le climat est un mécanisme financier de l'Organisation des Nations unies, rattaché à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il a pour objectif de réaliser le transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables afin de mettre en place des projets pour combattre les effets des changements climatiques. Ce Fonds climatique vert adopté à Copenhague est destiné à soutenir différents projets, notamment avec pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de lutter contre la déforestation et de prendre des mesures d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique.

Les bénéficiaires de l'aide seront en priorité les pays en développement les plus vulnérables. Pour répondre à la forte demande de financements, les pays développés adhèrent à l'objectif de mobiliser ensemble \$ 100 milliards US par an d'ici à 2020. Ils ont en outre arrêté la somme de \$ 30 milliards US pour la période 2009-2012 comme budget de lancement pour le Fonds. Le FEM est une des Entités opérationnelles du mécanisme de ce financement qu'il gère comme un Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale. Ce fonds couvre les cinq Conventions (CCNUCC, la CDB, CCD, Minamata et Stockholm). Le Fonds traite de la mitigation et de l'adaptation :

- Le Fonds FEM sur l'atténuation est de \$ 1,3 milliards US (2014-2018),
- Le Fonds PMA / Fonds Spécial CC pour l'adaptation est d'environ \$ 200 millions US/an.

Il se focalise entre autres sur les priorités suivantes :

- La foresterie et l'utilisation des terres (Mitigation) ;
- Les moyens de subsistance des gens et des communautés (Adaptation) ;
- Les aliments, l'eau et la santé (Adaptation) ;
- Les écosystèmes et les services écosystémiques (Adaptation).

Le fonds vert pour le climat met à la disposition des pays en développement jusqu'à \$ 300 000 US sur 2 ans le soutien direct pour aider à établir un Point Focal National ou une Autorité Nationale Désignée, mais aussi \$ 1 million US par pays et par an comme soutien pour la préparation de projets.

iii. Le mécanisme de fonds fiduciaires pour la conservation (FFC)

Du fait qu'ils ont une entité indépendante de gestion, ces fonds permettent la mutualisation de financements de sources diverses, publiques comme privées, pour la conservation dans une perspective de renforcement de l'efficacité de l'aide (adaptée au financement à long terme). On distingue trois catégories de FFC, parfois réunies sous une même entité :

- Les fonds d'amortissement (10-15 ans) où le revenu et une fraction du capital sont dépensés chaque année, jusqu'à épuisement du capital ;
- Les fonds de dotation où le capital est investi à perpétuité sur les marchés financiers et où seul le produit des intérêts de ce placement est dépensé ;
- Les fonds renouvelables, régulièrement reconstitués, le plus souvent par le produit d'une fiscalité pré affectée.

Initialement destinés au financement des coûts récurrents des aires protégées dans les pays en développement, les FFC participent de plus en plus au financement de PSE. Certains canalisent les contributions des opérateurs privés soumis à une obligation de compensation. Actuellement, ils participent à l'émergence d'instruments de financement des politiques et projets REDD+. En dessous d'un certain niveau de capitalisation, les coûts d'opération rendent peu pertinente l'option du fonds fiduciaire. L'additionnalité des financements canalisés par les FFC est discutable dans la mesure où ses sources de financement sont largement constituées d'APD immobilisée à long terme. Pour les fonds dont le capital est constitué par de l'APD, seuls les intérêts du capital sont véritablement additionnels en termes de génération de revenus supplémentaires. Leur recours s'impose particulièrement dans les pays à faible gouvernance en raison de leurs standards de gestion qui rassurent les bailleurs, à condition d'assurer la représentativité des parties prenantes de la conservation au travers des activités financées. Leur alimentation par des taxes pré-affectées s'y heurte cependant au principe d'unicité budgétaire défendu par le FMI. En tant que canal de mobilisation de financements dédiés à la biodiversité, les volumes traités devraient continuer de croître en raison notamment de leur capacité à mutualiser des fonds d'origines diverses et pour des objectifs différenciés.

iv. Le mécanisme de conversion de dettes (échange dette-nature)

L'échange dette-nature est un mécanisme prévoyant la renégociation, la conversion ou l'annulation de toute ou partie de la dette d'un pays en développement par un créateur sous condition d'allocation ou de résultats. En échange le pays débiteur s'engage à financer, sur la base d'un montant déterminé par les parties, la conservation de la biodiversité. La dette est généralement bilatérale mais peut parfois aussi être commerciale. Les remises de dettes étant comptabilisées dans l'APD, seule leur conversion en contrats de désendettement-développement ou dette-nature est jugée innovante (utilisation de l'APD avec un effet de levier sur les ressources publiques des PED).

Dans la majorité des cas, les financements sont canalisés par un fonds fiduciaire (FFC) au travers duquel ils peuvent financer d'autres instruments tels que l'écocertification ou abonder dans un fonds local géré par des institutions de conservation. Entre 1985 et 1996 environ \$ 130 Md US de dettes ont été convertis dans le cadre de différents mécanismes. Le montant total des transactions dette-nature atteignait un total cumulé de \$ 1,6 MdUS en 2003. À ce jour, plus de 30 pays en développement ont bénéficié d'au moins un échange dette-nature (Judicaël Fétiqueau *et al.*, 2014).

v. Le mécanisme d'intégration de la biodiversité dans les Investissements Socialement Responsables (ISR), les produits financiers et la création d'actifs adossés à la biodiversité

La finance est ici envisagée comme un instrument incitatif et non comme un simple marché de capitaux. Les entreprises dont les pratiques sont respectueuses des droits sociaux et des équilibres environnementaux seront financées en priorité, ce qui incitera les autres à améliorer leurs pratiques. Celles qui ne le feront pas auront plus du mal à attirer des capitaux ou alors devront en supporter le coût en raison de leur profil de risque plus élevé. Les hypothèques environnementales sont une forme de PSE (paiements assortis d'une conditionnalité de préservation).

Les fonds d'investisseurs socialement responsables (ISR) sont investis en actions, obligations ou titres monétaires dont les émetteurs (entreprises et États) répondent à une sélection financière et extra-financière. Le mode de sélection le plus fréquent est celui des meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le secteur financier a développé ces dernières années plusieurs instruments d'intégration de la biodiversité dans ses décisions de financement et d'investissement. Cette intégration est susceptible d'orienter les investissements vers des activités à moindre impact sur la biodiversité, voire à impact potentiellement positif. Si la biodiversité occupe une place marginale dans PRI (*Principles for Responsible Investments*) développés en partenariat avec l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI) et le Global Compact, elle tient une place plus conséquente dans le « Performance Standard n°6 » de la Société Financière Internationale (SFI). Le chantier relancé par la déclaration du secteur financier sur le capital naturel (2012) ambitionne d'améliorer cette situation (Judicaël Fetiveau *et al.* 2014). La financiarisation de la biodiversité repose autour de la conception de trois grands types d'actifs :

- Les hypothèques environnementales ;
- Les dérivés de biodiversité ;
- Les titres adossés aux forêts tropicales.

Les premières, consistant à valoriser le seul capital dont disposent les populations rurales pauvres, leur permettraient d'obtenir des crédits dans le cadre de projets de microfinance, tout en les incitant à la conservation.

vi. Le mécanisme « instruments fiscaux »

La fiscalité environnementale (écologique ou verte) peut constituer un levier pour mobiliser des ressources dédiées au financement d'actions favorables à la biodiversité (fiscalité budgétaire) ou pour orienter le comportement des acteurs économiques vers des attitudes plus vertueuses (fiscalité incitative par l'internalisation des coûts environnementaux).

Au sens strict, la fiscalité environnementale recouvre l'ensemble des mesures fiscales (taxes et redevances plutôt qu'impôt) dont l'assiette est constituée par un produit ou service qui détériore l'environnement ou qui se traduit par un prélèvement sur des ressources naturelles (Labat, 2012). Au sens large, elle concerne l'ensemble des leviers dont tout ou partie des recettes sont affectées à la conservation ou l'utilisation durable de la biodiversité.

Les instruments fiscaux mis en œuvre pour un financement prévisible et stable de la biodiversité visent le rendement sur le long terme. Ils tendent à rechercher un faible taux sur une large assiette possible, à l'inverse de la fiscalité incitative qui ajuste le taux à l'effet recherché. Une fiscalité sur l'extraction des ressources naturelles orientée vers la reconstitution de la biodiversité au travers de la reconstitution du capital forestier existe dans nombre de pays forestiers en développement.

Dans une perspective incitative, la taxation du transport aérien et maritime est envisagée en marge des initiatives nationales ou de la réflexion européenne sur la taxe carbone comme une manière d'impliquer ces secteurs aujourd'hui hors du périmètre des marchés d'émission mis en place dans le cadre du protocole de Kyoto. L'écotaxe sur les émissions de GES constitue un potentiel de \$ 250 Md US/an dans les pays développés au taux de \$ 25 US/tCO₂ dont 10% (\$ 25 Md US) seraient fléchés vers le climat (World Bank cité par Judicaël Fetiveau *et al.*,

2014). Le même raisonnement pourrait être fait en faveur de la biodiversité au titre notamment de l'adaptation au changement climatique dans lequel la restauration des écosystèmes joue un rôle important.

Trois critères d'acceptabilité sociale de la fiscalité environnementale s'imposent.

- Son utilité (l'objectif environnemental est-il atteint) ?
- Son équité : la capacité contributive différenciée des contribuables est-elle respectée ?
- Qu'elle s'inscrive enfin dans une logique de transfert de la charge fiscale (par exemple d'une fiscalité sur le travail à une fiscalité sur l'utilisation du capital naturel ou d'une fiscalité noire à une fiscalité verte) et non pas dans une logique d'accroissement de la pression fiscale (Labat, 2012).
- L'affectation préalable des recettes de la fiscalité environnementale peut aussi renforcer son acceptabilité sociale quand les ressources sont réinjectées dans le même secteur. Elle est cependant critiquée par le FMI au nom du principe d'unicité budgétaire car elle favorise la fragmentation des ressources au détriment des capacités de planification du gouvernement, en particulier dans les pays en développement aux ressources limitées.

vii. Les mécanismes de responsabilité

Ce mécanisme regroupe :

- Les actions volontaires ou réglementaires de « compensation de la biodiversité » effectuées par les entreprises extractives, les maîtres d'ouvrages d'infrastructures publics ou privés, ou autres aménagistes ruraux privés ;
- La compensation obligatoire ou volontaire ad hoc en nature ;
- La compensation monétaire.

viii. Les mécanismes de co-bénéfices

Cette catégorie comprend :

- Les financements publics ou privés des projets REDD+ dont la principale activité est la « déforestation évitée ». La biodiversité est ici un Co-bénéfice direct de l'objectif de réduction des émissions.
- Selon les résultats des études menées dans le cadre du projet Changement, la Guinée constitue un puits de Gaz à Effet de Serre.

ix. Les mécanismes de valorisation directe ou indirecte de la biodiversité et des services écosystémiques

Les mécanismes de paiement direct pour les services écosystémiques (contractualisation) sont entre autres :

- *Les paiements pour services environnementaux (PSE)*

Ils visent soit directement la conservation de la biodiversité, soit des « bouquets de services » incluant la biodiversité. Ils peuvent être financés soit par des bénéficiaires directs, soit par des recettes fiscales affectées. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un mécanisme de financement de type « bien public ». En effet, les écosystèmes naturels jouent un rôle essentiel voire incontournable dans l'économie nationale et locale du pays à travers la fourniture de divers biens et services.

La Guinée possède de multiples richesses naturelles comme les lacs, les plaines, les vallées, la mer, les rivières, les montagnes, les mangroves, les forêts, les eaux thermales, etc. En plus, la Guinée est un Hot Spot dont la faune et la flore sont exceptionnelles.

Le renforcement des capacités de redynamiser le secteur touristique en mettant en place une fiscalité appropriée et équitable, pour assurer une optimisation des recettes de l'État par une croissance continue du secteur touristique formel (notamment des redevances d'utilisation des ressources, des permis ou frais d'entrée dans des aires protégées ou sites touristiques). À titre d'illustration, Bel Air et la plage Soro enregistrent depuis longtemps des recettes touristiques. Ceci montre qu'il y a un potentiel touristique exploitable et que même les entreprises touristiques pourraient être amenées à payer des redevances en contrepartie des services écotouristiques qu'elles vendent.

La mise en place d'une fiscalité appropriée requiert des études préalables de mise en évidence de la biodiversité dans la comptabilité nationale et de faire ressortir l'assiette fiscale relative aux impôts, taxes écologique et touristiques et autres prélèvements liés aux services de la biodiversité.

- *Les subventions vertes payées aux agriculteurs (éventuellement financées par une réforme des subventions néfastes) et les déductions fiscales consenties aux détenteurs de servitudes environnementales sont des formes particulières de PSE comme :*
 - ⇒ Les mesures agro-environnementales ;
 - ⇒ Les servitudes de conservation.

- *Les utilisations commerciales directes de la biodiversité*

Les activités d'utilisation durable du milieu (qui figurent au rang des objectifs de la CDB) se présentent comme des incitations indirectes à la conservation au travers desquelles les gestionnaires du milieu ont un intérêt à maintenir ses valeurs d'usage et d'option (réinvestissement dans la conservation au niveau local d'une fraction de ces revenus). Elles comprennent :

- Les droits d'entrée, licences et permis (liés à l'écotourisme ou à la chasse sportive) et l'exploitation commerciale des produits issus de la biodiversité (filiales de produits forestiers non ligneux) ;
- Les contrats de bio-prospection prévoyant des clauses de partage des avantages (s'inscrivant désormais dans le cadre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, APA) ;
- Les outils informationnels tels que les écolabels permettant aux producteurs agricoles (incluant la pêche maritime et la sylviculture) de bénéficier d'une prime de marché ou d'un accès sécurisé au marché pour leurs efforts d'entretien de la biodiversité.

x. Les mécanismes de compensation

En application du principe « Pollueur-Payeur », le maître d'ouvrage public ou privé d'un projet d'aménagement compense ses impacts résiduels sur la biodiversité par des opérations de restauration d'écosystèmes équivalents (en espèces, habitats, ou fonctionnalités écologiques) à ceux qui ont été détruits ou qui le seront. Pour ne pas s'apparenter à un « droit à détruire », celle-ci ne doit porter que sur les impacts résiduels, c'est-à-dire ceux que l'aménageur ne peut

ni éviter ni réduire. L'expérience des banques de compensation aux États-Unis montre que leur pérennisation peut passer par le recours à des outils financiers et juridiques que sont respectivement les fonds fiduciaires. Si la compensation se présente comme un instrument permettant de concilier développement et biodiversité, l'échelle de la compensation est contrainte par des facteurs écologiques (possibilité d'équivalence écologique) et sociopolitiques.

Dans un contexte d'urbanisation constante et d'artificialisation des sols qu'entraînent les besoins croissants de développement, un coût trop élevé de la restauration et/ou une incertitude quant à la capacité de restauration d'écosystèmes complexes peuvent cependant être des facteurs limitants. En Guinée, deux sociétés minières (Alcoa et Rio Tinto) prétendent de mettre en place des mesures de compensation des impacts résiduels en faveur de la biodiversité.

xi. Les mécanismes de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Les PSE sont un système dans lequel les bénéficiaires d'aménités environnementales (dont la biodiversité) payent les ayants-droit sur la terre et/ou les ressources pour leur maintien, restauration ou amélioration. Il ne consiste pas à payer le service rendu par une fonction écologique du milieu au niveau de son évaluation monétaire mais à compenser la suspension de droits d'usage (coût d'opportunité), de financer le travail consenti pour la restauration de l'écosystème (salaires pour la plantation d'arbres ou de haies) et, dans certains cas de financer la création de système économique alternatifs (investissement).

Dans l'idéal-type du PSE, les paiements sont supposés être réalisés à posteriori, conditionnés à la réalisation dûment vérifiée de la performance, ou la réalité de la fourniture du service environnemental. On retrouve le principe du PSE dans divers autres mécanismes comme les projets REDD+, les mesures agro-environnementales, la rémunération de propriétaires fonciers ou d'agriculteurs dans la mise en œuvre de la compensation biodiversité. Le régime des PSE se développe dans le pourtour des aires protégées comme un régime d'incitations directes à la conservation qui faisait défaut aux programmes intégrés de conservation et de développement.

Les programmes de PSE ont un important potentiel d'expansion dans les pays en développement. Leur mode de financement mixte au travers de fonds fiduciaires permet de mobiliser à la fois des ressources publiques et privées, nationales et internationales. En Guinée, notamment au CERE/UGANC, un projet pilote de paiement de services environnementaux a été mis en place sur financement du PRESA.

xii. Les mécanismes de droits d'accès aux aires protégées (écotourisme et produits forestiers non ligneux)

En tant qu'outil de gestion de l'environnement, la création de marchés spécifiques autour de la commercialisation de biens et services liés à la biodiversité se présente comme une incitation indirecte à la conservation ou à l'utilisation durable de la biodiversité in situ. Au travers du partage des revenus commerciaux ainsi générés, les gestionnaires (de droit et de fait) du milieu et des ressources ont théoriquement intérêt à investir dans le maintien ou la restauration de la biodiversité.

Les droits d'entrée dans les aires protégées contribuent à rémunérer le service récréatif rendu par cette protection dès lors qu'elle est effective en faisant contribuer les visiteurs aux coûts récurrents de la gestion (entretien, surveillance, etc.). Ils peuvent aussi être considérés comme un moyen de réguler l'accès et d'internaliser les dommages causés par la pression anthropique exercée par les visiteurs sur le milieu. Une partie des droits est généralement affectée au développement local.

L'exploitation commerciale des aires protégées consiste à développer des activités économiques (écotourisme, chasse, PFNL) qui valorisent la biodiversité présente dans leur périmètre. Elles peuvent être le fait d'opérateurs publics ou privés, le cas échéant communautaires (gestion communautaire des ressources naturelles). Au-delà de la conciliation des objectifs de conservation assignés à l'aire protégée avec les intérêts des populations locales privées de droits d'usage (compenser cette perte par des retombées économiques), la perspective est celle d'un autofinancement de la conservation.

Certains programmes de PSE ciblent des aires protégées, notamment pour la protection des bassins versants (qualité et quantité de l'eau), plus rarement pour leur biodiversité. La durabilité de l'exploitation commerciale des aires protégées et des filières de PFNL peut passer par la certification. Les PFNL peuvent constituer le support des ressources génétiques entrant dans le champ des accords d'accès et de partage des avantages (APA).

Porté notamment par l'UICN, le concept gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) est développé au cours des années 1990 dans le cadre des travaux sur l'efficacité de la gestion des aires protégées mais avec des degrés variables d'application. Les communautés autochtones et locales en Amérique latine et villageoises en Afrique australe sont devenues de véritables acteurs économiques qui disposent de droits sur l'utilisation commerciale des aires protégées. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, il s'agit avant tout de s'assurer que certains droits et bénéfices des aires protégées seront partagés avec les communautés locales.

La mise en place de filières de produits forestiers non ligneux (PFNL) relève d'une stratégie d'exploitation commerciale des ressources de la biodiversité dans des zones en gestion durable, ici dans le cadre d'une gestion communautaire des ressources. Ces filières sont souvent mises en place en périphérie des aires protégées et à l'initiative de leurs gestionnaires moins pour financer la gestion de cette aire que pour proposer aux communautés une alternative génératrice de revenus durables pour les détourner de formes d'exploitation du milieu à fort impact sur la biodiversité.

L'initiative «biotrade» lancée en 1996 par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour promouvoir le marché des biens et services basés sur la biodiversité (dans les domaines de l'alimentation, des cosmétiques, de l'artisanat, de la mode et de l'écotourisme) en conformité avec les objectifs de la CDB est aujourd'hui déployée dans 18 pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

Parker *et al.* (2012), estime que sur la base d'un revenu moyen de \$ 0,21 US/ha d'AP (obtenu sur 20 pays d'Amérique latine et des Caraïbes et 42% des AP de la zone) généré par les droits d'entrée et licences, une extrapolation aux 1,7 milliards d'hectares d'AP à l'échelle mondiale permet d'estimer le revenu global des aires protégées autour de \$ 400 millions US/an en incluant le produit des taxes appliquées dans certains pays aux entrées touristiques pour le financement de leurs aires protégées. Si tous les revenus générés par l'écotourisme ne

concernent pas que les aires protégées, les revenus de l'écotourisme générés par les aires protégées vont au-delà des droits d'entrée : hébergement, restauration, artisanat, etc. En Tanzanie, les bénéfices économiques générés par le tourisme basé sur la faune des aires protégées gérées par les États sont estimées à \$ 900 millions US/an sur les \$ 1,6 Md de revenus directs et indirects tirés du tourisme (Mitchell cité par Judicaël Fétiqueau *et al.*, 2014).

xiii. Les mécanismes de valorisation des ressources génétiques sous le régime de l'Accès Partage des Avantages (APA)

En valorisant la biodiversité pour les pays hôtes comme pour les communautés locales, les gestionnaires de droit et/ou de fait de la biodiversité ont une incitation à la protéger et un financement pour le faire. Les PFNL constituent le support biologique des ressources génétiques pouvant faire l'objet d'un accord APA dans le secteur de l'hygiène-beauté.

Le FEM a lancé en janvier 2012 au Panama son premier projet au titre du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya qui s'applique aux ressources génétiques qui entrent dans le champ d'application de la CDB et aux avantages découlant de leur utilisation. Il s'applique également aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques qui entrent dans le champ d'application de la CDB, ainsi qu'aux avantages découlant de leur utilisation. Grâce aux progrès dans les technologies de criblage et de séquençage génétique, le secteur de l'hygiène-beauté est aujourd'hui le plus porteur. La grande multiplicité des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées a déjà généré d'importants bénéfices produits par les activités de développement de produits dans le domaine de la pharmacie.

xiv. Les mécanismes de marchés de produits verts (éco labélisation)

En certifiant que le producteur adhère à un ensemble de principes contribuant à limiter son impact sur la biodiversité parmi d'autres critères, les écolabels (standards volontaires institués le plus souvent à l'initiative du secteur privé et/ou de la société civile mais aussi parfois des pouvoirs publics) apportent une réponse à une demande de consommateurs prêts à payer une prime ou privilégiant ce type de produits, incitant le secteur privé à généraliser les pratiques plus durables, donc à faible impact.

Les écolabels se sont multipliés ces vingt dernières années pour certifier une large gamme de productions (ou de filières complètes) au Nord comme au Sud mais à destination principalement des consommateurs des marchés développés. Cela explique que la certification de la production dans les pays en développement concerne encore principalement des filières d'exportation. Les principales filières concernées d'intérêt pour la biodiversité sont les produits forestiers (FSC, PEFC), la pêche maritime (MSC), et des productions agricoles (l'huile de palme (RSPO), le cacao, le café, les bananes, etc.).

Le mécanisme reposant sur la différenciation des produits verts est supposé mettre en œuvre un niveau d'exigence environnemental supérieur à celui imposé par la réglementation. À mesure que le taux de pénétration des produits verts augmente sur un marché donné, la différenciation est maintenue à l'initiative des producteurs (renforcement du niveau d'exigence des labels), des ONG effectuant des pressions internes ou externes (comme Greenpeace au sein du FSC), ou des pouvoirs publics (renforcement de la réglementation).

Toujours centrée sur les marchés internationaux à destination des consommateurs du Nord, la certification relève encore largement d'un financement international de la biodiversité. L'expansion de la classe moyenne dans les pays émergents ouvre un marché domestique aux produits certifiés. Les fonds d'éco-investissement et les marchés publics jouent un rôle moteur dans le développement des marchés de produits verts. La certification est un instrument qui peut intervenir comme un levier efficace dans la mise en œuvre des normes environnementales et de mécanismes reposant sur l'éco conditionnalité.

xv. Accès aux marchés verts

On accède au marché vert grâce à la valorisation de la nature au travers de la labellisation. Les programmes de certification peuvent être de puissants outils de valorisation, d'accès à un segment de marché en croissance rapide et de diffusion de bonnes pratiques dans une stratégie d'introduction de la durabilité dans les chaînes de valeurs globales. Judicaël et al. (2014), rapportent que l'Initiative pour un commerce durable (Sustainable Trade Initiative, IDH, Utrecht), avec une subvention de cofinancement de 130 millions € des gouvernements des Pays-Bas, de Suisse et du Danemark, soutient la création, dans 18 secteurs de coalitions. Ces secteurs regroupent des agences gouvernementales, sociétés du secteur privé, syndicats et organisations non gouvernementales pour engendrer des changements tangibles dans leurs chaînes d'approvisionnements respectives de Cacao, Thé, Soja, Café, Épices, Noix de cajou, Fruits, Légumes, Aquaculture, Huile de palme, Fleurs, Coton, Habillement, Bois tropical, Papier, Tourisme, etc.. Ces subventions visent l'atteindre d'une masse critique de 20 à 30% de parts du marché mondial à travers une production et un commerce durables.

Tous les écolabels ne ciblent pas forcément la biodiversité de manière spécifique. Sa prise en compte est très variable selon les labels, aussi bien en terme de critères utilisés que du poids qui leurs sont donnés. Les écolabels répondant aux objectifs de la CDB attestent soient d'une utilisation durable de la biodiversité au travers du développement de marchés de biens ou services spécifiques (relevant donc d'une stratégie de valorisation directe de la biodiversité), soit de l'impact limité sur la biodiversité du mode de production et/ou de consommation des biens et services, c'est-à-dire valorisant indirectement la préservation de la biodiversité comme un co-bénéfice sur les marchés existants.

Les écolabels les plus pertinents pour la biodiversité sont ceux qui certifient des modes de production durable dans des secteurs dont l'empreinte écologique est forte en termes de conversion des habitats ou d'exploitation de ressources naturelles et/ou générateurs de revenus justifiant la protection de la biodiversité pouvant être réinvestis dans la conservation. Outre le tourisme, il convient donc de considérer les filières agricoles, forestières et de la pêche. La labellisation d'origine géographique peut contribuer aussi à valoriser les initiatives locales en faveur de la biodiversité à l'échelle de paysages ruraux productifs, via des mécanismes de labellisation des territoires.

Dans les filières forestières, le standard de gestion forestière durable s'articule autour de trois critères : (i) l'identification de la provenance du bois, (ii) la reconnaissance des droits des communautés autochtones et locales, (iii) la préservation de la biodiversité.

Dans les certifications agricoles : agriculture biologique, commerce équitable, agriculture et élevage soutenable.

Des standards volontaires sont apparus dans le secteur agricole pour valoriser des initiatives militantes (agriculture bio au Nord, commerce équitable au Sud) de « bonnes pratiques » environnementales et sociales en matière de gestion des intrants dans les cultures et de partage de la valeur au profit du producteur paysan (réduction des intermédiaires ou prix garantis). Le commerce équitable s'est réorienté au cours des années 1990 vers les denrées alimentaires (thé, café, fruits secs, cacao, sucre, jus de fruits, riz, épices et noix de cajou).

À mesure que se généralise la certification, les paysans devraient profiter de la demande croissante pour les matières premières certifiées. Les primes associées ne sont pas pour les producteurs paysans le principal bénéfice de la certification, mais les bénéfices combinés en termes de santé et de revenus que peuvent apporter la certification par le renforcement des capacités dans l'utilisation des intrants et le contrôle qualité. Pour avoir un impact significatif en matière environnementale, les programmes de certification doivent travailler avec des communautés ou des colonies agricoles à l'échelle de paysages.

Il convient de noter que le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts a entamé :

- *Le processus de mise en place du mécanisme REDD+ ;*
- *Le processus de mise en place du mécanisme Fonds vert ;*
- *Le processus de mise en place du mécanisme du Fonds Fiduciaire.*

Le Ministère du Tourisme a élaboré un projet d'écotourisme transfrontalier dans les aires protégées. Ce projet identifie les types d'infrastructures de base devant être mises en place et valorisées. Il est soumis à l'Organisation Mondiale du Tourisme pour financement.

6.3. Plan détaillé pour rendre les sources de recettes opérationnelles

Le tableau 6.1 et la figure 6.2 présentent le chronogramme de financement par les différents bailleurs de fonds, du plan quinquennal 2016-2020 de mise en œuvre de la stratégie révisée 2016-2025 intégrant le plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique et les objectifs d'Aichi.

Tableau 6.1
Ventilation du coût de financement entre les bailleurs suivant le chronogramme

Bailleurs	Années					Total \$ US
	2016	2017	2018	2019	2020	
Guinée	3 690 360	5 052 060	6 511 170	4 662 624	3 672 204	23 588 418
GAP/Finex	33 213 240	45 468 540	58 600 530	41 963 616	33 049 836	212 295 762
FEM	16 606 620	22 734 270	29 300 265	20 981 808	16 524 918	106 147 881
Bilatéraux	4 981 986	13 640 562	17 580 159	12 589 085	9 914 951	58 706 743
Multilatéraux	9 963 972	6 820 281	8 790 080	6 294 542	4 957 475	36 826 350
Mécanismes innovants de financement	1 660 662	2 273 427	2 930 027	2 098 181	1 652 492	10 614 788
Total Confondu	36 903 600	50 520 600	65 111 700	46 626 240	36 722 040	235 884 180

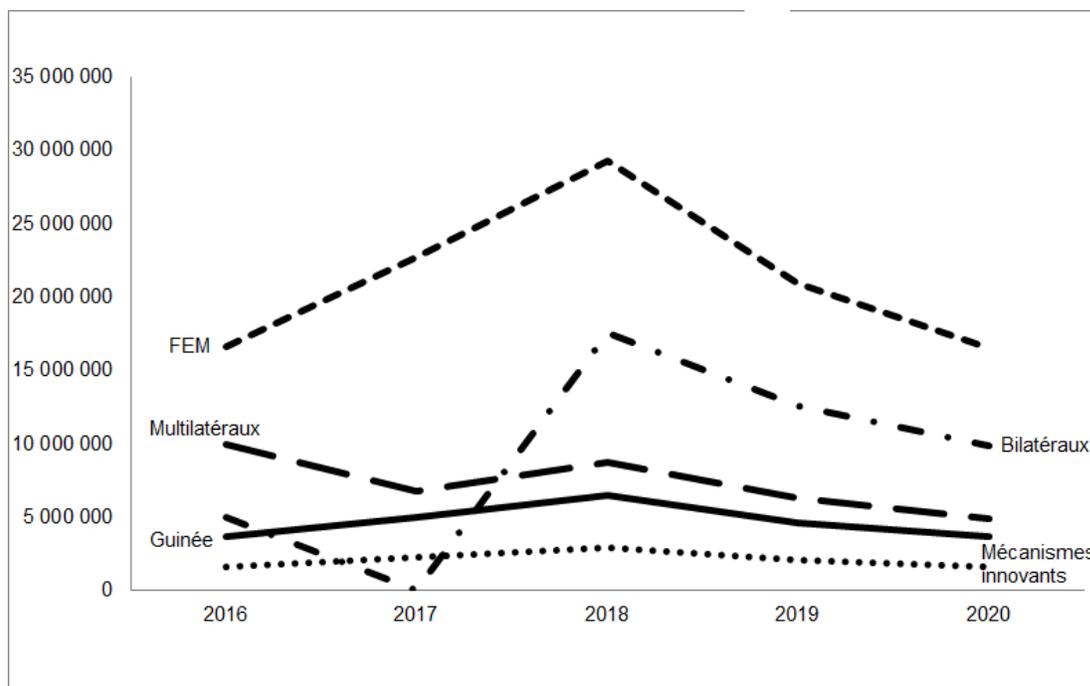


Figure 6.2 Evolution des volumes de financement par bailleur
 La mobilisation de ce montant entre dans les prérogatives de la cellule de mobilisation des ressources de l'Agence de coordination avec la contribution de l'Etat guinéen et des bailleurs de fonds publics et privés.

6.4. Stratégie de mobilisation de ressources financières

En dépit de son potentiel de développement considérable, la situation économique de la Guinée s'est fortement dégradée pour atteindre des niveaux incompatibles avec les aspirations de réduction de la pauvreté. Cette situation est imputable à des facteurs tant endogènes qu'exogènes. L'appui financier a été longtemps conditionné à la restauration de la gouvernance démocratique et économique, à l'exception des Agences du Système des Nations Unies, qui ont des conditionnalités plus souples en la matière et en plus, octroient majoritairement des subventions.

A l'instar des autres Pays les Moins Avancés (PMA), la Guinée est fortement tributaire des ressources extérieures pour assurer le financement de ses programmes de développement. Le budget de l'État alloué au secteur de l'environnement est insuffisant en raison de la multiplicité des projets de développement et de protection de l'environnement. Cependant, d'énormes possibilités de financement de l'environnement existent. Il faut savoir les chercher et satisfaire les exigences.

Maintenant que la gouvernance démocratique est restaurée, il faut une organisation et une concentration des efforts autant sur la mobilisation des ressources internes qu'externes pour financer les ambitieux programmes d'actions inscrits dans la stratégie nationale révisée et son plan d'actions en vue de la mise en œuvre en Guinée du Plan Stratégique de la Convention sur la Diversité Biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi. Il faut noter que les documents produits ne pourront être d'aucune utilité si leur contenu n'est pas répercuté concrètement sur

le terrain grâce à un financement durable des projets y inscrits. La stratégie consistera à explorer toutes les possibilités de financement au niveau interne et externe, sans omettre la coopération Sud-Sud pour apporter à la Guinée le flux financier pour mener à bien les ambitieux programmes d'actions.

Pour atteindre cet objectif, il faudra mettre en place une cellule de mobilisation de ressources qui aura pour tâche, entre autres, d'exhorter les bailleurs, les institutions financières, les acteurs publics et les fournisseurs de services privés au niveau national et international à s'impliquer davantage dans le financement de la mise en œuvre de la SPANB. Elle travaillera en partenariat avec tous les services internes et externes concernés pour apporter le flux financier requis pour atteindre les trois objectifs de la CDB.

Une stratégie claire et cohérente de financement est un instrument puissant de mobilisation de fonds en provenance de l'ensemble des acteurs souscripteurs de diverses sources, assurant ainsi la logique d'additionnalité. Cette stratégie de financement devra impliquer la participation du secteur privé qui, jusqu'à tout récemment était ignoré dans la mise en œuvre des projets environnementaux nationaux.

❖ Souscripteurs cibles

Les souscripteurs cibles désignent les personnes physiques et morales, les sociétés et autres institutions susceptibles de participer au financement de la mise en œuvre de la Stratégie révisée et de son Plan d'Actions sur la diversité biologique. Ils peuvent être identifiés tant au niveau national qu'international. Le souscripteur peut contribuer en nature ou en espèces.

a) Au niveau national : l'État guinéen, la Coopération bi et multilatérale, le secteur privé national (domaines minier, agricole, agro-alimentaire, forestier, pêche, génie civil, chemin de fer, pétrolier, brasserie, tabac, industries, téléphonie cellulaire, hydrocarbures, hôtellerie, transports, les sociétés agricoles et les fermes d'élevage, les banques, les assurances, etc.) comprenant les corporations, les entrepreneurs, les sociétés paraétatiques, les loteries nationales, les mécènes nationaux (commerçants ou professions libérales), les mutuelles, associations caritatives nationales, les populations et les sociétés d'électricité et d'exploitation des eaux de Guinée à travers les PSE, les taxes sur des infractions, le partenariat public-privé, l'incorporation des contributions symboliques dans la structure des prix, des interventions dans les entreprises dans le cadre de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), contributions des fonds sectoriels, compensation des dommages causées par les entreprises de BTP (bâtiments et travaux publics).

b) Au niveau international, il s'agit :

- Des Agences d'aide traditionnelles (la France, le FEM, la Banque Mondiale, la Commission Européenne, le PNUD, le FIDA, l'USAID, la BID, l'Allemagne, l'ACDI, l'UNHCR, la BPRM, les Pays Bas, l'ONUDI, le PNUE et le CRDI) ;
- Des parcs zoologiques et jardins botaniques, des centres de recherche étrangers dont les thèmes de recherche prioritaires portent sur certaines espèces spécifiques de la diversité biologique de la Guinée ;
- Des compagnies aériennes opérant en Guinée (Air France, Emyrat, Brussel Air Line, RAM, Asky, etc.) et les compagnies de fret et de transport maritime ;
- Des grandes revues traitant des questions d'environnement, les Fondations et les mécènes, les fonds Fiduciaire, les pétroliers, les grandes corporations multinationales

(IBM, Microsoft, Compagnies pharmaceutiques, firmes opérant ou intéressées à la Guinée, etc.).

L'intérêt des bailleurs de fonds ou des souscripteurs potentiels pourrait être suscité par un contact direct. Ce qui permettrait d'accéder à l'information sur ces bailleurs, les projets qu'ils financent, leurs procédures de financement, leurs règles de passation des marchés, leurs activités, la répartition de leurs financements par secteur d'activité, les zones géographiques, le cycle de leurs projets et les documents à produire à chaque étape du cycle, les adresses de saisine, les domaines d'intervention, les critères d'éligibilité, les modes d'intervention, les conditions de financement des différents bailleurs, qu'ils soient bilatéraux, multilatéraux ou autres sources de financement.

L'intérêt pourrait aussi être suscité par la production de dépliants, la création d'un site Web promotionnel, l'envoi d'un questionnaire de sondage auprès des bailleurs et des souscripteurs potentiels (par courrier postal et ou par Internet), le contact individuel des bailleurs et des souscripteurs potentiels afin de les sensibiliser pour qu'ils puissent répondre aux questions du sondage, émettre leurs opinions et manifester leurs attentes. Ce qui permettrait d'identifier les participants potentiels à des tables rondes de souscripteurs ou bailleurs suite aux intérêts exprimés par les uns et les autres.

❖ Table-ronde de bailleurs de fonds

La préparation de la table-ronde comprendra nécessairement les étapes suivantes :

6. Préparer un document succinct de présentation de la stratégie et du plan d'action de la diversité biologique de la Guinée (dépliant en couleur à l'intention des souscripteurs potentiels);
7. Créer un site Web qui présentera la stratégie révisée et son plan d'action démontrera comment les souscripteurs potentiels auront avantage à s'engager dans le partenariat ;
8. Procéder dans un premier temps à l'identification des souscripteurs potentiels à l'intérieur des catégories mentionnées ci-haut (ratisser le plus largement possible) ;
9. Procéder à un sondage-promotion auprès des souscripteurs potentiels sélectionnés (par confection et envoi d'un questionnaire de sondage auprès des souscripteurs potentiels (par courrier postal et ou par Internet). Il faudra préalablement contacter individuellement les souscripteurs potentiels afin de les sensibiliser pour qu'ils puissent répondre aux questions du sondage, émettre leurs opinions et manifester leurs attentes. Ce premier sondage devrait permettre à la Cellule de mobilisation de ressources de connaître le profil, les intérêts et le degré d'engagement social effectif ou potentiel de chacun des souscripteurs. Le sondage permettra aussi d'apprécier jusqu'où les souscripteurs potentiels sont prêts à aller dans le financement ou le support en nature des activités proposées. Enfin, il donnera l'occasion aux souscripteurs potentiels de préciser comment leur contribution financière ou en nature pourra être rentabilisée sur le plan promotionnel ;
10. L'identifier les structures et individus qui seront invités à participer à la table-ronde des souscripteurs ;
11. Convoquer la table ronde à la suite de l'intérêt exprimé par les souscripteurs potentiels.

❖ Suivi de l'après table ronde

La session de la table ronde aboutit à des manifestations d'intérêts de la part des bailleurs et des souscripteurs. L'ACMOS, à travers la cellule de mobilisation des ressources, devra assurer

le suivi des manifestations d'intérêts pour répondre aux préoccupations des bailleurs et des souscripteurs afin de concrétiser les intentions de financement.

6.5. Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action sur la diversité biologique

D'une manière générale, les documents de stratégie examinés contiennent des volets ayant trait à la gestion durable de la diversité biologique. Toujours est-il que la traduction dans la pratique de ces volets n'est pas souvent effective. Néanmoins, il est possible d'optimiser cette prise en compte en s'assurant de l'effectivité des aspects relatifs à la gestion de la diversité biologique. Pour y parvenir, le Ministère en charge de l'environnement devra suivre le processus d'élaboration des différentes stratégies et faciliter, le cas échéant, l'insertion des aspects de la gestion de la diversité biologique dans les mécanismes de financement des stratégies des domaines considérés (budgets sectoriels des collectivités territoriales décentralisées, projets et programmes).

Ce suivi devrait être largement facilité si l'intégration des considérations environnementales dans les programmes de développement trouve un champ d'application privilégié. Les principales recommandations à l'endroit du Ministère en charge de l'environnement concernent :

- Le suivi de l'élaboration et/ou la révision des différentes stratégies : il s'agit pour le Ministère en charge de l'environnement de saisir toutes les occasions de participation offerte par le processus d'élaboration ou de révision des stratégies pour intégrer les aspects de la gestion durable de la diversité biologique (par exemple, dans le document portant « Guinée- vision 2035 » en cours d'élaboration) ;
- Le renforcement des capacités des parties prenantes à la mission du Ministère en charge de l'environnement y compris les organisations de la société civile et de la recherche dans le concept d'intégration des aspects de gestion de la diversité biologique ;
- La promotion du caractère participatif des parties prenantes au processus d'élaboration, de révision et de validation des stratégies pour l'intégration des aspects de gestion de la diversité biologique dans lesdits documents ;
- Le renforcement des capacités de certaines parties prenantes en la matière et/ou le cas échéant engager les actions de plaidoyer nécessaires à cet effet ;
- La promotion et la mise en application de l'évaluation environnementale et sociale et l'évaluation environnementale stratégique (EES) comme outils pouvant favoriser l'intégration des aspects de gestion de la diversité biologique dans les politiques publiques. En effet, par définition, ces outils visent aussi l'intégration des aspects liés à l'environnement naturel et humain dans la prise des décisions relatives à la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques, plans, programmes ou projets en vue d'un développement durable. En Guinée, tous les projets avant leur mise en œuvre sont assujettis à la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social approuvée par l'autorité ministérielle chargée de l'environnement. Le Ministère en charge de l'environnement doit rendre plus explicite l'obligation de recourir à l'évaluation environnementale stratégique qui donnera l'occasion d'intégrer les considérations de gestion de la diversité biologique, plus systématiquement au niveau des stratégies de développement pertinentes qui concerne les politiques, plans et programmes de développement. Le suivi de la concrétisation des mesures relatives à la gestion de la

diversité biologique contenues dans les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) élaborés à l'occasion des évaluations environnementales, devra être assuré.

6.6. Feuille de route de la mise en œuvre de la stratégie

Pour une mise en œuvre harmonieuse et efficace, il est nécessaire de mettre en place une agence de suivi de la mise œuvre constituée de cadres compétents. Cette mise en œuvre se fera en partenariat avec tous les acteurs concernés (cf. tableau 6.2). Ce partenariat sera marqué par la mise en place d'un Organe consultatif animé par des cadres de hauts niveaux représentants des différents partenaires. Il aura une mission de pilotage politique et technique.

Tableau 6.2
Feuille de route pour l'exécution du projet

N°	Activité	Période	Responsable
1	Création de l'organe de mise en œuvre constitué de l'Agence Nationale de Mise en Œuvre (ANMO) et du Comité National de la Diversité Biologique (CNDB)	Août 2016	Consultant principal projet et Ministère de l'Environnement
2	Nomination et Installation des organes de mise en œuvre	Septembre 2016	Ministère de l'Environnement
3	Renforcement des capacités institutionnelles et humaines de l'Agence de mise en œuvre	Octobre 2016	Ministère de l'Environnement, Agence de suivi de la mise en œuvre et bailleurs partenaires
4	Conception d'un programme de travail, Recherche de financement et assemblée d'approbation du programme de travail	Novembre – Décembre 2016	Chef de l'Agence de suivi de la mise en œuvre, le Ministère de l'Environnement et les bailleurs partenaires
5	Mobilisation des ressources financières et exécution du plan d'action conformément aux périodicités qui y sont définies	Janvier 2017- Décembre 2020	Agence de suivi de la mise en œuvre
6	Suivi-évaluation et production des rapports	Janvier 2017- Décembre 2020	Agence de suivi de la mise en œuvre

CONCLUSION

La Guinée est un des 34 hotspots du monde et couvre une diversité très fournie d'écosystèmes en plus de sa grande richesse en diversité faunique et floristique. C'est pourquoi son programme de travail couvre la biodiversité des eaux intérieures, la biodiversité marine et côtière, la biodiversité agricole, la biodiversité forestière, la biodiversité des montagnes et la biodiversité insulaire.

La diversité biologique sous-tend le fonctionnement des écosystèmes et l'approvisionnement en services écosystémiques essentiels au bien-être humain. Elle assure la sécurité alimentaire, la santé humaine, l'alimentation en air et en eau salubres ; elle contribue aux moyens de subsistance locaux et au développement économique.

C'est pourquoi le plan stratégique 2011-2020 a adopté comme vision de "Vivre en harmonie avec la nature" pour que d'ici 2050, la diversité biologique soit valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples.

Pour ce faire, la Stratégie révisée et son plan d'actions de la Guinée envisage des mesures supposées efficaces pour réduire, voire mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique en Guinée, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes nationaux sont résilients et continuent de fournir des services essentiels et contribuent suffisamment à la préservation de la diversité de la vie sur Terre, au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté.

Cette stratégie envisage de réduire les pressions exercées sur la diversité biologique et sur les écosystèmes ; de les restaurer et de les utiliser d'une manière durable ; de partager d'une manière juste et équitable les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de mobiliser des ressources financières suffisantes pour sa mise en œuvre appropriée ; de renforcer les capacités de tous les acteurs.

En plus, la stratégie recommande l'intégration des considérations relatives à la diversité biologique et ses valeurs dans les politiques, programmes et processus décisionnels de l'ensemble du gouvernement et de la société et appliquées de manière efficace.

La stratégie révisée et son Plan d'action doivent être mis en œuvre par le biais d'activités menées aux niveaux des quatre régions naturelles et à tous les niveaux des structures sociales, avec les soutiens de niveaux sous régional, régional et mondial.

La Mise en œuvre efficace de la stratégie révisée requiert un grand soutien du gouvernement, des parlementaires et de toutes les Parties concernées, pour assurer l'efficacité des mesures nationales, la mobilisation de ressources financières appropriées ; la diversité et l'efficacité des partenariats, l'amélioration de la coopération tout azimut, les mécanismes de soutien à la recherche, à la surveillance et à l'évaluation périodique.

Ce soutien sera obtenu à travers un plaidoyer qui facilitera la compréhension de tous des valeurs de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes. En effet le partenariat est essentiel à tous les niveaux afin d'assurer la mise en œuvre effective du Plan stratégique, mobiliser des ressources financières, responsabiliser suffisamment afin d'assurer l'intégration de la diversité biologique dans tous les secteurs du gouvernement, de la société et de l'économie et pour créer des synergies.

En exécution de la stratégie révisée et son plan d'action un cadre de mise en œuvre a été proposé. Ce cadre est constitué d'une Agence Nationale de Coordination de la Mise en Œuvre et de Suivi qui est un organe de coordination et de suivi-évaluation des actions de concertation et de dialogue, d'assistance et d'appui dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Cet organe est déconcentré au niveau des sept régions administratives et de la zone spéciale de Conakry et au niveau des trente-trois (33) Préfectures. Cette Agence est dotée d'un Comité de Pilotage (CP) ou Comité National de la Diversité Biologique (CNDB).

Cette agence joue le rôle de catalyseur dans la mise en œuvre et d'évaluation du Plan d'Action National sur la diversité biologique et permet également d'accroître la mobilisation des ressources financières, stimuler les partenariats, harmoniser les interventions, les approches et maximiser les effets des aides scientifique, technique et de financement. L'agence travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés (publics, privés, communautés locales, organisations professionnelles, populations, partenaires techniques, scientifiques et financiers locaux, bailleurs de fonds publics et privés nationaux et internationaux).

Il est envisagé que la Guinée ira au rendez-vous de 2020 avec les résultats de son plan d'actions quinquennal (2015-2020) dont la réalisation requière la mobilisation d'une somme estimée par les consultants à 235 884 180 dollars US pour financer 58 projets nationaux. Ce montant sera mobilisé par la Cellule de mobilisation de ressources créée à cet effet au niveau de l'Agence de coordination, avec la contribution de l'État guinéen et les bailleurs de fonds publics et privés.

Dans le contexte de la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, la Guinée s'est engagée à mettre en œuvre un projet de conservation de la biodiversité dont l'objectif est d'intégrer les obligations de la Guinée aux termes de la CDB dans ses cadres nationaux de planification du développement. En plus des éléments de la SNDB élaborée conformément aux orientations globales du plan stratégique de la CDB pour 2011-2020 et les objectifs d'Aichi, la réalisation de ce projet passe par un processus renouvelé et participatif de planification en matière de diversité biologique. Le plan d'actions de la Stratégie se décline en 49 projets nationaux permettant d'atteindre les 18 objectifs nationaux. Ces projets à réaliser sur 10 ans (2016-2025) ont un coût global de \$ 414 819 000 US.

BIBLIOGRAPHIE

- ABN, 2004 : Atlas du Bassin du Niger. Autorité du Bassin du Niger (*Niger Basin Authority*), WWF Programme Eaux douces pour l'Afrique de l'Ouest, Niamey, Niger, 68 p.
- Ansoumane KEITA, Elhadj Maadjou BAH, Aboubacar OULARÉ, Aboubacar Laye CAMARA et Hadja Hawa DIALLO 2014 : Cinquième rapport national sur la diversité biologique sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique. Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, République de Guinée, 113 p.
- Bah Abdoulaye Kouyé et Bah Amadou Chérif ; 2013 : Planification nationale sur la diversité biologique et mise en œuvre en Guinée du plan stratégique de la convention sur la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi : Rapport sur l'évaluation des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre en Guinée du plan stratégique de la conservation sur la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi. Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.
- Bah Maadjou, 2008 - Rapport sur la mise en œuvre du programme sur la diversité biologique marine et côtière. 57 p.
- Bah Maadjou, Diallo Samba Ténin, Diallo Hawa, Keita Ansoumane, Camara Selly, Sagna Saténin ; 2002 : Stratégie nationale et plan d'actions sur la diversité biologique : Plan d'actions pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources, volume 2.
- Bah, M. *et al.* ; 2009 : Quatrième Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique en Guinée, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Rapport final. 135 p.
- Bah, Maadjou (2013) : Intégration de la gestion durable des terres(IGDT) en Guinée. PNUD, Unité de gestion du programme national de lutte contre la désertification en Guinée, 74 p.
- Bangoura k ; et Kéita M. L ; 2012- Monographie de la zone côtière et maritime de la Guinée. 52 p.
- Benoit Limoges ; 2014 : Valeurs économiques et socioculturelles de la réserve naturelle de Kounoukan, Guinée, et recommandations en matière de biodiversité et de changements climatiques. 74 p.
- BirdLife International et Conservation International 2015 : Zones importantes de biodiversité en République de Guinée ;
- Camara I. et Oularé A. ; 2010 : Étude des aires marines et terrestres protégées dans la bande côtière en Guinée ; rapport de consultation ; 19 p.
- Camara S. B. et Kaba B. ; 2004 ; Inventaire des poissons d'eau douce, saumâtre et marin de Guinée. Projet SIAP/CNSHB, 25 P.
- Campbell, G.; 2013: Baseline Biodiversity Surveys Large mammal component. Rio Tinto – Simfer. 399 p.
- Carney, J., T. W; Gillespie et R. Rosomoff ; 2014 : Assessing forest change in a priority West African mangrove ecosystem: 1986–2010. *Geoforum* 53:126.
- Chen, Z. et X. Zhang; 2000: Value of Ecosystem Services in China. *Chinese Science Bulletin* 45(10):870-876.
- Chiabai, A., C. M. Travisi, H. Ding, A. Markandya and P. A. L. D. Nunes; 2009: Economic Valuation of Forest Ecosystem Services: Methodology and Monetary Estimates. Working Paper, Fondazione Eni Enrico Mattei (FEEM), Milan.
- Chopra, K.; 1993: The value of non-timber forest products: An estimation for tropical deciduous forests in India. *Economic Botany* 47 (3), 251-257.
- COMOP TVB; 2010 : Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Cemagref et MEDDM, Costanza, R., R. d'Arge, R. de Groot, S. Farber, M. Grasso, B. Hannon, K. Limburg, S. Naeem, R. V. O'Neill, J. Paruelo, R. G. Raskin, P. Sutton, et M. van den Belt, 1997. The Value of the World's Ecosystem Services and Natural Capital. *Nature* 387:253-260.
- Conseil National de l'Environnement ; 2007 : Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) de la République de Guinée. Ministère de

- l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement, des Eaux et Forêts, République de Guinée, 118 p.
- Cruz, W., H. Francisco et Z. Conway; 1988: The On-site and Downstream Costs of Soil Erosion in the Magat and Pantabangan Watersheds, *Journal of Phillipine Development*, Vol.XV, No.1, 85-112.
- Curtis, I. A.; 2004: Valuing Ecosystem Goods and Services: A New Approach Using a Surrogate Market and the Combination of A Multiple Criteria Analysis and a Delphi Panel to Assign Weights to the Attributes. *Ecological Economics* 50, 63-194.
- Diallo A. *et al.*; 2012: *Management of diabetes in Guinean traditional medicine: An ethnobotanical investigation in the coastal lowlands*. *Journal of Ethnopharmacology* 144, p. 353-361.
- Diallo Alpha Issaga Pallé; 2012: Contribution à l'élaboration de stratégies prospectives pour saisir les incertitudes environnementales et territoriales: Application au massif du Fouta-Djalou (Guinée). Thèse présentée comme exigence partielle du doctorat en sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal à Montréal (UQÀM), Canada, 223 p.
- Diallo *et al.*; 2014: Rapport sur l'analyse de l'économie et du développement centré sur la diversité biologique en Guinée, 151 p.
- Diallo Samba Tenin, Bah Thierno Sadou, Camara Néné Moussa, Konaté Fatoumata et Fofana Mamadou; 2013: Planification nationale sur la diversité biologique et mise en œuvre en Guinée du plan stratégique de la convention sur la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi: Rapport sur l'analyse de l'économie et du développement centré sur la diversité biologique en Guinée. Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, Conakry, 156 p.
- Diallo, Alpha Issaga Pallé *et al.*; 2014: Stratégie nationale et plan d'actions sur la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aïchi, 162 p + 156 p.
- Diallo, Alpha Issaga Pallé, Yves Baudouin et Michel Raymond; 2014: Modélisation de la dynamique des systèmes socio-écologiques en vue de l'élaboration d'un cadre de référence pour la durabilité environnementale et territoriale: Application au massif du Fouta-Djalou (Guinée). Article scientifique publié chez *European Journal of Geography*, 36 p.
- Diallo, Amirou et Diallo, Alpha Issaga Pallé, 2015: *Exploration des conditions de mise en place des mécanismes de paiement pour les services environnementaux dans le haut bassin du Niger*. *Projet PAGE, UICN-PACO*, 98 p.
- Diawara, D.; 2001: L'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA Forest Outlook Study for Africa). Guinée. Division Planification et Programme, Direction Nationale des Eaux et Forêt, Conakry, Guinée, 45 p.
- Dixon, R., J.K. Winjum, J. Andrasko, J.Lee, P.Schroeder. 1994. Integrated land-use systems: assessment of promising agroforest and alternative land-use practices to enhance carbon conservation and sequestration. *Climatic Change*. 27:71-92.
- DNEF; 1990: Politique Forestière Nationale, principes et stratégie, Plan d'action de 6 ans Conakry, 54 p.
- DNFC; 1990: Etude et élaboration du schéma directeur d'aménagement de la mangrove (SDAM), Conakry, 92 p.
- FEM et PNUD Guinée; 2010: Stratégie Nationale du Programme Micro-financement en Guinée. PMF / FEM - SGP / GEF, Conakry, 39 p.
- Georges Rossi, D. Bazzo et M. Lauffer; 2002: La Guinée Maritime aujourd'hui, 20 P.
- Gouvernement de Guinée; 2013: Narratif d'Ensemble 2013 - Conférences des Partenaires et des Investisseurs privés de la Guinée, *Guineais back and ready for development*, 44 p.
- GUINEE / PNUD / FEM; 1999: Evaluation de la diversité biologique en Guinée, 213 P.
- GuineeActu.com (2014): Recensement de la population en Guinée: les chiffres par région [En ligne]: <http://www.africaguinee.com/articles/2014/07/11/recensement-de-la-population-en-guinee-les-chiffres-par-region>.
- Hansen et al., 2013: Carte de la couverture forestière de la République de Guinée en 2010
- Hansen et al., 2013: Carte de la perte forestière en République de Guinée en 2010;
- IPCC. 2014: Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. <http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2/>

- Judicaël Fétiveau, Alain Karsenty, Aurélien Guingand et Christian Castellane 2014 : Etude relative aux initiatives innovantes pour le financement de la biodiversité et l'identification des mécanismes à fort potentiel. Ministère des Affaires étrangères et du développement international, Paris, France, 97 p.
- Keita A. Hawa D. *et al.*, 2013 : Définition des politiques et des stratégies de renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre des programmes de travail sur les Aires Protégées (PTAP/PoWPA) ; 139 p.
- Kéita A. ; 2006 : Diversité biologique marine et côtière en République de Guinée. Rapport projet GCLME, 66 p.
- KEITA Ansoumane, DIALLO Alpha Issaga DIALLO Pallé, Hawa, KOULIBALY Oury Bobo ; 2015 : Définition des Cadres Nationaux de Mise en Œuvre de la Stratégie Nationale Révisée sur la Diversité Biologique et son Plan d'actions 167 p
- Keita Ansoumane, Diallo Thierno Shita, Condé Lanciné, Diallo Hawa et Magassouba Bakary ; 2013 : Planification nationale sur la diversité biologique et mise en œuvre en Guinée du plan stratégique de la convention sur la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi : Définition des politiques et des stratégies de renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre des programmes de travail sur les Aires Protégées (PTAP/PoWPA). , PNUD-Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, 139 p.
- Labat B. 2012, Biodiversité et économie. Des clés pour comprendre, Humanité et Biodiversité et Fondation Nicolas Hulot
- Limoges. 2014 : Valeur économique et socioculturelle de la réserve naturelle de Kounoukan, Guinée ; Ébauche de corridors écologiques en Guinée, 129 pages ;
- Loi L/94/005/CTRN du 15 février 1994 portant Code de l'Eau.
- Loi L/95/51/CTRN du 29 août 1995 portant Code pastoral.
- Loi L/96/012 /AN du 22 septembre 1996 modifiant et complétant l'Ordonnance.
- Loi L/96/07/AN du 22 juillet 1996 portant Organisation de la Pêche continentale en République de Guinée.
- Loi L/97/038/AN du 09 décembre 1997 adoptant et promulguant le Code de Protection de la Faune sauvage et Réglementation de la Chasse.
- Loi L/99/013/AN du 22 juin 1999 adoptant et promulguant la Loi portant Code forestier.
- M.P. 2014 : Arrêté n°3015/MP/SG/CC. 2014 portant Publication des résultats préliminaires du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) réalisé du 01 mars au 02 avril 2014. République de Guinée, 15 p.
- MAGASSOUBA Bakary, KEITA Ansoumane ; 2015 : Cadre Permanent de Présentation de Rapports sur l'application de la Convention sur la Diversité Biologique et Son Plan D'actions 133 p.
- MARA ; 1993 : Planification et gestion intégrée des ressources forestières. Direction Nationale des Forêts et de la Faune (DNFC), Ministère e l'Agriculture et des Ressources Animales (MARA).
- MEEF, 2014, Cinquième rapport national sur la diversité biologique, 124 pages ;
- Ministère de l'Agriculture ; 2012 : Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA-2) 2013-2017, 101 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement, des Eaux et Forêts, 2006, Carte des régions naturelles de la République de Guinée
- Ministère du plan (2013) : Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté (ELEP), Institut National de la Statistique, Rapport final.
- Ministère du Plan 2012 : Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté (ELEP), Institut National de la Statistique, Rapport final, 138 p.
- Ministère du Plan ; 2011 : Plan quinquennal de développement socio-économique (2011-2015). Fascicule 1 : Contenu global, République de Guinée, 197 p.
- MMGE / PNUD / FEM ; 1997 : Monographie de la Diversité Biologique de la Guinée, 305 p.
- MMGE/PNUD/FEM ; 1999 : Évaluation de la Diversité Biologique de la Guinée ; Vision, Buts et Objectifs de la Stratégie Nationale pour sa conservation et son utilisation durable. Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement ; DNE sept 1999. 212 p.
- Parker C., Cranford M., Oakes N., Leggett M. (ed.), 2012, The Little Biodiversity Finance Book, Global Canopy Programme, Oxford + Methodology Appendix

- PMF/FEM - SGP/GEF. 2010 : Stratégie Nationale du Programme Micro-financement en Guinée. PMF/FEM - SGP/GEF, Conakry, 39 p.
- PNUD ; 2014 : Rapport sur le développement humain 2014. Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience. New York, 10017, 259 p.
- République de Guinée, 2007. Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) de la République de Guinée. 118 p.
- SP-SRP ; 2007 : Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté DSRP II (2007). Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP-SRP), Ministère de l'Économie et des Finances, Conakry, 141 p.
- SP-SRP ; 2013 : Document de stratégie de réduction de la pauvreté DSRP III (2013-2015). Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP-SRP), Ministère d'État chargé de l'Économie et des Finances, Conakry, 161 p.
- Statistiques Mondiales ; 2014 : [En ligne] : <http://www.statistiques-mondiales.com/guinee.htm>.
- Trevor G. J., H. R. Ratsimba, L. Ravaoarinosihoarana, G. Cripps et A. Bey, 2014. Ecological Variability and Carbon Stock Estimates of Mangrove Ecosystems in Northwestern Madagascar. *Forests* 2014(5):177-205.
- UICN, UNEP-WCMC et CEPF, 2015 : Carte de l'impact des pressions sur la couverture forestière en République de Guinée.
- UICN, UNEP-WCMC et CEPF, 2015 : Carte du potentiel de carbone de la République de Guinée.
- UNEP, CDB et Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (s.d) : Biens et services écosystémiques dans la planification pour le développement. [En ligne] <http://slideplayer.fr/slide/1184902/>
- UNEP-WCMC, 2010. Carbon, biodiversity and ecosystem services: exploring co-benefits. Guinea. http://www.carbon-biodiversity.net/Content/ShortProfiles/Guinea%20Profile%20110408_final.pdf
- UNEP-WCMC, 2015 : Carte de localisation des Aires Protégées en Guinée.
- UNEP-WCMC. 2006 : *Corals and Mangroves in the Front Line : Economic Case for Conservation of Corals and Mangroves Made in New UN Environment Report. United Nations Environment Programme.* [En ligne] : <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=466&ArticleID=5112>.
- Van Kooten, G. C., A. J. Eagle, J. Manely et T. Smolak, 2004. How Costly Are Carbon Offsets A Meta-Analysis of Carbon Forest Sinks. *Environmental Science & Policy* 7:239-251.

ANNEXE I : Tableau synoptique des projets de mise en œuvre de la SPANB

Tableau 4.6

Programme 1 : Promotion de la bonne gouvernance dans la gestion de la biodiversité

Programme	Numéro et désignation de projet	Coût (milliers \$ US)	
		Projet	Programme
<i>Promotion de la bonne gouvernance dans la gestion de la biodiversité</i>	1. Promotion de la participation des femmes à la gestion traditionnelle et étatique de la biodiversité	10050	56 354
	2. Renforcement de capacités humaines, matérielles, techniques, financières et institutionnelles des structures en charge de la conservation <i>ex-situ</i> de la biodiversité	4714	
	3. Renforcement des capacités de gestion des aires protégées	7105	
	4. Promotion de la participation du public (populations locales) à la gestion intégrée des zones humides	2650	
	5. Renforcement du cadre juridique national par une réglementation relative à la biosécurité et la promotion de la recherche en biotechnologie	1890	
	6. Renforcement du cadre juridique national par l'adoption d'une loi reconnaissant à la gestion culturelle de la biodiversité son statut de stratégie efficace de conservation et d'utilisation durable des ressources	1890	
	7. Renforcement des capacités humaines, matérielles, techniques et financières des acteurs institutionnels (Ministères) en vue de l'intégration des préoccupations relatives à la protection et l'utilisation durable de la diversité biologique dans leurs politiques, plans, programmes et projets sectoriels	6335	
	8. Renforcement des capacités humaines, matérielles, techniques et financières du secteur privé, de la société civile et des communautés locales pour la conservation et l'utilisation durable de biodiversité	6205	
	9. Diffusion des Conventions internationales et des textes juridiques nationaux relatifs à la conservation de la biodiversité et l'utilisation durables de ses ressources	1575	
	10. Extraction et vulgarisation des versets des livres saints favorisant le respect de la nature, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	2255	
	11. Élaboration et diffusion d'un guide de prélèvement durable des plantes médicinales	1945	
	12. Renforcement du cadre juridique national par l'adoption d'une loi sur l'encadrement juridique des savoirs traditionnels en vue de leur protection	1370	
	13. Appui à la formation et à la recherche scientifique en matière de connaissance et de gestion durable de la diversité biologique	8370	

Tableau 4.7
Programme 2 : État de référence, tendances et protection de la biodiversité

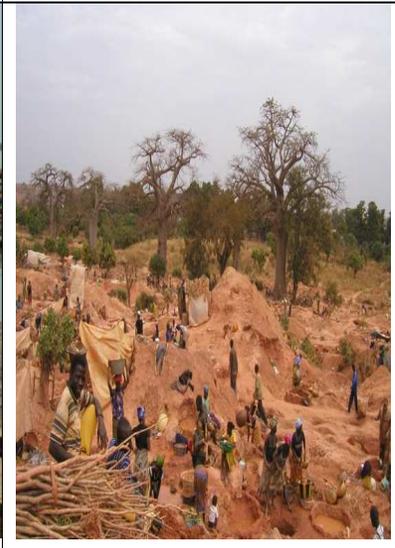
Programme	Numéro et désignation de projet	Coût (milliers \$ US)	
		Projet	Programme
État de référence, tendances et protection de la biodiversité	14. État de référence sur la faune sauvage terrestre (inventaire et caractérisation des espèces et de leurs habitats), tendances et stratégies de protection durable	7000	67 790
	15. État de référence (inventaire, caractérisation et cartographie), dynamique prospective du territoire agricole (écosystèmes agricoles)	5000	
	16. État de référence (inventaire et caractérisation), tendances et stratégies de protection de la diversité biologique des écosystèmes humides	5615	
	17. État de référence (inventaire et caractérisation), tendances et stratégies de protection durables des ressources ichtyologiques	5915	
	18. État de référence et restauration des milieux naturels dégradés	8115	
	19. Amélioration de la surveillance et de la protection de la zone exclusive nationale	7045	
	20. État de référence, caractérisation, tendances et restauration des écosystèmes d'eaux douces dégradés	5065	
	21. Extension du réseau d'aires protégées terrestres par la création et la protection de nouvelles forêts villageoises et classées dans toutes les Préfectures, Communes (rurales et urbaines) et villages du pays	6575	
	22. Extension du réseau d'aires protégées par l'intégration des aires culturellement protégées dans le réseau national d'aires protégées	7025	
	23. Extension du réseau des aires protégées des écosystèmes humides terrestres par la création de nouvelles zones humides protégées (marécages, lacs, mares, étangs, méandres, etc)	7805	
24. Création de nouvelles aires marines protégées	2630		

Tableau 4.8
Programme 3 : Conservation/utilisation durable de la biodiversité, amélioration du cadre de vie et intégration de la biodiversité dans la lutte contre la pauvreté

Programme	Numéro et désignation de projet	Coût (milliers \$ US)	
		Projet	Programme
Conservation/utilisation durable de la biodiversité, amélioration du cadre de vie et intégration de la biodiversité dans la lutte contre la pauvreté	25. Recensement et valorisation des us et coutumes liées à l'utilisation durable de la diversité biologique	2750	290 675
	26. Conservation des écosystèmes de mangrove sur tout le long du littoral guinéen	8400	
	27. Amélioration de la gestion des écosystèmes forestiers	13950	
	28. Appui à la gestion des forêts communautaires et au développement de l'agroforesterie communautaire et privée	8400	
	29. Renforcement de la conservation des écosystèmes montagnards	8400	
	30. Amélioration de la gestion des feux de brousse	9750	
	31. Identification et études sylvicoles des fruitiers spontanés et autres espèces végétales de valeur en vue de leur domestication, leur conservation et leur utilisation durable	8850	
	32. Identification et étude des espèces de faune sauvage d'importance alimentaire, médicinale, économique et socio-culturelle en vue de leur domestication, leur	9540	

	conservation et leur utilisation durable		
	33. Amélioration des systèmes d'exploitation et de la productivité des sols	11700	
	34. Aménagement de bas-fonds dans les zones à haute intensité de culture sur montagne	15900	
	35. Gestion de la transhumance en Basse, Moyenne et Haute Guinée	8730	
	36. Appui à l'aménagement du corridor boisé de migration des chimpanzés entre Bossou et les Monts Nimba	730	
	37. Évaluation et intégration de la contribution des services écosystémiques à l'économie nationale	4410	
	38. Appui à la production des briques en terres stabilisées	8670	
	39. Amélioration de la production et des systèmes d'exploitation agricoles dans les écosystèmes humides de la Moyenne Guinée et des Préfectures situées sur les contreforts du massif du Fouta-Djalou	12300	
	40. Création et mise en œuvre d'un programme de suivi et de protection des espèces menacées	10200	
	41. Renforcement de la conservation des sites Ramsar et autres zones humides	11250	
	42. Surveillance de la pollution marine	11820	
	43. Réalisation d'enquêtes ethnobotaniques de la Guinée	6675	
	44. Subvention du gaz domestique pour les centres urbains et de foyers améliorés en milieu rural	11400	
	45. Appui à la vulgarisation des micro-technologies de l'énergie verte	21300	
	46. Amélioration de la pratique traditionnelle de production de miel	8250	
	47. Intégration de la diversité biologique dans les politiques, programmes, plans et projets sectoriels des différents Ministères	24150	
	48. Intégration de la biodiversité dans l'aménagement urbain à travers la restauration et l'aménagement de la trame bleue (cours d'eau) et verte (paysages verts et arbres d'alignement)	36450	
	49. Mise en place d'une cellule de mobilisation des fonds, des ressources techniques et de suivi du plan d'actions	16700	
TOTAL GLOBAL DE LA STRATÉGIE			414 819

ANNEXE II : Quelques photos d'illustration de la biodiversité en Guinée

		
<p><i>Un four à charbon en préparation dans la zone de Boffa (Bhoye SOW)</i></p>	<p><i>La Pêche à l'épervier dans le fleuve Niger</i></p>	<p><i>Le Pic de Fon (1656 m), dans la chaîne du Simandou - Gisement de fer exploré par Rio Tinto</i></p>
		
<p><i>Culture manioc à Foulayah Kindia</i></p>	<p><i>Port de pêche artisanale de Kamsar</i></p>	<p><i>Chantier d'orpaillage à Fatoya, Siguiri</i></p>
		
<p><i>Four de Carbonisation à Kindia</i></p>	<p><i>Chauffage de saumure pour production de sel, Madinagbé (Forécariah)</i></p>	<p><i>Chantier d'exploitation artisanale de corindon rose (pseudo rubis), N'Zérékoré</i></p>



Bien du patrimoine mondial des Monts Nimba (vue du flanc occidental du Mont Leclerc, photos prise au Grands Rochers à 1600 m d'altitude)



Dégâts causés par l'agriculture itinérante sur brûlis dans la forêt de Déré



Exploitation illégale du bois d'œuvre



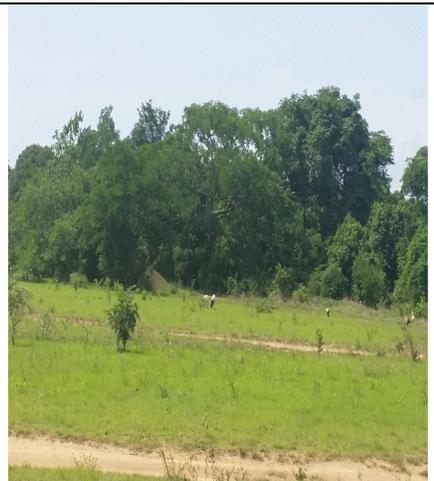
Nimbaphrynoides occidentalis / Crapaud vivipare des prairie d'altitude des Mts. Nimba - Guinée



Chimpanzé des collines de Bossou / Mts. Nimba - Guinée



Exploitation illégale du bois d'œuvre



Forêt classée communautaire de Kansagnel / Timbi Touni / PITA



La chute de Gbaa, Mts Nimba / Spectacle naturel magnifique et extraordinaire



Clôture grillagée pour remplacer la clôture en bois dans le village de Kansagnel / Timbi-Touni / PITA



Déboisements culturaux



Feux culturaux



Ecosystèmes de Montagnes du Foutah Pita-Dalaba



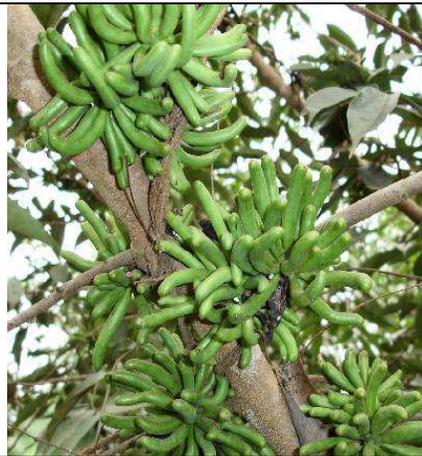
Jeune chimpanzé en cage



Braconnage (peaux et ivoires après une saisie)



Feux culturaux



Xylopia aethiopica



Xerus erithropus



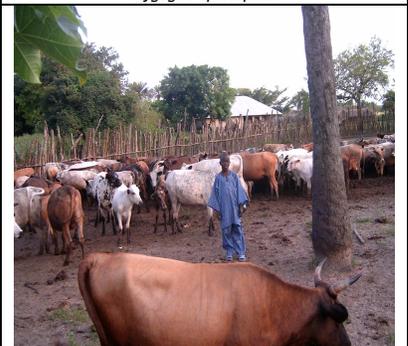
Cygogne épiscopale



Fleuve Kolenté au mois de Juin 2016



Varan



Parc à bœufs



Mareyeuse



Ile Alkatraz (site Ramsar)



Fou brun d'Alkatraz



Cormoran africain



Pélican blanc



Héron garde-bœufs



Savane guinéenne



Mangrove guinéenne



Panier d'emballage du poisson fumé



Confection du panier d'emballage du poisson fumé



Réunion de concertation au village sous l'arbre à palabre



Cuisson du sel à Kapkin



Site d'exploitation minière (Monument de Sangarédi)



Chimpanzé



Cobe de Buffon



Exploitation minière artisanale



Martin pêcheur



Mouette à tête grise



Serval



Serval avec sa proie dans la gueule



Sternes royales



Arche du Parc du Haut Niger



Poissons sur l'enfumoir



Agression du Mont Kakoulima par Développement urbain



Emballage du poisson fumé



Fumage du poisson



Entretien des filet de pêche



Bois pour la cuisine



Colonie d'oiseaux pêcheurs



Autour tachiro